

U d'/of OTTAWA
39003000218866

LES

DEUX MONTS

DU SINAÏ & DES OLIVIERS

OU

CINQUANTE-TROIS INSTRUCTIONS NOUVELLES

SUR LES

COMMANDEMENTS DE DIEU

ET DE L'ÉGLISE

13 sur le 1er Commandement ; 3 sur le 2e ; 7 sur le 3e ; 8 sur le 4e ; 3 sur le 5e ; 2 sur le 6e ; 3 sur le 7e ; 1 sur le 8e ; 1 sur les 9e et 10e ; 9 sur les Commandements de l'Église.

Par M. HIMONET

DOYEN DÉMISSIONNAIRE DE SOUILLY

Auteur de : *Mystères divins ; Marie, ses mystères et son culte ; Miroir de justice ; Cause de notre joie ; Premiers Communiants en retraite ; Voix du Pasteur au jour de la première Communion ; Congréganistes en retraite ; Oraison dominicale.*

OUVRAGE APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VERDUN

Observa ut facias quæ præcepit tibi Dominus, et bene sit tibi (DEUTER., VI, 3).

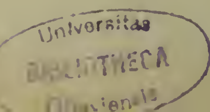
Euntes... docete eos servare omnia quæcumque mandavi vobis (MATT., 28).

PARIS

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

TOLRA, LIBRAIRE-ÉDITEUR

112bis, RUE DE RENNES, 112bis


Universitas
BIBLIOTHECA

APPROBATION

J'ai lu, par ordre de Mgr l'Evèque de Verdun, le manuscrit d'un nouveau livre de M. l'Abbé Himonet, *Les deux Monts du Sinaï et des Oliviers*, ou Commandements de Dieu et de l'Eglise.

Ces Instructions, par leur exposé clair et substantiel de la doctrine de l'Eglise sur la matière, et surtout par les détails pratiques, comme par les comparaisons qui y sont nombreuses et bien choisies, ne peuvent que rendre les plus grands services à ceux qui sont chargés d'instruire les fidèles de leurs Devoirs envers Dieu et envers l'Eglise.

Bar-le-Duc, le 16 novembre 1893.

CHEVIN,

Vicaire général.

LES DEUX MONTS

Du Sinaï et des Oliviers

OU

COMMANDEMENTS de DIEU et de L'EGLISE

AVANT-PROPOS

Dieu attache une suprême importance à ses Commandements. Afin de mieux en inspirer la révérence, il les a promulgués dans un appareil terrible, sur le mont Sinaï, au milieu des éclairs et des tonnerres, aux sons éclatants d'une trompette mystérieuse qui faisait fuir de frayeur le peuple hébreu. Il les a tracés sur deux tables de pierre, signifiant ainsi qu'ils sont immuables, éternels comme lui ; et Moïse, son serviteur, ajouta en son nom : Ecoute, ô Israël : ces Commandements que je te donne seront gravés dans ton cœur. Tu les méditeras

assis dans ta maison, marchant dans le chem
couché dans ton lit : tu les lieras à ta m
tu les porteras sur le front entre tes yeux
les écriras sur la porte de ta maison (*Deut.*
Puis il a promis de bénir de génération
génération ceux qui les garderaient. Ses P
phètes ne cessent de redire que les calami
publiques : famines, guerres, revers, inc
mence des saisons, viennent de leur oubli,
leur violation. La piété de David s'exalte, qua
il en médite la beauté divine ; et le voilà q
dans les saints parvis, s'accompagne
instruments de fête pour chanter ces vers
inspirés : « La loi du Seigneur est parfai
» elle convertit les âmes ; la parole du Seign
» est fidèle, elle donne la sagesse aux enfan
» les ordonnances du Seigneur sont droites
» répandent la joie dans le cœur ; le précep
» du Seigneur est pur, il éclaire les yeux ; l
» Commandements du Seigneur sont justice
» vérité ; ils sont plus désirables que l'or
» plus pur, plus doux que le rayon de miel.
(Ps. 18e.) Le plus long de ses psaumes, le 118
est consacré, verset par verset, aux louang
de cette loi de Dieu !

Notre Seigneur est venu : il proclame
toute occasion, dans son Evangile, l'excellenc

,ι sainteté des Commandements, la nécessité ,e les pratiquer pour le salut. — Un jeune ιomme se présente et lui dit : Bon Maître, uel bien me faut-il faire pour posséder la vie ternelle? Jésus lui répond : Si vous voulez ntrer dans la vie, observez les Commandeιents : *Si vis ad vitam ingredi serva mandata.* e les ai observés dès mon âge le plus tendre, it le jeune homme (*Matt.*, 19). Et l'évanéliste ajoute que le Sauveur jeta sur lui un egard de complaisance et l'aima (*Marc.*, 10). – Une femme de la foule, ravie de ses miracles, lève la voix pour crier : *Bienheureux le sein ui vous a porté !* Dites plutôt heureux, répond-l, ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui a gardent. Il insiste à nous faire comprendre ue l'observation fidèle des Commandements ιous unit à lui plus étroitement que les liens e la chair et du sang. Un jour on vient lui dire que sa Mère et ses frères le demandent. Il se tourne vers ses Disciples et répond : Voilà ma mère et mes frères ; car quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, *est mon frère, ma sœur et ma mère* (*Matt.*, 12).

Or, les *Actes des Apôtres* rapportent que saint Paul trouvant à Ephèse quelques disciples, leur demanda s'ils avaient reçu le Saint-Esprit,

en recevant la foi, et qu'ils répondirent : *Nous n'avons pas même ouï dire s'il y a un Saint-Esprit* (*Act.*, 19). Voilà bien le spectacle lamentable de notre société moderne, l'objet de la douleur et du chagrin des cœurs chrétiens ! Beaucoup d'adultes des deux sexes, quelques années après leur première communion, ne savent plus s'il y a des Commandements de Dieu, des Commandements de son Eglise, nécessaires, pressants, indispensables pour tous ; beaucoup ne pourraient plus les réciter de mémoire : ce ne sont plus pour eux que des mots ne présentant ni idée ni sens, n'ayant aucune portée, aucune conséquence ! Le Dieu vivant, notre Père, notre souverain Seigneur et qui sera notre juge, est devenu un hôte importun, un étranger inconnu, au milieu des splendeurs de sa création matérielle, et des bienfaits de son Eglise, sa création spirituelle : ou bien c'est un Dieu dépouillé de toute majesté, sans providence pour nous et pour qui nous pouvons être oublieux, indifférents. On parle des droits de l'homme, mais pas des droits de Dieu : la notion du précepte, du devoir, de l'obéissance disparaît : c'est ainsi que l'esprit du monde, qui est l'esprit de Satan, a fait irruption de toutes parts. Même chez plusieurs personnes pieuses, y a-t-il

souvent autre chose que du piétisme, parce que leur dévotion manque de base, ignore les Commandements? Les prêche-t-on assez ?... Aussi n'est-il pas rare d'entendre des laïques sérieux nous dire : Au lieu de ces amplifications de rhétorique, de ces discours à phraséologie creuse, teintée d'une couleur de religiosité, dont personne ne retient un mot, ne rapporte une impression, prêchez-nous donc les Commandements ! Le Décalogue, en effet, dit saint Augustin, c'est la harpe à dix cordes sur laquelle la créature humaine chante au Créateur son adoration, son amour. Les Commandements de Dieu et de son Eglise sont le repos de la société, la paix de l'individu, le bonheur des familles : c'est l'essence et le cœur de la religion ; c'est la conversion des âmes, la sagesse, la justice, la direction de vie pour tous vers cet héritage éternel, pour lequel notre exil doit soupirer nuit et jour. Personnellement, je puis affirmer qu'en plus de quarante ans de ministère, je n'ai jamais parlé d'un Commandement, n'eût-ce été qu'à la prière du soir, sans en retrouver des traces au confessionnal. J'ai tâché, dans cet humble travail, d'exposer, de résumer le côté pratique de ces lois de Dieu et de son Eglise, sur lesquelles nous serons tous jugés : il m'était

demandé, de côté et d'autre, depuis longtemps. Je suis connu du Clergé. Je serais récompensé au centuple, si j'avais réussi à procurer à une seule âme le bonheur du jeune homme de l'Evangile, que Jésus *regarda et aima*, parce qu'il observait les Commandements !

COMMANDEMENTS DE DIEU

PREMIÈRE INSTRUCTION

Nécessité d'étudier la loi de Dieu, De la pratiquer.

Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.
Si vous voulez entrer dans la vie, observez les Commandements. (S[t] MATT. 19. 17.)

Ces paroles, mes Frères, sont de Notre-Seigneur lui-même à un jeune homme, qui, vivement touché de ses leçons divines, venait de lui poser cette question : *Seigneur, qu'ai-je à faire, pour acquérir la vie éternelle?* Paroles saintes et surtout salutaires, pour tout cœur qui les retient, les médite, les conserve avec une dévotion fidèle ! — Tous nous sommes jetés en cette vie pour y subir notre épreuve pendant un temps toujours court : les uns la quittent à la fleur de l'enfance ou de la jeunesse, les autres dans une vieillesse avancée. Les uns y passent riches, heureux, puissants, considérés, les autres brisés par l'indigence, les douleurs, les afflictions ; mais notre fin dernière, le terme de notre pèlerinage, c'est le Ciel. Eh bien, notre divin Sauveur nous dit à tous dans son Évangile, parce qu'il veut le bonheur de tous : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les Commande-*

ments. Mais comment satisfaire à cette loi sainte, qui éclaire l'intelligence et donne la sagesse sans la connaître ? C'est pourquoi j'appelle votre pieuse attention sur ces deux pensées : nécessité pour nous d'étudier la loi de Dieu ; nécessité de la mettre en pratique, si nous voulons parvenir à l'héritage des Saints.

1° — Il nous faut étudier, connaître les Commandements de Dieu. Ignorer volontairement ce que Dieu demande, ne pas nous intéresser de ses désirs, de ses volontés sur nous, qui tenons tout de lui, qui dépendons absolument de lui, c'est un mépris des plus criminels de la créature envers son Créateur. Quelle estime auriez-vous d'un enfant qui se vanterait de mépriser les volontés de son père, de sa mère ; d'un serviteur qui oserait dire : je ne m'intéresse nullement de ce que désire ou commande mon maître, je n'en ferai que ce qui me plaira? Aussi l'ignorance de la loi de Dieu sera matière du jugement des Païens eux-mêmes. En effet, les dix Commandements ne sont que l'exposé, le développement de la loi naturelle, c'est-à-dire de cette loi que toute créature intelligente trouve gravée en son cœur, en entrant en ce monde. Cette loi nous crie à tous : Dieu est votre Créateur, il vous conserve par sa Providence : il vous a couronnés de gloire et d'honneur, il a mis toutes choses sous vos pieds ; il a assujetti toutes ses créatures à devenir tributaires de vos besoins et de vos plaisirs : à lui donc le sacrifice de l'adoration

et de l'amour : c'est justice. Après lui, honorez votre père, votre mère ; respectez la vie, la pudeur, les biens, la réputation de vos frères, comme vous désirez les voir respecter les vôtres ; rendez-leur les services possibles que vous aimeriez en recevoir, voilà le résumé des dix Commandements. C'est pourquoi notre Père céleste les a réduits en quelques paroles courtes, claires, faciles à retenir de telle sorte que le plus grossier des hommes ne puisse être excusable de ne pas les avoir connus et compris.

C'est donc pécher grièvement contre la bonté, contre la sagesse, contre la majesté souveraine de Dieu, de ne pas s'intéresser de ses lois saintes : mais l'homme alors n'est-il pas coupable contre lui d'une inexprimable cruauté ? Est-ce qu'il ne serait pas un frénétique ennemi de lui-même, celui qui s'en irait au hasard, dans une forêt ténébreuse, remplie de bêtes fauves, d'assassins, de précipices ? Cette forêt périlleuse est le monde où nous vivons. Il y a là des milliers d'ennemis de nos âmes, les démons, les passions et les scandales des méchants et des impies, nos propres passions : les voyageurs y tombent, y périssent en foule, à chaque pas, parce qu'ils n'ont plus pour se diriger la lumière sûre, indéfectible de la loi de Dieu. C'est pour cela qu'après l'avoir donnée à Moïse, et inscrite sur deux pierres, il a dit : *Ces paroles dont je vous prescris l'accomplissement seront gravées dans vos cœurs : vous les méditerez la nuit, le jour, afin*

qu'elles vous dirigent en toutes vos voies, dans toutes vos démarches ! ne vous en écartez ni à droite ni à gauche : ainsi vous assurez votre prospérité sur la terre (Deut 5). Le pieux roi David l'avait bien compris quand il chantait en ses psaumes : votre loi Seigneur, est plus douce pour moi qu'un rayon de miel, plus précieuse que les pierreries : elle est l'objet de mes cantiques et ma consolation en ce lieu de mon pèlerinage ! (Ps. 118). Hélas, il n'en est guère ainsi des hommes de nos tristes générations. On s'agite, on se remue pour avoir un peu d'or, d'honneur, de plaisir ! On dépense sa jeunesse, son activité, sa fortune afin de se pourvoir d'un emploi , d'un avenir terrestre par des études mondaines. Mais Dieu est-il consulté, interrogé ? S'inquiète-t-on des lois qu'il impose à notre foi, à notre obéissance pour nous admettre au sortir de la vie, dans ses tabernacles éternels ? Oh ! quelle foule innombrable reste volontairement dans les ténèbres de la mort, loin des sentiers de la paix et du salut, pour ne pas s'instruire de ses devoirs envers Dieu, dans le petit livre admirable du Catéchisme, dans les livres pieux, dans la vie de Jésus-Christ et de ses Saints qui ont marché devant nous !

2° — Cependant la connaissance de la loi de Dieu ne suffit pas : il faut nous y conformer, la prendre pour règle de nos pensées, de nos discours, de nos actions, de notre vie tout entière : nul n'est juste devant Dieu qu'en la pratiquant

Notre-Seigneur a déclaré formellement que le serviteur connaissant la volonté de son maître, et la négligeant, aggrave et multiplie ses châtiments ; que ce ne sont pas les plus beaux parleurs, ceux qui aiment à redire : *Seigneur*, *Seigneur*, qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux-là seulement qui auront *fait la volonté de son Père* ; voilà ceux qu'il reconnaîtra pour sa famille, pour sa mère, ses frères, ses sœurs ! Un jour, une femme des foules qui le suivaient, émerveillée de l'éclat de ses miracles, s'écrie : *Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté, bienheureux le sein qui vous a allaité*; il répondit aussitôt : *Dites plus heureux* encore que Marie, ma mère, *ceux qui écoutent la parole de Dieu et la pratiquent !* Et, remarque essentielle, mes Frères : observer quelques Commandements et négliger les autres, c'est se faire, d'une religion divine, une religion humaine ; c'est s'endormir dans un aveuglement mortel. Le Décalogue, les dix Commandements sont, dit saint Augustin, la harpe à dix cordes sur laquelle l'âme humaine chante à Dieu : gloire, honneur, adoration suprême ; est-elle brisée, ne fût-ce qu'en partie, l'harmonie de ses louanges cesse de monter vers son trône : *Quiconque viole la loi dans un seul de ses préceptes, est coupable de sa violation entière,* dit un Apôtre (*Jac.*, 2). Révolté ainsi contre la volonté, contre la majesté de son Père qui est aux cieux, il est déshérité de son royaume, retranché des élus de sa maison sainte ! C'est ainsi

que les Pharisiens étaient les objets des malédictions de Jésus-Christ, bien qu'ils fussent observateurs rigides de certains Commandements. *Ah! Seigneur*, s'écrie le Prophète, *ils périront tous ceux qui s'éloignent de vos préceptes*, et c'est une vérité effrayante à retenir, mes Frères. Certainement, il y aura plusieurs de ceux et celles qui vivent autour de nous, dans nos familles mêmes, qui ne verront pas Dieu dans le ciel. Et pourquoi? C'est qu'ils auront rejeté tel ou tel Commandement de Dieu et de son Eglise : le Ciel et la terre passeront, mais la loi de Dieu ne passera pas; la vérité du Seigneur demeure à jamais, et notre vie sera jugée sur elle. Nous choisissons ici-bas la vie ou la mort, et la foule, hélas ! choisit la mort, la réprobation. Tous ces malheureux qui ne connaissent plus Dieu que pour le haïr et le blasphémer, qui ne daignent plus s'agenouiller devant sa majesté pour l'invoquer, qui laissent pleurer sur eux les chemins de nos temples, parce qu'ils ne viennent plus à son divin sacrifice, à ses solennités : tous ces hommes, qui ont pourtant reçu le baptême de Jésus-Christ, mais qui le renient par leur conduite, qui n'ont plus que la volonté de la chair et du sang, qui songent plus à l'argent, à leurs terres, aux plaisirs, à leurs bêtes, qu'à leur âme immortelle, est-ce qu'ils ne choisissent pas la mort? Et ces auteurs infâmes, ces écrivains scandaleux, qui ne cessent de détruire la foi, la piété, la pudeur; et les voleurs adroits, et les haineux,

et les luxurieux de toute sorte, et ceux dont la langue est toujours pleine de médisance et de calomnie, tous ceux enfin qui dédaignent les Sacrements, et la pénitence de leurs péchés, est-ce qu'ils ne choisissent pas la mort, la damnation éternelle ?

Ainsi écoutons notre divin Sauveur nous disant : *Voulez-vous avoir part à la vie éternelle, observez les Commandements.* Peut-être en est-il avec lesquels nous ne sommes pas en règle. Or, nous pouvons toujours nous convertir, revenir dans la bonne voie avec le secours de sa grâce: lui-même nous déclare qu'il est patient envers nous parce qu'il nous attend à la pénitence, parce qu'il veut notre salut et non point notre mort. Mais craignons le poids, la tyrannie de l'habitude qui devient facilement, presque toujours une seconde nature. Rien de plus vrai, en effet, que ce mot célèbre : on meurt comme on a vécu : la mort est l'écho de la vie. Un seul exemple entre mille : Est-ce que vous voyez les habitués depuis longtemps à ne plus connaître nos Eglises, y revenir d'ordinaire sur le déclin de leur vie? Ainsi en est-il de tous les Commandements.

Bienheureux donc ceux qui ont porté le joug du Seigneur dès leur jeune âge! Bienheureux l'homme qui craint le Seigneur et consacre son cœur à la pratique de ses lois ! La gloire et les richesses seront dans sa maison, sa mémoire sera éternelle.

A lui, à l'heure du jugement, est réservée cette parole d'ineffable ivresse : *Arrivez, bon serviteur, servante fidèle, entrez dans la joie de votre Seigneur*. Ainsi soit-il.

IIe Instruction

Essence des Commandements. Quels sentiments devons-nous en concevoir ?

Longe a peccatoribus salus, quia justificationes tuas non exquisierunt.

Le salut est loin des pécheurs, parce qu'ils n'ont point recherché la justice de vos Commandements (Ps. 118-155).

L'obligation la plus nécessaire pour tout homme ici bas, est d'étudier et de connaître la loi de Dieu, parce que là est la vraie sagesse et la science des Saints. Oui, une seule chose est nécessaire ; connaître Dieu, l'aimer, le servir afin d'assurer ainsi notre éternité bienheureuse : le reste peut être bon et utile pour les intérêts terrestres, mais n'a jamais qu'une importance secondaire. Est-ce qu'il ne serait pas un insensé l'homme qui pour gagner le monde perdrait son âme immortelle ? Et néanmoins quelle ignorance de la religion parmi nous, même parmi les conducteurs des peuples et les illustrations des sciences humaines ! Combien n'ont entendu parler des Commande-

ments de Dieu qu'aux catéchismes de leur enfance, puis les ont oubliés dans les scandales, dans le tourbillon du monde et des passions. Dans une foule de foyers, vous trouverez des livres légers, fabuleux, romantiques, impies, impurs, ou qui du moins ne parlent ni de nos devoirs envers Dieu, ni de nos destinées immortelles, et point de bons livres pour élever l'âme à Dieu, à l'amour, à l'espérance de son divin Paradis. Et spectacle douloureux de la déchéance humaine! Il n'est pas rare de voir des jeunes gens des deux sexes qui apprennent et retiennent avec une effrayante facilité des livres immoraux, des chants de licence, et à qui on ne pouvait apprendre la doctrine chrétienne, les cantiques sacrés, les hymnes de l'Eglise! Cependant il ne suffit pas de bien connaître les Commandements de Dieu, il faut surtout les respecter en les pratiquant avec une piété filiale. *Craindre Dieu et observer ses Commandements, c'est là tout l'homme,* dit Salomon. Si c'est là tout l'homme, reprend saint Bernard, il n'est donc rien sans cela, et tout le reste n'est rien. Arrêtons-nous aujourd'hui à considérer quelle est en général cette loi de Dieu qui seule convertit et sauve les âmes — et quels sont les sentiments que nous devons en concevoir.

1° — Les Commandements de Dieu ne font que développer, expliquer les enseignements de la loi naturelle. Cette loi, appelée naturelle, parce que Dieu l'a gravée dans l'esprit et le cœur de tout

homme venant en ce monde, était étouffée, effacée par la corruption originelle. Afin que personne ne pût en prétexter ou l'oubli ou l'ignorance, Dieu la donna et de vive voix et par écrit. Voici le récit abrégé de cette histoire merveilleuse. Trois mois après leur sortie de l'Egypte, les Israélites arrivèrent aux pieds d'une montagne nommée le Sinaï. Alors le Seigneur, qui, souvent, montrait sa gloire à son peuple et lui révélait ses volontés du haut du tabernacle, appela Moïse sur les sommets de ce mont, et dit : Vous avez vu, nation d'Israël, les prodiges que j'ai opérés en votre faveur, en vous délivrant de l'esclavage des Egyptiens. Maintenant, si vous voulez m'écouter et garder mon alliance, vous serez mon peuple. Moïse annonça les ordres de Dieu, et toutes les tribus répondirent d'un concert unanime : Nous ferons tout ce que le Seigneur nous aura ordonné. Purifiez-vous donc et tenez-vous prêts pour le troisième jour, ajouta Moïse, et approchez-vous alors des pieds de la montagne. Ce troisième jour arrivé, après une claire matinée, un noir nuage enveloppa tout à coup le Sinaï : il en sortit des tourbillons de flammes ; un tonnerre effroyable en ébranlait les fondements, et du milieu de cet appareil terrible, les tribus frémissant de terreur, entendirent la voix puissante de Dieu leur parler ainsi :

Je suis le Seigneur votre Dieu : 1° Vous n'en aurez pas d'autre que moi ; — 2° Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre

Dieu ; — 3° Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat ; — 4° Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre ; — 5° Vous ne commettrez point d'homicide ; — 6° Vous ne commettrez point d'impureté ; — 7° Vous ne déroberez point ; — 8° Vous ne ferez point de faux témoignage ; — 9° Vous ne désirerez point la femme de votre prochain ; — 10° Vous ne convoiterez ni son serviteur, ni sa servante, ni ses animaux, ni rien de tout ce qui lui appartient (*Exode* 20).

Le Seigneur ne s'arrêta point à déclarer ainsi ses volontés en présence de ce peuple innombrable, il les écrivit sur deux tables de pierre. Sur l'une de ces pierres étaient gravés les trois premiers Commandements, les plus sacrés, qui contiennent nos devoirs envers Sa Majesté souveraine. Sur la seconde pierre étaient tracés les sept autres Commandements, c'est-à-dire nos devoirs envers le prochain. C'est pourquoi Notre Seigneur, interrogé par un docteur sur le plus grand des Commandements, lui répondit : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit, de toutes vos forces ; c'est le premier et le plus grand des Commandements. — Le second est semblable au premier. Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes* ; *en ces deux points, la loi et les prophètes sont renfermés.* Ainsi donc, mes Frères, Dieu, notre Créateur, notre Père, notre Maître souverain, borne à trois com-

mandements notre culte envers lui. Quant à nous et au prochain, il nous protège, il le protège contre la concupiscence des passions, dans les biens de la vie, de la pudeur, de la fortune, de la réputation, par les autres Commandements. Et remarquons-le bien : comme il sonde les reins et les cœurs, et que son regard va découvrir dans les replis les plus intimes de l'âme, et la pensée coupable et le désir criminel, il les arrache jusqu'aux racines dans les deux derniers Commandements.

Quel prince du monde, quel législateur des peuples a jamais fait un code de lois si complet, en si peu de mots, dans un ordre si sage, si clair, si admirable ? Lequel oserait porter ses arrêts dans l'intérieur même de la conscience, ainsi que le fait ici le Seigneur notre Dieu ? Ah ! Chrétiens, avec le respect du Décalogue, il n'y aurait plus d'émeutes, de révoltes, de guerres civiles ou étrangères, plus besoin de soldats, de gendarmes, de tribunaux ; ce serait la paix, la concorde, la charité, la justice : la terre redeviendrait un paradis terrestre !

II° — Quelles doivent être nos idées sur ces Commandements de Dieu, avec quels sentiments devons-nous les recevoir ?

1° — On parle beaucoup dans le monde des droits de l'homme et peu des droits de Dieu. Eh bien ! d'abord il faut nous convaincre que les plus augustes Commandements sont les trois premiers

qui tracent nos devoirs envers lui. Ils sont plus saints que les autres de toute la hauteur qui sépare le ciel de la terre, Dieu de l'homme. Ainsi refuser au Seigneur le culte et l'adoration, blasphémer son saint nom, profaner le jour de dimanche qu'il a réservé particulièrement sur nos autres jours, à la prière, à notre sanctification, sont des péchés bien plus graves que l'outrage fait à un homme, que le vol de notre honneur ou de nos biens.

2° — Nous devons estimer les Commandements comme des signes de notre alliance avec Dieu. Si vous êtes fidèles à les observer, dit Moïse aux Israélites, il vous comblera de l'abondance de ses biens (*Deuter*, 28). Il bénira vos personnes, votre travail, vos terres, vos enfants. Notre Seigneur, venu non pour détruire cette loi, mais pour la rendre plus parfaite, nous déclare que nous serons ses amis si nous l'avons accomplie (*Jean*, 15).

3° — Ces Commandements sont nommés éternels, c'est-à-dire inflexibles, immuables, ne devant pas plus changer que la nature de Dieu même : il a voulu nous rendre cette vérité saisissante en les gravant sur deux tables de pierre. Ils sont de rigoureuse obligation pour tous les âges, pour toutes les conditions : ne pensons donc jamais pouvoir les plier à nos fantaisies, aux caprices de nos passions : c'est sur eux que nous serons jugés sans exception. Ainsi ils sont les adversaires avec

lesquels il faut nous mettre d'accord pendant cette vie, si nous ne voulons les avoir pour ennemis dans notre éternité. Ces lois immortelles que le pécheur aura violées lui seront perpétuellement représentées dans l'enfer, pour lui reprocher son iniquité et redoubler son désespoir.

4° — Nous devons remercier Dieu de ses Commandements, lui en témoigner une perpétuelle louange, car combien sa miséricorde a été plus grande pour nous que pour tant de peuples à qui il n'a pas ainsi manifesté ses volontés, et qu'il n'a pas ainsi mis dans les sentiers du salut.

5° — Nous devons les recevoir avec une révérence filiale : ils ont été publiés avec l'appareil et l'éclat dont je parlais tout à l'heure, afin que nous les méditions et conservions bien dans nos cœurs, nous souvenant des châtiments terribles réservés à quiconque les aura oubliés, méprisés. Celui qui nous les impose pour notre bonheur en cette vie et dans l'autre, n'est-il pas le Seigneur que les Anges adorent en tremblant, et à qui notre foi chante avec eux : *Saint, saint, saint le Dieu des armées, et la terre et les cieux sont remplis de la majesté de sa gloire ?* Quoi de plus naturel à un cœur religieux que cette prière : Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre volonté soit faite ! Parlez, Seigneur, votre serviteur, votre servante écoute !

6° — Enfin, il nous faut accueillir les Commandements de Dieu avec le sentiment de notre impuissance à les observer sans le secours de sa

grâce, et dire avec le roi David : Inclinez vous-même mon cœur, ô mon Dieu, à la pratique de vos préceptes : *Inclina cor meum, Deus, in testimonia tua.* Alors, nous ajouterons avec lui : Je me suis souvenu de votre loi, Seigneur, et j'ai été consolé. J'y ai trouvé plus de charmes que le riche en ses richesses ; en me consolant sur la terre, elle me donne l'espérance du bonheur éternel de vos Saints. — *Amen.*

IIe Instruction

Adoration de Dieu. — Combien elle est juste.

Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies.

Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous le servirez seul (*Matt.*, 4).

Ces paroles de Notre-Seigneur, dans l'Evangile, ne font que confirmer et renouveler le premier des Commandements donnés par le ministère de Moïse sur le mont Sinaï. Il venait de nous dire : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole sortie de la bouche de Dieu.* La parole de Dieu nous apprend à le connaître, à l'aimer, à le servir, ce qui est résumé dans ce Commandement. *Vous adorerez votre Dieu.* Nous n'apprécions pas, mes Frères, à sa valeur, l'inestimable privilège d'adorer Dieu, car l'adorer c'est régner,

nous disent les Saints ; c'est puiser la joie à sa source vive, intarissable. Des millions d'hommes ont toujours voulu chercher le bonheur en dehors du service de Dieu : et combien ont réussi ? Et quand ils se sont, au contraire, tournés vers Dieu, ils en ont incomparablement plus rencontré qu'ils n'avaient pu imaginer. Assez, assez, Seigneur, criaient plusieurs dans leur contentement spirituel. Les mondains voient nos croix, dit saint Bernard, mais ils ne voient pas nos ineffables suavités. Aussi, à cette interrogation : pourquoi, dans les Commandements, n'en est-il pas un en particulier pour prescrire à l'homme de s'aimer lui-même, on répond : c'est qu'il s'aime d'une charité parfaite dès lors qu'il craint le Seigneur et se dévoue de tout son cœur à la pratique de ses lois. — Le premier Commandement est ainsi vulgairement traduit : *Un seul Dieu tu adoreras.* Qu'est-ce que l'Adoration ? Est-il juste à l'homme d'adorer Dieu ?

1° — Adorer Dieu, c'est nous prosterner devant sa majesté souveraine, protestant dans notre prière intime, dans un élan d'amoureuse reconnaissance, que nous sommes ses créatures, les œuvres de ses mains ; que soit que nous vivions, que nous mourions, nous lui appartenons en toute propriété et dépendance ; c'est le révérer enfin comme notre Créateur et Maître, en lui offrant l'hommage de notre pieuse obéissance et le culte de toutes nos facultés. Un homme adore Dieu par

excellence, quand il respecte ses Commandements avec une conscience droite et sincère. De plus, les prières vocales, en particulier, renferment toujours l'acte d'adoration : on ne peut prier avec attention et dévotion sans adorer Dieu. Ainsi, les trois premières demandes de l'Oraison dominicale, par exemple, sont des actes d'adoration parfaite. — Notre Père qui êtes aux cieux, *que votre nom soit sanctifié*, c'est-à-dire soyez connu, honoré, servi par tous les hommes et surtout par nous-mêmes, est un acte d'adoration. — *Que votre règne arrive*, c'est-à-dire régnez sur tous les hommes, dominez en Roi sur tous les cœurs, assujettissez-les à votre empire, à votre obéissance, c'est un acte d'adoration. — *Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel*, est un acte d'adoration, car nous proclamons ainsi la suprême puissance, l'autorité légitime de Dieu sur toute créature intelligente. Et d'ailleurs, par ce pain quotidien de nos corps et de nos âmes, que nous lui demandons, ne protestons-nous pas que nous sommes ses pauvres, ses mendiants ; ne proclamons-nous pas que nous reconnaissons que, seul, il ouvre sa main pour remplir tout être animé de bénédiction et de joie ? Et le pardon de nos fautes que nous implorons de sa miséricorde, ainsi que la grâce d'être préservés des tentations, du péché et des traits du démon, n'est-ce point l'humble aveu que nous ne sommes rien sans lui, que nous ne pouvons rien sans le secours de sa providence ?

Il suit de là que Dieu seul doit être adoré, a droit à ce culte suprême de notre religion, parce que seul il est le Créateur et le Seigneur du ciel et de la terre. — Que si nous adorons Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est qu'il est notre Dieu, fait homme pour nous hommes et pour notre salut : les Bergers et les Rois-Mages sont venus l'adorer en son berceau : depuis son Ascension, les Anges l'entourent au ciel de leurs brûlants transports, et nous, sur la terre, nous l'adorons avec eux dans sa gloire et dans nos tabernacles, du lever du soleil à son coucher. — Nous pouvons ou plutôt nous devons honorer, bénir, aimer la bienheureuse Vierge Marie parce qu'elle est Mère de Dieu, Mère de notre Sauveur, Mère nouvelle des vivants en place d'Eve pécheresse ; vraie Mère de nos âmes, qu'elle enfanta à la vie dans des douleurs inexprimables : elle n'est cependant qu'une créature : l'adoration ne lui appartient pas. Elle n'appartient pas ni aux Anges ni aux Saints : mais nous les honorons comme nos frères, en vertu de la communion des Saints ; nous chantons leur bonheur avec espoir de le partager un jour : nous les invoquons comme les amis de Dieu et nos intercesseurs auprès du trône de la grâce. Adorer une créature quelconque, c'est le crime grossier de l'*idolâtrie* : Jésus-Christ est venu pour nous en délivrer. Après lui, ses Apôtres, ses Missionnaires n'ont cessé de parcourir le monde au milieu des fatigues, des persécutions et des

tourments, afin d'en retirer les nations et de les appeler à l'admirable lumière de l'Evangile !

2° — Est-il juste d'adorer Dieu ? C'est-à-dire, mes Frères, est-il juste de nous souvenir que nous venons de Dieu, que nous tenons de lui nos corps, nos âmes, le sentiment, le mouvement, la vie, nos facultés, tous les biens de la nature et de la grâce, et de lui en offrir le sacrifice de la louange et de l'amour ? Qui oserait répondre négativement ? Oh ! c'est la raison qui s'unit à la foi pour nous inviter à chanter avec l'Eglise notre mère : *Vere dignum et justum est;* c'est un acte de dignité et de justice de rendre grâces à Dieu pour tous les biens de sa miséricorde envers nous. Ah ! quel sujet touchant et salutaire de méditer ces vérités, si élémentaires cependant ! Nous sommes vivants à cette heure : nous jouissons de l'existence, entourés d'une admirable variété de créatures destinées à notre instruction, à nos besoins, à nos plaisirs; mais d'abord notre naissance, nous ne l'avons pas de nous-mêmes; nous n'y sommes pour rien. Non, l'homme n'est pas consulté sur sa venue en ce monde, il ne l'est pas davantage sur l'heure où il doit en sortir. Venir ici-bas quand il y est appelé, en partir quand on le renvoie, tel est son sort. N'est-ce point là être à la merci de Dieu, sous la dépendance de Dieu? Alors donc adoration, gloire à Dieu !

Avançons : voilà le monde qui nous entoure en cette vie mortelle, avec ses beautés, ses richesses,

ses merveilles ; est-ce que nous y sommes pour quelque chose ? c'est Dieu qui nous les a laissées en sa bonté, malgré le péché, pour notre consolation dans nos misères et nos épreuves ; mais combien notre puissance est bornée dans cette création flétrie et décolorée ! La matière brute résiste à l'homme ; il la soulève à peine, et difficilement il la plie à ses usages, avec le secours de machines et le travail d'une multitude de bras ; et cette force de ses bras, qu'elle est infirme et fragile ! Sa santé est sujette à d'incalculables accidents, et la médecine a pris peu d'empire sur ses maladies ; elle les connaît à peine, et elle sait encore moins les guérir. Que sommes-nous sinon cendre et poussière ? Qu'est notre vie, sinon un vapeur fugitive? Il faut que la nature fournisse à chaque minute de la durée, ce qui est nécessaire à notre conservation. Nous dépendons des végétaux : que serait-ce de nous, si Dieu retirait au froment, à la vigne, aux fruits, leurs vertus nutritives? Nous dépendons des animaux pour notre nourriture, nos vêtements, nos transports, nos travaux ; si les animaux domestiques disparaissaient sous le souffle de la justice de Dieu, la race humaine disparaîtrait à son tour. Et contre l'inclémence des saisons, sécheresses, pluies déréglées, foudres, grêles, orages, pestes, qui causent parfois tant de ravages et ruinent tant d'espérances, que peut l'homme malgré son orgueil? Nous ne pouvons contempler sans frayeur le monde des insectes : leur nombre et leur puis-

ınce si redoutable, si irrésistible, comme il arrive ı Afrique, pourrait anéantir tout être vivant, ɔus dévorer nous-mêmes, si la providence de ieu n'y veillait, ne leur disait comme aux flots ɜ la mer : vous irez jusque-là, vous n'irez pas lus loin. D'ailleurs tous les éléments, la terre, ɜau, le feu, l'air avec ses propriétés merveilleuses ı nous trouvons souffle et respiration, qui s a créés ? qui les conserve, les maintient ıns leur équilibre et leur harmonie ? Est-ce ı'en nous arrêtant à ces vérités saisissantes, ɔus pouvons oublier que nous sommes impar-its, finis, fragiles, sous la dépendance absolue ɜ Dieu et des créatures de Dieu ? Mais alors aussi ımment notre âme, dans sa reconnaissance et sa ie, pourrait-elle ne pas chanter : Gloire à vous, ɜigneur ! adoration, honneur à vous ô Roi im-ortel des siècles !

Et dans l'ordre spirituel, pour en dire seulement ıelques mots, notre indigence n'est pas moins plorable. Nous sommes déchus, tombés : nous ɔrtons des blessures de notre chute, dans notre telligence, dans notre cœur, dans notre corps. ılgré la magnifique réhabilitation spirituelle que pitié de notre Créateur a opérée en nous par la âce du baptême, nous sommes retombés ; nos utes se multiplient. Oh ! comme il nous faut connaître chaque jour, que nous ne sommes ɜn, que nous ne pouvons arriver à aucune vic-re que par la grâce de Jésus-Christ notre Sauveur !

Ainsi, mes Frères, Dieu seul est grand, infiniment auguste, adorable. Seul il est Saint, seul il est le Seigneur, seul il est le Très-Haut : *tu solus sanctus, tu solus dominus, tu solus altissimus.* A nous donc d'ouvrir l'oreille de nos cœurs à cette invitation du roi prophète. *Venite exultemus domino* : Venez, réjouissons-nous dans le Seigneur, tressaillons de joie en fêtant Dieu notre Sauveur. Accourons nous présenter devant lui, lui offrant nos chants et nos hymnes, parce qu'il est le grand Dieu, le grand Roi, parce que la terre entière est à Lui. Venez, adorons-le, prosternons-nous à ses pieds et pleurons-y nos offenses, parce que c'est lui qui nous a faits, que nous sommes son peuple et les brebis qu'il nourrit dans ses pâturages. La chute et le malheur des Anges et des hommes dérivent de ce qu'ils ont oublié qu'ils étaient des créatures, d'avoir refusé leur adoration au Créateur. Evitons leur péché et leur châtiment. Gloire à Dieu des prémices de notre vie, de notre enfance, de notre jeunesse, de tous nos jours ; gloire à Dieu pour sa patience à nous avoir attendus à la pénitence au milieu de nos oublis, de nos offenses ; gloire à Dieu pour nous avoir comblés de ses bénédictions en notre vie corporelle et spirituelle, pour avoir veillé sur nous comme sur la prunelle de ses yeux ; gloire, adoration à Dieu, maintenant et à l'heure de notre mort. Qu'il en soit ainsi et nous serons appelés à continuer avec les Anges et les Saints, le cantique d'actions de grâces de la fête éternelle !

IV[e] Instruction.

Adoration. - Son étendue.

Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies.

Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et le servirez seul. (Math. 4.)

Nous devons gloire, adoration à notre Dieu, mes Frères, pour notre corps et notre âme, pour les facultés merveilleuses dont il les a dotés : nous lui devons adoration, louange, remerciement, pour l'assistance de chaque instant, de chaque seconde, avec laquelle il entretient en nous la respiration, la circulation du sang, le battement du cœur. Nous lui devons actions de grâces pour tant de beautés, de richesses, d'aliments, biens de sa miséricorde, dont la terre est remplie. Enfin, créatures de Dieu étant notre nom, notre condition, notre devoir, le plus pressant est de n'avoir de souffle, de flamme, d'activité, d'énergie de tendresse que pour nous tourner vers Dieu, nous consacrer à son culte avec crainte, révérence, soumission, et par-dessus tout avec un amour inviolable. Tant qu'il y aura des Anges dans le ciel et des hommes sur la terre, le premier des Commandements pour eux sera toujours celui-ci : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu.* Aussi l'Eglise, dans le sacrifice de la Messe, qui est l'adoration

par excellence, nous le rappelle solennellement dans son cantique : *Gloria in excelsis Deo* : Gloire à Dieu dans les hauteurs. Nous vous louons, Seigneur, nous vous bénissons, nous vous adorons, nous vous rendons grâces pour votre gloire sans bornes ! Il nous faut méditer brièvement, aujourd'hui, mes Frères, sur les *caractères* et l'*étendue* de ce saint devoir de l'adoration.

1° — Notre adoration doit être *intérieure*, c'est-à-dire dans l'intime de notre âme ; c'est le cœur qui fait l'homme, c'est notre cœur que Dieu demande, c'est notre cœur qui doit lui parler. La prière, dans l'Ecriture, est comparée à l'encens, mais l'encens n'exhale son parfum, si le feu ne le brûle, ne le consume : ainsi, notre adoration ne s'élève pas jusqu'au trône de Dieu, si elle n'y est portée par la flamme de l'amour et des saints désirs. Elle est appelée *intérieure* parce qu'elle s'adresse invisiblement à Dieu, sans être vue, sans le secours des lèvres, de la voix, sans démonstration de postures ou de gestes du corps. Cette adoration peut être habituelle aux amis de Dieu, dans leurs chambres, dans leurs lits, dans leurs travaux, sur les chemins, même au milieu des conversations et des sociétés mondaines. Si donc le devoir d'adorer Dieu tombe sur les rois comme sur les mendiants, sur l'homme du monde aussi bien que sur le religieux dans son monastère, il est partout et pour tous de la plus grande facilité. Non, il n'est pas un seul homme qui ne puisse

adorer Dieu en esprit et en vérité, lui parler cœur à cœur, et mériter ainsi sa grâce, son secours, puisqu'il n'est pas un mouvement de nos cœurs pour échapper à son regard.

2° — Cette adoration *intérieure* est la seule véritable : c'est celle que Notre-Seigneur recommande en son Evangile. Cependant nous n'avons pas qu'une âme, mais un corps avec ses membres et ses sens. Oh ! si Dieu aime nos âmes d'une charité éternelle, combien aussi il a concentré de complaisances sur notre corps ! D'abord il est son chef-d'œuvre matériel quant à la structure, à la délicatesse, à la grâce, à l'harmonie de ses formes : le péché l'a flétri, disgrâcié, rempli de misères et de douleurs ; néanmoins Dieu a rendu toute créature tributaire de ses besoins et de ses plaisirs : et le pieux Prophète chantait : *Qu'est-ce que l'homme pour que vous vous souveniez ainsi de lui? Vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, vous lui avez donné l'empire sur toutes les œuvres de vos mains* ; *vous avez soumis à sa domination les animaux de la terre, les oiseaux du ciel, et les poissons qui s'ébattent dans les sentiers de la mer !* (*Ps.* 8). Ainsi aux hommages de la piété intérieure, il nous faut unir l'*Adoration extérieure, corporelle ;* témoigner à Dieu par notre voix, par nos chants, par nos prosternements en sa présence, que notre corps aussi est à lui, dépend de lui, lui appartient. C'est pour cela que la Sainte-Ecriture parle souvent de fléchir les genoux, de se prosterner dans

la prière, de joindre les mains, de les élever, d'élever les yeux vers le Seigneur. Ces signes extérieurs sont l'expression non seulement naturelle, mais nécessaire de notre piété intérieure. Il est impossible qu'un chrétien pressé par la charité de Jésus-Christ, ne manifeste ainsi sa foi, sa dévotion devant les hommes. L'amour de Dieu comme toute autre affection, comme la joie et la douleur, éclate toujours au dehors, et le roi David disait très bien : *non seulement, mon cœur, mais aussi ma chair tressaillent de s'unir au Dieu vivant.* Aussi tous ceux qui prétendent être religieux, respecter la religion, et qui n'en remplissent pas extérieurement les devoirs, n'en ont en réalité aucune. Est-ce qu'ils seraient satisfaits d'être seulement respectés, honorés de leurs enfants, comme ils respectent et honorent leur Dieu, le Sauveur de leur âme ? Ce sont des arbres stériles dans l'Eglise : est-ce qu'ils oseraient vanter la bonté d'un arbre de leurs jardins, qui ne produirait que des feuilles, mais ni fleurs, ni fruits ? Cependant on ne saurait trop le redire : tout culte extérieur n'est rien, s'il n'est animé par une piété sincère, par une intime charité : de là vient le reproche du Seigneur aux Juifs, aux Pharisiens, de l'honorer seulement des lèvres, alors que leurs cœurs étaient bien loin de lui !

II. — Maintenant, mes Frères, à quel moment, à quelle heure nous faut-il adorer Dieu ? Une prière attentive et dévote est toujours un acte

d'adoration. Or, notre Sauveur qui aimait à se retirer au désert et sur les montagnes pour prier, nous a laissé la recommandation de prier toujours, c'est-à-dire de vivre avec l'esprit, le goût, l'habitude de la prière. De là pour les chrétiens la prière du *matin* et du *soir* : — 1° Prière donc le matin : nous sortons de l'assoupissement, des ténèbres du sommeil ; nos facultés y étaient suspendues et comme éteintes : le sommeil est l'image de la mort, et, pour plusieurs, une réalité. Mais Dieu veillait sur nous, et son Ange avait reçu l'ordre de nous garder. Est-il possible alors que l'âme éveillée ne s'élance pas d'un vol rapide, avec une vive et filiale reconnaissance, vers ce bon Père des cieux, si patient, si miséricordieux, qui a écarté de nous tant d'accidents, qui a repoussé le démon cherchant à nous surprendre, peut-être dans le péché mortel ? Comment un homme baptisé en Jésus-Christ, le matin venu, ose-t-il s'avancer en aveugle, à travers les dangers corporels et spirituels de la journée, périls des travaux, périls du côté des hommes ou des animaux, périls innombrables de notre fragilité, sans demander à son Dieu secours et bénédiction ? — De même *le soir*, quand il a semé sur nous les bienfaits, peut-on se livrer au sommeil sans avoir remis son âme entre les mains de Jésus-Christ notre Sauveur, sans s'être recommandé à Marie, notre divine Mère, à nos Anges gardiens ? — 2° Nous devons donc adorer notre

Dieu soir et matin : nous devons l'adorer pendan le jour. L'étendue des mers, la hauteur et la magnificence des cieux, les richesses de la terre, l'infinie variété de ses créatures, de ses productions, le chant des oiseaux, un insecte, une fleur, un fruit, tout chante autour de nous la puissance, l'amour immense de notre Dieu pour nous ; tout nous inspire une hymne à sa gloire : la nature entière nous crie : *Adore le Seigneur, ton Dieu!* — 3° Nous devons adorer Dieu tous ensemble le *dimanche*. Ce terme signifie le jour du repos, le jour du Seigneur, parce que dès le commencement du monde il s'est réservé ce septième jour sur tous nos jours. C'est pourquoi Abel, Noé, Abraham, Melchisedech, Job, tous les Patriarches offrent des sacrifices au Seigneur. Plus tard, il ordonna de lui construire un tabernacle ; puis il exigea un temple, avec la promesse d'y exaucer les vœux de ses serviteurs. Nous voyons notre Sauveur avec Marie, sa Mère, et saint Joseph, s'y rendre fidèlement, les Apôtres de même. Et c'est dans nos églises que Notre-Seigneur, mettant fin à tous les sacrifices de la loi ancienne, s'immole lui-même, s'anéantit en notre place, prie, implore pour nous, par la grande voix de son sang, toujours écoutée, offre enfin pour nous la victime d'adoration d'un mérite infini. Et il faut le remarquer ici : nous venons ensemble le dimanche en nos églises non pas seulement par devoir grave et personnel, mais par obligation de membres de

la société terrestre, de notre Patrie. Quiconque profane le dimanche, est à la fois mauvais chrétien, mauvais citoyen. C'est Dieu, en effet, qui élève les peuples ou les maudit ; c'est lui qui envoie la paix ou la guerre, les succès ou les revers, l'abondance ou la disette. Ce culte religieux, public, social, est tellement fondé sur la nature, qu'on ne trouve pas un seul peuple, si sauvage soit-il, qui n'ait des temples pour l'adoration commune, et que les populations les plus dégradées sentent le besoin d'une église. Mais quand ces églises sont-elles belles et bien ornées, comme par la présence des chefs de maisons avec leurs familles, prosternés en adoration devant les autels, et venant se mêler aux légions des Anges pour redire avec eux le cantique : *Saint, Saint, Saint, le Dieu des armées ; les cieux et la terre sont remplis de la majesté de sa gloire ; Béni soit celui qui nous vient au nom du Seigneur !* Ainsi, mes Frères, adorons notre Dieu soir et matin, bénissons-le pour les œuvres de ses mains, pour les merveilles de son admirable création. Souvenons-nous de venir l'adorer le dimanche, pendant les saints mystères et les offices de la religion. C'est parce que le peuple est obligé d'y assister, que le prêtre est obligé d'offrir pour lui le saint Sacrifice. Y manquer, c'est se constituer païen et publicain, c'est faire injure au sang de notre Sauveur et attirer sur nous les fléaux de la justice divine. Hélas ! mes Frères, spectacle lamentable,

sujet de chagrin toujours croissant pour les amis de Dieu ; combien ses droits sont méconnus ! Les chemins qui conduisent à nos temples sont délaissés de la foule, et les maisons de plaisirs et de débauches sont remplies : on se retire de Dieu ; de son côté, il s'éloigne et abandonne l'impie à son sens réprouvé, le maudissant dans sa personne, dans sa famille, dans ses biens ; il est d'expérience que la prospérité des profanateurs du dimanche ne passe pas la troisième génération. Mais nos églises sont, à juste titre, appelées les portes du Ciel ; quiconque y est fidèle, est un prédestiné : il se prépare ainsi au bonheur d'entrer un jour dans le repos inaltérable, dans les sublimes solennités des tabernacles éternels ! Ainsi soit-il.

Ve Instruction

De amou de Dieu, attirant notre amour.

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo.
Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur (S. Luc, 10).

Le premier Commandement est ainsi traduit dans notre langue : Un seul Dieu tu adoreras *et aimeras parfaitement*. Adorer Dieu, reconnaître à ses pieds que c'est en lui et par lui que nous avons

l'être, le sentiment, le mouvement, tous nos biens corporels et spirituels, et lui en renvoyer la gloire, l'hymne d'action de grâces, tel est, mes Frères, le premier devoir de la créature intelligente.

Notre dépendance de Dieu est absolue, continuelle : c'est son assistance, son concours qui nous conserve : *Visitatio tua custodit spiritum meum.* Nous ne pouvons respirer sans lui; il nous faut son secours pour mouvoir nos membres, notre langue, nos yeux, nos pieds, nos mains : c'est en Dieu, notre salut, que toutes nos facultés agissent et tressaillent. C'est pourquoi il se plaint que les pécheurs, par un abus monstrueux de leur liberté, le font servir à leurs désordres, à leurs iniquités. Séparez un ruisseau de sa source, il tarit et se dessèche : tel est l'homme dès que Dieu, source de toute vie, l'abandonne ; il meurt, il rentre dans son néant originel. Quand on y réfléchit, mes Frères, on s'effraie à la pensée qu'il y ait un impie sur la terre, un seul homme étranger au culte du Seigneur son Dieu ; qu'il y en ait un seul pour ne pas s'unir à ce cri pieux du Prophète : *Ainsi que le cerf altéré aspire à la fontaine des eaux vives, ainsi mon âme vous recherche et vous désire, ô mon Dieu!* Mais ce sentiment d'adoration, de révérence, de reconnaissance, renferme éminemment l'amour de notre Père qui est aux cieux : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur.* Admirons quelques instants aujourd'hui, mes

Frères, comment il nous a aimés le premier, afin de gagner notre amour.

Au milieu de la foule qui s'agite autour de nous en ses intérêts divers, arrêtons nos regards, mes Frères, sur l'homme le plus obscur, le plus disgrâcié de la nature et de la fortune, sur un mendiant misérable dont l'importance est nulle ; cependant son histoire remonte bien haut, dans l'éternelle pensée de Dieu même. De toute éternité, avant la création, il était l'objet des complaisances de Dieu. Dieu disait de lui : *Je l'ai aimé d'une charité éternelle!* Au temps marqué par sa providence, il l'a tiré du néant, il l'a formé à sa ressemblance, en lui donnant trois facultés bien distinctes : l'intelligence, le sentiment, la volonté ; bien plus encore, afin de le rendre un jour participant de sa félicité souveraine, il a doté son âme d'immortalité. Ainsi, tandis que toutes les créatures périssent, disparaissent ; tandis que le ciel et la terre périront aussi et qu'il y aura une terre nouvelle, de nouveaux cieux, l'âme de ce malheureux survivra, vivra autant que Dieu ; elle est destinée à se reposer en Dieu lui-même, dans la joie pleine et parfaite du Ciel.

Avant d'arriver à ce séjour heureux, il lui faut subir ici-bas son épreuve ; notre corps est certainement la moindre, la plus basse partie de nous-mêmes : c'est la tente de notre pèlerinage qu'il faudra bientôt plier et jeter en terre. Néanmoins aucune parole humaine ne pourrait décrire les

beautés, les trésors que la bonté divine lui a prodigués pour la consolation de ses misères, pour la satisfaction de ses besoins ou le plaisir de ses sens ! Pour n'en dire ici que quelques mots, quel tableau sublime et varié nous présentent le Ciel, la terre et la mer ! Et cet admirable océan de lumière, le soleil, cette lune, ces étoiles ; ces sombres profondeurs des forêts, l'éclat et le parfum des fleurs et des fruits ; ces innombrables essains d'oiseaux harmonieux ! Quelle variété infinie dans les animaux destinés à nos usages ! Quelle abondance d'aliments contre la faim ; quelle diversité d'assaisonnements contre le dégoût ! Quelle infinité de remèdes pour la conservation ou le rétablissement de la santé ! Quelle agréable vicissitude dans l'alternative régulière du jour et de la nuit ! Quelle douce température des airs ! Quelles riches étoffes nous viennent du fruit des arbres et de la laine des troupeaux ! Qu'il est aveugle et dénaturé l'homme qui demeure insensible à tant de marques de la bonté du Seigneur ! car s'il nous établit ainsi les rois de toutes ses créatures, n'est-ce point par son seul amour pour nous ! Personne, en effet, d'entre nous n'a mérité cette libéralité ; beaucoup s'en rendent indignes par leur mauvais cœur, par leur impiété ! Et il ne se lasse pas de verser sur eux son soleil et ses bénédictions !

Revenons à notre âme, fussions-nous les plus misérables des hommes ! Elle a été pour sa part dans les motifs qui ont porté la seconde personne

de la sainte Trinité, à s'incarner, à se faire homme. Jésus-Christ a compté depuis longtemps ses péchés, les voyant un à un dans toute leur laideur, dans toutes les circonstances qui en augmentent la malice. Néanmoins il l'a aimée au point de verser son sang pour prix de sa rédemption, de s'immoler pour elle sur l'autel de la Croix ! Cette âme lui appartient, elle est destinée à orner son Royaume ; il lui a conféré le droit touchant d'appeler les Anges ses frères, d'appeler sa mère, Marie la reine des Anges et des Saints !

Supposons toujours un homme, le plus pauvre, le plus obscur ; il a plu au Seigneur de le tirer du néant quand il l'a fait. Avant eut été trop tôt, après eut été trop tard ; il en sera de même de sa mort. Tout est arrangé avec une telle surabondance de miséricorde, qu'il mourra à l'heure voulue pour la plus grande gloire de Dieu, et aussi à l'heure où il sera plus sûr et plus avantageux pour lui de mourir. Il y a pour lui en réserve dans les Cieux une splendeur, une beauté à part qui le fera reconnaître, admirer, aimer de la foule joyeuse et triomphante des bienheureux. Et pour l'aider à y parvenir, que de grâces, de facilités de salut, son Sauveur a mises à sa portée. Son Eglise n'est en réalité qu'une institution divine ayant pour fin de continuer son œuvre de rédemption à travers les siècles ; ses fontaines, les Sacrements, sont là qui jaillissent partout pour les hommes de bonne volonté. Le Baptême assure le salut des

enfants qui n'ont rien pu faire pour le gagner. La Pénitence, c'est la réconciliation offerte à tous les prodigues, à tous les pécheurs. L'Eucharistie n'est rien autre chose que l'artifice du cœur de Jésus-Christ pour nous donner son amour et le gage de l'immortalité bienheureuse. L'Extrême-Onction, c'est le dernier effort de ce bon Sauveur, nous couvrant des mérites de sa passion, dans ce moment suprême ; et quand tout nous manque autour de nous, lui accourt pour nous accompagner dans le passage du temps à son éternité !

En dehors de lui, il a voulu que toute créature qui forme pour ainsi dire sa famille, la sainte Vierge, ses Anges, ses Saints, nous soit en aide pour nous conduire au ciel L'Evangile, les pontifes, les docteurs, les prêtres, le saint Sacrifice, les prières particulières et publiques, ne sont que des instruments de salut que nous a légués son amour incompréhensible. Qui donc périt après toutes ces avances de notre Dieu, sinon celui qui s'opiniâtre à périr? Sa bonté est si grande, sa miséricorde si attrayante ! Il ne châtie point aussitôt qu'on le mérite. Si le pécheur se repent, il pardonne ; s'il diffère sa conversion, il souffre son retardement ; il se donne à quiconque le recherche ; il ouvre sa porte à tous ceux qui viennent y frapper. Il aime à se nommer le Père des pauvres, de la veuve, des orphelins ; le Médecin des pécheurs, le Dieu de toute consolation. Enfin, pour terminer une matière qui est inépuisable, il a réservé, pour

le salut du plus misérable des hommes, une chose qui ne réclame point le ministère de ses prêtres, c'est son amour, la sainte charité. Au besoin extrême, quand les Sacrements font défaut, si l'âme sans secours est brisée par la contrition, accompagnée de cet amour de Dieu par dessus toute chose, il peut baptiser sans eau, absoudre sans ordination, confirmer sans chrême, presque communier sans hostie. Ne sont-ce pas là des artifices adorables de la bonté, de la tendresse de Dieu, et cela pour gagner une chose misérable, le chétif amour de notre cœur ! (*Faber.*)

Ainsi donc, il est très vrai que le dernier des hommes peut se dire en toute confiance : *Dieu m'a aimé, il s'est livré pour moi* : il a soif de mon bonheur et de mon salut, sans aucun besoin de moi. Pour moi, il a plongé sa Mère bien-aimée dans un océan d'amertumes et de douleurs ; il s'y est plongé lui-même, et il est un ami fidèle. — La jeunesse se passe avec ses illusions : tous ceux que nous avons aimés, dès notre enfance, nous abandonnent, ou par la loi sévère de la mort, ou par les nécessités de la vie, ou par l'inconstance des passions ; plus nous avançons et plus le vide s'élargit autour de nous, mes Frères ; mais l'amour de notre Dieu nous reste, résiste à tout, survit à tout ; pour tous, il a cette infaillible promesse : *Venez à moi, vous qui souffrez, et je vous soulagerai, je vous réconforterai !* Est-ce que l'imagination humaine peut rien concevoir qui approche de la

grandeur, de la fidélité, de la persévérance de cet amour de Dieu pour cette pauvre créature qui s'appelle un homme? Mais alors nous comprenons comment l'âme ardente de saint Paul a pu dire : *Anathème, malédiction à quiconque n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ.* — Ainsi *vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur*! Voilà le premier et le plus grand des Commandements !

VI[e] Instruction

Aimer Dieu parfaitement. — Caractères de cet Amour.

1° — Amour d'obéissance. — 2° Amour de préférence

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo.

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur (S. Luc. 10).

Qu'est-ce que l'homme, Seigneur, pour vous souvenir de lui et le fils d'un homme pour reposer sur lui votre cœur! C'est ainsi que s'extasiait le pieux Prophète, en méditant sur les tendresses paternelles, maternelles de Dieu pour nous. D'abord sa providence adorable a disposé la nature matérielle entière pour les besoins et les consolations de notre vie mortelle; partout l'abon-

dance, la libéralité s'unissent à la beauté, aux délices : *Louange à vous, Seigneur, Dieu de toute suavité* ! Les trésors inépuisables déposés dans le sein de la terre sont autant de preuves du prix qu'il attache à notre amour. Quant à notre âme, son incarnation, ses travaux, son Evangile, ses souffrances, sa mort, ses Sacrements ne cessent de lui crier : voilà ton prix : que pouvons-nous que pleurer de reconnaissance en voyant ce que lui a coûté notre salut et les facilités qu'il nous a laissées pour nous assurer son bonheur éternel ! Si en ce moment nous paraissions au tribunal de Jésus-Christ, et que nous entendions contre nous la sentence de damnation, pourrions-nous accuser d'autres que nous-mêmes ? Et notre Dieu a aimé chacun de nous comme s'il n'eut eu que chacun de nous à voir, à aimer. C'est ainsi que le soleil éclairant un endroit de la terre, ne l'éclaire pas moins que s'il n'éclairait point ailleurs (*Saint François de Sales*). L'Apôtre a donc pu nous dire à tous : *La charité de Jésus-Christ nous presse*. Ses tendres prévenances, ses libéralités, sa patience à nous attendre, et il faut bien le dire, son insensibilité pour nos offenses, sa miséricorde pour nous les pardonner, la profusion infinie et continuelle de ses bienfaits, tout de son côté met nos cœurs sous le pressoir pour en exprimer l'amour, la reconnaissance. Alors *tu aimeras Dieu parfaitement*, voilà le plus nécessaire, le plus saint de nos devoirs. Qu'est-ce que cet *amour*

parfait? Quels en sont *les caractères*? Nul sujet, mes Frères, n'est plus digne de votre religieuse attention.

1° — Aimer Dieu parfaitement, c'est ainsi que l'explique Jésus-Christ lui-même, l'aimer *de tout notre cœur* en dirigeant vers lui ce que nous avons de tendresse et de pieuse affection ; *de tout notre esprit*, en pensant habituellement à lui, à sa présence, à sa puissance, à sa bonté, à sa majesté, à sa miséricorde sur nous ; *de toute notre âme*, en consacrant nos facultés spirituelles, notre génie à lui rendre gloire, à le bénir, à le chanter dans ses perfections et dans ses œuvres ; *de toutes nos forces*, en usant de notre fortune, de notre crédit, de notre influence de père, de mère, de maître, de supérieur, de magistrat pour porter tous ceux qui nous entourent à l'honorer, à le servir, imitant ainsi Notre-Seigneur, que le zèle de son culte dévorait comme une flamme ardente. Considérez un avare qui aime éperdûment l'argent : il ne pense qu'à cet argent : sa santé, ses pensées, son industrie, ses serviteurs, son corps, son âme, tout est arrangé, disposé pour en amasser le plus possible ; il aime à le voir, à le toucher, à le compter ; c'est pour lui un déchirement de le perdre. Si son cœur était ainsi dirigé vers Dieu et pour Dieu, il l'aimerait parfaitement. Il en est de même des ambitieux, des luxurieux : afin de posséder les objets misérables de leurs passions, ils sont en proie à une activité fièvreuse; dépenses, voyages,

fatigues, intrigues, rien ne leur coûte : leur cœur est où est leur trésor. Si nous avions pour Dieu le même amour, nous l'aimerions parfaitement. Ah ! ceux qui aiment Dieu ne peuvent cesser de penser à lui, de respirer pour lui, de le prier, de chanter ses louanges. Ils désirent que son nom soit sanctifié, que son règne se répande dans le monde, que la foi y devienne de plus en plus florissante. Ils gémissent amèrement sur l'iniquité, les scandales, les persécutions, les blasphèmes des impies ; ils se portent avec ivresse aux sacrifices et aux souffrances pour son honneur et son culte : Ils ont soif de Dieu, selon la parole des Psaumes : *Sitivit in te anima mea Deus* !

Quelques détails exposeront mieux l'étendue de cet amour de Dieu.

1° — Un premier *caractère* de cet amour de Dieu, c'est *une obéissance fidèle* à sa loi. *Vous serez mes disciples*, a dit Notre-Seigneur, *si vous observez mes préc ptes ; si vous les négligez, c'est que vous ne m'aimez pas.* Dieu veut être appelé notre Père ; nous devons donc nous comporter envers lui en enfants pieux, soumis à sa volonté sainte. Un enfant qui a bon cœur, cherche à plaire à son père, à exécuter ses ordres, à prévenir ses désirs ; il est heureux de le fêter, de le voir loué, respecté ; il le défend et le protège même aux dépens de sa vie ; ses joies sont ses joies, ses douleurs sont ses douleurs ! Ayons ce cœur pour notre Père céleste et nous l'aimerons parfaitement.

ɩes mondains crient contre les personnes reli-ieuses, c'est-à-dire contre les âmes droites et onnêtes qui comprennent et remplissent leurs evoirs d'enfants de Dieu ; leurs pratiques de reli-ion les aigrissent parce qu'elles sont leur con-amnation ; à les entendre, c'est superstition, fana-sme. Est-ce qu'ils traitent de fanatiques leurs nfants quand ils sont aimants, respectueux, do-iles, empressés à les entourer de prévenances et e caresses ? Insensés et coupables, ils seront ɔrcés de se condamner eux-mêmes au jugement e Dieu. Que si parfois des personnes dévotes prê-ɜnt lieu à la critique par des travers, des défauts ıême saillants, cela ne vient pas de ce qu'elles ɔnt dévotes, mais de ce qu'elles ne le sont pas ssez. La dévotion, dit saint François de Sales, 'est autre chose que le vrai amour de Dieu, par quel une âme s'élève vers lui d'un vol rapide et ɜrvent, et pratique avec joie tous ses Comman-ements. Mais il n'est plus un enfant de Dieu, il 'est plus un disciple de Jésus-Christ, celui qui ɔandonne le culte divin, la prière, le saint sacri-ɔe de la Messe, les Sacrements ; c'est un malheu-ɜux païen reniant le caractère et les promesses ɜ son baptême, se retranchant de la famille et de ıéritage de son Père qui est aux Cieux !

2° — Un second *caractère* de l'amour de Dieu, est de le préférer à toute chose créée. Il ne nous ɔmmande pas ces affections tendres et sensibles ɜ la piété, dont la privation tourmente parfois

les âmes chrétiennes ; elles sont une faveur de sa grâce qui n'est due à personne ; mais il veut, il exige la première place en nos cœurs, place d'estime, d'honneur, de préférence à toute créature. Pour Dieu, il nous faut renoncer à tout amour, si vif et si cher nous soit-il ; à tout intérêt de la terre quand il se trouve en concurrence avec ses intérêts et sa gloire ; il nous faut le préférer à nos parents, à nos amis, à notre réputation, à notre fortune, à nos plaisirs, à notre vie même. Voilà comment l'aimaient nos millions de Martyrs. On étalait à leurs yeux l'appareil effrayant et varié des supplices ; on leur promettait alliances illustres, richesses, dignités, faveurs des princes ; on les menaçait de confisquer tous leurs biens, de réduire ainsi à la misère leurs pères, leurs mères, leurs épouses, leurs enfants ; ceux-ci étaient tous amenés devant eux pour entamer leur constance par leurs supplications, leurs larmes, leurs cris de douleur. Et malgré les déchirements ineffables de la nature, ils mouraient dans les supplices plutôt que d'apostasier, de renier leur foi, même en n'offrant qu'en apparence de l'encens aux idoles. Ils répétaient après saint Paul : *Qui donc pourrait nous séparer de la charité de Jésus-Christ ? Non, ce ne sera ni la tribulation, ni les angoisses, ni la faim, ni la nudité, ni le glaive, ni aucune créature* ! Saint Ignace disait : Que la flamme, la croix, les bêtes fauves, le brisement des os, que tous les tourments inventés par la rage des démons,

tombent sur moi, pourvu que je jouisse de Jésus-Christ, mon Dieu ! Oh ! combien, depuis les Apôtres, joyeux d'être outragés, flagellés, pour leur divin Maître, et pressés par la même flamme de charité divine, ont ainsi méprisé toutes les séductions de la vie, montré au monde qu'ils aimaient Dieu parfaitement. Lorsque le feu est dans une maison, dit saint François de Sales, on jette par les fenêtres les objets les plus précieux ; lorsque le feu du saint amour est dans un cœur, toute chose lui est vile, méprisable, digne de rebut, en comparaison de son Dieu. Et c'est de toute justice, mes Frères. Il est notre Créateur, notre Seigneur, notre bien souverain en cette vie et dans la vie future. Tout ce qui nous séduit dans les créatures, tout ce que nous appelons bon, beau, aimable, ravissant, dans les merveilles de ce monde, n'est qu'une goutte de cette fontaine immense, intarissable, qui est Dieu. Lui seul est bonté, beauté, suavité, harmonie, parfum, torrent de chastes et incorruptibles voluptés. *Seigneur, Dieu des vertus, qui est semblable à vous*, chante le Prophète. Et c'est lui qui se nomme un Dieu jaloux, lui qui demande notre cœur, lui qui nous dit : *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement !* Qui pourrait, qui oserait lui contester ses droits, ses titres ? Ah ! Seigneur mon Dieu, dit encore saint Augustin, qu'est-ce que l'homme pour que vous lui ordonniez de vous aimer, et s'il ne vous aime, que vous le menaciez des plus grands

châtiments? Le plus dur des châtiments n'est-ce point de ne pas vous aimer ou d'aimer autre chose que vous?

Les deux premiers *caractères* de l'amour de Dieu, mes Frères, sont donc : *obéissance* à ses Commandements ; *préférence* pour lui sur tout amour créé. Hélas ! mes Frères, est-ce ainsi que nous aimons notre Dieu ! Des milliers, des millions de nos frères dans la foi, lui ont protesté de leur amour au prix de leur sang, pendant les persécutions, et nous, en pleine paix, nous demeurons dans une indifférence impie pour nos devoirs chrétiens de chaque jour ! Chaque jour nous sacrifions sa loi ; nous la foulons aux pieds pour un plaisir sensuel, pour un festin, pour une fête mondaine. C'est le dimanche, par exemple : mais il fait un peu froid, il fait un peu chaud ; on a quelques fruits de la terre à recueillir ; il arrive un étranger, tous les prétextes sont bons pour profaner le saint jour, pour délaisser ce Sacrifice de la Messe où notre Sauveur, qui sera notre juge, renouvelle le mystère de notre Rédemption. Aimons-nous Dieu de préférence, quand nous passons nos jours loin de lui, de son temple, de ses solennités, de sa table divine ; que nous avons oublié les prières de notre enfance, au point de ne plus les savoir ; que nous admettons en nous, sur le trône qui lui appartient, des idoles de terre, de boue et de chair, et que nous ne lui offrons que les restes de nos passions? Même parmi ceux

qui se disent chrétiens, combien de bouches menteuses dans cet acte de charité : *Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur et par dessus toutes choses* ! Cependant qui n'aime pas Dieu demeure dans la mort : il ne chantera pas ses louanges dans sa maison sainte, aux siècles des siècles. Heureux donc celui qui peut dire avec le pieux Prophète : *Qu'ai-je à désirer dans le Ciel et sur la terre, que vous seul, Seigneur mon Dieu?* Soyez mon partage ici-bas et ma joie, ma récompense dans votre éternité. Ainsi soit-il.

VIIe Instruction

Caractères de l'amour de Dieu (*Suite*).

3° — AMOUR DE RAPPORT. — 4° AMOUR HABITUEL.

> *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo.*
>
> Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur (St Luc, 12).

Dieu est amour, nous dit l'apôtre saint Jean, et il nous l'a bien prouvé. Depuis qu'il est Dieu, et il l'a toujours été, il nous a aimés d'un amour immense, inaltérable. Il nous a tirés du néant à l'heure fixée dans la sagesse de ses conseils, et alors la création entière et l'Eglise dont nous sommes les enfants, c'est-à-dire le monde maté-

riel et le monde spirituel. sont remplis pour nous des dons de sa miséricorde. Qui pourrait détailler, décrire la surabondante profusion de ses bienfaits sur nous? Néanmoins on ne saurait assez redire combien il est ignoré, négligé, insulté, dans ce monde qui est à lui. Pour ses enfants pieux, il ne peut y avoir un spectacle plus désolant, plus chagrinant que la vue de cette foule de pécheurs vivant sur la terre comme s'ils s'étaient faits eux-mêmes, comme s'ils vivaient par eux-mêmes, oubliant qu'ils sont des créatures, qu'ils ont un Créateur à adorer, à aimer. Le *premier caractère* de cet amour, c'est de pratiquer tous ses Commandements, — le second, c'est de le préférer à ce que nous avons de plus cher, à tout ce qui nous attache le plus : père, mère, fortune, honneur, plaisir, la vie même. Arrêtons de nouveau, mes Frères, notre méditation sur cet Amour parfait qui enivre d'extase les élus du Ciel, qui fait le bonheur de l'homme sur la terre !

3° — *Son troisième caractère* est d'être un amour de rapport : comprenons bien ce terme, mes Frères. Vous plantez un arbre, c'est afin qu'il vous rapporte des fruits; vous bâtissez une maison, c'est avec l'intention de l'habiter. Vous élevez du bétail, c'est par espoir de retirer un profit, un rapport. Vous cultivez et semez vos domaines, parce que vous en attendez des récoltes, des moissons ! Autrement, vous prétendez à un rapport de vos arbres, de vos maisons, de vos animaux, de

vos vignes, de vos terres. Eh bien ! Dieu, de même, en sa sagesse adorable, a créé toutes choses pour sa gloire : l'aimer d'un amour de rapport, c'est le bénir, l'honorer, l'admirer, le remercier pour toutes les œuvres de ses mains, pour toutes les merveilles de sa puissance et de sa miséricorde. Puisque tout est à lui, la terre et sa vaste étendue, toutes choses doivent lui revenir. Ainsi nous pouvons bien aimer les créatures, puisqu'il les a tirées pour nous du néant ; mais arrêter, terminer notre amour sur elles, sur leur jouissance, sans nous élever vers leur Créateur, pour lui en renvoyer louange et bénédiction, est à la fois une suprême injustice, une noire ingratitude. *C'est pour moi*, dit le Seigneur, *que j'ai fait toutes choses* : toutes choses doivent donc tendre à lui comme les fleuves à l'Océan. Or, par elles-mêmes, les créatures sont incapables de tendre à Dieu, de s'élever à Dieu pour l'honorer. Elles n'ont ni intelligence pour le connaître, ni cœur pour l'aimer, ni bouche pour le bénir, ni volonté pour l'adorer. Ainsi, le diamant ne sait ni quel est son prix, ni de qui il a reçu son éclat ; la brebis ne connaît pas Celui qui l'habille et la nourrit ; les oiseaux ignorent de qui leur viennent et leur plumage éclatant et leurs voix mélodieuses ; la terre peut-elle dire l'auteur de son mouvement, de ses révolutions dans l'espace, de son équilibre, de sa fécondité prodigieuse ? Ainsi de toute chose : quel cantique de joie et d'actions de grâces Dieu peut-il en attendre ? Seul

l'homme est placé entre le Créateur et ses créatures, pour lui en renvoyer la gloire : ôtez l'homme, le monde entier est un hors-d'œuvre ; toute la nature est muette ; avec lui, au contraire, elle chante au Créateur un perpétuel cantique d'admiration et d'amour ; il devient l'âme, l'intelligence, le cœur, la voix, le prêtre, le député de l'admirable création auprès de Dieu !

Ainsi, mes Frères, à nous d'aimer Dieu, de lui offrir un sacrifice de justice et de bénédictions, pour ce monde merveilleux qui nous entoure, pour tous les biens qui sont à nous, pour tout ce que nous sommes, nous les privilégiés de son éternel amour.

1° — Nous devons bénir Dieu de tout notre cœur pour les merveilles de ce monde. Dieu ne l'a créé que pour se faire aimer, honorer. Ainsi, par exemple, dans une nuit sereine, vous contemplez l'armée des étoiles qui étincellent au Firmament : ne vous arrêtez pas à ces astres brillants, élevez votre âme vers Celui qui les a semés dans les espaces où se perd l'imagination, et, dans votre admiration, redites avec le saint Prophète : *Les Cieux publient la gloire de Dieu, le Firmament raconte sa puissance* ! La terre est prodigieusement variée dans ses sites et dans ses productions ; là, des montagnes couronnées de forêts, de vignes, de vergers ; ici, des plaines riches et fertiles, des prairies verdoyantes ; plus loin, des vallées arrosées de fleuves y apportant

la vie, l'activité, l'abondance. Ici les fruits et les animaux du Midi ; là, les fruits et les animaux du Nord. Partout la création de Dieu, la sagesse, la puissance de Dieu. Partout Dieu est présent, mais d'une présence tour à tour majestueuse, sainte, paternelle, redoutable, consolante ; il est au-dessus, au-dessous de nous, autour de nous. Voilà une fleur, il y est ; voilà une étoile, il y est. Il est dans l'eau, dans le feu ; il est dans la foudre et la tempête, dans la lumière et dans la nuit, dans un grain de poussière comme dans le soleil. A nous donc de chanter avec les enfants de la fournaise : *Œuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur* ! *Bénissez-le, soleil, lune, étoiles du ciel, pluie et rosée, feu, chaleur, froid, neiges et frimas* ! *Bénissez le Seigneur, lumière et ténèbres, montagnes, plantes verdoyantes, fontaines, mers et fleuves, poissons des eaux, oiseaux du ciel, animaux de la terre* ! *Bénissez-le, exaltez-le surtout par vos louanges, vous ses serviteurs, dans les siècles des siècles* (*Daniel*, 3).

2° — Nous devons aimer Dieu de tout notre cœur pour tous ces biens que sa main paternelle répand sur notre vie : santé, jeunesse, alliances heureuses, paix et prospérité de la famille, entreprises réussies, abondance de fruits, de moissons, de vendanges dans l'ordre naturel ; grâces et facilités de salut à profusion dans l'ordre surnaturel. Hélas ! nous n'avons de nous que le néant. et nous y ajoutons sans cesse le péché ; mais vie,

joies de la vie, n'ont d'autre fontaine que le cœur très aimant de notre Dieu. Alors, cœur pour cœur, amour pour amour, à ce Dieu, Père d'une clémence infinie. Mais peut-être avons-nous reçu de sa bonté les cinq talents de l'Evangile alors qu'autour de nous la foule de nos frères n'en a reçu qu'un seul ! Peut-être sommes-nous dans l'aisance ou l'abondance, tandis qu'autour de nous plusieurs manquent d'abri, de vêtements, du nécessaire. Peut-être aucun de nos membres ne languit, aucune de nos facultés ne faiblit tandis que tant d'autres créatures humaines sont estropiées, mutilées, maladives, privées d'un ou de plusieurs de leurs sens, ou bien sont idiotes, insensées, simples d'esprit. Peut-être avons-nous reçu une éducation chrétienne, et il en est un si grand nombre qui ont été élevés par des parents impies et qui ont ainsi grandi dans l'ignorance de la religion. Il en est que Dieu a frappés dans sa justice après une faute, quelques fautes, et peut-être nous a-t-il attendus à la pénitence pendant des années de prévarications, d'iniquités ; et qu'avons-nous fait pour être traités avec tant de miséricorde ? Pouvons-nous oublier que plus nous aurons reçu de talents, plus Dieu nous demandera d'intérêts ? Il n'est donc personne d'entre nous qui n'ait matière inépuisable à redire avec le roi David : *Bénis le Seigneur, ô mon âme, et n'oublie pas la profusion de ses bienfaits : c'est lui qui te conserve la vie et la couronne de ses miséricordes* !

Enfin aimer Dieu parfaitement c'est lui rapporter toutes nos pensées, nos paroles, nos désirs, nos actions, lui consacrer nos talents, notre esprit, notre science, notre être tout entier. Nous sommes des arbres plantés par lui dans le jardin de son Eglise ; il a tout droit de s'y promener et de dire : Vous êtes à moi ; à moi les fleurs et les fruits. *Soit que vous buviez, que vous mangiez, que vous fassiez n'importe quel travail corporel ou spirituel, que ce soit pour la gloire de Dieu.* Que si les mondains, pour s'autoriser dans certains désordres ou plaisirs, vous crient sur tous les tons : C'est de tout temps qu'on a fait et ceci et cela ; quel mal y a-t-il ? Examinez, mes Frères, si ce qu'on vous dit être innocent ou indifférent, peut être rapporté à Dieu, offert à Dieu, autorisé de Dieu, et votre conscience vous répondra. C'est lui qui se plaint d'avoir planté son peuple comme une vigne choisie dont il espérait de bons raisins, et de n'y avoir trouvé que des grappes amères et sauvages !

4° — *Caractère* de l'amour parfait, c'est d'être habituel, persévérant ; telle est sa nature même, son essence, car il ne peut exister avec le péché mortel qui nous jette dans la disgrâce de Dieu. L'amour habituel c'est l'état heureux de ceux qui possèdent la grâce sanctifiante ; Dieu les aime, et il établit en eux sa demeure ; ce bonheur est celui de l'âme après le Baptême ou après le Sacrement de pénitence bien reçu. Etat désirable où la mort peut être subite, mais non imprévue ; sans lui le

salut est en péril et l'âme est suspendue au-dessus de l'abîme éternel. Rien ne peut lui être comparé. Sans lui possédât-on la richesse, la science, le pouvoir royal, l'homme n'est qu'un rien, un néant hideux, une orgueilleuse corruption. Sans cet amour divin, sans cette charité habituelle, nos actions, nos souffrances, nos travaux, nos aumônes n'ont point de prix ou de mérite pour le Ciel ; avec elle au contraire tout ce qu'on fait de bien, tout ce qu'on fait de mal, nous prépare un poids immense de gloire, embellit notre couronne !

Ah ! mes Frères, nous sommes sur la terre pour connaître Dieu, l'aimer, le servir. La sainteté sans laquelle personne ne verra Dieu, n'est autre chose que l'amour de Dieu. Aimons-le donc, servons-le dans la joie de notre cœur. Lucifer était beau, radieux de gloire ; Dieu l'avait orné de dons plus riches que bien d'autres Anges, et l'orgueil l'a enivré ; au lieu de donner son amour à son généreux Créateur, il se l'est donné à lui-même, et il est devenu un affreux démon. Et n'est-ce point ainsi que beaucoup de grands, de riches, de princes du monde n'usent des dons de Dieu que contre l'honneur de Dieu ? Que d'hommes de talents, de génie ; que d'écrivains distingués, devraient être d'excellents ouvriers de la vigne du Seigneur, n'y sont que de cruels renards qui la ravagent par leurs scandales ! Oh ! prenons garde tous de n'être pour Dieu que des arbres mauvais ou sim-

plement stériles ; les uns et les autres seront coupés et jetés au feu. *J'aime ceux qui m'aiment*, dit le Seigneur, je les aime ici-bas, je les aimerai toujours ; *je serai moi-même leur récompense dans les Cieux. Amen.*

VIII[e] Instruction

Quand doit-on faire des Actes d'amour de Dieu ?

> *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo.*
>
> Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur (S[t] Luc, 12).

L'homme veut être aimé de ses parents, de ses enfants, des personnes qu'il a obligées, de son entourage même, et souvent il est si peu aimable, il porte en lui tant de blessures de la nature déchue ! Les rapports que nous avons avec Dieu sont infiniment plus étroits que ceux qui nous unissent à notre père, à notre mère : nous venons plus directement de lui, nous lui sommes mille fois plus obligés, car notre vie nage pour ainsi dire dans les flots de son intarissable amour, et il est souverainement beau et bon ; il ravit par sa vue tous les Anges du Ciel. Il a tous les droits à notre amour tendre, filial, persévérant ; à un

amour de préférence sur toutes les créatures. Et voilà que les hommes, en foule, l'oublient, l'outragent, le repoussent de toute leur force comme un étranger importun, de ce monde, qui est à lui. Cependant, mes Frères, il n'est point de salut possible sans l'amour de Dieu ; le Saint-Esprit le répand en germe dans l'âme des enfants au Baptême ; mais les adultes sont rigoureusement obligés de faire de temps à autres des actes d'amour de Dieu, sous peine de péché mortel. C'est le sujet important digne de la plus religieuse attention.

1° — C'est un devoir sacré de faire des actes d'amour de Dieu aussiôt qu'on a *l'âge de raison.* Une statue, si elle pouvait parler, remercierait l'artiste qui l'a formée, et la créature intelligente n'offrirait pas, dès ses premiers instants, ses hommages affectueux à son Créateur? C'est aux femmes chrétiennes à graver de bonne heure ce sentiment dans l'âme de leurs enfants, à tourner de bonne heure leurs pensées, leurs désirs vers le Ciel ; un acte d'amour d'un enfant, c'est le parfum d'une fleur fraîchement éclose. Peut-il y avoir une occupation plus douce, un plaisir plus charmant pour une mère pieuse que d'apprendre à son Ange terrestre de joindre les mains, et de dire soir et matin, avec un naïf recueillement: Mon Dieu je vous aime, je vous donne mon cœur. Mon Dieu bénissez-moi, bénissez mon père, bénissez ma mère ? Son innocence immaculée donne des

ailes rapides à son âme, et jamais il n'enverra vers Dieu prière plus pure, plus embaumée. Dieu qui aime les prémices, se souviendra de cette précoce offrande ! Ah les pasteurs surtout reconnaissent bien tous les jours auprès de quels parents grandissent les enfants : tous les jours ils peuvent apprécier le trésor d'une mère chrétienne mettant son zèle et ses soins à engendrer pour le ciel, les âmes que le Seigneur lui a confiées.

2° — Nous devons à Dieu des actes d'amour quand nous en recevons *quelque bienfait particulier*. Tous les hommes aiment la reconnaisance ; ils exigent qu'on se souvienne d'un service, d'une démarche bienveillante, d'un acte de générosité, de dévouement. Notre vie entière est un don renouvelé de la bonté de Dieu. De là vient que les Hébreux lui offraient des sacrifices pour la récolte des biens de la terre ; ils avaient la fête des moissons, des vendanges et autres ; de là vient, aux enfants de l'Eglise, l'habitude de bénir Dieu de leurs repas, de lui adresser leurs prières soir et matin. Mais voilà que sa providence a donné une issue favorable à une entreprise qui vous intéressait vivement : vous ou les vôtres étiez dans un grave péril ; Dieu vous en a délivrés : il vous a guéris d'une maladie dangereuse ; il vous rassasie d'abondance, et la prospérité sourit à tous vos désirs. Est-il besoin de vous dire que votre cœur doit s'élever avec amour vers celui qui conserve, abaisse, élève, bénit, selon ses décrets adorables?

Oh ! c'est en toute justice que saint Paul compare les ingrats aux païens qui n'auront point entrée dans le royaume des Cieux !

3° — Nous devons faire des actes d'amour de Dieu en *approchant des Sacrements.* Vous êtes au tribunal de la pénitence : vous y portez peut être des aveux graves et pénibles, mais voilà que le prêtre, au nom de Jésus-Christ, prononce sur vous la sentence d'absolution, c'est-à-dire ferme l'enfer sous vos pas et vous rouvre les Cieux, et la paix divine qui surpasse toute autre joie, afflue en votre âme ; que l'amour donc de votre Sauveur y afflue à son tour. Vous apparaissez à la Table sainte : mais en présence de celui dont la seule vue ravit les Anges d'allégresse, pourriez-vous ne pas lui dire dans un transport de bonheur : *Mon bien aimé est à moi, et moi je suis à lui pour toujours. Qu'ai-je à désirer sur la terre et dans le Ciel que vous, Seigneur, le Dieu de mon cœur et mon héritage pour l'éternité* ? Tous les Sacrements, d'ailleurs, sont les fruits de la passion de notre divin Sauveur ; ce sont ses fontaines aux courants desquelles il nous appelle à désaltérer et à purifier nos âmes en notre pèlerinage vers le ciel ; tous nous invitent à redire le cantique de la Vierge bienheureuse : *Mon esprit, mes facultés intimes sont ravies de bonheur en Dieu mon salut ; il a opéré pour moi des merveilles celui qui est puissant, et dont le nom est Saint* !

4° — Nous devons faire des actes d'amour

de Dieu au *saint Sacrifice de la messe*. Voyez ce qui se passe à l'autel: Jésus-Christ renouvelant par le ministère du prêtre, le Sacrifice de la Croix pour vos besoins et pour tous ceux de l'Eglise. Les Anges s'y pressent en grand nombre, dit saint Chrysostôme, pour honorer de leurs adorations ce saint et redoutable mystère ; imitez leur adoration, leur amour !

5° — Nous devons faire des actes d'amour les *dimanches et les fêtes*. Dans les jours de la semaine, occupés matin au soir, accablés de soucis, de travaux, de fatigues, comment avez-vous servi le Seigneur, comment avez-vous pensé à ce Dieu si bon, qui remplit la terre entière de ses miséricordes ? Du moins aux jours qui lui sont dédiés, venez aux pieds de l'autel, le remercier, vous reposer dans cette maison de notre Père à tous, vous souvenir de lui, et de la Patrie où il vous attend ; répandez vos âmes en sa présence dans les sentiments de repentir, d'espérance, de charité.

6° — C'est *toujours, en tout temps*, mes Frères, que notre cœur devrait s'élever avec amour vers Dieu, parce que toujours nous vivons dans le sein de Dieu, dans l'atmosphère de Dieu, dans la lumière et la surabondance des dons de Dieu Aspirez souvent vers lui par de courts mais vifs élancements de votre cœur, dit saint François de Sales, invoquez son secours, tendez-lui la main comme un petit enfant à son père, afin qu'il vous conduise ;

excitez-vous à son amour. Comme ceux qui nourrissent une amitié naturelle, ont toujours leurs pensées tournées du côté de la personne aimée, le cœur plein d'affection pour elle, leur bouche remplie de ses louanges ; de même ceux qui aiment Dieu ne peuvent cesser de penser à lui, de respirer pour lui, d'aspirer à lui, de parler de lui ! Partout, autour de nous, au-dessous, au-dessus de nous, Dieu a marqué l'empreinte de sa puissance, de sa sagesse, de sa beauté, de sa bonté. Ecoutons donc toutes les créatures nous criant dans un concert immense : Aimez Dieu, bénissez Dieu, c'est pour vous qu'il nous a faites !

7° — Nous devons faire des actes d'amour de Dieu, à *l'approche de la mort. L'arbre*, dit l'Ecriture, *restera où il est tombé* ; c'est donc une obligation suprême pour nous de mettre notre âme en sûreté. Ainsi, une maladie dangereuse est survenue ; les défaillances de la vieillesse et de la nature nous annoncent que la tente de notre corps va se replier ; le tonnerre gronde sur nos têtes ; les eaux menacent de nous engloutir, les flammes de nous dévorer, des assassins de verser notre sang ; nous pouvons périr dans la mêlée d'un combat, dans un précipice, sous un éboulement ; qu'un acte d'amour sincère et fervent monte alors de notre cœur vers Dieu ; si cet acte est parfait, la contrition parfaite l'accompagne, et l'âme est sauvée au cas que le corps périsse. Au lit *de mort, à l'agonie*, le démon redouble surtout ses efforts,

sachant qu'il lui reste peu de temps ; il aigrit les malades, les saisit tout entiers du sentiment de leurs douleurs, leur enlevant parfois toute pensée du salut ; ou bien, aux autres, il inspire une telle horreur des jugements de Dieu, qu'il les précipite dans le désespoir. C'est à cette heure si triste à la nature, si décisive, que nous devons surtout faire des actes d'amour, en inspirer à nos parents, à nos amis : *la charité*, dit un Apôtre, *couvre la multitude de nos péchés* ! — Mais pour le remarquer ici en passant, si jamais ou rarement on n'en a produit pendant la vie, que sortira-t-il à la mort de ces cœurs vieillis dans le péché et l'inimitié de Dieu ? Un cœur de glace, un cœur haineux pour Jésus-Christ son Sauveur, pendant de longues années, s'enflammera-t-il du feu sacré de l'amour divin, à ce moment suprême ? Il faudrait pour cela le plus grand des miracles. Dieu peut le faire sans doute par sa grâce ; mais, dit saint Bernard, si je me souviens de l'Evangile, je n'y vois qu'un pécheur se convertissant à la mort, le bon larron à côté de Jésus-Christ sur la croix. Heureux donc ceux qui se seront exercés de bonne heure à l'amour de Dieu ; cette sainte habitude les y rappellera à ce moment décisif !

Ah ! mes Frères, Dieu est infiniment aimable : le bonheur des Saints est de l'aimer sur la terre, de l'aimer dans le Ciel ; des millions d'entr'eux sont morts dans les tourments afin de conserver son amour ; tous craignaient avant tout, comme le

roi David, de perdre le Saint-Esprit qui est l'amour incrée : *Et Spiritum sanctum tuum ne auferas a me.* Un grand nombre avaient le cœur tellement embrasé de ce saint amour qu'ils disaient : *C'est assez, c'est trop, Seigneur. — Souffrir ou mourir pour vous.* On put en voir, comme sainte Madeleine de Pazzi, forcés de s'arroser la poitrine d'eaux vives afin de tempérer l'ardeur intérieure qui les brûlaient. Le plus grand malheur des démons est, au contraire, d'être sans amour de Dieu, et, spectacle effrayant, incroyable, la foule des hommes n'aiment pas Dieu non plus ; ils se préparent le terrible châtiment des anges rebelles. C'est à cette vue que les bons Anges dans l'Evangile s'écrient avec indignation : Seigneur, voulez-vous que nous allions arracher cette ivraie du milieu de votre champ ? Mais sa bonté répugne à frapper : Non, non, répond-il, attendons le temps de la moisson, alors l'ivraie sera séparée du bon grain et jetée dans le feu. Quel péché, quel malheur, mes Frères ! une âme immortelle ne jamais voir Dieu, son Père, son Sauveur, dans sa gloire, être repoussée pour jamais de sa félicité souveraine, des ravissantes solennités de son Temple céleste ! Ah ! aimons Dieu, non pas en paroles, mais de tout notre cœur ; réjouissons-nous de le voir aimé, honoré, béni ; employons toute notre influence pour le faire aimer et servir, dans nos familles, dans notre entourage. Ainsi non seulement dans cet exil, mais dans la patrie, nous

redirons le cantique d'amour : Gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit... maintenant et aux siècles des siècles ! *Amen.*

IXe Instruction

Nos églises, lieux d'adoration. Honneur et respect que nous leur devons.

Adorabo ad templum sanctum tuum, in timore tuo.

Je vous offrirai, Seigneur, mes adorations dans votre saint Temple, avec une crainte religieuse (Ps. V. 8).

Dieu est grand, mes Frères, infiniment digne de nos louanges. La terre avec sa vaste étendue étant à lui, les cieux et la terre étant remplis de sa majesté, les Saints lui renvoyaient toujours et en tout lieu l'honneur et l'action de grâces pour les merveilles de la création ; ils imitaient ainsi les Anges qui lui redisent l'hymne éternel : *Il est saint, il est saint, il est saint le Dieu des armées.* David nous révèle les mêmes sentiments de dévotion par ces paroles : *Je bénirai le Seigneur en tout temps* ; *Benedicam Dominum in omni tempore* ! Cependant David accumule les préparatifs du célèbre temple de Salomon, et, dans ses psaumes, il aime à redire : *C'est dans son Temple que réside le Seigneur. Je me rendrai à votre maison, ô mon*

Dieu, et animé de votre crainte, je vous offrirai mon adoration en votre Temple. Je recevrai l'abondance de vos biens dans votre maison sainte. Arrêtons aussi notre attention, mes Frères, sur l'honneur et le respect que nous devons à nos églises dédiées *à l'adoration* de notre Dieu !

Dans tous les temps, dans toutes les régions du monde, les hommes ont consacré des lieux à l'adoration, à la prière ; les peuples les plus sauvages n'y ont pas manqué. L'Amérique avait des temples des plus riches, quand elle fut découverte. Les Patriarches élevaient des autels à Dieu dans les endroits où il leur avait apparu, et lui-même prescrivit à Moïse de lui dédier le tabernacle. Plus tard, par l'intermédiaire de son prophète Nathan, il ordonna la construction du temple de Jérusalem. Alors, quand Salomon en eut célébré la dédicace, il lui apparut et lui dit : *J'ai sanctifié cette maison que vous venez de m'édifier ; ici, mes yeux, mon cœur seront toujours attentifs* (3 *Reg.* 9, 3). Ce premier temple, d'une richesse inouie, fut détruit par Nabuchodonosor. Après la captivité de Babylone, Zorobabel le releva à grands frais ; néanmoins, les vieillards qui avaient vu celui de Salomon, gémissaient au souvenir de ses magnificences que ne pouvait égaler le nouveau. Alors le prophète Aggée les consola en annonçant que la gloire de celui-ci l'emporterait, car bientôt viendrait le Messie qui l'honorerait de sa présence. C'est en celui-ci, en

effet, que Notre-Seigneur a été présenté dans les bras de Marie, comme victime future des péchés du monde ; il y a accompagné ses parents aux diverses solennités de l'année ; il y a disputé avec les docteurs de la loi ; il y a prêché au peuple ; il y a opéré des miracles ; il y a prié et adoré Dieu, son Père : voilà la gloire qui lui était promise. Or, mes Frères, combien la plus petite, la plus pauvre de nos églises, est plus glorieuse, plus digne de respect et d'honneur que le temple de Jérusalem ! Jésus-Christ n'y a été présenté qu'une fois : c'est tous les jours qu'il est offert dans les nôtres, par un très auguste Sacrifice. Il n'a visité que parfois le temple de Jérusalem, pendant les trente-trois années de sa vie mortelle ; il réside dans les nôtres assidûment, continuellement, jusqu'à la consommation des siècles. Une église est bien sa maison : il aime à la nommer ainsi : *domus mea* ! C'est donc notre maison commune à nous tous aussi, puisqu'elle est à notre Père et Sauveur. C'est là qu'il attend pauvres et riches, enfants, jeunes gens, vieillards, afin d'ouvrir sa main sur tous et de les combler de ses bénédictions. Là, il continue à prêcher son Evangile par la bouche de ses prêtres ; là, par leur ministère, il ne cesse d'opérer ses miracles de sanctification. Il régénère dans le Saint-Esprit au Baptême ; il réconcilie dans la pénitence ; il nourrit nos âmes à sa Table sainte du pain de vie et de résurrection ; là, il nous confirme pour

les combats du salut, il bénit les époux, il intercède pour les défunts. Là, son cœur est ouvert à nos vœux, à nos prières ; là, nous pouvons pleurer avec espérance sur les défunts que la mort nous a ravis ; là, nous venons reprendre force, courage, consolation contre les défaillances, les adversités, les tristesses de notre pèlerinage ! Ainsi il est toujours avec nous, notre compagnon de voyage, faisant le bien, chassant les démons, guérissant nos langueurs. Nous avons donc bien lieu d'emprunter, dans la jubilation de nos âmes, les saints versets des psaumes : *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où réside votre gloire! Combien vos tabernacles me sont chers, ô Dieu des vertus*! *Mon âme est en défaillance du désir d'habiter en vos parvis* (*Ps.* 83). Ah ! mes Frères, les païens n'entraient dans les temples de leurs idoles qu'avec une profonde révérence : plusieurs y montaient sur leurs genoux ; ils évitaient d'y cracher, de s'y moucher. Encore aujourd'hui, les Turcs qui, dans leurs mosquées, se laisseraient aller à une légèreté, à une inconvenance, seraient aussitôt châtiés du bâton des surveillants. Et c'est en face du tabernacle, en présence du Saint-Sacrement, pendant le sacrifice de notre Rédemption, que de prétendus chrétiens viennent afficher leur impiété, troubler les offices et la dévotion des fidèles par leurs irrévérences ! Au jugement ne seront-ils pas justement condamnés par ces pauvres idolâtres ? Si Dieu, en

effet, eût fait pour eux les miracles d'amour qu'il multiplie pour nous, ils auraient chanté avec ivresse le cantique nouveau de la foi et de la reconnaissance.

L'Eglise est *la maison de notre Sauveur*, il est là chez lui ; mais où donc pourra-t-il se retrancher s'il n'y est à l'abri des insultes ? Il est offensé dans les palais, dans les maisons particulières, dans les rues, dans les cabarets, dans les assemblées. S'il doit être en un refuge, c'est particulièrement en sa maison sainte. Dans toutes les nations, chacun est en sa propre maison comme en un lieu de sauvegarde ; il faut être barbare, dénaturé, pour y aller le braver. Et c'est en sa propre demeure, que ses ministres lui ont bénite, ont consacrée à son culte, qu'il est souvent le plus offensé ! Quoi ! notre Dieu, notre Sauveur, qui sera notre Juge, n'aura pas en ce monde un coin, un refuge contre les attentats de ses ennemis ?

C'est ce crime d'impiété dans son église qui allume surtout sa colère. Le prophète Isaïe avait annoncé qu'il ne serait ni rigoureux, ni turbulent contre personne. Jérémie avait prédit qu'il ressemblerait à un agneau devant ceux qui le dépouilleraient. Il avait dit de lui-même : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Il n'a pas maudit ceux qui le maudissaient ; il n'a pas proféré une seule plainte conre ceux qui le crucifiaient ; il a prié pour eux et même excusé leur crime ; mais il est entré deux fois en colère contre ceux qui profa-

naient le temple par leur irréligion. Il a pris un fouet contre ceux qui s'y étaient installés pour vendre et acheter les victimes destinées aux sacrifices (*Jean*, XI, 15). Et souvenons-nous que c'était l'ancien temple : ce n'était pas une de nos églises où son cœur brûle d'amour pour nous, où il est en état de victime, où il s'immole chaque jour pour nous. S'il s'irrite ainsi contre ceux qui, dans le temple, se livraient à un trafic permis partout en dehors du temple, quelle ne doit pas être sa terrible indignation contre ces hommes, ces femmes, qui, dans nos églises, se comportent comme dans la rue, comme au théâtre ; qui sont là, pendant les saints mystères mêmes, le cœur bien loin de lui, se permettant des rires, des regards criminels, des conversations mondaines ou indécentes ? Saint Chrysostôme s'étonne que la foudre n'écrase pas ces sacrilèges, que la terre ne s'entrouve pas pour les engloutir. Ce qui prouve de plus l'indignation de Notre-Seigneur contre les profanateurs de nos églises, ce sont les châtiments temporels dont il les punit. Il venge son honneur et son amour outragés en maudissant les individus, leurs familles ; en envoyant la guerre, la peste, la famine, en empêchant les cieux de répandre leurs rosées et la terre de produire ses fruits. C'est en punition de ce crime, que vous travaillez en vain sans profit ; que vous semez beaucoup et que vous récoltez peu : *Seminastis multum et intulistis parum* (*Aggæi*, I, 10). Que si

malgré votre impiété, vous ne partagez pas les calamités publiques, dit saint Bernard, c'est que Dieu vous laisse vous aveugler dans le péché, pour vous punir éternellement avec les démons : *In labore dœmonum erunt, cum dœmonibus flagellabuntur.* Qui n'a entendu dire de côté et d'autre, par les vieillards, que les profanateurs de nos églises, pendant la grande révolution, avaient été frappés de malédictions, de maladies mystérieuses, de morts tragiques.

Une église au milieu de nous, mes Frères, c'est le trône de la grâce : accourons-y la demander selon les besoins de notre condition ; c'est la Maison d'adoration, venons-y adorer notre Dieu de tout notre cœur. C'est pour nous, pour chacun de nous que Jésus-Christ y fait sa résidence ; c'est donc à cause de chacun de nous qu'il y supporte tant d'offenses ; venons-y en esprit de réparation, comme des enfants qui s'empressent autour de leur bon père, aux jours de ses peines et de sa désolation. Quand il reste au cœur un peu de foi, et qu'on considère tant d'églises où il paraît à peine un adorateur par semaine, où il est solitaire, délaissé l'été, l'hiver, le jour, la nuit, le cœur est saisi comme à la vue d'un noir abîme ; on se demande comment il daigne habiter ainsi avec de telles créatures humaines. Mais quand on voit que, même le dimanche, la foule déserte nos tabernacles, et que plusieurs n'y viennent que pour l'offenser, alors on s'écrie ainsi que saint Liguori : Pauvre

Jésus-Christ, pauvre Jésus-Christ ! ce sont vraiment les excès de votre amour qui rendent par moment notre foi difficile ! Ah ! mes Frères, aimons nos Eglises ; que ce soit pour nous fête, délassement, bonheur d'accourir à leurs offices, à leurs solennités ; elles deviendront ainsi pour nous les portes du Ciel, le gage de notre entrée dans le temple de la Jérusalem des Cieux. *Amen.*

Xe Instruction

Culte des Reliques et des saintes Images.

Replebimur in bonis domus tuæ, sanctum est templum tuum.

Nous sommes remplis des biens de votre Maison; votre temple est un lieu saint (Ps. 64e, 5).

Nos Eglises sont des lieux spécialement consacrés au service de notre Dieu ! leurs autels sont sanctifiés par le divin sacrifice de la Messe, leurs tabernacles par la résidence perpétuelle de notre Sauveur. Qui pourrait dire les miracles d'amour et de miséricorde opérés ici par lui, dans les âmes, jusqu'à la consommation des siècles ? Mais si notre cœur doit s'attacher en nos Eglises, à notre Seigneur Jésus-Christ parce que là est notre trésor, il a voulu se montrer admirable en ses Saints à notre égard encore, en nous comblant de ses biens, même par *leurs Reliques* et *leurs Images* qui enri-

chissent et décorent nos temples ; c'est le sujet intéressant que je propose aujourd'hui à votre religieuse attention.

1° — Nous appelons *Reliques des saints*, principalement les membres, les ossements, les restes de leurs corps ; les docteurs les nomment victimes de Jésus-Christ, parce que par leurs mortifications héroïques ou leur martyre, ils lui ont rendu le témoignage de leur foi et de leur dévouement sans bornes. Saint Paul nous dit : *Ne savez-vous pas que vos corps sont les temples du Saint Esprit?* (1 *Corint.* 6), et saint Bernard a remarqué qu'au baptême, en effet, on pratique sur nous les mêmes cérémonies sacrées qu'à la dédicace des Eglises : exorcismes, cierges allumés, onction du chrême, impression de la croix, aspersion d'eau bénite ; on proclame ainsi que nous sommes des temples vivants pour l'auguste Trinité. C'est pourquoi on encense les fidèles dans les offices religieux ; on encense leurs dépouilles mortelles aux jours de leurs funérailles, et l'Ecriture nous dit que la mort de ceux qui ont vécu saintement *est précieuse devant Dieu* ; qu'il recueille *et garde avec amour les ossements de leurs corps* ! Et de là, en tout temps, honneur et révérence dans l'Eglise pour les Reliques de ses Saints. Les premiers fidèles s'empressaient d'aller à la recherche des corps des martyrs ; les lambeaux de leur chair, leur sang recueilli dans des éponges et des linges, les instruments de leurs supplices, étaient gardés avec

respect dans les maisons et les oratoires. On les plaçait dans les temples, sur les autels. Bien plus, c'était sur leurs sépulcres mêmes qu'on bâtissait des églises, des basiliques, et leurs restes sacrés étaient incrustés dans les pierres des autels, afin que le sang de la grande victime, Jésus-Christ, fût ainsi mêlé en quelque sorte à celui de ses Disciples. Toujours l'Eglise aime à renfermer ces Reliques sacrées en des vases d'or et d'argent, à les porter avec pompe en procession, à les fêter dans ses solennités, à les exposer en des temps de calamités, parce que ces Saints ont été les amis de Dieu, pouvant par leur crédit nous soulager du joug de nos afflctions. Et ne sont-ils pas du reste destinés à un éclat, à une splendeur incomparable au jour de la résurrection? C'est alors, nous dit l'Apôtre, que Jésus-Christ réformera la bassesse de nos corps *à l'image de son corps glorieux*; ils déposeront tout ce que notre nature déchue a hérité du péché; ils seront semblables aux Anges, revêtus des mêmes perfections ravissantes que ces Esprits célestes : *Seminatur animale, surget spiritale* !

Combien de fois d'ailleurs Dieu a autorisé par des prodiges, le culte de son Eglise pour les Reliques de ses saints ! L'Ecriture nous apprend qu'un lion honora et garda respectueusement le corps d'un prophète, jusqu'à ce qu'il fût inhumé ; que le manteau d'Elie, jeté sur les eaux du Jourdain, les divisa, ouvrant ainsi un chemin à travers le fleuve ; que les ossements d'Elisée,

ressuscitèrent un mort par leur contact ; que les linges qui avaient touché le corps de saint Paul guérissaient des malades ; que l'ombre seule de saint Pierre, qui n'est qu'une image très imparfaite du corps, opérait les mêmes miracles ; l'histoire ecclésiastique, la vie des saints est remplie de faits pareils, authentiques, incontestables. Et à cette occasion le génie de saint Chrysostôme s'élève à des accents sublimes : Les sépulcres des saints serviteurs du Crucifié, dit-il, l'emportent sur les palais des rois, non point par la beauté ou la magnificence, mais ce qui est infiniment meilleur, par la foule des pieux visiteurs. En effet, le prince lui-même, dépose son manteau de pourpre pour venir baiser ces sépulcres ; ses prières implorent un pêcheur, saint Pierre, un artisan, saint Paul, afin qu'ils soient ses tuteurs et ses avocats auprès de Dieu. Le fils de Constantin le grand, crut même rendre un honneur insigne à son père en le faisant inhumer dans le parvis de saint Pierre, comme pour en être le portier. Quel doux spectacle ! Y voir l'Empereur tout brillant d'or, ses généraux, ses préfets, ses centurions, ses préteurs ! Mais autre merveille : ces sépulcres sont devenus terribles aux démons ; leur poussière, leurs os, leurs cendres, sans se mouvoir, les torturent, leur arrachent des cris effroyables, les mettent en fuite, et délivrent les hommes de leur possession. Ainsi s'accomplit la promesse de Notre-Seigneur

disant que son Père comblerait d'honneur celui qui l'aurait courageusement servi !

2° — *Saintes Images.* Nous honorons aussi les saintes Images, c'est-à-dire les tableaux et les statues qui nous représentent les Saints. Nous ne croyons pas, dit le Concile de Trente, qu'il y ait dans ces images, une divinité, une puissance, une vertu qui mérite notre vénération ; nous ne prétendons pas demander quelque chose à ces figures inanimées ; nous n'y mettons pas notre confiance ; notre culte remonte directement au Saint ou à la Sainte qui est dans le Ciel, et dont ces images nous redisent la présence au milieu de nous !

Les Images, dit saint Grégoire, sont les livres où tous les hommes peuvent lire. Vous voyez un groupe figurant la Vierge Marie enveloppant l'Enfant Jésus et le couchant sur la paille d'un étable : le plus ignorant comprend de suite l'histoire de la naissance de Jésus-Christ. Une croix s'élève devant vous, sur les chemins, sur le sommet des églises, au foyer domestique : tous alors se rappellent comment Notre-Seigneur, dans son amour, se laissa clouer sur la croix et y mourut pour le salut de nos âmes ; c'est le mystère de la Rédemption. Voilà une Image de saint Pierre, les clefs à la main : elle remet en mémoire de tous ce moment solennel où ce prince des Apôtres entendit Notre-Seigneur lui dire : *Je te donnerai les clefs du royaume des Cieux* ; c'est toi qui en

ouvriras les portes aux enfants de mon Eglise, en leur accordant rémission, pardon de leurs péchés. Ainsi de toutes les saintes Images : toutes rappellent un mystère ou un trait saisissant de la vie ou de la mort des Saints. Elles excitent ainsi non seulement notre admiration, mais notre foi, nous reprochant notre lâcheté dans le service de Dieu en comparaison des sacrifices et des combats qu'ils ont endurés pour leur divin Maître ; elles raniment notre courage en nous disant que si nous les imitons, si nous suivons comme eux Jésus-Christ, comme eux nous serons couronnés avec lui dans la gloire. Mais ces Images sont aussi élevées à côté de nous, sous nos yeux, afin de nous redire que les Saints ou les Saintes que nous invoquons, quoique régnant avec Dieu, sont réellement à côté de nous, à quelques pas de nous ; qu'ils sont tête à tête avec nous, au premier cri de nos invocations, pour porter nos désirs et nos vœux jusqu'au trône de Dieu. Alors quelle confiance ne devons-nous pas avoir dans leur charité fraternelle !

Il n'est pas besoin de rappeler ici que nous ne prions pas Dieu et les Saints de la même manière. Dieu est notre Maître souverain, et nous lui disons : *Ayez pitié de nous, Seigneur* ; si vous voulez, vous pouvez tout pour nous. Vous êtes la fontaine de vie et de toute grâce de notre vie ! Mais nous disons aux Saints : *Priez pour nous*, soyez nos intercesseurs et nos avocats auprès de Dieu : il fera toujours sa volonté souveraine.

Que ceci, mes Frères, nous préserve d'un grave abus dans le culte des Saints. Plusieurs sont portés à les élever au rang de Dieu, si ce n'est plus ; ainsi ils mettent plus de pompe et d'éclat à leurs fêtes, à leurs solennités, à leurs autels, qu'aux hommages que nous rendons au Seigneur dans nos offices. Ils paraissent croire que les Saints leur obtiendront ce qu'ils demandent, même contre la volonté de Dieu ! C'est d'après cette superstition grossière que parfois, les habitants des campagnes surtout, rendent plus d'honneur à certains Saints comme saint Nicolas, saint Eloi, saint Roch, sainte Catherine, par exemple, qu'à Dieu même, et observent plus exactement leurs fêtes que le saint jour de Dimanche. C'est ainsi encore que plusieurs accourent à un sanctuaire renommé d'un Saint, lui demandant assistance dans un embarras, dans un péril ; guérison d'une maladie, alors qu'ils sont en état de péché mortel, n'accomplissant pas leurs devoirs chrétiens, vivant par conséquent dans la disgrâce de Dieu. Est-ce que les Saints peuvent être les patrons des ennemis de Dieu ? Est-ce que Dieu alors pourrait exaucer leurs prières ? Mettons notre conscience en règle avec lui, avec sa loi sainte ; alors nous pourrons en toute confiance recourir à l'invocation des Saints : l'Ecriture nous assure qu'il fait la volonté de ses serviteurs !

Ainsi, mes Frères, il n'y a ni dans les *Reliques*, ni dans les Images des Saints aucune vertu

divine ; mais Dieu, pour les honorer, s'en sert souvent pour opérer des miracles. Que le respect religieux de l'Eglise pour ces reliques, nous rappelle à nous-mêmes que nos corps ont été sanctifiés par le Baptême comme demeures de la Sainte-Trinité ; respectons-les, en les ornant de tempérance, de chasteté, de mortification, jusqu'à ce qu'ils soient renouvelés par le bienfait de la résurrection glorieuse. Puis adorons Dieu, aimons-le de tout notre cœur ; aimons-le d'un amour plus que filial, il nous aimera d'une tendresse plus que paternelle. Ainsi devenus saints par sa grâce, nous pourrons nous reposer dans cette promesse : *Réjouissez-vous, tressaillez d'allégresse, voilà que votre récompense est grande dans le ciel. — Amen.*

XIe Instruction.

Péchés opposés au premier Commandement. Idolâtrie. — Impiété.

> *Ego sum Dominus Deus tuus : Non erit in te Deus recens :*
>
> Je suis le Seigneur votre Dieu : vous n'aurez pas d'autre Dieu que moi (Exode, 20).

L'homme est créé pour aimer Dieu, le servir et arriver ainsi après cette vie mouvante, à la vie éternelle : c'est là sa fin, sa destination ; s'il la

manque, il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût pas né. Quoi, il vient de Dieu, il tient de lui tout : corps, âme, leurs facultés merveilleuses, et il ne chanterait pas en son passage sur la terre l'hymne de l'amour et de la reconnaissance à son divin Créateur ? Et cependant, ce monde est bien le royaume de Satan ; les hommes, en foule, devenus ses esclaves, prennent son caractère, perdent leur âme dans l'oubli de Dieu et dans l'amour impur des créatures. *Ils m'ont délaissé*, dit le Seigneur, *moi la Fontaine des eaux vives qui rejaillissent jusqu'à la vie éternelle, et ils sont allés étancher leur soif à des citernes qui ne peuvent contenir leurs eaux* (*Jérémie*, 2). — Quels sont donc les principaux péchés opposés à ce premier des Commandements ?

1° — L'Idolâtrie : *Un seul Dieu tu adoreras ; tu n'auras pas d'autre Dieu que moi.* Adorer ainsi une créature quelconque, fût-elle séduisante d'attraits, serait le péché d'idolâtrie. L'idolâtrie était le culte insensé, grossier, que les païens rendaient à des hommes morts, à des statues de pierre, de bois, de métal, à des animaux, à des plantes même. — Les Romains avaient fait des divinités de tous les vices, de toutes les passions de la nature déchue. Le roi prophète les livre à d'amères dérisions dans ses psaumes : *Les idoles des nations sont l'or et l'argent, œuvres des mains des hommes ; ils ont des yeux et ne voient pas ; une bouche, et ils ne parlent pas ; des oreilles, et ils n'entendent pas ;*

des mains, et ils ne palpent pas ; des pieds, et ils ne marchent pas ; ces dieux des nations sont des démons. Cette idolâtrie monstrueuse a disparu à l'admirable lumière de l'Evangile, mais une idolâtrie morale, sensuelle, terrestre, continue parmi nous, dévore et perd les âmes ! Les idoles sont bannies de nos églises, dit saint Augustin, mais quelle foule les dresse à nouveau dans leur esprit, leur chair, leur cœur ! Ainsi, il y a des personnes assez privées de foi et de crainte du Seigneur, qui ne viennent en nos temples que pour y être vues, adorées, en face même de l'autel où nous ne devons venir nous prosterner que pour adorer l'Auguste victime des péchés du monde ! — Vous avez l'habitude de la luxure, de l'ivrognerie ; votre Dieu c'est votre ventre, dit saint Paul : vous êtes un odieux idolâtre. L'avarice vous ronge : par cupidité de l'argent, vous profanez fêtes et dimanches, vous trompez vos frères, vous dérobez leurs biens : idolâtres ! Un enfant grandit auprès de vous ; votre devoir est de le conserver pur et innocent pour Dieu. Quel qu'il soit, il est de la nature d'Adam, sujet à la corruption, au péché, à la mort ; mais voilà que vous le parez comme les idoles des temples païens : vous lui passez tous ses caprices, vous adorez ses passions ; coupables idolâtres devant Dieu ! Votre idole est peut-être un animal impur, pour qui vous vous imposez des sacrifices que vous refuseriez aux plus malheureuses des créa-

tures humaines. Est-ce là aimer Dieu et votre prochain comme vous-même ?

Celui qui aime sincèrement Dieu, dit saint Bernard, lui rapporte tout ce qu'il a, tout ce qu'il est, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait. Examinez-vous, et vous trouverez, hélas, que vos pensées, vos paroles, vos démarches, vos peines du matin au soir, se rapportent à l'idole qui possède votre cœur. Vous lui sacrifiez peut-être honneur, justice, religion, conscience ; pour elle vous êtes sourd aux remontrances de vos amis, de vos parents, aux remontrances et aux inspirations du Saint-Esprit. Ah ! si nous aimions Dieu comme tant de malheureux aiment leurs idoles de terre et de boue, comme nous serions ses amis, ses élus !

2° — L'*Impiété*. Si l'idolâtrie est défendue par le premier Commandement, l'*Impiété*, c'est-à-dire le mépris de Dieu, la haine de Dieu et des choses saintes, ne lui est pas moins directement opposée. Est-il possible, mes Frères, qu'il y ait sur la terre un seul impie, un seul homme ennemi de Dieu ? C'est une chose tellement monstrueuse que les Anges indignés s'écrient dans l'Evangile : Pourquoi, Seigneur, le souffrez-vous : *Ut quid etiam terram occupat* ? Et cependant personne ne pourrait énumérer les impiétés qui désolent ce monde. Vous violez n'importe quel Commandement, c'est un acte d'impiété, puisque vous aimez votre volonté

jusqu'au mépris de la volonté de Dieu ! C'est une affreuse impiété de haïr Dieu, de désirer qu'il n'existe pas ou qu'il soit anéanti, puis de mesurer ses perfections adorables, infinies, selon les conceptions bornées de notre raison. Quelques détails seulement sur ce triste sujet.

On pèche par impiété contre la *providence* de Dieu, en niant qu'il voit tout, connaît tout, veille sur toutes ses créatures, sur les vermisseaux aussi bien que sur les Anges, sur nos âmes, sur toutes nos actions intérieures ou extérieures, sur tous les événements de ce monde. C'est une impiété contre cette providence de murmurer contre elle, de n'être pas résigné à sa condition ; de compter sans elle pour son avenir ou l'avenir de ses enfants ; de ne pas la consulter par la prière à l'occasion d'un état, d'une vocation à embrasser ; de se tourmenter avec excès de ce qu'on deviendra, comme les païens, nous dit Jésus-Christ dans son Evangile.

C'est une impiété contre *la bonté* de Dieu, d'oublier ses dons, de n'être point touché de ses bienfaits, de ne point l'en remercier, d'en abuser contre son service et son honneur. C'est le péché des maîtres qui forcent leurs ouvriers à profaner le dimanche ou à violer l'abstinence ; c'est le péché très commun des écrivains qui prostituent leurs talents à la publication de livres irréligieux ou impurs. C'est encore une impiété contre la bonté

de Dieu de désespérer de son salut en disant comme Caïen : *Mes iniquités sont trop grandes pour que Dieu me les pardonne !*

C'est une impiété au contraire contre la *Justice* de Dieu. de dire qu'il n'y a pas d'enfer ; qu'il est trop bon pour damner personne ; que lorsqu'on est mort, tout est mort ; qu'en tout cas on arrivera aussi bien au ciel que les autres, bien qu'on ne suive pas le chemin que Notre-Seigneur est venu nous montrer et qu'ont suivi tous ses Saints ; ces propos l'outragent dans sa vérité, dans sa justice et sa sainteté sans tache, en supposant ainsi qu'il sera infidèle à son Evangile, pour s'accommoder à nos passions !

C'est une impiété de ne pas s'instruire des vérités et des devoirs de la religion, de lire de mauvais livres, de mauvais journaux, de les passer aux autres, de rougir de Jésus-Christ et de sa croix par respect humain ; de laisser insulter ses croyances dans les réunions et les assemblées ; d'en rire avec les méchants quand on pourrait les flétrir et leur fermer la bouche. C'est une impiété de prétendre qu'il suffit d'être honnête homme, car c'est nier notre Sauveur, ses mérites, sa rédemption, contredire ces paroles solennelles de son Evangile : *Sans moi vous ne pouvez rien faire* : *Si vous ne demeurez unis à moi, vous serez comme les branches de la vigne séparées du cep* : elles ne sont bonnes qu'à être jetées au feu. *Il n'est point donné d'autre nom aux hommes pour les sauver,*

déclare son Apôtre, *que le nom de Jésus-Christ !* C'est une impiété grave et parfois grave scandale de dire : *Quand on est jeune, il faut bien se divertir.* Se divertir, se récréer est permis certainement à tout âge. Mais le sens qu'on donne à cette maxime est que, dans la jeunesse, on peut insulter à Dieu et à ses lois, oublier ses promesses de baptême, ses serments de première communion, prendre le caractère de la bête, dit l'Ecriture, et se livrer sans frein à la débauche. C'est une impiété de dire qu'on peut ne pas croire à ce que l'Eglise enseigne, qu'on peut désobéir à ses Commandements, lorsque c'est Notre-Seigneur lui-même qui envoie ses Apôtres dans le monde en leur disant : *Allez, instruisez toutes les nations, apprenez-leur à faire ce que je vous ai commandé, voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise* !

C'est une impiété grave de négliger la sainte Messe, d'y mal assister, de recevoir les Sacrements avec de mauvaises dispositions; c'est fouler aux pieds le sang de Notre-Seigneur, selon la parole de saint Paul ! C'est une impiété de tourner en dérision les cérémonies du culte divin, de décrier les Saints, le Souverain Pontife, les Ministres de la religion, les Ordres religieux, les personnes pieuses, qui s'efforcent de plaire à Dieu et de sauver leurs âmes, au milieu des scandales du monde ! C'est une impiété des plus

cruelles, de mal élever ses enfants, de les abandonner sans conseil, sans frein, sans correction à toutes les débauches, comme s'ils n'étaient que des enfants du démon. Les parents, dit l'Apôtre, ne seront sauvés, qu'autant qu'ils auront conservé leurs fils et leurs filles dans la foi et la chasteté ! Enfin c'est une impiété contre le Saint-Esprit, d'attaquer la vérité connue, de résister à ses grâces ; de ne point se convertir quand il frappe à la porte de nos cœurs, de n'avoir point de douleur ou de repentir de ses fautes et de n'en vouloir faire aucune pénitence !

Oh ! qui pourrait compter les ruses, les séductions, les aveuglements que Satan répand sur les hommes, afin d'y détruire Jésus-Christ, et son œuvre de Rédemption dans les âmes. La multitude autour de nous conjure contre l'Evangile, et l'attaque pièce par pièce. Et personne ne veut être impie, ne s'accuse d'être impie; on vit tranquille dans cet état de mort, selon cette parole de Notre-Seigneur : *Quand le démon garde, possède une âme, il l'endort dans la paix.* Quelle paix à laquelle doivent succéder les pleurs et les grincements de dents éternels! La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, mais elle en est aussi la gardienne; puisse-t-elle régner en nos cœurs ; nous maintenir dans la pratique des divins Commandements, et nous assurer ainsi la couronne de l'immortalité bienheureuse. — Ainsi soit-il.

XIIe Instruction

Superstition.

Non inveniatur in te qui sit maleficus, ant incantator, nec consulet divinos aut quærat a mortuis veritatem.

Il n'y aura parmi vous personne pour se livrer aux maléfices ou aux enchantements, pour consulter les devins ou invoquer les morts (Deut. 18, 10).

Dieu est notre créateur, il est notre père ; c'est le nom touchant qu'il veut que nous lui adressions dans notre prière ; toute la création est un acte de Père, et l'abondance des biens qui lui restent, même après le péché, nous témoigne son immense amour. Sa vie est la joie, la béatitude ineffable, illimitée, souveraine, éternelle ; à sa vue les élus sont enivrés d'un torrent de délices : qu'est-ce que peut lui faire la possession de notre misérable amour ? Cependant il le veut ; son premier Commandement est que nous l'aimions de tout notre cœur. S'il a envoyé son Fils bien aimé racheter les pécheurs au prix de son sang ; s'il a multiplié les moyens de salut, c'est afin de nous avoir toujours auprès de lui dans le ciel, et de lui chanter le cantique de l'amour et de l'extase éternelle. Ah ! le monde entier n'est rien pour Dieu auprès du

cœur du plus grossier des hommes ou de la prière affectueuse d'un enfant ; il jette la création entière à nos disputes, à notre cupidité, mais il garde pour lui les cœurs, et il ne veut même pas les partager : mystère inconcevable qui nous fait penser à l'Apôtre, nous disant que Dieu est charité : *Deus charitas est* ! Mais à côté, mystère effrayant de perversité humaine ; il y a des hommes en foule sur la terre qui oublient leur bon Père qui est aux cieux, qui l'outragent, le haïssent, le détruiraient si cela était en leur pouvoir ! Mon Dieu, mon Dieu, sauvez-nous ; que votre miséricorde daigne nous admettre dans le petit nombre de vos élus ! Mais il est une autre sorte du mépris de Dieu que l'impiété formelle ; *c'est la superstition* !

Superstition signifie une religion fausse ; c'est un culte que l'on rend ou à qui il n'est pas dû, ou un culte rendu à Dieu lui-même, mais qu'il n'approuve pas à cause des circonstances bizarres, arbitraires, des cérémonies extravagantes qu'on y mêle. On comprend d'abord sous ce nom toutes les persuasions crédules et vaines, toutes les dévotions ridicules que le démon cherche à introduire dans la pratique de la religion, afin de donner lieu aux libertins et aux hérétiques de la tourner en dérision C'est une superstition bien plus grave encore d'avoir recours aux démons directement ou indirectement par le moyen des devins, des sorciers ou des magiciens ; de se livrer à des maléfices, d'interroger les morts ; enfin de mettre en usage

des remèdes et des secrets dont le démon seul peut être l'auteur.

Ainsi c'est une superstition insensée de croire que le vendredi est un jour mauvais pour un voyage, pour une entreprise ; de croire que la rencontre ou le cri d'un oiseau, la réunion de treize personnes à table, une salière renversée, du bois, de la paille en forme de croix, sont autant de signes de revers, de malheur, de mort prochaine ; c'est rabaisser la majesté et la providence de Dieu à des petitesses misérables et indignes. C'est une dévotion superstitieuse de circuler plusieurs fois autour d'une église de pèlerinage ; de croire que la messe manquera son effet, si elle n'est célébrée par un prêtre portant un nom plutôt qu'un autre ; si l'autel n'a un nombre déterminé de cierges, cinq par exemple, plutôt que six ; que certaines prières ne seront pas exaucées si elles ne sont récitées avant le lever du soleil — et une foule d'autres pratiques et cérémonies aussi contraires à la raison qu'à la foi. Jésus-Christ a dit à ses Apôtres : *Allez, instruisez les nations à faire ce que je vous ai commandé.* Mais en quel catéchisme, en quel livre de piété, avez-vous jamais vu recommandées ces dévotions extravagantes ? C'est une superstition criminelle de vouloir rapporter de faux miracles, sous prétexte de confirmer l'Evangile, ou d'exposer de fausses reliques à la vénération des fidèles. C'est une dévotion très superstitieuse de porter sur soi

des paroles de l'Evangile, des scapulaires, des médailles de la Sainte-Vierge, dans la persuasion que l'on est ainsi préservé de tout péril, de tout accident, quels que soient les péchés, les désordres dans lesquels on croupit. N'est-ce pas autoriser le vice et la débauche sous le couvert de la Vierge Immaculée ? Ah ! soyons ses enfants pieux et alors elle se montrera certainement notre Mère.

C'est une superstition très criminelle encore, d'avoir recours aux arts ténébreux connus sous le nom de *magie*. Ainsi, invoquer le démon ou ses agents, les *devins*, les *sorciers*, afin de connaître l'avenir ou les secrets du présent, de découvrir l'auteur d'un vol, d'un crime. Dieu seul est le maître souverain des volontés, des événements ; il laisse l'homme abuser de sa liberté jusqu'au jour de son jugement ; rien n'arrive sans son ordre ou sa permission ; à nous d'adorer sa Providence. Puis, on ne saurait trop le redire, ces sorciers réels ou prétendus sont des impies, ou des fourbes et imposteurs ; leurs dires sont la source de jugements faux, de soupçons ou d'imputations odieuses ; le démon en profite pour allumer la discorde, les haines, les vengeances ; pour troubler la paix des âmes et jeter la désolation dans les familles.

C'est une superstition coupable d'avoir recours aux devins, afin de voir ou d'entendre parler *les*

morts. Ce fut le péché du roi Saül. Etant maudit de Dieu et n'ayant plus de prophète pour le diriger, il s'adressa à une pythonnisse et évoqua par elle l'âme de Samuel, mort depuis longtemps déjà. Aux manœuvres de son art infernal, Samuel parut et dit à Saül prosterné jusqu'à terre dans une noire terreur : *Pourquoi troublez-vous mon repos en me faisant évoquer ? Pourquoi vous adressez-vous à moi, puisque le Seigneur vous a abandonné?* Le Seigneur vous traitera ainsi que je vous l'ai dit de mon vivant. *Demain, vous et vos fils serez avec moi* au nombre des morts. Et le lendemain, Saül périt, en effet, avec ses trois fils dans une bataille contre les Philistins (1 *Reg*. 28).

La *magie* prend le nom de *maléfice*, quand on invoque le démon afin de nuire au prochain dans son âme, dans son corps, dans ses animaux, dans ses biens, au moyen des sorts, charmes, enchantements. La loi ancienne punissait de mort ces sortes de magiciens, déclarait leurs manœuvres abominables, et le Seigneur en montra souvent son horreur par des châtiments d'éclat. C'est pour les avoir écoutés que Pharaon périt avec son armée dans les flots de la Mer Rouge ; le roi Manassés leur ayant donné sa confiance, fut rejeté de Dieu et emmené captif à Babylone. Et combien d'âmes ont péri dans ces jeux téméraires et impies avec les démons !

Une autre superstition diabolique est de mettre

en usage *des remèdes* et *des secrets*, dont Satan seul est l'auteur. Et il en est l'auteur lorsqu'ils produisent des effets subits, surprenants, qui ne viennent pas de leur vertu naturelle ou de la grâce de Dieu. Ainsi, une chute vous a meurtri les membres, vous laisse une entorse ; un homme possesseur d'un de ces *secrets*, se présente ; de sa main gauche il marque votre plaie, votre blessure du signe de la croix, en proférant quelques mots étranges, mystérieux, et vous êtes à l'instant guéri ; cette guérison doit inspirer horreur à tout chrétien, car elle n'est due qu'à des imprécations contre la croix de Jésus-Christ. De même on vous apprend à réciter quelques phrases barbares, en termes inconnus à toutes les langues, et vos animaux sont préservés de la peste ou de la dent des animaux sauvages. Ils sont également sauvés par des enveloppes suspendues à leur cou et contenant des mots mystérieux, incompréhensibles, ou des herbes recueillies à certains jours, à certaines heures, et liées par un nombre déterminé de nœuds ; et ces moyens réussissent. Il est de toute évidence que cette vertu guérissante ne vient pas de leur nature ; elle ne vient pas non plus de Dieu, qui les défend, au contraire, par la Sainte-Ecriture et par la voix de son Eglise ; alors, d'où peut-elle venir, sinon du démon, qui ne séduit que pour aveugler, maudire et dévorer ses victimes ?

Ah ! mes Frères, la foi nous enseigne que les

démons remplissent les airs, autour de nous, et que depuis le péché ils sont devenus les princes de ce monde. S'ils ont perdu leur félicité, ils ont conservé leur intelligence et leur énergie redoutable ; ils ont empoisonné toutes les créatures ; c'est pourquoi l'Eglise n'en emploie aucune au culte divin sans l'avoir purifiée par l'eau bénite et le signe de la croix. Ils se servent de nos passions, de notre curiosité, de nos intérêts, afin de nous détourner du Créateur par amour déréglé des créatures, et de s'enivrer du sang de nos âmes. Satan, leur chef, ne disait-il pas en tentant Notre-Seigneur lui-même : *Je te donnerai tous les royaumes du monde et leur gloire, si, tombant à mes pieds, tu veux m'adorer et me donner ton âme ?*

C'est donc en vain qu'on dit en se livrant à ces pratiques superstitieuses : je n'ai pas intention de recourir au démon. Erreur palpable, car ces manœuvres infernales échouent toujours, quand, avant d'y recourir, on déclare renoncer, du fond de son cœur, à Satan et à ses œuvres. Il est donc défendu, pour se faire du bien ou au prochain. pour obtenir des guérisons, réussir dans une entreprise, nuire à ses ennemis, connaître l'avenir ou les secrets du présent, de recourir à aucune pratique, dévotion, prière, que celles qui sont autorisées par l'Eglise de Jésus-Christ : seule elle a reçu de lui la grande et sainte mission de nous conduire au salut.

Et, remarquons-le, les hommes irréligieux sont presque toujours les plus superstitieux. Voltaire, l'homme infâme par excellence, passait souvent les jours et les nuits, livré à des songes, à de sombres terreurs. Il n'est pas rare de trouver des esprits forts, souriant de pitié pour la loi de Dieu, pour l'Evangile, donner leur confiance aux devins, aux magiciens. Par vaine observance, ils craindront d'entreprendre un voyage, une affaire le vendredi, jour où notre Sauveur, par sa Passion, a réconcilié le ciel avec la terre, et ils ne craindront pas de profaner le dimanche, jour du Seigneur, par le sacrilège et la débauche ! Ils multiplieront les voyages lointains, les dépenses, afin d'obtenir des guérisons par d'odieux sorciers, mais point de recours à la prière, ni aux Sacrements, soit pour leurs âmes, soit pour les âmes de leurs proches. Ils s'effraieront, ils trembleront, s'ils sont treize à table, si leur enfant est seul à sa première communion, si le cri d'un hibou vient frapper leurs oreilles. Et ils ne tremblent point pour leur salut, malgré des habitudes et des impiétés mortelles ; ils ne tremblent pas à la pensée de ce jugement de Dieu qui doit décider de leur éternité ! Ils croiront qu'un sorcier peut leur jeter des sorts, leur nuire par ses maléfices, et ils ne craignent pas Celui qui peut jeter leurs corps et leurs âmes dans la flamme de l'enfer ! Ils consulteront des devins, des guérisseurs malfaisants, des donneurs de secrets diaboliques, et ils

ne consultent ni pour eux, ni pour leurs familles, le Dieu dont la providence gouverne tout dans le monde avec force et douceur ; le Dieu qui élève ou abaisse, bénit ou maudit. Oh ! que l'homme est petit, qu'il est misérable quand il s'éloigne de la foi, de la salutaire lumière de l'Evangile !

Retenons donc bien, mes Frères, que le démon, malgré ses ruses, sa perversité, sa puissance, ne peut rien sans une permission expresse de Dieu. Jésus-Christ l'a enchaîné par sa mort et sa résurrection, et la victoire nous est assurée par sa grâce. Si nous sommes parfois battus par les revers et les afflictions, il nous faut dire : *Dieu me l'avait donné, il me l'a ôté, que son saint nom soit béni*. Il nous afflige pour nous éprouver, pour purifier nos âmes, et leur épargne ainsi les expiations redoutables de l'autre vie ; mais bientôt sa miséricorde envoie des joies à proportion des douleurs. Unissons-nous donc par la foi et la charité à Notre-Seigneur qui a vaincu le monde et le démon ; recourons à la protection de Marie, mère de la divine grâce, toujours terrible à l'enfer comme une armée rangée en bataille ; confions notre vie et la fin de notre vie à la garde des bons Anges et des Saints, nos amis, nos frères ; et, vivant en enfants pieux et soumis de l'Eglise, nous mériterons d'entendre à notre mort cette parole d'inexprimable suavité : *Arrivez, bon serviteur, servante fidèle, entrez dans la joie de votre Seigneur*. — Ainsi soit-il.

XIII[e] Instruction

Sacrilège.

Sancta tua conculcata sunt et contaminata, Domine.

Seigneur, les objets consacrés à votre culte sont profanés et foulés aux pieds (1 Mach., 3, 51).

La Religion, mes Frères, est le lien qui nous unit à Dieu, lien nécessaire, indestructible, car nous n'avons que de lui et en lui l'être, la vie, le mouvement, le sentiment ; car nous n'avons pas une respiration à nous, une pulsation de notre cœur à nous : il peut les arrêter comme d'un coup d'éclair par un acte de sa volonté. Ce sont vos mains, Seigneur, qui ont façonné mon corps, c'est votre assistance qui conserve en moi le souffle de vie : *Visitatio tua custodit Spiritum meum* ! Ainsi, soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous appartenons au Seigneur. Comment donc pouvons-nous nous séparer de lui, et oublier ce premier des Commandements : *Un seul Dieu tu adoreras ?* Et cependant le seul nom de Dieu ou de Religion excite la colère d'une foule de créatures humaines, même baptisées en Jésus-Christ ; ils n'en parlent qu'avec mépris, et si leur pouvoir égalait leur haine, ils n'en laisseraient point de traces parmi nous. C'est le crime de l'*Impiété* : mais souvent les impies, ne pouvant atteindre

Dieu en lui-même, s'attaquent à lui dans tout ce qui lui est consacré : c'est le *Sacrilège*, sujet de notre entretien de ce jour !

Le *Sacrilège* peut tomber sur les *personnes*, — sur les objets consacrés à Dieu, — sur les Lieux.

1° — Quant aux *personnes*, toutes celles qui sont dévouées à Dieu, ou par l'ordination, ou par leurs vœux, évêques, prêtres, religieux, sont appelées la *portion de Dieu*, l'*héritage du Seigneur*. Les frapper, les outrager, les calomnier, les persécuter, c'est s'attaquer, au moins indirectement, à Dieu même. *Pourquoi me persécutes-tu?* dit Jésus-Christ à Paul sur le chemin de Damas, et Paul alors pensait ne poursuivre que des chrétiens. Sans doute, mes Frères, des hommes, eussent-ils la sainteté de Jean-Baptiste, ne seraient point dignes du service des autels; mais saint Paul dit précisément que Dieu a choisi ses ministres parmi les hommes, afin qu'étant environnés eux-mêmes d'infirmités, ils soient plus compatissants pour les pécheurs. Malgré leurs misères humaines, Jésus-Christ les établit prédicateurs de son Evangile, les ministres de ses Sacrements et de son Sacrifice, les dépositaires de ses trésors auprès du genre humain. A leur voix, Dieu descend sur la terre ; ils y entretiennent sa présence ; sans eux, il se retirerait dans le ciel comme après le péché. Sans le clergé, le monde redeviendrait païen ; c'est-à-dire que les trois quarts des hommes seraient broyés, écrasés par l'autre quart, comme on le

voit toujours partout où l'Eglise n'a point porté la rédemption. C'est bien pour ce motif que l'enfer, les athées, les impies ne peuvent supporter le prêtre, le poursuivent d'une haine ardente, implacable !

Mais, dit-on dans le monde, les prêtres sont pécheurs aussi, et donnent parfois dans des écarts déplorables ; et quand ce malheur arrive, on se croit en sûreté, on paraît croire que l'on peut se tranquilliser dans le péché, et n'avoir plus rien à redouter pour soi-même des jugements de Dieu. Quelle aveugle et triste illusion ! Est-ce que la religion dépend des passions de ses ministres ? Jésus-Christ reste le Pontife immaculé, et il jugera les vivants et les morts. Il a dit : *Le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas* ; il ne passera pas davantage lui-même, car il est le souverain prêtre pour l'éternité. Il y a des prêtres, des évêques, peut-être des papes en enfer ; est-ce qu'on y sera mieux parce qu'on y aura place à leurs côtés ? Faut-il tant s'étonner qu'un homme revêtu du sacerdoce, ait des faiblesses, quand Notre-Seigneur a trouvé un Judas dans douze Apôtres, qui avaient été témoins de ses bontés, de ses miracles ; quand saint Pierre l'a renié après avoir fait sa première communion de ses mains divines ? Que s'ils tombent réellement, gravement, loin d'en triompher, que chacun de nous tremble pour soi-même. Mais non : c'est aux méchants une bonne fortune de trouver l'occasion, le

prétexte de décrier un prêtre de l'Eglise de Jésus-Christ; pour cela, la médisance, la calomnie, péchés graves, s'unissent au scandale, autre énorme péché, mais ne comptent plus à leurs yeux. Combien l'empereur Constantin comprenait mieux son devoir de chrétien! Si je voyais un prêtre donner un mauvais exemple, disait-il à sa cour, je le couvrirais de mon manteau, par révérence pour son éminente dignité. Mais il y a un plaisir infernal à noircir les prêtres, parce que si d'abord on croit ainsi se rassurer dans le désordre, souvent aussi on satisfait une basse vengeance. Ils n'ont point voulu se rendre complices de certains mystères de lâchetés, d'iniquités; en chaire, au confessionnal, ils ont blessé, troublé des passions favorites. Et on leur fait un crime de ce qui est pour eux le devoir et un titre d'honneur devant Dieu.

Après les *Prêtres*, c'est contre les *Religieux* que se déchaîne le sacrilège. Les Ordres religieux, mes Frères, sont les auxiliaires de l'Eglise militante et les bienfaiteurs de l'humanité. Ainsi, voyez, ils sont de trois sortes. Les uns, Dominicains, Jésuites, Bénédictins, Franciscains, sont *apologistes*, c'est-à-dire que, par leurs prédications et leurs écrits, ils conservent dans l'Eglise le dépôt de la foi contre l'hérésie et l'impiété. Les autres, comme les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, sont *infirmiers*, voués au soulagement des misères corporelles, recueillant et soignant les enfants

abandonnés, les vieillards, les pestiférés, les soldats tombés sur les champs de bataille, tous ceux que le monde oublie ou abandonne. Les autres, comme les Carmes, les Chartreux, sont cloîtrés et contemplatifs. Par leur renoncement aux biens périssables, par leurs sacrifices et leurs expiations volontaires, par leurs prières pures et ferventes, ils font contrepoids à cette masse de corruption qui déborde autour de nous. Qui ne sait que le Seigneur promettait autrefois à Abraham de faire grâce à l'impure Sodome tout entière, s'il s'y trouvait seulement dix justes? Ah! sans ces justes des cloîtres, sans ces nobles et saintes vierges qui fleurissent de toutes parts comme des lys dans les jardins de l'Eglise, le Saint-Esprit maudirait la terre. Qu'on y regarde d'ailleurs, et l'on verra quels sont les individus qui leur jettent le mépris et la haine!

2° — Après les *personnes* ce sont les *choses saintes* qu'on profane par le sacrilège. Ici les Sacrements tiennent le premier rang; les recevoir, c'est prier Jésus-Christ d'appliquer à nos âmes les mérites de sa Passion, la vertu de son sang et de sa mort. Ainsi c'est un affreux sacrilège, par exemple, de se confesser sans examen, sans contrition, sans ferme propos, sans franchise, sans résolution de satisfaire à Dieu; c'est prendre le sang du Sauveur et le fouler aux pieds. Communier après une telle confession, c'est boire et manger sa condamnation. Et que de sacrilèges

contre le mariage en particulier dans nos jours sans foi ! Le cœur se serre de tristesse, en voyant marcher à l'autel, un fiancé, une fiancée, parfois après une jeunesse impie et dissolue, parfois sans absolution. Le Sacrement qui devrait faire descendre sur eux les bénédictions divines pour l'accomplissement de leurs graves devoirs, ne fait qu'y répandre le sang de leur Sauveur en rosée de malédiction. Faut-il s'étonner qu'il y ait tant de familles sans paix, ni prospérité ?

C'est un sacrilège de se rire des cérémonies de l'Eglise, de les contrefaire, de les tourner en dérision. On sait les horreurs commises dans les maisons de Dieu, par une foule de scélérats aux jours de la grande Révolution ; mais on sait aussi que tous ont été frappés dès ce monde de la main de Dieu. Voici un autre exemple : le dimanche 14 février 1841, quelques impies du village de Venisy, dans le département de l'Yonne, étaient attablés dans un cabaret pendant la messe. La cloche vint à tinter annonçant l'élévation. Un de ces misérables crie : Voilà ce que fait en ce moment le curé : Il s'agenouille une première fois, puis une seconde en ricanant et en proférant des paroles sacrilèges : mais il ne peut se relever ; son genoux venait de se briser en éclats. Devenu mendiant, il publiait partout la justice des jugements de Dieu (*Moitrier*).

C'est un sacrilège de mépriser les Reliques et les Images des Saints, de les briser ou de les

brûler comme ont fait les hérétiques ; de ne point les placer en un endroit convenable de sa maison. C est un sacrilège de traiter comme choses communes et profanes les objets qui ont reçu les bénédictions de l'Eglise, par exemple l'eau, le pain, le sel, les cierges, les rameaux, les cendres. C'est un sacrilège plus grave encore de profaner les saintes huiles, les pierres des autels, les calices et leurs patènes. On connaît la punition terrible du roi Balthasar : il osa, dans l'ivresse d'un festin, boire dans les vases sacrés du Temple, et y fit boire ses concubines. Une main mystérieuse écrivit sa sentence en caractères de feu sur la muraille de la salle, et la nuit suivante, il fut égorgé par ses propres enfants !

3° — Une troisième sorte de sacrilège est la profanation des *Lieux saints*. Ainsi on commet un sacrilège dans les *Eglises*, par des rires et des conversations mondaines ; on les profane en y portant des vêtements peu décents, en y courant, en y passant sans révérence, sans salut à la Croix, au tabernacle. On les profane davantage encore, quand on s'y livre à des pensées, à des regards, peut être à des actions infâmes. Ah ! l'Eglise c'est la maison de prière, la maison de Dieu ! Enfin c'est un sacrilège de manquer de respect *aux cimetières*, en y courant, en y travaillant, en y jouant, en s'y disputant, en s'y battant, en y commettant des impuretés, en y laissant aller des animaux. C'est là, dans cette terre bénite, que dorment à l'ombre

de la Croix, nos aïeux, nos parents, nos amis, dont plusieurs sont des élus, dont les restes inanimés sont sacrés, sont des reliques précieuses devant Dieu. N'est-ce point là que reposeront aussi bientôt nos corps dans l'attente de la résurrection ; *et nos corps*, dit l'Apôtre, *sont les temples de Dieu; quiconque les aura profanés, sera maudit de Dieu !*

Vous le voyez, mes Frères, le sacrilège fait tourner contre Dieu et contre les âmes toutes ses miséricordes mêmes, toutes les facilités de salut qu'il nous a laissées dans son Eglise ; le sacrilège est toujours un attentat contre Jésus-Christ, puisque rien n'y est bénit et consacré que par la vertu de sa Croix. Oh ! le sacrilège, c'est bien le crime de nos jours ! C'est bien de nos jours que les chrétiens attristés, ont lieu de redire en gémissant : *Seigneur, vos choses saintes sont foulées aux pieds, livrées à l'outrage du sacrilège* ! On ne veut plus rien de sacré ; le saint nom de Dieu est officiellement en horreur ; on l'efface du code des lois, des livres d'éducation, des discours publics ; on proscrit ce doux crucifix, espérance et consolation de notre vie, de notre mort. Soit par violence, soit par hypocrisie, on s'acharne à la guerre contre l'Eglise, afin d'abaisser sa vie céleste, sa liberté, son autorité, et ses ministres éprouvent chaque jour la réalité de cette parole du divin Maître : *S'il m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi.* Pour nous, mes Frères, traitons

avec révérence tout ce qui touche à Dieu, à son culte et porte son caractère; nous sommes si petits et lui si grand, si saint, que c'est à bien juste titre que son Prophète nous dit : Servez-le avec une frayeur religieuse : *Servite Domino in timore.* Vivons ainsi dans la piété, dans le respect de ses droits, et il nous rendra dignes par sa grâce, de chanter dans la cité sainte, le cantique éternel de ses miséricordes. — Ainsi soit-il.

DEUXIÈME COMMANDEMENT

Ire INSTRUCTION

1° — Du Jurement ou Serment.

Non assumes nomen Dei tui in vanum.
Vous ne prendrez pas en vain le nom de votre Dieu (EXODES 20).

Le premier Commandement nous ordonne d'adorer Dieu notre créateur, et de l'aimer par dessus toutes choses ; le second veut que nous entourions son nom d'honneur et de révérence, selon cette parole de la prière : *Que votre nom soit sanctifié.* Et du reste, mes Frères, sur la terre ou dans le ciel, peut-il y avoir rien d'aussi auguste que ce nom de notre Père qui est aux cieux ? Il est saint et terrible ce nom, *sanctum et terribile nomen ejus.* L'en-

fer frémit en l'entendant, et ce n'est qu'avec frayeur que les Anges le chantent trois fois saint dans leur amoureuse adoration. Le peuple juif osait à peine le prononcer : il disait *Jéhovah*, nom mystérieux qu'aucune langue humaine ne saurait traduire ; nom de l'Etre par excellence, aux perfections infinies. Il n'est donc point étonnant que le Seigneur lui-même ait dit : *Du lever du soleil à son coucher mon nom est grand dans les nations* ; et qu'il ait fait ce Commandement : *Vous ne prendrez pas en vain le nom du Seigneur votre Dieu.* Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement ; Commandement bien peu compris, hélas ! comme tant d'autres, de la foule des hommes !

1° — Jurer ne signifie point blasphémer, proférer un juron comme plusieurs se l'imaginent. Ainsi ils diront : J'ai juré contre Dieu, contre le prochain, contre les animaux. L'exactitude serait : j'ai blasphémé, j'ai injurié mon prochain, je me suis emporté en mots grossiers contre les animaux. *Jurement* est la même chose que *serment*, et on jure ou on fait serment quand on prend Dieu à témoin de ce qu'on assure ou de ce qu'on promet. Jurer signifie : en preuve que je dis vrai, en preuve que mes promesses sont sérieuses et ma déposition sincère, j'invoque le témoignage de mon Dieu qui voit tout, connaît tout ; il est garant que je parle avec candeur et droiture ; je me soumets aux coups de sa justice si je mens. La forme ordinaire du jugement parmi nous, c'est de lever

la main. Vous êtes cité devant un tribunal, le juge vous dit : Levez la main ; vous le faites ; c'est répondre : je promets avec serment devant Dieu de déclarer la vérité ; je me dévoue à ses vengeances, si ma déposition est fausse. N'y a-t-il pas là de quoi saisir d'une sainte frayeur tout homme appelé à cet acte solennel et religieux du serment ? Ces expressions : *Je le jure, Dieu m'est témoin*; *sur mon Dieu, vrai comme Dieu nous entend*, sont aussi des formules redoutables de jurement. Il en est de même de ces expressions : *Par mon âme, en mon âme et conscience, sur ma foi, sur mon baptême* ; cela veut dire : cela est vrai ou je renonce à la foi, à mon baptême, à mon salut. Quant à ces paroles ; *Foi d'honnête homme, d'honnête femme, sur mon honneur*, c'est bien moins grave ; elles reviennent à ceci. Si ce que je déclare n'est point vrai, je veux passer pour n'avoir ni bonne foi, ni honneur, ni probité. Et il faut bien le remarquer, les hommes qui prodiguent leur parole d'honneur sont d'ordinaire ceux qui ont le moins d'honneur à perdre !

On jure aussi en attestant Dieu par le ciel et la terre, par les objets consacrés à son culte, autel, tabernacle, croix, livre des Evangiles, Saints, leurs reliques et leurs images. Sur tous ces serments ou jurements Jésus-Christ nous a laissé cette recommandation : « *Ne jurez point, ni par le ciel, parce-qu'il est le trône de Dieu, ni par la terre parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds, ni par aucune*

créature ; bornez-vous à dire : Oui, non, ceci est, ceci n'est pas (*S.-Math. 5*).

2° — Alors, il est donc absolument défendu de jurer ? Non pas, répond saint Augustin ; Notre-Seigneur n'avait en vue que de nous prémunir contre l'abus du serment ; il est défendu de *jurer en vain*. Bien mieux, quand le jurement ou serment est dans l'ordre, il est honorable à Dieu ; c'est un hommage rendu à sa présence en tout lieu, à sa sainteté, à sa véracité, à sa justice ; on proteste qu'on n'oserait mentir en face de ce juste juge de nos œuvres. C'est pourquoi les saints l'ont employé dans des circonstances solennelles. Abraham disait au roi de Sodome : Je lève la main au nom de la très haute majesté de Dieu. Saint Paul jure quand il dit aux Galates : Je prends Dieu à témoin que je ne mens point dans tout ce que je vous écris. Un ange au livre de l'Apocalyse, lève la main vers le ciel et jure par Celui qui vit aux siècles des siècles, qu'après le jugement il n'y aura plus de temps. Enfin, l'Eglise exige de ses évêques, de ses cardinaux, qu'ils jurent de remplir en conscience les devoirs de leur ministère. Le jurement est en lui-même un acte de religion par excellence, et l'assurance la plus ferme que nous puissions donner de notre parole, puisque Dieu en est le témoin, le garant, et qu'il en sera le juge.

II° — Quand donc est-il permis de jurer ?

La première condition est de prêter serment en faveur de la *vérité*. Jurer, c'est-à-dire appeler Dieu

à témoin pour soutenir un mensonge, une calomnie, même une chose douteuse et incertaine, est un péché mortel. Cela reviendrait à dire : Seigneur, je veux trahir et frauder mon prochain, mais il se défiera de moi ; venez donc ajouter foi à ma perfidie en la couvrant de votre nom divin ; soyez fourbe et menteur pour moi, afin que je réussisse à mieux tromper. Est-ce que le démon, dit saint Chrysostome, pourrait tirer d'une bouche humaine des paroles d'une impiété plus abominable ?

2° — Le serment doit être prêté pour une *cause juste*. Quiconque a prononcé un serment injuste a commis une offense très grave : il doublerait son péché en l'accomplissant. Jurer que l'on commettra une action défendue par la probité ou la religion ; par exemple, qu'on se vengera d'un affront, qu'on nuira autant qu'on le pourra à la fortune, à la réputation du prochain, qu'on n'assistera point à la Messe, qu'on n'accomplira pas son devoir pascal, etc., c'est vouloir rendre Dieu complice et garant des œuvres du démon, et l'outrager avec audace dans sa sainteté sans tache. C'est ainsi qu'agissaient les juifs quand ils juraient de ne boire ni manger qu'ils n'eussent tué saint Paul. C'est ce crime de serment contre la justice dont se rendent coupables les membres des sociétés secrètes, en s'engageant à obéir à tous les ordres de leurs chefs, même commandant l'assassinat ; à ne jamais révéler des com-

plots ténébreux contre Dieu et son Eglise, ou contre des hommes gênants pour leur secte infernale.

3° — Une troisième condition d'un serment légitime, c'est d'être prêté par *nécessité*, pour des causes graves et solennelles. Ainsi, les serments faits aux pieds des autels, le jour d'une première communion, le jour du mariage; les serments des hommes élevés à la magistrature, à des fonctions publiques ; les serments de tous ceux qui sont cités en justice, devant les tribunaux. En dehors de là, c'est profanation sacrilège du saint nom de Dieu, de le jurer dans les marchés, dans les contestations du jeu, dans des récits sans importance. De plus, c'est jurer sans nécessité d'ajouter plusieurs serments là où un seul suffirait. Oh ! qui pourra inspirer une juste horreur pour tous ces jurements faits en vain, sans nécessité, qui blessent nos oreilles tout autour de nous dans le monde ! Nous ne sommes tous que de pauvres et pécheresses créatures ; cependant si on s'amusait à proférer notre nom à tout propos, avec mépris et dérision, notre colère s'allumerait ; et voilà des hommes, dont la vie n'est qu'une vapeur, qui osent abuser sans cesse du nom redoutable de Dieu, qui le traînent partout, dans les rues, dans les cabarets, dans les marchés publics, dans les festins, sans honneur ni respect ! N'y a-t-il pas là pour les vrais chrétiens matière de tristesse et de douleur ?

Mais, mes Frères, gardez-vous surtout du parjure, c'est-à-dire ayez horreur de jurer contre la vérité ou de violer vos serments. Il faut avoir perdu la foi et toute conscience pour jurer, lever la main dans les tribunaux, et néanmoins cacher la vérité par des considérations humaines, charger l'un, décharger l'autre contre toute justice : c'est un crime reproché surtout de nos jours à certains habitants des campagnes. Combien de magistrats ont prêté le serment d'être intègres dans leur charge, puis ferment les yeux, rendent des sentences de faveur, de partialité. Combien d'époux sont parjures aux serments mutuels qu'ils ont prononcés devant la croix ! Combien de jeunes gens des deux sexes oublient la rénovation des vœux de baptême au jour de leur première communion ! Et l'on dort tranquille après ce mépris sacrilège du nom du Seigneur, que le Prophète nous invite à louer du lever du soleil à son coucher : *ab ortu solis usque ad occasum !* Or la violation du serment, le parjure, considéré chez tous les peuples comme un crime méritant toute la sévérité des lois, a été rangé au nombre des cas réservés à l'évêque pour l'absolution. Et combien de fois la justice de Dieu s'est appesantie sur les parjures. Le roi Sédécias a prêté serment de fidélité à Nabuchodonosor : il viole la foi jurée, mais bientôt il est fait prisonnier dans Jérusalem emportée d'assaut ; il voit ses enfants passés au fil de l'épée ; on lui crève les yeux, on le charge de

chaînes; il est conduit à Babylone et attaché au char du vainqueur. Le roi Hérode a fait et accompli le serment criminel de livrer la tête de saint Jean-Baptiste à une impure danseuse, et poursuivi par la malédiction de Dieu, il va mourir de faim dans l'exil. Le fameux hérétique Arius triomphe un jour parce qu'il vient d'éviter la justice humaine par un faux serment; mais tout à coup il pâlit, il chancelle, il meurt en d'effroyables convulsions. Si Dieu ne punit pas toujours l'abus sacrilège de son nom, n'a-t-il pas l'éternité pour venger sa gloire? Ah! ne prononçons jamais cet adorable nom que dans ses louanges, que dans nos prières. Que si la nécessité nous appelle à l'acte solennel du serment, que la candeur, la justice, la vérité, un saint respect nous accompagnent, car Dieu redira à chacun de nous, à l'heure de son jugement : *Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.*

IIe Instruction

Blasphème

Non assumes nomen Dei tui in vanum.
Vous ne prendrez pas en vain le nom
du Seigneur votre Dieu (Exodes 20).

C'est un crime d'user à tout propos du saint nom de Dieu, même par serment, sans nécessité grave et légitime; de l'appeler comme témoin pour

autoriser la fraude et le mensonge; de le parjurer enfin en ne tenant pas à ce qu'on a promis avec serment. Que le nom du Seigneur ne soit pas continuellement à votre bouche, nous dit le Saint-Esprit; qu'il soit l'objet de vos cantiques et de vos adorations : *Cantate nomini ejus;* et encore dans ces actes de votre piété, que vos lèvres ne le prononcent qu'avec une crainte filiale : *Servite Domino in timore.* Cependant, il est un autre péché non moins odieux; une offense à la majesté de Dieu, inexplicable, incompréhensible de la part d'une créature humaine; un crime que le saint homme Job n'osait nommer, et qui suffirait tout seul à montrer la perversité du cœur humain, un crime qui devrait nous faire frémir d'indignation et d'horreur, le *Blasphème !*

Le blasphème est une parole injurieuse, outrageante, proférée contre Dieu ou contre les Saints. Ainsi : 1° attribuer à Dieu des défauts, des imperfections, dire qu'il injuste, cruel; qu'il a tort d'élever, d'abaisser, de frapper ceux-ci, ceux-là; de permettre ou de laisser faire ceci, cela, sont des blasphèmes. Quoi, c'est vous, chrétien, qui ne pouvez dire comment vous êtes venu dans la vie, comment vous y avez la faculté de vous mouvoir, de marcher, de voir, d'entendre, de parler ; vous qui n'avez reçu que de Dieu lui-même, la goutte de sentiment, l'étincelle de raison qui est en vous, vous osez citer à votre petit tribunal le Dieu créateur et gouverneur des mondes; l'accuser d'injus-

ice, d'aveuglement, d'impuissance ! N'est-ce pas là une audace sacrilège, un orgueil stupide et infernal?

2° — Refuser à Dieu ce qui lui appartient, prétendre par exemple qu'il n'y a pas trois personnes dans la nature divine, contester la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, nier une de ses perfections, comme sa puissante et universelle Providence, dire qu'il ne s'occupe pas de ses créatures, qu'il est par conséquent indifférent pour le vice ou pour la vertu ; qu'il aurait trop à faire, s'il s'en intéressait, sont autant de blasphèmes. Ah ! mes Frères, la création de ce monde n'a été qu'un jeu pour lui : *il a dit et tout a été fait :* il est aussi puissant quand il tire du néant un vermisseau qu'un ange ; aussi puissant dans la création d'une fleur que dans le soleil. Nul autre que lui ne maintient dans leur ordre admirable l'armée des étoiles et leurs révolutions, le changement des saisons, l'équilibre des éléments ; il compte les cheveux de nos têtes, comme les gouttes d'eau d'un orage. Y a-t-il semblable au Seigneur notre Dieu qui habite les hauteurs et repose ses regards sur les plus petites créatures du ciel et de la terre. *Quissicut Dominus Deus noster?* et voilà que vous ses chétives et infirmes créatures, vous prétendez qu'il est comme vous, sujet à l'erreur, à l'aveuglement, à la fatigue, à l'indifférence : selon vous, il aimerait autant le scélérat que le juste, autant Néron que saint Vincent-de-Paul. Peut-il y avoir un blasphème aussi monstrueux et plus insultant?

3° — C'est faire injure à Dieu de s'attribuer à soi-même ou à d'autres, ce qui n'appartient qu'à lui. Tel est le péché de ces hommes orgueilleux et ingrats qui se glorifient de leurs dons naturels, de leurs richesses, comme venant d'eux-mêmes. *Qu'avez-vous que vous n'ayez pas reçu,* leur dit saint Paul, et *si vous l'avez reçu pourquoi vous en vanter comme si vous ne l'aviez pas reçu ?* C'est le péché de ces hommes présomptueux, pleins de confiance en eux-mêmes, qui croient n'avoir besoin de Dieu ni de sa grâce pour les bonnes œuvres, pour leur conversion, pour la persévérance, lorsque Jésus-Christ nous déclare que sans lui, nous ne pouvons rien faire pour le salut, que nous sommes des arbres stériles, destinés au feu, si nous n'avons son secours et sa grâce !

4° — C'est un blasphème malheureusement bien commun d'associer l'adorable nom de Dieu à des expressions qui l'outragent. Aussi le terme *sacré*, qui en un certain sens signifie *détestable*, exécrable, joint au nom redoutable de Dieu, forme une espèce de malédiction, d'imprécation infernale contre lui.

5° — C'est un blasphème aussi de parler de Dieu et de ses perfections avec le ton du mépris, de la dérision. C'est ainsi que péchaient les Juifs aux pieds de la croix de Jésus-Christ, en criant : *Si tu es le Fils* de Dieu, descends maintenant de la croix. Tel fut aussi le blasphème de Julien

l'Apostat. Il avait juré d'anéantir la religion chrétienne qui l'avait baptisé, quand frappé en pleine poitrine, dans une bataille, d'un trait mortel, voyant son sang couler à flots, il s'écria avec rage contre Jésus-Christ : *Tu as vaincu, Galiléen !*

II° — L'impie ne s'attaque pas seulement à Dieu, mais à ses Saints dans ses blasphèmes. Ainsi blâmer leur canonisation et le culte qu'on leur rend ; leur attribuer pluies, grêles, gelées, dérèglements des saisons, proférer contre eux des propos infâmes. Quand ces paroles de blasphème sont contre la sainte et immaculée Mère de Dieu, la bienheureuse Vierge Marie, Dieu les châtie toujours dès ce monde par des malédictions redoutables,

III° — C'est un blasphème qui retombe sur Notre Seigneur Jésus-Christ, de proférer des propos grossiers et injurieux contre l'Eglise catholique. Ainsi combien d'ignorants n'entendons-nous pas déclarer avec une superbe audace, que la religion est fausse ou au moins douteuse ; que ses lois sont superstitieuses et n'obligent en rien ; que toutes les religions sont bonnes ; qu'il importe peu à Dieu comment il soit servi, et d'autres insultes aussi sacrilèges. Quoi ! le Dieu de toute sainteté, la sagesse incréée, mettrait au même rang le mensonge et la vérité, les hérésies les plus impures et la sainte Eglise avec laquelle il a promis de demeurer jusqu'à la fin des temps ?

Mais l'erreur est toujours venimeuse surtout pour les âmes simples : ces maximes abominables qui se trouvent non seulement sur des lèvres impies, mais qui s'étalent partout dans des livres, dans des romans, dans les journaux, flattent les mauvais instincts et aboutissent à dire à l'homme qu'il peut croire et faire ce qu'il veut; adorer la sainte Eucharistie, par exemple, ou la traîner dans la boue comme les calvinistes; vénérer la sainte Vierge ou la maudire comme eux; faire pénitence ou se livrer sans frein à toutes ses passions, sans que Dieu s'en intéresse. Oh! combien d'âmes ainsi scandalisées s'endorment dans le péché, dans l'oubli de leur âme, dans l'impénitence, et ne se réveillent qu'au jugement de Dieu!

Il n'est point possible, mes Frères, d'énumérer toutes les sortes de blasphèmes que le démon ne cesse de vomir par la bouche de ses esclaves, contre Dieu, contre son Eglise, contre son Evangile ; or il n'y a que la légèreté, l'inadvertance, l'entraînement du moment qui puissent en diminuer la gravité. Les parents sont toujours très coupables d'en donner le scandale à leurs familles, et de ne pas l'arrêter et de ne pas le punir dans leurs enfants et leurs domestiques. Quoi! c'est une pauvre créature humaine qui ose se servir de sa langue et de sa voix, ces dons magnifiques de Dieu, pour insulter à Dieu; n'est-ce pas commencer dès ce monde les cris de haine et de rage des damnés dans l'enfer? Retenons seulement cet

exemple. Un jeune hebreu, dans le désert, au milieu d'une querelle, s'emporte jusqu'au blasphème. Les anciens du peuple, frémissant d'horreur, l'amènent à Moïse ; il est incarcéré jusqu'à ce qu'on ait consulté le Seigneur; et le Seigneur, du haut du tabernacle, fait entendre cette voix : Qu'il soit conduit hors du camp et lapidé par tout le peuple; et vous direz aux enfants d'Israël : Celui qui aura blasphémé le nom de son Dieu, mourra de mort ; il sera assommé de pierres par la multitude, qu'il soit votre concitoyen ou un étranger (Levitique, 24). C'est cette énormité de blasphème qui a porté plusieurs princes chrétiens, dignes représentants de Dieu, à ordonner que tout blasphémateur dans leurs états, aurait la langue percée et les lèvres fendues avec un fer ardent, ou bien les dents brisées par le bourreau. On ne lapide plus les blasphémateurs, on ne leur déchire plus la langue, on ne leur casse plus les dents, mais le crime est le même : un peu plus tôt, un peu plus tard, ils paraîtront en face de cette majesté divine qui fait trembler les Anges. Est-ce qu'il n'a pas l'éternité pour remplir leurs bouches de soufre et de feu? C'est en entendant ces affreux blasphèmes qu'un chrétien doit se recueillir, offrir à son Dieu un acte d'amour et d'amende honorable et redire de tout son cœur : *Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc et usque in sæculum.* Que le nom du Seigneur soit béni maintenant et pour l'éternité. — Ainsi soit-il.

IIe Instruction

Vœu – Matière — Obligation — Mérite du vœu

Vovete et reddite Domino.
Offrez des vœux au Seigneur et accomplissez-les (Ps. 75e, 12).

Au milieu des foudres et des éclairs du mont Sinaï, le Seigneur a recommandé le respect de son nom adorable : c'est sous cet appareil terrible qu'il annonça qu'il ne laisserait pas impuni celui qui l'aurait pris en vain ; telle est la matière du second Commandement; il nous défend d'interposer ce saint nom sans motif grave, honnête, religieux, pour affirmer une promesse, un récit, un témoignage devant les tribunaux humains ; il défend aussi de l'invoquer en vain dans le prononcé, dans l'offrande d'un vœu. Un Vœu, *c'est la promesse d'une bonne œuvre faite à Dieu après mûre délibération.* C'est donc plus qu'un projet, qu'une résolution : on y donne sa parole à Dieu ou à ses Saints, qu'en cas d'infidélité à son engagement, on se dévoue aux vengeances divines. Quelle est la *matière* des vœux, — quelle est leur *obligation*, — quel est leur *mérite* : voilà, mes Frères, trois points que je soumets à la méditation de votre foi.

1° — La *matière* principale des vœux est la pratique des conseils évangéliques donnés au

monde par Jésus-Christ lui-même, et qui sont la *pauvreté*, la *chasteté*, l'*obéissance* : ils constituent l'état religieux. Ce sont des *conseils* et non point des Commandements, car il n'est point donné à tous les hommes de les suivre, et Notre Seigneur a de suite ajouté : *Que celui qui peut les embrasser, les embrasse !* Ceux qui, par une grâce particulière, par une voix intérieure du Saint-Esprit, sont appelés à cette vie parfaite, peuvent seuls s'y s'engager. La Sainte-Ecriture enseigne pour cela qu'il faut éviter les vœux prononcés à la légère, dans un mouvement de ferveur; qu'il ne faut point en faire sans avoir pris conseil d'un sage directeur, sans s'être éprouvé soi-même, sans avoir consulté Dieu dans la prière, et vous voyez l'Eglise n'admettre à leur profession solennelle, ses religieux, ses religieuses, ses séminaristes, qu'après un noviciat sérieux. Mais quand la voix de Dieu se prononce comme autrefois à la bienheureuse vierge Marie : *Ecoute*, mon enfant, *quitte la maison de ton père*, oublie les maximes et les coutumes de ton peuple, et *suis-moi*, alors il faut rompre avec le monde, malgré ses murmures et ses clameurs ; devant l'appel de Dieu nul homme n'a le droit de résister.

Cependant les vœux sont possibles à toute parsonne de bonne volonté, même en demeurant dans le monde; tels sont les vœux de plusieurs chapelets par semaine, de tant de visites au Saint-Sacrement ou d'assistances aux messes quotidiennes. Tout

chrétien peut bien s'engager et faire vœu de réciter un *Salve Regina*, un *Souvenez-vous*, ou autres prières particulières, de jeûner les vendredis ou les samedis, de s'approcher des Sacrements tous les mois, de faire un don à une œuvre pie, de garder la continence pendant un certain temps, ou à certaines solennités. En dehors des Commandements chacun est libre de se prescrire un renoncement, une privation, un sacrifice à Dieu, sur sa personne, sur sa liberté, sur ses biens, sur des jouissances légitimes.

Enfin la matière d'un vœu peut être un devoir déjà prescrit par un Commandement de Dieu ou de son Eglise. Ainsi, afin de se mettre dans la nécessité d'y être plus fidèle, on peut faire vœu de ne pas manquer à ses prières, de ne pas travailler ou voyager le dimanche, de faire ses pâques, de fuir les compagnies ou assemblées dangereuses, de respecter les jeûnes ou abstinences de l'Eglise : en ce cas, si on y manque, il y a double péché : violation d'un vœu, violation d'un Commandement.

2° — Quant à son *obligation*, le vœu est un engagement grave de sa nature. On est libre de le faire, mais dès lors qu'il a été offert à Dieu avec pleine délibération, c'est un attentat contre sa Majeste souveraine de ne pas l'accomplir. Renoncer à un penchant, à une inclination naturelle, à un plaisir permis, par esprit de religion ; s'imposer un sacrifice personnel par amour de Dieu, c'est

gagner son cœur ; mais toute infidélité le révolte. Quoi, n'aurait-il pas lieu de s'irriter contre sa créature assez perfide, assez lâche pour venir reprendre la victime librement présentée à son autel ? *Ne vous y trompez pas*, dit saint Paul ; *on ne se moque point impunément de Dieu !* Or, on est infidèle à son vœu, en ne l'accomplissant pas, en différant de l'accomplir, en agissant en sens contraire de ce qu'on a promis. Que si par circonstances imprévues, le vœu devient impossible à remplir, il faut consulter ceux que Dieu a établis ses ministres, ses fondés de pouvoir sur la terre, et se faire relever ou dispenser par eux.

3° — *Mérite des Vœux.* L'inconstance de notre cœur, les passions toujours insatiables, l'air corrompu qu'on respire dans le monde, ses maximes, ses coutumes, ses scandales, nous entraînent comme un torrent de l'enfer, loin de Dieu : *Et tous ceux qui s'éloignent de vous, périront, ô mon Dieu.* Mais voici le religieux qui par son vœu s'attache à Jésus pauvre, à Jésus vierge, à Jésus obéissant jusqu'à la mort de la croix : il a quitté sa demeure, ses parents, son pays natal, toutes les espérances du siècle, et Jésus lui promet le centuple, même dès la vie présente. Il lui ouvre le secret de son sanctuaire contre les dangers et les penchants mortels de sa nature déchue. Là, la règle, les bons exemples, les exercices religieux sans cesse renouvelés, la source toujours jaillissante des grâces divines, lui imposent la nécessité de n'agir

que par esprit de religion, d'être régulier, pur, fervent et saint ; il tombe plus rarement, il se relève plus facilement; il jouit d'une paix douce et constante et des charmes de la concorde et de l'amitié de ses frères. C'est un ciel nouveau, sur une terre nouvelle où l'on reçoit la visite des Anges et du Roi même des Anges : on y meurt avec plus de confiance; enfin c'est l'héritage de la vie éternelle : c'est ainsi que le Sauveur est fidèle en ses promesses. Puis, arrêtez bien vos regards, mes Frères, sur ce religieux que le monde aime tant à discréditer. Dans ce bruit confus de gémissements, de cris de joie insensés, de blasphèmes impies, de frivoles discours, n'entendez-vous pas une voix pure comme les hymnes des Anges, ardente comme le *Sanctus* des Séraphins, harmonieuse comme la harpe du Psalmiste, qui ne se lasse pas de répéter, la nuit et le jour, que notre Dieu est saint, infiniment bon, miséricordieux, digne de toute gloire et de tout amour : c'est la voix du religieux. — Tandis que la foule des hommes court au temple des idoles, voyez-vous cet adorateur de la divine Eucharistie, victime lui-même : il s'est imposé la nécessité sainte des vœux, la persévérance dans le sacrifice, dans la prière, dans le chant des louanges divines. Il fait contrepoids devant Dieu à ces légions d'esclaves du sensualisme, de l'avarice, de l'orgueil; à ces fronts dégradés qui ne savent plus se relever vers le ciel; à ces cœurs abaissés qui n'ont plus d'affection que

pour la poussière et la fange ; c'est le serviteur joyeux et tranquille de Jésus-Christ, c'est le religieux, et il sauve le monde (*Abbé Didiot*).

— Que si nous demeurons dans le monde, Dieu n'en est pas moins notre Seigneur, notre maître, ayant droit à nos hommages, au tribut de notre amour ; et plus nous sommes généreux envers lui, plus sa providence devient maternelle pour nous rendre heureux. N'est-ce pas lui qui veille sur ses amis comme sur la prunelle de ses yeux, qui les élève et les couronne de gloire et d'honneur ? Il a loué avec éclat les deux oboles apportés par une pauvre veuve au temple de Jérusalem, il a promis récompense au verre d'eau froide donné en son nom. Mais quand il trouve en nous l'offrande d'une partie de notre temps, de notre argent, de notre liberté sous forme de vœu, aussitôt il ouvre sur nous cette main libérale d'où découle toute bénédiction ! Combien d'hommes, dans l'histoire de l'Eglise, y sont devenus des saints illustres, parce qu'une mère pieuse avait fait un vœu pour eux, même avant leur naissance ! Combien de familles ont trouvé gloire, richesses, prospérité en récompense d'un vœu d'un enfant pur et pieux ! Dieu seul a compté les pécheurs convertis, les malades guéris, les douleurs apaisées, les mariniers sauvés des tempêtes ou les soldats préservés dans les batailles, parce qu'il avait été touché jusqu'au cœur par la foi et le sacrifice d'un vœu. Clovis encore païen, voit son armée en déroute devant

une armée allemande : Dieu de Clotilde mon épouse, s'écrie-t-il, c'est à toi que j'ai recours ; si je suis vainqueur, je fais vœu de n'adorer que toi. Tout change de face alors : les Allemands sont taillés en pièces, leur roi est parmi les morts, et Clovis, tenant parole, devient le premier roi chrétien de France. — Saint Grégoire de Nazianze, n'étant encore que catéchumène, faisait voiles vers Athènes, quand il fut assailli d'une tempête effroyable : tout l'équipage attendait la mort; lui surtout craignait de mourir sans baptême; il fit vœu que si Dieu le délivrait, il se consacrerait toute sa vie à son service : la tempête se calma et ce grand homme devint un des illustres docteurs de l'Eglise !

Qu'avons-nous, mes Frères, que nous n'ayons reçu ? Ce que nous appelons nos biens, la vie, le cœur, l'intelligence, la liberté, la fortune, la santé, les enfants, les fruits des champs, des animaux, des arbres, viennent de Dieu : il en est le Seigneur ; mais où sont nos présents, nos vœux, nos offrandes de reconnaissance à ce Maître universel ? Bien peu d'enfants lui offrent les premières fleurs de leur âme ; les adolescents, les jeunes gens ne rêvent que plaisirs défendus par sa loi ; les hommes de l'âge mûr s'éloignent de lui, de son culte, de son temple, et comptent sans sa providence. On est avare, impie, parjure envers ce Maître du ciel et de la terre, qui voudrait n'être pour nous qu'un bon père. Alors il se retire, il laisse aller, souvent

il maudit : puis les déceptions, les revers, les ruines des familles se multiplient, et les élus, les saints manquent parmi nous. Ah ! le Seigneur n'a besoin ni de nous ni de nos biens ; que pourrions-nous ajouter à son bonheur, à sa gloire? Mais il attend de nous l'adoration, l'honneur, la piété filiale, et c'est en toute justice ; et on ne saurait trop le redire ; tout vœu, tout sacrifice qu'on lui offre monte vers lui en odeur de suavité, et même dès cette vie, il le récompense au centuple !

TROISIÈME COMMANDEMENT

Première Instruction

Importance de la loi du septième jour.

LOI ANCIENNE. — SOUVENT RÉITÉRÉE, UNIVERSELLE. — SOURCE DES BÉNÉDICTIONS DIVINES

Memento ut diem Sabbati sanctifices.
Souvenez-vous de sanctifier le jour du Seigneur (Exode, 20.)

Si l'homme fût resté fidèle à Dieu, son créateur, sa vie en ce monde n'eut été qu'un long jour de félicité : la douleur, les passions n'auraient point flétri ni son corps ni son âme, et à ce bonheur du paradis terrestre aurait succédé la joie pleine et parfaite du ciel. Mais Adam fut ingrat comme avait

été Lucifer : il aima sa volonté jusqu'au mépris de la volonté du Seigneur ; il se révolta contre son Commandement ; alors adieu le bonheur ; il entendit cette voix de Dieu qui jamais ne manque son but : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ; la terre germera pour toi les épines et les ronces jusqu'à ce que tu retournes dans la poussière dont je t'ai tiré.* Cependant, un travail sans relâche, sans repos pour l'homme si faible et si misérable, serait pire qu'un soleil brûlant pour une fleur délicate et sans eau, et la miséricorde vint tempérer la justice de Dieu qui ajouta : *Six jours te sont donnés pour le travail, mais tu te reposeras le septième, et tu le sanctifieras, parce que c'est le jour de Dieu ton Seigneur.* Tel est, mes Frères, le Commandement de Dieu à l'homme, sa créature, et malgré les clameurs et les révoltes de l'impiété, le repos et la sanctification du septième jour seront de précepte, tant qu'il y aura des hommes sur la terre : c'est de l'importance de ce Commandement que je commence à entretenir aujourd'hui votre religieuse attention.

1° — Ce précepte est aussi ancien que le monde : il a survécu à toutes les révolutions, à tous les peuples qui tour à tour se sont succédé sur la terre. Les premiers enfants d'Adam, Abel et Caïn, offraient des sacrifices : ceux d'Abel, étant la fleur de ses animaux et de ses fruits, furent agréables au Seigneur ; ceux de Caïn, n'étant que le rebut de ses troupeaux, le révoltèrent, et il le maudit : de là

sa jalousie cruelle contre son frère. — Les Patriarches, ces hommes généreux qui comprenaient si bien leurs devoirs envers Dieu, au contraire des hommes de nos jours qui ne parlent que de leurs droits, se reposaient le septième jour, avaient des autels pour leurs sacrifices, apportaient pour le culte divin la dîme de leurs revenus. Aussi parce que ce repos sacré du septième jour est aussi ancien que le monde, Dieu, en donnant sa loi écrite sur le Sinaï en présence de tout le peuple assemblé, ne dit pas : *Tu le sanctifieras*, mais *souviens-toi* de le sanctifier, n'oublie jamais de le respecter. Voici du reste les paroles mêmes de la sainte Ecriture : Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat ; tu travailleras six jours ; tu y feras tous tes ouvrages, mais le septième, c'est le sabbat du Seigneur ton Dieu ; tu n'y feras aucun travail, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ta bête de somme, ni l'étranger qui sera sur ton territoire, car le Seigneur a fait le ciel, la terre et la mer en six jours, avec ce qu'ils renferment, et il s'est reposé le septième ; c'est pourquoi il l'a béni, l'a sanctifié, consacré à son service (*Exode*, 28).

2° — Aucun précepte n'est aussi souvent renouvelé, réitéré. Moïse, pendant sa vie, le renouvelle jusqu'à douze fois aux Hébreux. Les Prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Osée, Baruch, Amos, tous semblent n'avoir pour mission que d'annoncer aux peuples que les malédictions des familles

comme des sociétés ont leurs causes dans la profanation du jour du Seigneur. Aussi les empereurs et les rois chrétiens des siècles de foi avaient porté des lois et des édits pour le respect du dimanche, comprenant très bien que la religion élève les peuples, que le péché, le mépris de Dieu, les rend malheureux !

3° — Aucun précepte n'est aussi universel. L'obligation de consacrer un jour sur sept au culte divin, a passé de la loi ancienne dans la nouvelle ; elle est observée des nations chrétiennes, des païens, des Turcs, des hérétiques de toute secte ; elle domine chez tous les peuples du lever du soleil à son coucher. Il est vrai que n'ayant pas tous la connaissance des vérités saintes, ils n'ont pas désigné le même jour ; mais l'essence du précepte reste la même ; c'est le septième qui est réservé, consacré au culte religieux. Aujourd'hui dans toutes les contrées où l'Evangile a porté sa lumière, les nations font silence le dimanche ; le travail et l'industrie se taisent ; le seul bruit qu'on y entende, est celui des cloches, ces trompettes de l'Eglise militante appelant les fidèles aux pieds des autels, ou bien celui du chant des prières et des hymnes de la liturgie. La France seule, au milieu de ces nations qui se recueillent et adorent, offre le scandale que nous voyons tous. En Amérique il est défendu de jouer à aucun jeu, ou d'aucun instrument le dimanche, même chez soi. En Hollande, il n'est point permis aux boulangers de préparer ou

de livrer le pain, en ce saint jour. Le Danemark, la Suède, la Prusse, la Russie, la Grèce ont des lois très sévères pour en maintenir l'observation. En Angleterre, tout près de nous, quoique le gouvernement soit hérétique, le repos du dimanche est une sorte d'immobilité : toute affaire a cessé ce jour-là; les ventes sont arrêtées, les magasins fermés ; aucune voiture ne circule. Les usines, ces usines immenses qui ont à fournir des produits à l'univers entier, s'arrêtent. En Ecosse les chemins de fer oublient leur dévorante activité; les intérêts, les plaisirs s'inclinent devant le Commandement, devant le jour du Seigneur. Les postes elles-mêmes qui apportent des quatre coins du monde, et doivent y porter des lettres si nombreuses et si pressantes, ne font plus leur service habituel; une seule distribution de bon matin, à Londres, au lieu de onze les autres jours. Et peut-être, mes Frères, pensez-vous que les Anglais, en retranchant ainsi des heures de travail, se réfugient comme chez nous, tous ces malheureux qui ne connaissent plus le chemin de nos Eglises, aux cabarets, aux lieux de débauches ; or, en Angleterre, les théâtres, les lieux de plaisirs sont fermés ; les promenades publiques sont même défendues aux enfants des écoles, aux élèves des pensionnats. Mais ces exagérations qui dépassent l'esprit de la loi, en prouvent l'importance et le respect des populations pour le jour que Dieu, notre père des cieux, a réservé à son culte. C'est

pourquoi les nations étrangères nous traitent de sauvages, et les Mahométans nous appellent chiens de chrétiens, parce que, malheureusement, un grand nombre d'entre nous se mettent, à l'égard de Dieu, au-dessous des animaux sans raison.

4° — Enfin il n'est aucun Commandement auquel Dieu attache autant de menaces ou autant de promesses. Peine de mort contre quiconque oserait l'enfreindre chez le peuple hébreu. Pendant qu'Israël était au désert, un homme s'en va un jour de sabbat, ramasser du bois mort dans les environs du camp. Il est arrêté et conduit à Moïse. Le saint législateur que l'Ecriture nomme le plus doux des hommes, n'ose prendre sur lui de faire exécuter la loi dans toute sa sévérité ; il consulte le Seigneur, et la voix divine répond du haut du tabernacle : point de grâce pour ce révolté, qu'il soit lapidé ; et le peuple, l'entraînant hors du camp, exécuta la sentence (*Nombres*, 15).

Lorsque le crime s'étendait dans la nation, d'affreuses calamités tombaient sur elle. *Voulez-vous mettre en sûreté votre vie et vos biens*, dit le Seigneur par le prophète Jérémie aux Juifs, *ne portez point de fardeaux le jour du Sabbat, ne sortez point de marchandises de vos maisons, abstenez-vous de toute œuvre servile, et sanctifiez ce jour de repos comme je l'ai ordonné à vos pères. Que si vous le violez, je mettrai en vos maisons un feu qui ne s'éteindra pas*, un feu de malédiction. Les Juifs

dégradés furent sourds à cette voix du Prophète, et Nabuchodonosor vint assiéger Jérusalem, la livrer aux flammes, détruire ses remparts, passer ses habitants au fil de l'épée, ou les emmener en captivité.

La nation saccagée, ruinée, foulée aux pieds, pendant cette captivité, en revint après soixante-dix années de misères, et ne se corrigea pas ; le Sabbat fut de nouveau profané. Les Syriens et les Romains vinrent venger le Seigneur, en rendant tributaire cette nation coupable, incorrigible, en lui ôtant ses lois et ses princes.

Au contraire, le Seigneur promet la gloire et la puissance à tous ceux qui respecteront le saint jour : *Si vous vous abstenez le jour du Sabbat de voyager et d'y faire votre volonté ; si vous le regardez comme un repos délicieux, comme le jour saint et glorieux du Seigneur, dans lequel vous lui rendiez l'honneur qui lui est dû... alors vous trouverez en lui votre joie ; je vous élèverai au-dessus de ce qu'il y a de plus elevé sur la terre* (*Isaïe*, 58.)

Je m'arrête aujourd'hui, mes Frères, à ces considérations générales ; mais Dieu n'a pas changé : le dimanche est encore plus sacré pour lui, depuis que Jésus-Christ, notre Seigneur, y renouvelle le grand sacrifice de sa Passion et de sa mort, sans lequel il n'y a pas de rédemption pour nous. Je viens de vous citer ses menaces et ses promesses. Or, apportez-y sérieuse attention ; interrogez vos

pères et les vieillards qui ont vu passer sous leurs yeux bien des maisons éteintes ou ruinées, et voici ce que vous trouverez : aucune famille impie qui profane ou fait profaner le dimanche, ne prospèrera pas longtemps sur la terre ; Dieu, dans sa colère, dissipera son héritage, et ses richesses péniblement acquises, iront à des étrangers ; il ménagera des revers, des morts d'enfants, des alliances qui détruiront la race et la fortune de fond en comble ; c'est la règle générale : le Seigneur maintient et maintiendra toujours le dimanche comme son inviolable propriété. Au contraire, toute famille respectueuse des droits de Dieu et des saints jours, héritera ses bénédictions pour elle-même et pour ses descendants. Sans doute, elle pourra passer par des épreuves, puisque telle est notre condition ici-bas ; mais les épreuves ne durent qu'un temps, tandis que la malédiction demeure. Son caractère est de persister ; c'est ce feu mystérieux de l'Ecriture que nul effort humain ne peut éteindre. Le Commandement de Dieu, ses menaces, ses promesses sont sa parole ; eh bien *le ciel et la terre passeront*, a-t-il déclaré dans son Evangile, *et sa parole ne passera pas*. C'est pourquoi une femme de la foule émerveillée des miracles de Notre-Seigneur, s'écriant un jour : *Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté*, *bienheureux le sein qui vous a allaité,* il répondit : Dites encore plus heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la mettent en pratique.

IIe Instruction

Profanation du Dimanche. — Ruine de toute religion. — Dégradation morale

Memento ut diem sabbati sanctifices.
Souvenez-vous de sanctifier le jour du Seigneur. (Exode, 20.)

La loi du repos et de la sanctification du septième jour est aussi ancienne que le monde, mes Frères. Aussi les peuples les plus sauvages et les plus grossièrement idolâtres l'ont religieusement conservée, respectée. Il n'est pas de précepte auquel Dieu ait attaché autant de promesses, autant de menaces. Observation fidèle du dimanche, source de bénédictions, de joies, de prospérités ; mépris sacrilège du dimanche, signe de la colère de Dieu et des coups de sa justice. Selon sa parole, le Seigneur maudit les profanateurs du jour qu'il s'est réservé, dans leur corps, dans leur âme, dans leurs enfants, dans leurs alliances, dans leurs animaux, dans leurs entreprises. Il les maudit malgré leurs talents, leur activité, leur industrie. Quoi, il châtie la révolte contre les autorités humaines, la révolte des enfants contre leurs parents, et il laisserait impunie l'insulte à ses lois, à ses droits souverains ! Aujourd'hui j'appelle votre attention chrétienne sur deux châtiments particuliers attachés à la profanation du Dimanche : *la perte de toute religion, la dégradation morale.*

1° — La profanation du dimanche est la *ruine de toute religion.* Sans l'observation fidèle de ce jour de Dieu, il est impossible non seulement de connaître la religion, mais d'en conserver les vérités élémentaires et la conscience de ses devoirs. *Vous sanctifierez le jour du Seigneur* ; cela veut dire : vous vous y sanctifierez vous-même par des œuvres religieuses : que si on ne se sanctifie pas, on reste nécessairement infidèle, pécheur, réprouvé. Combien de jeunes enfants des deux sexes connaissaient la religion, l'aimaient comme belle et sainte ; au jour de leur première communion, ils étaient aimables à Dieu et aux hommes ; ils étaient gracieux parce que leurs âmes reflétaient sur leur extérieur les rayons divins de la foi, de la pureté, de la piété. Peu à peu par les mauvais exemples ou de leurs familles, ou de la foule des mondains qui les entouraient, leur ferveur s'est refroidie ; ils sont devenus indifférents impies peut-être, parce que les préceptes de la religion leur devenaient importuns et pour cause ils en sont venus là en particulier ou parce qu'il n'ont plus observé le dimanche, ou parce qu'ils n l'ont observé qu'extérieurement, sans piété, pa routine ; ils n'y ont plus vu qu'un jour de plaisirs, d débauches et non de sanctification. Alors interro gez-les : à peine pourront-ils répondre sur le principaux mystères; déjà ils ne savent mêm plus de mémoire les premières prières de leu enfance! Les grandes vérités de la foi, le salut, l

paradis, l'enfer, l'éternité, le malheur de tomber en état de péché mortel entre les mains de Dieu, tout l'Evangile n'est à leurs yeux qu'une sorte de fable, un épouvantail: ils s'en vont en aveugles sur tous les chemins, sans souci de leurs destinées éternelles, dormant sans crainte, sans remords sur la bouche de l'abîme. Que si tous les dimanches ils suivaient attentivement les prières de la Messe et des offices divins ; s'ils en méditaient les enseignements célestes ; s'ils recueillaient avec foi les prédications de la chaire; si l'adoration montait de leur cœur pénétré vers Dieu ; s'ils lui demandaient avec ferveur que le Sacrifice de l'autel portât pour eux des fruits salutaires, ce serait pour eux sanctifier le dimanche, et le dimanche les sanctifierait; et les enseignements reçus dans leur enfance, se développeraient, se compléteraient ; la grâce de Dieu les leur ferait aimer et pratiquer. Rien ne pourrait ainsi leur enlever le trésor inestimable de la foi et de la religion. Mais lorsque le soleil disparaît de notre horizon, nous sommes dans les ténèbres ; lorsque Jésus-Christ, le soleil des âmes s'en éloigne, ce sont les ombres de la mort; telle est la situation infiniment déplorable, de cette tourbe de malheureux, oublieux de leurs devoirs sacrés du dimanche. Oui, la sanctification de ce jour du Seigneur est tellement la sauvegarde de la religion, que les impies de tous les temps ont dit : *Effaçons les jours des fêtes de Dieu de tous les calendriers de la terre.* Quand les

Calvinistes et les Luthériens voulurent étouffer l'Eglise catholique dans la boue et le sang, ils décrétaient la peine de mort contre quiconque assistait à la Messe! De même quand l'enfer fut déchaîné sur la France en 1793, on ferma les églises ; et au nom de la liberté et de la fraternité, la guillotine attendait tout observateur dénoncé du dimanche. Toutes les paroisses religieuses sanctifient le dimanche, et le dimanche les sanctifie, y entretient la foi. Mais quand vous voyez des vieillards s'avancer vers la mort sans se rapprocher de Dieu, sans revenir au Sauveur qui a réjoui leur jeunesse, considérez le cours de leur vie : ils ont négligé ou profané le jour du Seigneur.

2° — A la ruine de la religion la profanation du dimanche ajoute une *dégradation profonde*. Le corps humain qui n'a ni repos ni délassement est-il autre chose qu'un corps d'esclave, de forçat? L'homme qui ne voit que la terre et les choses de la terre, oubliant sa noblesse divine, ressemble bientôt aux vers qui s'en nourrissent et que foulent ses pieds; il ne pense plus à son âme. Aussi vous dira-t-il grossièrement qu'on mange le dimanche comme tout autre jour et que dès lors il faut travailler le dimanche ; comme si Dieu n'en avait rien su, comme si ceux qui honorent ce saint jour mouraient de faim plutôt que les autres. Hélas, on ne veut pas comprendre combien Dieu s'est montré un père miséricordieux dans l'institution de cette loi sacrée, particulièrement envers les

plus pauvres et les plus misérables! C'est lui qui leur donne un jour de repos, de vacances, après une semaine de labeurs. *Le septième jour est à moi*, dit-il particulièrement aux riches, aux maîtres, aux patrons, *vous n'y ferez aucune œuvre servile* ; *vous n'y obligerez à aucune, votre fils, votre fille, l'étranger qui est en votre maison, pas même vos animaux.* N'est-ce point là dire à tous, mais surtout aux ouvriers, à ceux qui portent le poids de la chaleur et du jour : le dimanche est mon repos ; je veux qu'il soit votre repos ; il est ma fête, je veux qu'il soit votre fête. Souvenez-vous de votre père ; l'Eglise est sa maison : qu'elle soit pour vous comme la porte et le parvis de ce temple du ciel où je vous attends pour célébrer avec vous l'éternelle solennité. Réunissez-vous à vos maîtres, aux grands et aux riches, devant mes autels, et voyez que vos âmes me sont aussi chères, aussi précieuses que leurs âmes. Je vous invite à la même table, je vous offre les mêmes joies, les mêmes espérances. Si j'ai des préférences, vous le savez par mon Evangile, c'est pour les humbles, pour les petits et les pauvres, pour ceux qui souffrent et qui pleurent! Et les classes ouvrières que Notre Seigneur a tant aimées, en voulant naître et vivre comme elles, afin d'être leur modèle et leur consolation, n'ont point compris l'honneur sublime où il les élevait. Elles se sont livrées à des maîtres égoïstes, sans entrailles, sans dévouement ; elles ont consenti à n'être plus considérées que comme

des outils, des machines, ou même, selon l'expression de l'Ecriture, que comme des bêtes de somme; machines à labourer la terre, à fabriquer des tissus, à forger le fer, à façonner l'argile, à raboter le bois, à tailler la pierre. Et quand elles sont épuisées par un travail forcé, on les congédie sans miséricorde, comme on met au rebut les machines hors de service. Mais l'ouvrier de nos jours a-t-il une âme, n'en a-t-il point ? est-ce un libertin, un ennemi de Dieu et des hommes? on ne s'en occupe pas ; à son égard, on s'intéresse d'une seule chose : du profit, de l'intérêt qu'on pourra retirer du travail de ses bras. Et voilà tout pour cette créature formée à l'image de Dieu, pour cette âme immortelle rachetée du sang divin. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les ouvriers en foule se sont prêtés, se prêtent à ce rôle humiliant. Loin de relever leurs fronts vers le ciel, de venir retremper leurs âmes dans la prière, dans le Sacrifice de l'autel, dans le chant des psaumes et des hymnes de la religion, ils acceptent ce mépris sanglant de la dignité humaine, et le dimanche, quand ils le font, est pour eux jour d'impiété, d'ivrognerie, d'abrutissement. Considérez donc autour de vous tous ces malheureux qui, le dimanche, quand les cloches appellent les fidèles au culte divin, ne changent pas de vêtements, restent accroupis au foyer domestique, ou se trouvent sur tous les chemins, et plus souvent dans les maisons de péché ; ils ne peuvent se dégager de la matière ; ils sont

terre, corps et âme ; tout sentiment de l'amour de Dieu pour eux, ou de l'amour qu'ils lui doivent, est éteint ; plus rien de noble, de divin, de surnaturel. Peut-on dire qu'ils sont encore les enfants de Dieu, les frères des Anges, les princes futurs du royaume des cieux ?

Ah ! mes Frères, le dimanche est comme le jour de l'alliance de Dieu avec nous : l'homme qui ne l'observe pas, brise cette alliance ; il s'excommunie lui-même, il se retranche de la grande famille de Jésus-Christ. Quiconque ne veut pas du dimanche de la terre, ne veut pas du dimanche du ciel, la vraie fête, l'éternel repos du Seigneur. Oh ! combien sont à plaindre ces malheureux qui, appelés à se nourrir du pain des Anges, n'offrent plus à leurs âmes que le pain qui périt et la pâture grossière des passions sensuelles ! Ils se croient des esprits forts contre Dieu, en insultant à son amour, en méprisant ses miséricordes ! Et dans quelques jours, un peu plus tôt, un peu plus tard, que deviendra leur âme, après une telle vie ? Ah ! Dieu est notre cause première, notre Créateur ; il est notre Père nourricier ; il est notre dernière fin, c'est-à-dire la beauté parfaite que nous sommes appelés à contempler sans voiles, la béatitude infinie qui doit rassasier nos désirs ; oh ! vienne le jour où nous entrerons dans son repos, où nous serons en toute sécurité, prosternés à ses pieds ! A l'Eglise de la terre succèdera l'Eglise du ciel, dont il est dit : *Bienheureux, Seigneur,*

ceux qui habitent votre maison sainte : ils chanteront vos louanges aux siècles des siècles. — Ainsi soit-il.

IIIe Instruction

Sur le repos du Dimanche.

Memento ut diem sabbati sanctifices.
Souvenez-vous de sanctifier le jour du Seigneur (Exode, 20).

Le premier des Commandements est d'adorer Dieu : *Il faut toujours prier*, a dit Notre-Seigneur, c'est-à-dire avoir toujours l'esprit, le sentiment de la prière, parce que chacun de nos jours, de nos instants, est un nouveau don de Dieu. Mais, hélas ! comment remplit-on ce devoir au milieu des travaux et des soucis temporels ? C'est pourquoi le Seigneur a béni, sanctifié, dédié à son culte le septième jour de la semaine, et il y a interdit le travail, les œuvres serviles. Par cette attention de sa providence, il a voulu conserver la religion, source de notre bonheur, protectrice de notre dignité et de nos espérances immortelles ; il a pourvu en même temps au soulagement, au délassement du corps de ses enfants. Seigneur, a dit Salomon, vous avez disposé toutes choses avec un grand respect pour nous. *Cum magna reverentia,*

disponis nos, Domine. Arrêtons aujourd'hui, mes Frères, notre attention sur cette loi sainte *du repos* du dimanche.

Rappelons-nous d'abord les paroles sacrées du précepte : Souviens-toi de sanctifier le sabbat : *Tu travailleras pendant six jours, mais le septième tu ne feras aucune œuvre servile, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni l'étranger qui est dans ta maison, ni tes animaux* (*Exode*). Telle est la volonté de Dieu, du Maître souverain des Anges et des hommes, du juge des vivants et des morts. Il y tient fermement ; il nous donne cette loi comme signe de son alliance avec nous (*Exode*, 31, 13). Aussi tout violateur, parmi les Hébreux, était puni de mort, lapidé, après avoir été traîné hors du camp (*Nombres*, 15e). Il *a béni et sanctifié le septième jour,* dit l'Ecriture ; il en a imposé le repos à l'homme dès le commencement ; n'était-ce pas lui dire : Tu donneras six jours à tes travaux matériels, aux besoins de ta vie corporelle ; mais ton âme est ma fille : relève-la vers moi le septième par la prière et le désir des biens de ma maison céleste : *Sursum corda* ; exilé sur cette terre que le péché a maudite, regarde au terme de ton voyage : là est ton Dieu, ta cité permanente, ta patrie ! Un chrétien, mes Frères, ne peut pas faire un outrage plus sanglant à la bonté, à la majesté de Dieu, ni au Sacrifice de Jésus-Christ offert pour lui sur l'autel, qu'en profanant le dimanche.

Toute œuvre servile est donc défendue en ce saint jour : *tu n'en feras et tu n'en feras faire aucune*, dit la loi. Par œuvres serviles, on entend les travaux corporels, mécaniques, les travaux des usines et des métiers. Ainsi, labourer et semer la terre, fauciller, faucher, exercer l'état de menuisier, de charpentier, de charron, de serrurier, de maçon, de bûcheron, de tisserand et autres de cette sorte; filer, coudre, repasser ou laver le linge, cuire le pain, sont des péchés graves et mortels de leur nature. Il en est de même des charrois et des voiturages ; la loi de Dieu excepte formellement le travail des animaux. — *Omnis qui fecerit opus in hac die, morietur* (*Exode*, 31).

A cette loi, l'Evangile admet des exceptions. Ainsi on peut travailler et faire travailler le dimanche, quand il y a nécessité : — 1° *pour le service divin*, comme d'orner, de préparer les autels, d'élever des reposoirs ; — 2° pour *un bien public pressant*, comme de réparer des digues, des ponts écroulés, de fortifier des remparts en temps de guerre, d'assurer le service des postes ; — 3° pour *besoin* pressant du prochain, comme de secourir des naufragés, des incendiés, de garder un corps mort ou des malades en danger ; — 4° on peut travailler dans une nécessité grave et qui ne souffre pas de retard, pour soi-même : ainsi retirer un bœuf, un animal d'une fosse, d'un précipice ; récolter des moissons, des vendanges, que les intempéries des saisons menacent de gâter ou

de détruire ; ainsi les pauvres, les domestiques peuvent restaurer leurs habillements, quand ils n'en trouvent pas le loisir dans la semaine. Et dans tous ces cas, l'assistance à la Messe oblige toujours sous peine de péché mortel, à moins d'absolue impossibilité. Si ces nécessités urgentes, sérieuses, n'existent pas, travailler à une œuvre mercenaire le dimanche, pendant un temps notable, deux heures par exemple, disent les docteurs et les théologiens, est un sacrilège grave et mortel.

Tout le monde travaille, dit-on, pour se rassurer, pourquoi ne travaillerais-je pas aussi ? Hélas ! mes Frères, il faut bien le reconnaître, nous sommes en des jours pareils à ceux qui inspiraient au prophète Jérémie, ce gémissement : *Ils se sont moqué de mes sabbats, et les chemins du Temple pleurent de ce qu'on ne vient point à ses solennités* ! Dans quel siècle, chez quel peuple, le jour du Seigneur a-t-il jamais été aussi audacieusement profané ? Hommes, femmes, enfants, ouvriers couvrent ce jour les campagnes et les routes pour leurs intérêts ou leurs plaisirs ; c'est le dimanche qu'on frappe le plus son âme de blessures mortelles ; les fêtes du ciel sont devenues des fêtes du démon. Mais, Chrétiens, la foule des prévaricateurs, les coutumes, les scandales des impies prévaudront-ils jamais contre Dieu ? Si nous vivons comme ce monde, nous *serons damnés avec ce monde,* dit l'apôtre saint Paul. Et sera-t-on mieux en enfer, parce que la foule, de tout côté, y grin-

cera les dents, y poussera ses cris de douleur et d'affreux désespoir?

On mange le dimanche comme les autres jours, vous diront d'autres qui semblent n'avoir été mis sur la terre, par Dieu très bon et très sage, que pour manger, boire, dormir, travailler, souffrir et mourir. Quel abaissement moral et dégradant! Quoi donc, Dieu en prescrivant la loi du repos ignorait-il qu'il faudrait manger ce jour-là? Il allait bien plus loin avec son peuple autrefois; il avait ordonné aux Israélites de garder toute l'année sabbatique, c'est-à-dire de laisser chaque septième année, la terre sans culture, et d'abandonner aux indigents les fruits qu'elle porterait d'elle-même. Oubliait-il pour cela que tout un peuple serait une année sans manger? Non sans doute: sa providence qui nourrit l'insecte dans les flots, dans la poussière, sous la neige et les frimas, y pourvoyait par des récoltes surabondantes, dans les six années qui précédaient. Et d'ailleurs, mes Frères, ces personnes, ces familles, ces paroisses qui observent pieusement le repos du dimanche, manquent-elles de pain plus que les autres? Ne sont-elles pas au contraire plus riches, plus prospères? *J'ai été jeune, et je suis vieux maintenant*, dit le prophète, et jamais je n'ai vu *le juste abandonné, ni sa race mendiant son pain*. Et nos pères si religieux disaient très justement: *travail du dimanche n'enrichit jamais*. Oh! que de familles n'a-t-on pas vu peiner, voyager, labourer le dimanche, et qui

sont ruinées, dispersées aux quatre vents par la malédiction de Dieu !

Il y a quelques années, un meunier de la Vendée affectait de travailler le dimanche ; il était en horreur dans ce pays catholique. Un jour de fête, sa femme, pieuse chrétienne, avait redoublé ses instances pour l'amener avec elle à la Messe ; elle partit seule, accablée d'injures ; à son retour elle trouva le malheureux broyé dans son moulin. En 1854, un orgueilleux et grossier philosophe de village, se moquait en plein choléra, de ceux qui fréquentaient les églises. Quant à lui, il mettait en mouvement sa batterie tous les dimanches, afin, disait-il, de chasser la pensée de l'épidémie. Un dimanche pourtant, au lieu de battre son grain, il conduisit un chargement en Champagne. Dieu ne le frappa point du choléra, mais l'écrasa, dans les défilés de l'Argonne, sous les pieds de ses chevaux. Plus récemment un autre misérable choisit le jour de Pâques pour aller élaguer ses peupliers, devant l'église, pendant la Messe, afin de mieux insulter à l'assistance, venant de l'Office divin ; mais quand la foule sortit, elle le vit presque droit tombé sur une palissade qui lui était entrée dans le corps, et l'avait frappé de mort !

Sans doute, Dieu est patient ; il ne punit pas tout à coup les profanateurs ; on ne le servirait plus que par crainte, tandis qu'il ne veut que des hommes de bonne et sainte volonté ; mais il a l'éternité pour se venger. J'ai travaillé et voyagé

bien des fois les dimanches et je me porte bien, et j'y ai gagné beaucoup d'argent, disait un impie vantard. Il est mort tragiquement dans les neiges, et s'il eût vécu quelques années plus tard, il aurait vu toute sa fortune dissipée en débauches, et son petit-fils, le prodigue, mourir à la fleur de son âge, à l'hôpital, dans la dernière indigence ! La plupart des calamités publiques et particulières viennent des infractions criminelles contre le repos des saints jours. Les mésalliances, les revers domestiques, les espérances avortées, les orages, les gelées tardives, les disettes, la vermine, la maladie des fruits de la terre, les pertes d'animaux, les fléaux de toute sorte, ne sont-ils pas des châtiments de la justice de Dieu? et vont-ils jamais tomber où Dieu ne les a point envoyés ? Mais comment voudriez-vous que Dieu bénisse des travaux qu'il défend de toute la puissance de son autorité? Que si Dieu paraît vous laisser faire et prospérer, malgré vos sacrilèges, malheur à vous! il vous méprise et vous abandonne ; mais son tribunal reste debout, et il est horrible pour les pécheurs, dit l'apôtre, de tomber entre les mains du Dieu vivant.

Ainsi, mes Frères, comprenons bien que Dieu, comme notre Maître souverain, a tout droit de commander le repos du dimanche ; que sa loi est au-dessus de tous les prétextes, de toutes les raisons frivoles que la passion voudrait lui opposer ; mais comprenons surtout qu'il n'a porté cette loi que par miséricorde pour nous ; il ne peut oublier

que nous sommes ses enfants. Par ce repos du dimanche, il nous a préparé chaque semaine une fête sainte pour le corps et pour l'âme ; c'est l'image du repos ininterrompu de ses Saints après les épreuves de la vie. Aveugles et coupables tous ceux qui ne respectent point les droits, l'auguste volonté de Dieu, qui lui dérobent la part qu'il s'est réservée sur nos jours ! En vain l'homme plante, cultive et sème, dit l'Ecriture, si Dieu ne donne l'accroissement : Si le Seigneur lui-même ne garde une maison, *en vain se sont fatigués tous ceux qui ont travaillé à son édification.*

IVe Instruction

Excellence de la Messe.
Fins pour lesquelles nous devons y assister.

Memento ut diem sabbati sanctifices.
Souvenez-vous de sanctifier le jour du Seigneur (Exode, 20).

Le Seigneur nous ordonne de garder le Dimanche, c'est-à-dire son jour, de nous y reposer de nos labeurs de la semaine : voilà pour le corps. Ce jour de repos était le samedi ou sabbat, chez les Juifs ; *sabbat* signifie le repos de Dieu. *Il a fait le ciel, la terre, la mer et ce qu'ils renferment en six jours et il s'est reposé le septième.* Non point que Dieu ait eu besoin de se reposer comme un

homme brisé par la fatigue ; cette expression signifie seulement qu'alors il cessa les merveilles de la création. L'Eglise en a transféré la célébration au dimanche, parce que c'est en ce jour que le monde commença à être créé, en ce jour que Jésus-Christ ressuscita, en ce jour que le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres, et les consacra pour prêcher l'Evangile et fonder l'Eglise. Mais le repos n'est qu'une partie de nos devoirs ; il nous est prescrit principalement pour nous rendre plus libres de nous adonner au culte de Dieu, et à la sanctification de nos âmes. Dieu a béni ce jour, il l'a sanctifié ; il nous appelle ainsi à nous y sanctifier. Et l'œuvre de piété par excellence qui nous est prescrite sous peine de péché mortel, c'est *l'assistance au saint Sacrifice de la Messe* !

Il n'est pas une créature humaine qui n'ait pour devoir d'adorer Dieu, c'est-à-dire de reconnaître qu'il a droit de vie et de mort sur nous ; il n'en est pas une qui n'ait à le remercier des bienfaits qu'il répand à profusion sur nous de notre naissance à notre mort ; à réclamer sa miséricorde pour des offenses continuelles ; à implorer de sa clémence, enfin, le pain quotidien du corps et de l'âme ; toute la religion est là. C'est pourquoi, depuis la création du monde, le genre humain n'a cessé d'avoir des sacrifices destinés à remplir ces fins sublimes : 1° C'était l'*holocauste* c'est-à-dire *tout brûlé*, parce que la victime y était consumée, réduite en cendres par le feu, pour protester

que toute créature est obligée de consumer, d'anéantir pour ainsi dire tout son être, en hommage à la souveraineté de Dieu ; — 2° c'était *l'hostie de louanges*, d'action de grâces destinée à le remercier de ses bienfaits ; — 3° c'était l'*hostie pacifique*, par laquelle on implorait le secours de Dieu pour des biens spirituels ou temporels ; — 4° c'était le *sacrifice expiatoire*, pour le péché. Dieu lui-même avait institué ces sacrifices et des prêtres pour les lui offrir. Non pas que les sacrifices d'Aaron, fussent capables de sanctifier les hommes, de purifier les souillures des âmes ; ils figuraient la grâce et ne la donnaient pas ; ils n'avaient d'efficacité qu'en vue du sacrifice très saint de Jésus-Christ (Saint-Augustin). Aussi quand notre divin Sauveur parut, ces sacrifices furent rejetés. Jésus-Christ, revêtu de notre corps, s'y est dévoué à la volonté de son Père, comme une victime de suavité, et c'est le sacrifice de la croix, renouvelé pour nous tous à la messe. La Messe contient surabondamment la vertu de tous les sacrifices de la loi ancienne ; là tous les mérites, toutes les souffrances, toutes les satisfactions infinies de Jésus-Christ sont à nous. De plus comme dans sa Passion, il s'est offert, parce qu'il l'a bien voulu, il est encore sur nos autels la victime du sacrifice et le sacrificateur ; le prêtre mortel n'y est que son représentant, son ministre. C'est pourquoi saint Paul appelle Notre-Seigneur *Prêtre pour l'éternité* (*heb.* 7) ; nom qui ne lui conviendrait pas

s'il ne l'avait offert qu'une fois au calvaire, s'il ne devait point l'offrir jusqu'à la fin des temps.

La veille de sa mort, après avoir mangé l'agneau pascal, il consacra son corps et son sang, sous les espèces du pain et du vin ; il dit : *Ceci est mon corps qui sera livré pour vous* ; *ceci est mon sang qui sera répandu en rémission des péchés* ! Voilà l'immolation du véritable agneau qui détruit les péchés du monde ; voilà, disent les saints docteurs, la première Messe qui ait été célébrée. Alors il institua ses Apôtres prêtres du Nouveau Testament, et par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, il leur commanda à eux et à leurs successeurs de continuer ce sacrifice adorable. La Messe nous reporte donc au Jeudi saint, au Vendredi saint, aux plus grands jours que le soleil puisse éclairer dans le cours des siècles. Notre-Seigneur y est à nous, avec nous et pour nous : *Nobis natus, nobis datus*. Il est à nous comme l'hostie salutaire qui adore, remercie, expie en notre place, et appelle par ses supplications puissantes le secours d'en haut sur nos innombrables misères. Y a-t-il en ce monde, peut-il y avoir une action aussi auguste, aussi sainte, aussi digne de notre admiration et de notre amour que le saint Sacrifice de la Messe ?

Et remarquons ici, mes Frères, que ce n'est point en vain que saint Pierre appelle le peuple chrétien un royal sacerdoce, *regale sacerdotium*, parce qu'à la Messe nous sommes très intime-

ment unis à Jésus-Christ s'immolant à l'autel. Le prêtre n'y monte pas en son nom personnel seulement : il y est le mandataire, le représentant de l'assemblée des fidèles. Il ne dit pas : *J'offre, je supplie*, mais *nous offrons, nous supplions*, vu que le peuple est ici avec lui dans un accord parfait de volonté. De là ces invitations réitérées : Prions. *Oremus*. Priez, mes Frères, afin que mon sacrifice, qui est *aussi le vôtre*, soit favorablement accueilli du Dieu tout puissant : *Orate, fratres*. Quelle n'est donc pas l'excellence de la sainte Messe, n'importe de quel côté on puisse l'envisager ! Jésus-Christ y est la victime et le prêtre, et il nous fait prêtres avec lui, dans cet incompréhensible mystère, n'ayant avec nous qu'un seul cœur, qu'une seule âme. N'y a-t-il pas lieu pour nous d'être fiers d'un tel honneur et de tressaillir de reconnaissance et d'amour ?

1° — Assistons donc à la Messe pour *adorer* Dieu, c'est-à-dire pour protester que nous dépendons de lui, que nous ne sommes rien sans lui, et que nous sommes prêts à mourir pour lui, si c'est nécessaire à son honneur, à sa gloire. Il fallait une victime d'un prix infini pour honorer dignement sa majesté suprême : la voilà en Jésus-Christ, sacrifiée, anéantie dans tous les lieux de la terre ; l'hostie est détruite, consommée par la communion, pour marquer que nous ne sommes que néant, et que Dieu peut nous y faire rentrer comme il nous en a tirés dans son amour. Peut-on

imaginer un acte d'adoration plus beau, plus profond, plus religieux ?

2° — Assistons à la Messe pour *remercier* Dieu de ses bienfaits : l'ingratitude est abominable aux yeux de Dieu comme aux yeux des hommes. Or, une langue humaine ne saurait exprimer ce que Dieu a fait pour nous. Il n'est pas possible d'épuiser l'abondante mine de miséricorde que renferme chacun de ses titres de Créateur, de Rédempteur et de Père ; nous ne saurons jamais, avant l'heure du jugement, quelle a été pour nous la multitude de ses bienfaits. Au premier rang, il faut mettre celui d'être nés catholiques, enfants de son Eglise, ayant part, selon nos désirs, aux richesses renfermées dans les Sacrements, principalement au pardon de nos péchés, à la sainte communion, aux lumières et aux inspirations du Saint-Esprit, à la protection de Marie, des Anges et des Saints. Et pour la vie *corporelle*, voilà toutes les créatures assujetties à notre service : c'est *l'abondance du froment, du vin, de l'huile* ; ce sont les fleurs, les fruits des arbres, des animaux, le succès des entreprises, les prospérités temporelles, la préservation des dangers !... Ah ! nous vivons des dons, des miséricordes du Seigneur. Or, notre culte principal est l'Eucharistie, dont le nom seul signifie *action de grâces*. Alors à la Messe nous sommes heureux de pouvoir emprunter le cantique de David : *Pour rendre au Seigneur tout ce que j'en ai reçu, je prendrai le*

calice du Sauveur, je ferai monter vers lui mes louanges !

3° — Assistons à la Messe pour *obtenir indulgence et pardon de nos offenses*. Que peut-il y avoir de plus salutaire, de plus rassurant pour un pécheur, que de s'unir, tout indigne qu'il est, à ce Sacrifice, dont la principale vertu est d'apaiser la colère de Dieu ? C'est à l'autel que coule ce sang divin, dont une seule goutte suffirait à laver les souillures de l'univers ; c'est là que notre prière élève, avec confiance, ce cri de repentir : *Agneau de Dieu qui expiez les péchés du monde, ayez pitié de nous, donnez-nous votre paix*. Que serait-ce du peuple chrétien sans ce sacrifice ? Nous aurions été traités comme Sodome et Gomorrhe. Sans la Messe, il y a longtemps que les péchés des hommes auraient anéanti la terre, dit un docteur de l'Eglise.

4° — Assistons à la Messe afin de *demander les grâces* nécessaires à notre condition, à notre état actuel, aux circonstances présentes ; nos peines, nos dangers, nos soucis sont innombrables. Il nous faut sans cesse recourir à Dieu pour en obtenir lumières, conseil, direction du Saint-Esprit. Les belles litanies des Saints détaillent nos principaux besoins : prière à Dieu de nous préserver de tout péché, de tout mal ; d'écarter de nous les coups de sa colère, la mort subite et imprévue, les embûches du démon, les instincts pervers et impurs, la peste, la guerre, la famine ; de nous accorder indulgence pour nos péchés, une sincère

pénitence, l'humiliation des ennemis de l'Eglise, la paix entre les princes et les rois chrétiens, l'abondance des fruits de la terre, le repos éternel aux fidèles défunts : et à qui de nous une assistance particulière d'en-haut n'est-elle pas nécessaire ? Or, à l'autel nous trouvons notre Sauveur qui nous a promis que tout ce que nous demanderons à son Père, en son nom, il nous l'accorderait ; et c'est lui qui prie et supplie pour nous par la voix toute puissante de son sang !

Le roi David disait de son temple de Jérusalem : *Je ne désire qu'une chose et je la demande au Seigneur, habiter sa maison tous les jours de ma vie.* Mais si nous avons conservé un grain de foi, comment, le dimanche au moins, ne redisons-nous pas, avec bien plus de raison que lui, quand la cloche nous appelle au saint Sacrifice : *Seigneur, Dieu des vertus, combien vos tabernacles me sont chers ; et mon cœur et ma chair jubilent d'aller m'unir au Dieu vivant !* Est-il étonnant que la Messe nous soit rigoureusement prescrite pour la sanctification du dimanche, puisque chaque fois qu'on célèbre la mémoire de cette victime, *l'œuvre de notre rédemption continue de s'opérer* ; puisqu'en y assistant régulièrement, nous accomplissons nos principaux devoirs de religion ; puisque c'est là que Dieu nous attend pour nous combler de toute sorte de bénédictions, comme un bon père de famille bénit les siens réunis autour de lui pour sa fête ? Manquer par sa faute à la Messe le

dimanche, quel affreux mépris de notre Sauveur, quelle affreuse ingratitude ! Ah ! mes Frères, allons, au jour du Seigneur surtout, nous prosterner devant son autel, nous entretenir avec lui, nous consoler auprès de lui, nous unir à lui ; allons lui présenter nos vœux, et il les exaucera ; lui demander ses grâces, et il les versera sur nous en abondance ; implorer notre pardon, et il nous l'accordera par la vertu de son sang. Ainsi au lieu d'avoir à trembler à notre mort, devant la *colère de cet Agneau* divin, nous nous unirons aux élus pour lui redire le cantique : *Bénédiction, gloire, sagesse, grâces, honneur, puissance et force à notre Dieu dans tous les siècles des siècles.* — Ainsi soit-il.

Ve Instruction.

Importance de la Messe.
Importance de l'assistance à la Messe.

Memento ut diem sabbati sanctifices.
Souvenez-vous de sanctifier le jour du Seigneur (Exode, 20).

La sainte Ecriture appelle Notre-Seigneur Jésus-Christ *Prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech*, qui offrait le pain et le vin, parce que sous ces deux espèces il doit offrir sur nos autels le Sacrifice de son corps et de son sang, jusqu'à la fin du monde. *Du lever du soleil à son coucher, il*

est la pure et sainte victime offerte au nom du Seigneur, selon la prophétie de Michée. *Il nous fallait*, dit saint Paul, *un tel pontife, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, qui n'eût pas besoin de victime pour ses péchés, comme pour ceux de son peuple, et qui est toujours exaucé par révérence pour sa dignité* (*Heb.* 7). Et à la Messe, il est propitiation non-seulement pour nos péchés, mais pour ceux du monde entier (1 *Jean*, 2). Quoi de plus digne, mes Frères, de votre attention religieuse, que *l'importance du saint Sacrifice et l'importance d'y assister?*

1° — La sainte Messe est, mes Frères, la plus grande action de la terre : c'est le sacrifice renouvelé de notre Sauveur sur la croix. Il vaudrait infiniment mieux pour nous n'être point nés, si nous n'avions pas été rachetés, et nous ne l'avons été qu'au prix inestimable du sang de Jésus-Christ. C'est par la vertu de ce sang que nous avons été baptisés, que nous recevons l'absolution de nos péchés, que les sacrements nous sanctifient. Et c'est l'offrande de ce sang divin qui se renouvelle à la Messe pour chacun de nous. A la vue de ce Fils bien-aimé devenu notre hostie, le cœur de Dieu est profondément touché, disposé à la bienveillance, à la miséricorde, car il nous assure dans l'Evangile qu'il a reposé *en lui toutes ses complaisances.* Il n'est donc rien comme le Sacrifice de l'autel pour désarmer sa colère, porter des coups aussi terribles aux puissances de l'enfer; procurer

une aussi grande abondance de grâces aux hommes et d'aussi grands soulagements aux âmes du purgatoire. De là le langage des saints docteurs que la Messe est l'œuvre à laquelle est attaché le salut du monde ; qu'alors Notre-Seigneur ne fait pas aux hommes une moindre faveur qu'au jour où il s'est incarné dans le sein de Marie, ou bien qu'il est mort pour nous sur le calvaire. Point d'étonnement donc que l'assistance à ce divin Sacrifice nous soit prescrite le dimanche, sous peine de péché mortel, comme l'œuvre par excellence de notre sanctification.

Sont dispensés d'entendre la Messe tous ceux qui sont dans l'impuissance physique ou morale d'y assister, les prisonniers ou matelots qui n'ont pas d'aumôniers ; les voyageurs en pays où la messe est abolie ; les malades ou gardiens de malades qui ne peuvent se passer de secours ; les soldats de service ; les gardiens de maisons écartées ; des petits enfants qu'on ne peut conduire aux Offices, des troupeaux qu'on ne peut abandonner sans danger ; les personnes très éloignées des églises en temps mauvais ; les domestiques ou enfants empêchés par des parents ou patrons impies ; les conducteurs des chemins de fer ou des dépêches de la poste, etc. Mais la sanctification du dimanche alors, par la prière, par l'union au prêtre célébrant la Messe, par l'amour de Dieu et le désir des biens célestes, demeure obligatoire pour tout chrétien ayant souci de ses destinées éternelles. Manquer

le dimanche à la Messe sans empêchement sérieux, sans cause légitime, est le même péché mortel que de manquer à son devoir pascal. Dans la loi ancienne, le septième jour était toujours sanctifié par des cantiques et des psaumes, par des sacrifices qui n'étaient que la préparation et la figure de celui de Jésus-Christ. Or, dit l'apôtre saint Paul, quiconque violait la loi de Moïse, en présence de deux ou trois témoins, était rigoureusement puni de mort. Quel châtiment méritent, pensez-vous donc, continue-t-il, ces chrétiens sans foi, qui foulent aux pieds le sang du Fils de Dieu, par lequel ils ont été rachetés ? (*Heb.* X.) Quoi, la Messe est le plus grand, le plus sublime témoignage de l'amour de Jésus-Christ pour nous ; le prêtre est obligé, sous peine de péché grave, de la célébrer à l'intention de tous ses paroissiens ; la cloche sonne et renouvelle plusieurs fois son appel à l'auguste cérémonie, et votre place reste vide ! Au lieu de vous voir à ses pieds, avec tous les membres de votre famille, votre Sauveur vous aperçoit indolent au foyer domestique, ou dans les rues, dans les chemins, dans les campagnes, ne pensant qu'à la terre, ou aux plaisirs, ou aux fêtes mondaines. N'est-ce point là percer de douleur le cœur sacré de votre Dieu, le faire pleurer sur le malheur de votre âme s'en allant à l'enfer à côté de lui, à côté du prix de sa rédemption ?

On se récrie et l'on dit : S'il en est ainsi, si manquer une seule fois à la Messe par sa faute est une

impiété mortelle, il sera donc grand le nombre des damnés ! Hélas ! mes Frères, cela est non seulement certain, c'est un article de foi, que n'eussiez-vous manqué qu'une seule fois à la Messe, par négligence, par indifférence ou mépris, et que vous mouriez subitement, sans repentir, vous seriez réprouvés. Est-ce que le grand nombre des damnés peut soulager dans l'enfer une âme maudite? A qui sera la faute ou à vous ou à Dieu ? Les Juifs, au moment de la Passion, étaient hardis et cruels, parce qu'ils étaient nombreux, et ils criaient en chœur : *Crucifiez-le, crucifiez-le, nous ne voulons point qu'il règne sur nous! Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants.* Et quelques années plus tard, la nation entière périssait par la peste, par la guerre civile et par la guerre étrangère. Or, pères et mères, chefs de famille, qui délaissez le saint Sacrifice le dimanche, vous imitez les Juifs ; et ne savez-vous point que vous appelez aussi comme eux, le sang de Jésus-Christ, à retomber sur vous et sur vos enfants en calice de malédiction ?

2° — Manquer par sa faute au saint Sacrifice le dimanche ne serait pas un mépris très sanglant envers Notre-Seigneur, que ce serait toujours pécher contre nos intérêts les plus sacrés. Notre Sauveur y est en effet pour nous une *offrande, une victime d'agréable odeur* (*Eph.*, 5). C'est pourquoi l'Eglise y demande avec confiance qu'il nous soit salutaire et pour l'âme et pour le corps : *fiat nobis in*

salutem mentis et corporis. D'abord il prend sur lui nos dettes envers Dieu. Si un prince de la terre distribuait à volonté des sommes d'argent à tout venant et tout près de vous, et qu'un de vos voisins, gravement endetté, négligeât de recourir à ses libéralités, aimant mieux perdre le temps à rien faire, à s'amuser, seriez-vous touchés de pitié pour cet être sans cœur, lorsque ses créanciers le poursuivraient devant la justice? Nous sommes tous des créanciers de Dieu; nous lui devons mille et mille talents, n'ayant rien de nous-mêmes pour acquitter nos dettes. Or, à la Messe, sont à notre disposition les mérites infinis de Jésus-Christ avec lesquels nous pouvons satisfaire à la justice de Dieu et pour nous, et pour nos chers défunts. Sommes-nous excusables de laisser inutiles à nos côtés ces trésors de grâces? De plus, dans l'Evangile, la bonté de Jésus-Christ est inépuisable envers tous ceux qui l'implorent. Un malheureux qui n'avait fait que voler toute sa vie, meurt à côté de lui sur la croix, et lui fait cette simple prière : *Souvenez-vous de moi dans votre royaume,* et il lui est répondu : *Aujourd'hui même tu seras avec moi dans le paradis* La Cananée toucha seulement la frange de sa robe, et elle fut guérie; les lépreux, les possédés, les aveugles, les boîteux, les muets éprouvaient tous auprès de lui cette vertu qui mettait fin à leurs maux (*Luc*, 6). Il est le même à l'autel ; il a le même pouvoir, la même volonté : c'est même ici par excellence le

rône de sa grâce; il prie, il conjure comme notre ıtercesseur par la voix de son sang. Et cependant es pères et des mères en foule qui prétendent ien aimer leurs familles, et désirer leur bonheur, e viennent rien demander, rien puiser aux ources des bénédictions spirituelles et tempo-elles! Ils veulent compter tout seuls, sur leur rovidence pour leur avenir et l'avenir de leurs nfants, mais il faut décompter : leur vie est semée le revers, de déceptions amères, d'espérances rompées. Est-ce que notre Sauveur, notre ami livin, notre victime à l'autel, ne compterait pas ussi bien que vous, mes Frères, ne vous diri-gerait pas aussi bien que vous dans le chemin du onheur, lui qui fait toujours sa volonté au ciel et ur terre?

La Messe, mes Frères, est votre Sacrifice, parce ue le prêtre l'offre pour vous, parce que vous levez vous-même l'offrir en union avec lui, parce ue tous les mérites de la Passion et de la mort le Jésus-Christ sont à vous. Aussi le prêtre y prie our les vivants ; il conjure le Seigneur de se sou-venir des assistants dont la foi et la dévotion lui sont connues ; il le supplie pour la rédemption de eurs âmes, pour leurs besoins spirituels et cor-porels et ceux de leurs familles, pour leur santé et eur prospérité. Il prie pour les défunts qui dor-ment du sommeil de la paix, afin que le Sauveur es introduise dans la région du rafraîchissement et de la lumière céleste. Oh! si nous connaissions

ce don de Dieu, sa charité sans bornes pour nous, comme nous irions à lui avec empressement, avec ferveur et confiance ! Comme nous serions peinés quand il nous serait impossible de ne pas participer aux fruits célestes de son Sacrifice ! Ah ! ranimons notre foi, souvenons-nous que nous sommes les enfants de Dieu, les frères de Jésus-Christ ; alors accourons nous unir à nos pasteurs pour chanter avec eux dans une ardente reconnaissance : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, notre Seigneur lui-même* ; honneur et gloire à lui sur la terre et dans les cieux : *Hosanna in excelsis !*

VIe Instruction

Comment il faut entendre la Messe.

Memento ut diem sabbati sanctifices.
Souvenez-vous de sanctifier le jour du Seigneur (Exode, 20).

Quand on parlerait le langage des Anges, on ne pourrait jamais rien dire de digne de l'auguste Sacrifice de la Messe : sur nos autels c'est le même prêtre et la même victime qu'au Calvaire ; c'est l'acte religieux qui procure plus de gloire à Dieu, plus de grâces aux hommes que les vertus ou le martyre de tous les Saints. Quelle plus grande preuve d'amour peut-on donner à un ami que de mourir pour lui ? Et Jésus-Christ est mort non point pour des amis, mais pour des ingrats, pour tous ces odieux esclaves de l'impiété qui

déshonorent la création et le Créateur. Et il n'est pas une heure du jour où ce grand mystère de notre foi ne soit renouvelé ! Jamais le soleil ne se couche : il inonde successivement de sa lumière toutes les parties du globe. Ainsi il se retire du fond de la Chine, quand son aurore resplendit pour nous de tous ses feux. C'est ainsi que le Sacrifice de la Messe ne cesse jamais sur la terre, criant miséricorde pour nous, désarmant la colère divine, éclairant, rachetant, sanctifiant les cœurs droits et fidèles. Aussi manquer à la Messe le dimanche, est-il un mépris, un outrage des plus criants contre le sang de Jésus-Christ, notre Sauveur. Mais pour participer à sa vertu, et satisfaire chrétiennement au précepte, plusieurs conditions sont nécessaires : *entendre la Messe tout entière*, avec *respect*, *attention* et *dévotion*.

1° — Entendre la Messe *tout entière*, c'est-à-dire depuis le commencement jusqu'à la fin. C'est toujours une faute d'y arriver quand elle est commencée, plus ou moins grave selon le retard. La doctrine commune de l'Eglise est qu'il y a péché mortel d'y arriver après l'Epitre : enseignement sérieux que feraient bien de graver dans leurs cœurs une foule de personnes, toujours les mêmes, qui n'ont d'autre règle de conduite que leurs caprices et leurs mauvaises habitudes, et qui traitent Dieu et les choses de Dieu avec un laisser-aller insultant. C'est une grossièreté reprochée surtout à certains habitants

des campagnes, de se faire attendre à une invitation, à une cérémonie. Eh ! quoi, le Sacrifice de la réconciliation de nos âmes avec Dieu commence : vous connaissez l'heure, les cloches vous l'annoncent avec solennité, et vous retardez chez vous, marchandant avec votre Dieu, abrégeant le plus possible le temps de vous entretenir avec lui ! Peut-on lui montrer un cœur plus avare et plus indévot ?

2° — Entendre la Messe *avec respect*. Saint Chrysostome nous dit que les Anges sont présents à ce divin Sacrifice, entourant l'autel avec de brûlants transports. L'Eglise nous le déclare dans ses chants : *Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates* ; votre majesté, Seigneur, est louée des Anges, adorée des dominations, redoutée des puissances du ciel. Peut-on exiger moins de nous, que nous apportions aux saints mystères une tenue modeste, un recueillement humble et profond ? C'est manquer de respect d'y assister seulement de la porte de l'église, à moins de nécessité ; c'était autrefois la place des excommuniés. C'est manquer de respect d'y venir avec précipitation comme sur une place publique ; de ne pas saluer la croix, le tabernacle ; de tenir des postures qu'on n'oserait pas se permettre en société honorable ; de s'appuyer indécemment sur les bancs ; d'y apporter des parures indécentes ; de s'y laisser aller à des rires, à des conversations, à toutes sortes de regards, peut-

être criminels ; d'y tousser et cracher avec éclat ; de ne point se mettre à genoux dans les moments convenables ; d'y venir en état d'ivresse ; d'y entrer enfin et d'en sortir comme si on n'était pas en présence de la majesté divine ! Hélas ! combien n'en est-il pas, qui donnent lieu de douter s'ils ont la foi, s'ils sont venus pour adorer ou pour insulter ! Notre-Seigneur prit un jour un fouet et chassa avec indignation les profanateurs du temple de Jérusalem ; de quel œil doit-il voir, et comment traitera-t-il un jour tous ces pauvres chrétiens qui ne viennent que pour le déshonorer dans le sanctuaire de son amour et de ses miséricordes !

Un jeune homme de la cour d'Alexandre-le-Grand servait à un sacrifice que ce prince idolâtre faisait offrir. Lorsqu'il balançait l'encensoir, un charbon ardent lui tomba sur le bras ; il en souffrit la brûlure sans laisser échapper une plainte, sans même secouer le charbon ; il craignait que le plus léger mouvement ne vînt à troubler l'ordre du sacrifice, et n'allumât la colère du prince. En présence de cette conduite d'un païen, jugez, dit saint Ambroise, de quelle colère sont dignes les profanateurs de nos saints mystères !

3° — Entendre la Messe *avec attention*, c'est-à-dire que l'esprit doit être pénétré de l'action divine qui se passe à l'autel ; qu'il doit se demander quelle est la victime, pour quoi, pour qui elle est immolée ; c'est pour cela que le prêtre nous presse de la part de Dieu, de nous rendre attentifs, d'élever

nos cœurs au-dessus des régions terrestres. *Sursum corda* ! et nous répondons : ils sont tournés vers le Seigneur : *habemus ad Dominum* ! Et peut-être alors vous êtes occupés de la terre plus que jamais ! Vous vous présentez au Sacrifice comme à l'action la moins sérieuse, avec une imagination distraite, avec des yeux égarés, avec froideur et dégoût ; vous vous y laissez aller nonchalamment au sommeil, sans effort pour y résister. Eh ! bien, se distraire volontairement pendant la sainte Messe, s'y occuper d'affaires mondaines, de plaisirs, de frivolités, n'est-ce point imiter ces soldats païens qui jouaient aux pieds de la croix, sur laquelle mourait pour leur salut, le Fils éternel de Dieu ? N'est-ce pas l'outrager dans l'action même, et dans le temps où nous devons plus que jamais le bénir et l'honorer ? Un moyen d'éviter les distractions, c'est de se recueillir à la porte de l'église, en prenant de l'eau bénite, et de se dire : c'est ici la maison de Dieu, la maison de la prière et de l'adoration. Un autre moyen, c'est d'avoir un livre et d'en suivre les prières. Avec un livre, les Offices religieux n'auront point d'ennuis pour vous, et les enseignements sacrés de l'Evangile se graveront dans vos cœurs !

4° — Entendre la Messe *avec dévotion*. Représentons-nous que nous sommes le Jeudi saint au soir, dans le cénacle : voilà notre Sauveur nous disant avec la solennité touchante de ses derniers moments : *Ceci est mon corps qui sera immolé*

pour vous ! Ceci est mon sang qui sera répandu en rémission de vos péchés. Vous ferez ceci en mémoire de moi. Chaque fois que vous célébrerez ou que vous communierez, vous penserez à ma Passion, à ma mort. Ainsi à la Messe notre foi doit contempler cette chair de Jésus-Christ suant le sang au Jardin des Oliviers, meurtrie, broyée, déchirée dans le couronnement d'épines, dans la flagellation, dans le portement de croix et le crucifiement ; la victime de l'autel nous remet en mémoire sa délicate nature humaine, brisée par toutes les injures, par toutes les tristesses les plus noires. Elle nous le représente épuisé de sang, de fièvre, de soif, de douleurs infinies, et mourant pour nous. Où est notre cœur, si alors ainsi que Marie au Calvaire, il n'est tout pénétré de compassion, d'amour, de reconnaissance, de repentir, de dévotion enfin ?

Les premiers chrétiens appelaient la sainte hostie, la *redoutable victime*, et son offrande, les *redoutables mystères*, vu la dignité infinie de Jésus-Christ, y continuant le Sacrifice de la croix. Mais nous l'appelons aussi le sacrifice de la miséricorde infinie, puisqu'il ne cesse d'y offrir en notre faveur le sang qu'il a répandu et la mort qu'il a soufferte. C'est à la Messe que chacun de nous peut lui redire en toute confiance : Seigneur avec l'oblation de votre corps que je vous offre aujourd'hui, je dépose sur l'autel de votre propitiation, toutes les fautes que j'ai commises depuis mon enfance jusqu'à cette heure ; daignez les consumer

du feu de votre miséricorde et me les pardonner pleinement ; guérissez les plaies de mon âme et protégez ma vie jusqu'à son dernier terme ! Je vous offre pareillement les pieux désirs, tous les besoins de mes parents, de mes frères, de mes sœurs, de tous ceux qui me sont chers, soit qu'ils vivent encore sur la terre, soit que le temps ait fini pour eux. Que tous ressentent le secours de votre grâce et de vos consolations ; accordez-leur protection dans leurs périls, délivrance de leurs peines et de tous les maux, afin qu'ils vous rendent action de grâces dans la joie de leurs cœurs ! Prenez pitié de nous tous, Seigneur, afin que nous soyons dignes de vos dons ici-bas, et des joies de l'éternelle vie ! Et cependant, quel déplorable malheur, quel lamentable spectacle ! beaucoup viennent déshonorer leur Dieu en face de son autel, l'y offenser au lieu de l'apaiser, attirer sur eux ses vengeances et se retirer de la Messe plus pauvres et plus coupables qu'ils n'y étaient entrés. Oh ! le démon sait bien qu'à la Messe sont attachés nos intérêts les plus sacrés, et il ne réussit que trop à porter les hommes à la négliger, ou à n'y paraître qu'insolents, immodestes, indévots afin de leur en dérober tous les fruits !

Jamais, mes Frères, un chrétien qui désire son salut, ne manquera par sa faute au saint Sacrifice le dimanche ; car la présence de notre Sauveur parmi nous et son immolation pour nous, seront une des matières des plus redoutables de notre

jugement. Que si vous êtes malades ou retenus de force à la maison, unissez-vous de tout cœur au prêtre célébrant. Imitez sainte Monique. Elle avait à prier pour saint Augustin, dévoyé, bien loin de Dieu ; elle avait à prier pour un mari païen, brutal, difficile à contenter ; parfois elle ne pouvait demeurer longtemps à l'Eglise ; cependant elle ne passait aucun jour sans entendre au moins une messe, et quand elle en sortait, dit saint Augustin, elle y laissait son cœur lié et comme attaché à Notre-Seigneur Jésus-Christ au sacrement de notre rédemption. Aussi gagna-t-elle à Dieu et son fils et son mari. Puisse notre assistance régulière et religieuse à la Messe, nous rendre tous dignes d'être compris dans cette parole : *Bienheureux ceux qui sont appelés au festin des noces de l'Agneau* ; ce bonheur est celui du temple éternel de la cité de Dieu. — Ainsi soit-il.

VIIe Instruction

Des autres œuvres de sanctification du Dimanche

Memento ut diem sabbati sanctifices.
Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat (Exode, 20).

Les enfants de Dieu se rassemblent à la Messe pour l'adorer, le remercier, lui demander pardon

de leurs offenses et bénédiction sur leur vie. Là, il les entoure grands et petits du même amour, n'ayant de préférence que pour les plus pieux, repoussant l'orgueilleux pharisien, justifiant l'humble et repentant publicain. Ah ! l'Eglise est notre vraie maison commune, parce qu'elle est la maison du père de famille, et ce qui la consacre et lui donne son caractère propre de sainteté, c'est la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est son divin Sacrifice; y manquer volontairement le dimanche, est un outrage des plus impies contre son sang rédempteur; y assister est au contraire une œuvre par excellence de sanctification. Mais le précepte dit : *Souvenez-vous de sanctifier le jour du Seigneur*. Notez bien *le jour*. Ce n'est donc point simplement une heure, deux heures, mais le jour entier pris dans son étendue morale. Quoi ! notre Dieu sur sept jours n'en réserve qu'un seul à son culte public : ne serait-ce pas une dérision de ses droits, de ne lui en consacrer qu'une très faible partie? Serions-nous satisfaits de ne recevoir qu'un franc pour vingt-quatre qui nous seraient dus ? La soirée doit donc être aussi sanctifiée par des œuvres de religion, et en premier lieu par les Vêpres.

1° — *Les Vêpres* sont la seconde assemblée des fidèles ; y assister n'est point prescrit avec la rigueur indispensable de la Messe, mais y manquer est faute plus ou moins grave selon la paresse ou l'indifférence qui en éloigne, en sorte que les per-

sonnes qui ont l'esprit vraiment chrétien, y assistent régulièrement, y conduisent leurs enfants, leurs domestiques. Que si elles en sont empêchées, elles les récitent en particulier ou les remplacent par d'autres prières.

On n'apprécie point assez les Vêpres ; aussi anciennes que l'Eglise, elles sont pleines des plus touchants souvenirs. Cet Office nous rappelle d'abord le sacrifice du soir du temple de Jérusalem ; puis l'institution de la sainte Eucharistie, la mort et la sépulture de Notre-Seigneur. Si on y faisait réflexion, manquerait-on si légèrement aux Vêpres ; aurait-on si peu de reconnaissance pour ces mystères sacrés de notre rédemption ? Et cependant cette heure sainte ne dit plus rien au cœur d'une foule de chrétiens, : leurs places sont désertes ; mais les promenades, les maisons de jeux et de plaisirs profanes sont encombrées !

Dans un grand nombre de paroisses, les Vêpres ont pour complément un *Office du soir*, complies, salut, bénédiction du Saint-Sacrement. Et les vrais enfants de l'Eglise se retrouvent devant l'autel, pour chanter : *Je vous révère, ô véritable corps né de la vierge Marie* ! *soyez, de grâce, notre viatique pour notre départ, à l'heure de notre mort* ! *Je vous adore dévotement, ô divinité cachée sous ces figures* ! Notre miséricordieux Sauveur est là, en effet, attendant de nous le bonsoir filial, désirant de son côté prendre nos âmes en ses mains et les recom-

mander à la garde de ses Anges, pendant les ténèbres et les dangers de la nuit. Ne dirait-on pas qu'il n'est heureux qu'autant qu'il peut nous bénir, qu'il est alarmé de nous voir tout seuls dans les chemins du monde, parce que sans lui, sans sa bénédiction, nous allons au péché, à la mort ! Tendresse adorable et méconnue ! il étend pour ainsi dire autour de nous les trames d'un filet d'amour, mais ou nous le fuyons, ou nous le rompons en mille endroits ! Pendant l'Office du soir encore, le grand nombre lui percent le cœur par leur indifférence et leur ingratitude !

2° — Dans l'intervalle des Offices, on recommande aux fidèles les *visites au Saint-Sacrement* : exercice très salutaire qui écarte le désœuvrement et donne à l'âme de puiser abondamment aux sources vives des grâces divines. La véritable visite serait de recevoir, le dimanche surtout, Notre-Sauveur dans la sainte Communion : c'est le partage des âmes choisies. Mais qui que nous soyons, venons au moins à son tabernacle, puisqu'il est là pour le dernier d'entre nous, comme il y réside pour tous. Oui, Jésus est là notre père très tendre, notre frère, notre ami, notre roi plein de douceur. Oh ! si nous savions le choisir pour compagnon de notre pèlerinage, comme les ennuis disparaîtraient, comme les délices que le monde ne saurait donner enivreraient nos âmes ! Venez donc, chrétiens, passer quelques moments auprès de lui, l'entretenant en tête-à-tête de vos

intérêts, de votre avenir, de vos soucis, de vos chagrins, de vos espérances, de vos familles. Repassez dans l'amertume de votre âme les fautes de la semaine ; promettez-lui avec sa grâce de mieux sanctifier la suivante, et vous direz aussi dans un ravissement surnaturel : *Une heure en vos parvis, Seigneur, est préférable à mille dans les palais des mondains* !

3° — Un autre exercice très recommandé pour la sanctification du dimanche, est le *Chapelet.* La sainte Vierge a été prédestinée de Dieu pour participer à notre rédemption avec Jésus-Christ ; elle s'y est associée avec une charité héroïque ; elle a été à cause de nous la Reine des martyrs ; elle nous a été donnée pour Mère par son divin Fils mourant, Mère de toute grâce, de toute miséricorde, plus puissante et plus aimante que nos mères de la terre ; nous ne pouvons être chrétiens sans honorer, sans aimer Marie. Or, le dimanche, après avoir adoré notre doux Rédempteur, quoi de plus juste que de bénir et de louer la Vierge très pure qui l'a mérité et enfanté pour le monde coupable et malheureux ! Quoi de plus naturel et de plus attrayant à la piété chrétienne, que de déposer sur son front de Reine du ciel et de la terre cette couronne du Chapelet, qu'elle-même a déclaré lui être très agréable, et à laquelle elle attache ses sourires et ses bénédictions ? O douce couronne du Chapelet, sainte guirlande du rosaire, heureux celui qui aime à effeuiller tes

roses aux pieds de Marie : elle saura bien le lui rendre au centuple et le couronner de la gloire des cieux !

4° — On recommande le dimanche aux chrétiens de *s'instruire des vérités de la foi*, ou de s'y confirmer, soit en particulier, soit par les catéchismes ou instructions de la paroisse. L'ignorance de la religion est la plaie de notre époque ; plusieurs ne la connaissent que noircie et calomniée par des hommes ou des livres impies, et finissent par la prendre en dégoût, en haine même, tandis que les cœurs droits et instruits la proclament *sainte, chaste, immaculée, donnant la sagesse, sauvant les âmes.* Sont-elles nombreuses les personnes pouvant dire en vérité : Je connais mes devoirs envers Dieu, envers moi-même, envers mes parents, mon époux, mon épouse, mes enfants, le prochain ? Je sais ce qui regarde les Mystères, la prière, les Sacrements ? Cependant la connaissance de ces vérités, apportées à si grand prix par Jésus-Christ à la terre, est aussi nécessaire pour le salut que le baptême : *celui qui ne les croit pas est déjà condamné.* Si vous les ignorez, comme il s'agit de vos destinées éternelles, il y a pour vous obligation, sous peine de péché mortel, de vous en instruire ! Il n'est point possible que par des lectures réitérées dans des livres pieux, sérieux, édifiants, on ne soit chrétien, ou on ne le devienne. Saint Antoine, saint François d'Assise, saint Ignace, saint Augustin et beaucoup

d'autres ont dû leur conversion et leur salut à des paroles, à des maximes de l'Evangile, à l'étude de la vie des Saints. Mais, hélas ! voici une vérité qu'on ne peut faire comprendre ! On trouve de l'argent pour tout, pour quelques mesures de champs, de prés, de vignes, même pour le cabaret, les plaisirs et un luxe déréglé, et on ne veut point en trouver pour quelques bons livres, vrais trésors de famille, qui élèveraient, sanctifieraient les âmes. Si on lit quelque chose aujourd'hui, ce sont des livres ou des journaux ignorants, impies, impurs, et on passe sa vie à ne rien voir, à ne rien comprendre aux choses de Dieu, à la science du salut ! Oh ! que le démon est bien nommé l'Ange des ténèbres, pour l'aveuglement mortel où il plonge et endort les hommes !

Enfin, rien n'est plus servile que le péché ; rien donc n'est plus particulièrement défendu le dimanche, que les ivrogneries, les plaisirs ou chants impurs, occasions de péché. Hélas ! quel renversement ! Un grand nombre ont été innocents peut-être pendant la semaine, et le jour du Seigneur est devenu pour eux un jour du démon, consacré aux vices et aux souillures de leurs âmes ! A voir leur corruption, leurs débauches en ces saints jours, disait saint Augustin, ne vaudrait-il pas mieux que les jeunes gens y conduisissent la charrue, que les jeunes filles y filassent la laine et le lin ? Combien ont perdu la foi, la pudeur, le dimanche, dans les années qui ont suivi

leur première communion, et qui ne font jamais pénitence des péchés de leur jeunesse! Combien de parents seront réprouvés pour avoir tout permis et laissé faire le dimanche !

Ah ! mes Frères, sanctifions le dimanche : c'est la grande et indispensable loi de notre Dieu; sanctifions le dimanche, car une seule chose nous est nécessaire, le salut, et nul ne peut y travailler, l'assurer sans Jésus, notre seul Sauveur. Exilés ici-bas, nous ne pouvons faire un seul pas vers la patrie sans son aide. Nos pensées, nos actions, nos travaux, nos douleurs n'ont de mérite qu'au contact de ses mérites infinis. C'est pourquoi, dans sa miséricorde, il demeure avec nous, il s'immole pour nous, victime de paix, de réconciliation, de propitiation. Oh ! allons nous prosterner devant son autel, nous unir à lui, à l'heure sainte de son Sacrifice : c'est là le trône de sa grâce ; c'est là que ses yeux sont ouverts et ses oreilles attentives à nos prières, à nos vœux ! Sanctifions le dimanche ; mêlons nos voix pendant les saints Mystères aux voix des Anges, et en récompense de notre fidélité, devenus comme eux un jour les citoyens de la cité de Dieu, nous y chanterons, comme eux, le *Sanctus*, l'*Hosanna éternel*. — *Ainsi soit-il.*

✝

QUATRIÈME COMMANDEMENT

Ire Instruction

Devoirs des enfants envers leurs parents.
1° — L'amour.

Honora patrem et matrem tuam, ut sis longævus super terram.

Honorez votre père et votre mère, afin de vivre longtemps sur la terre (Exode, 20, 12).

La loi du Seigneur est sans tache, elle convertit les âmes, donne la sagesse aux enfants et répand la joie dans les cœurs (*Ps. 18*). C'est ainsi, mes Frères, que le pieux roi David chante les louanges des Commandements de Dieu. En effet, en dix paroles courtes, claires, faciles à retenir, Dieu a renfermé nos devoirs. La voix de la raison et de la justice est que Dieu doit passer dans notre cœur avant toute créature : et voilà le premier Commandement nous ordonnant de l'adorer ; le second de respecter son saint Nom ; le troisième de sanctifier le dimanche, jour qu'il a spécialement consacré à son culte. Après Dieu, nous tous qui sommes sa famille, nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes, comme nous désirons raisonnablement être aimés de lui ; toute la loi, dit Jésus-Christ, est contenue dans ces deux préceptes ; et

cet amour du prochain est réglé, développé, dans les sept derniers Commandements. Mais ici, l'ordre est encore admirable. Comme parmi tous les hommes désignés sous le nom de prochain, nous n'en avons point, nous ne pouvons pas en avoir de plus chers que nos parents, le quatrième Commandement proclame nos devoirs à leur égard, tout après nos devoirs envers Dieu ; c'est le sujet important que je vais exposer à votre religieuse attention.

Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre ! Il faut le remarquer en passant, mes Frères, c'est le seul des Commandements, tant Dieu y attache d'importance, auquel il ait promis une récompense particulière, une longue vie, c'est-à-dire, une vie heureuse et bénie ici-bas, la vie sans fin dans la terre des vivants. Le terme *honorer* a beaucoup d'ampleur, d'étendue ; il signifie : *amour*, *respect, obéissance*, *assistance*. Si vous négligez un seul de ces devoirs, on ne peut plus dire que vous honorez votre père et votre mère !

1° — Aimer nos parents, c'est leur vouloir et leur procurer tout le bien en notre pouvoir, avec un plaisir intime ; c'est les entourer des prévenances d'une tendresse filiale, partager leurs peines et leurs joies comme si c'étaient les nôtres, n'avoir avec eux qu'un cœur et qu'une âme. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur ce sentiment puissant et vivace, gravé par Dieu dans notre nature, car il n'est

pas sur la terre un lien plus étroit, plus sacré que celui qui nous unit à notre père, à notre mère ; les animaux les plus féroces en ont l'instinct si fort qu'ils s'attachent à ceux qui leur ont donné la vie. Et si l'Evangile nous prescrit formellement d'aimer tous les hommes, même nos ennemis, quel amour ne devons-nous pas à ceux dont le sang coule dans nos veines, à ceux dont Dieu s'est servi, dans sa providence adorable, pour nous mettre sur la terre et dont nous sommes la chair et la substance? Ici, il faut écouter saint Ambroise. Voyez, dit-il, quelles sont vos dettes de reconnaissance et d'affection envers celle qui vous a donné le jour ! Elle vous a porté dans son sein ; vous vous y êtes développé et nourri de son sang ; vous y avez vécu de sa respiration. Elle vous a porté à travers mille dangers, au milieu de longs dégoûts, de nombreuses maladies et infirmités. Lorsqu'elle vous eut mis au monde, elle fut délivrée des douleur de l'enfantement, mais non pas des craintes maternelles. Que de sollicitudes et d'empressements sur votre berceau ! Que de veilles, de privations, d'alarmes ! Que de services pénibles et répugnants elle vous a prodigués aux dépens de son repos ? Et ce père qui s'agite, qui travaille, qui arrose la terre de ses sueurs, qui s'expose à toutes les rigueurs des saisons, qui va et vient, est toujours en action de la tête et des membres, n'est-ce point pour vous procurer le bien-être, pour vous élever, vous établir, vous laisser quelque chose de

lui après sa mort ? Serait-il possible que vous fussiez sans amour pour des parents qui vous en témoignent un si tendre, si généreux, si persévérant ?

Dieu, voulant châtier le fils de Pharaon, fit dire à ce prince par Moïse, son serviteur : Je vais décharger ma colère sur votre cœur : *Mittam plagas meas in cor tuum* (*Exode*, 9). Il appelle un enfant le *cœur* de son père, le cœur de sa mère, parce qu'en effet les parents sont attachés à leurs enfants comme à leur vie, à leur propre cœur. Quand vous avez la moindre incommodité, ils en sont malades ; quand vous êtes heureux, ils tressaillent de joie ; quand vous êtes dans la peine, ils sèchent de tristesse. Mais alors ne pas les aimer, ne pas les réjouir, ne pas les consoler, leur causer au contraire des tristesses et des chagrins, faire en sorte que l'affection et le dévouement qu'ils ont eus pour vous nourrir et vous conserver, soient cause qu'ils trouvent en vous un crève-cœur, un bourreau, une vipère qui leur déchire les entrailles, n'est-ce point être plus cruel que les tigres, plus monstrueux que les monstres ?

Dieu a fait des miracles, même parmi les infidèles, pour témoigner combien la piété des enfants envers le père et la mère, lui est chère. Il y a, dans diverses parties du monde, en Italie, en Sicile particulièrement, des montagnes qui vomissent des cendres brûlantes et des flammes ; des Pères de l'Eglise les regardent comme des soupiraux de

l'enfer ; parfois les matières enflammées, la lave incandescente que vomit le volcan, se répand comme un torrent sur les alentours, désole et ravage toute une contrée. Or, il arriva un jour que cette rivière de feu commençant à sortir de son lit et à descendre de la montagne, les populations fuyaient éperdues. Il y avait là un vieillard qui, ne pouvant suivre, appelait son fils à son secours. Celui-ci qui fuyait des premiers en toute vitesse, n'a point d'égard alors au péril de la mort : aux cris de son père, il retourne en arrière, le charge sur ses épaules, mais arrêté par son fardeau, il ne peut courir assez vite pour éviter d'être atteint par le torrent de feu. Mais, ô prodige, il n'en reçoit aucun dommage, aucune blessure : par une permission de Dieu, la lave étant parvenue jusqu'à lui, se divise en deux courants, le respecte, et va rejoindre ceux qui fuyent devant eux. (*Lejeune citant Aristote*).

Au contraire, les punitions de Dieu sont souvent exemplaires dès ce monde, sur les enfants dénaturés. Ainsi Absalon eut le cœur assez cruel pour vouloir détrôner David, son père ; il le déshonora, il l'abreuva de chagrins les plus amers, et lui déclara la guerre, mais Dieu le frappa avec éclat. Il périt misérablement dans une bataille, et son tombeau est encore aujourd'hui en abomination ; les pèlerins de Terre sainte ne le visitent pas sans lui jeter leur pierre.

Saint Augustin rapporte qu'à Césarée de Cappa-

doce, une veuve, chargée de dix enfants, fut molestée, chagrinée par eux au point qu'elle les maudit. La justice de Dieu confirma sa malédiction ; ils furent tous saisis de convulsions si étranges qu'ils tremblaient continuellement de tous leurs membres. Confus de cette affliction, ils quittèrent leur patrie, et se dispersèrent dans l'empire romain. Deux d'entr'eux, un fils nommé Paul, une fille nommée Pauladie, se réfugièrent à Hippone en Afrique, lorsque le saint docteur en était évêque, et ils furent subitement délivrés en son église auprès des reliques de saint Etienne qu'ils avaient prié d'intercéder pour eux. Le miracle rappelait ainsi la punition de Dieu sur des enfants qui avaient été impies envers leur mère, et la puissante intercession des Saints pour nous : aussi, ajoute saint Augustin, toute l'assistance éclata en transports de joie, en action de grâces ! (*Cité de Dieu*, *livre* 22e, *ch.* 9o).

Ah ! dit saint Chrysostome, séparez le rayon du soleil, et il ne luit plus ; séparez le ruisseau de sa fontaine, et il tarit ; séparez la branche de l'arbre, et elle se dessèche ; séparez un membre du corps, et il pourrit ; séparez un enfant de l'amour dévoué pour ses parents, et il n'est plus un enfant, mais un être hors nature qu'on appelle un monstre. Aimez donc vos parents d'un amour sincère, effectif, indéfectible. Ne vous laissez détourner de ce saint devoir, ni par votre époux, ni par votre épouse, ni par vos enfants, ni par un vil intérêt.

Ne faites rien qui leur déplaise. S'ils vous donnent sujet de quelque mécontentement, endurez-le avec patience, au souvenir de ce qu'ils ont souffert pour vous. Gardez-vous bien qu'ils se contristent et s'ennuient de vivre ; tenez pour certain qu'après l'amour de Dieu, vous ne sauriez rien faire de plus méritoire, rien de plus profitable à votre salut que de réjouir et d'aimer votre père et votre mère. N'oubliez jamais cette parole que le doigt de Dieu lui-même a inscrite en tête de la seconde pierre de la loi : *Honorez votre père et votre mère afin que vous viviez longtemps*, que vous soyez béni sur la terre ! — Ainsi soit-il.

IIe Instruction

Devoirs des enfants. — 2e Respect

Honora patrem et matrem tuam ut sis longævus super terram.

Honorez votre père et votre mère afin de vivre longtemps sur la terre (Exode, 20, 12).

Après nos devoirs envers Dieu, notre obligation la plus naturelle et la plus sacrée nous est ainsi tracée par ce quatrième Commandement : *Honore ton père et ta mère afin que tu vives longtemps sur la terre*, et la sainte Ecriture ne cesse de la rappeler avec insistance. Nous honorons nos parents quand nous leur montrons d'abord un amour sincère, un

attachement cordial qui nous rend heureux de les consoler, de les contenter, de les réjouir selon nos moyens, en toutes circonstances. Amour tendre et saint dont aucune loi, aucune autorité humaine ne peut nous dispenser, et qui doit persévérer tant qu'il nous reste un souffle de vie, jusqu'au tombeau. Un second devoir à leur égard est le *respect*.

L'amour véritable engendre le *respect*; il imprime nécessairement au cœur des enfants la dépendance, l'honnêteté, les prévenances, une déférence religieuse pour leurs parents. Notre père et notre mère sont les images de Dieu : leur autorité est un rayon de la paternité de Dieu; Dieu les a consacrés comme ses représentants dans la famille; leur manquer de respect, c'est en manquer à Dieu même. *Celui qui craint le Seigneur, révère ses parents*, nous dit le Saint-Esprit, *il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie. Dieu veut que le père soit vénérable aux enfants, et il a rendu sacrée sur eux l'autorité de la mère* (*Eccli*, 3). On dira peut-être ici : Il y a cependant des pères, des mères peu respectables et qui n'honorent guère leurs familles. Or, nul n'est dispensé pour cela de ce précepte absolu : *Honore ton père et ta mère.* Encore que votre père soit vicieux, jureur, intempérant, indévot, débauché, il est toujours votre père : son autorité reste divine; vous êtes obligé de montrer que vous le révérez, par des signes extérieurs, en le saluant, en lui parlant avec douceur et humilité, en ne rien faisant qui ressente la

hauteur ou le mépris à son égard. Un bel exemple de respect à proposer aux enfants est celui de Joseph. Son vieux père, apprenant qu'il vivait encore, vient en Egypte afin de le revoir. Joseph quitte le palais de Pharaon et court à sa rencontre. A son approche, il descend le premier de son char, il se prosterne à ses pieds et les arrose de ses larmes (Genèse, 46). *Rends honneur à ton père et à ta mère!* Contre ce devoir péchent ceux qui raillent ou méprisent leurs parents à cause de leurs travers, de leurs imperfections ou de leurs vices. Si leurs défauts sont simplement naturels comme d'être disgraciés du visage, infirmes de corps, peu intelligents, les enfants sont très coupables d'avoir en aversion leurs parents pour des imperfections dont ils ne peuvent être blâmés, puisque nous naissons tous tels que Dieu l'a voulu dans la profondeur de ses conseils. Les enfants seraient bien plus coupables encore, si les défauts des parents venaient de leur grand âge, de leur caducité ! Mais si les parents vivent dans le vice et dans des habitudes dégradantes, alors les enfants, au lieu de mépris, doivent ressentir pour eux une vive compassion, une tendre et chrétienne charité, et demander à Dieu avec larmes leur amendement, leur conversion. *Là où l'arbre tombera, il restera*, dit l'Ecriture. Vos parents n'ont plus de crainte de Dieu; ils oublient leur baptême, leur première communion, la sanctification du dimanche, tous leurs devoirs chrétiens ; ils marchent à grands pas

vers l'enfer éternel. Alors, si vous avez non seulement une goutte de sang chrétien dans les veines, mais un reste de piété filiale, ne devez-vous point frissonner le jour et la nuit, tout alarmés de les voir tomber dans l'abîme des justices de Dieu !

C'est manquer de respect à ses parents de leur adresser des paroles dures, aigres, injurieuses, menaçantes ; de se plaindre d'eux aux voisins, aux voisines ; de relever leurs fautes présentes ou passées ; de les appeler par des procès scandaleux, devant les tribunaux. Que toujours les enfants se remettent sous les yeux l'exemple effrayant de Cham : c'était le troisième fils de Noé. Le saint Patriarche étant tombé par surprise en ivresse, la première fois de sa vie qu'il goûtait le vin, Cham le tourna en dérision, et appela ses frères à partager avec lui ses railleries indécentes. Noé, revenu à lui, le maudit. Que Chanaan soit maudit, s'écrie-t-il en son indignation ; qu'il soit l'esclave des esclaves mêmes de ses frères ! Et aujourd'hui encore, après plus de trois mille ans, les Nègres, descendants de Cham, sont esclaves dans le monde, vendus comme des bêtes de somme, sur les marchés de l'Afrique et de l'Amérique, malgré les efforts des nations civilisées !

C'est manquer de respect à ses parents, de ne pas leur donner la place d'honneur, au foyer, à la table ; de leur susciter des ennemis, des querelles, des contrariétés ; de les méconnaître, ou de rougir d'eux parce qu'ils sont pauvres. La reine Bethsabée

n'était pas de sang royal; elle n'avait épousé en premières noces qu'un simple soldat; et néanmoins Salomon, son fils, très illustre et tout puissant monarque, ordonna de dresser pour elle un trône à côté de son trône; il se leva, alla au devant d'elle, se prosterna à ses pieds, et la fit asseoir à sa droite (3 *Reg.* 2, 19). Ce sage roi était la figure de notre Sauveur, qui, étant le roi des rois et le Dieu d'infinie majesté, ne dédaigna pas de s'assujettir à sa sainte mère, et qui l'a élevée et couronnée à sa droite dans le ciel !

Les enfants qui respectent leurs parents les consultent pour toute entreprise importante qui engage leur avenir, et Dieu bénit toujours ce procédé, cette déférence filiale. Le jeune Tobie eut grande bénédiction, fut assisté d'un Ange, délivré de graves périls, chargé de richesses et de prospérités en son voyage, parce qu'il l'entreprit sous la direction et par le commandement de son père. Et, au contraire, il en prit mal, dit un vieil auteur, à l'enfant prodigue, qui s'en alla en pays étranger, contrairement aux désirs et à la volonté de son père (*Luc*, 15). Il devint si pauvre, si misérable qu'il désirait le manger des pourceaux, et que personne ne lui en donnait pour rassasier sa faim ! — Tous ces jeunes gens qui dédaignent l'autorité de leurs parents, forment des liaisons, prennent un parti, choisissent un état, sans les avoir consultés, sans avoir pris leurs avis, leurs conseils, tournent mal. Tous ces jeunes gens qui, n'écoutant que leurs passions, se pro-

mettent en secret le mariage, puis le contractent contre le gré de leurs parents, sont toujours en butte aux coups de la colère de Dieu. Rien ne leur réussit ; souvent ils sont leurs propres bourreaux, en se haïssant avec plus de passion qu'ils ne s'étaient promis de s'aimer. Oh ! non, Dieu ne bénit point ceux qui foulent aux pieds ce grand précepte de sa loi : *Honorez votre père et votre mère*, si vous voulez être heureux sur la terre !

Cependant cette loi du respect pour les parents a des bornes et des règles. Notre-Seigneur lui-même a dit dans l'Evangile : *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi* (*Matt.* x). Quand ils ont des exigences déraisonnables ou contraires à la loi de Dieu, leur autorité devient nulle. Ainsi s'agit-il d'un mariage honnête et convenable, d'une vocation religieuse ou ecclésiastique, il faut toujours les consulter. Mais quand on s'est bien éprouvé et qu'il est jugé sagement que c'est la grâce de Dieu qui parle, qui appelle, malgré leurs résistances, leurs oppositions opiniâtres, il faut obéir de préférence à la voix de Dieu, devant qui toute créature doit incliner sa volonté propre. C'est la réponse que fit Jésus-Christ lui-même à Marie, sa mère bien-aimée, qui se plaignait de ce qu'il les avait quittés et était resté, à leur insu, dans le temple : *Ne savez-vous pas*, disait l'Enfant divin, *qu'il me faut avant tout m'appliquer aux affaires, aux intérêts de mon père* (*Luc*, 2, 49) ?

Ainsi l'amour de Dieu doit passer en nous avant tout amour créé, dominer nos affections les plus légitimes ; mais, après Dieu, ce sont nos parents qu'il nous faut aimer et respecter le plus sur la terre. Le Saint-Esprit se complaît dans l'Ecriture à développer, à recommander ce précepte important de la loi du Seigneur. Enfants, dit-il, ne contristez point le cœur de vos parents ; parlez-leur avec honneur et respect. Celui qui honore sa mère amasse un trésor ; celui qui honore son père sera exaucé au jour de sa prière. Honorez votre père et votre mère par vos actions, par vos paroles, par votre patience à les supporter, afin qu'ils vous bénissent, et que leur bénédiction demeure à jamais sur vous (*Eccli.* 3). — Ainsi soit-il.

IIIe INSTRUCTION

Devoirs des enfants. — 3° Obéissance. 4° Assistance.

> *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram.* (EXODE 20, 12).

La dignité de père est si grande et si vénérable que Dieu lui-même la prend à notre égard ; c'est sous ce titre auguste qu'il veut que nous l'invoquions dans la prière, afin de nous rappeler l'amour qu'il a pour nous, la piété filiale et la

confiance que nous devons avoir pour lui. Et en qui trouve-t-on autant de tendresse, de dévouement, de miséricorde pour oublier nos fautes que dans le cœur d'un père, d'une mère? Aussi plaint-on l'orphelin dont les jours s'écoulent dans le vide et la désolation. Après Dieu, c'est de nos parents que nous tenons ce que nous sommes; à eux donc après Dieu notre amour, notre respect, nos soins affectueux. Deux autres devoirs, l'*obéissance* et l'*assistance* réclament toute l'attention de notre foi.

1° — *L'obéissance.* — C'est la révolte qui a perdu nos premiers parents, c'est l'obéissance qui nous sauve : elle vaut mieux que les victimes, dit la Sainte-Ecriture. La raison, en dehors de la foi, suffit pour proclamer la nécessité d'un chef dans une maison, dans une communauté, dans une armée, dans un Etat; sans son autorité la société humaine serait bientôt pire qu'une réunion de bêtes sauvages, et l'image de l'enfer. Aussi Notre-Seigneur, venu pour sauver le monde par sa doctrine et ses exemples, a-t-il voulu obéir à Marie, à Joseph, pendant trente années de sa vie mortelle. Divin modèle, il a voulu de la sorte, prêcher l'obéissance des enfants à leur père, à leur mère, en toute chose qui n'est point contraire à la loi de Dieu; obéissance prompte, docile, joyeuse, pour ce qui concerne le service de la maison, le travail, l'éducation, la conduite, les compagnies à fréquenter, à éviter. Les enfants pèchent contre ce

saint devoir, en fatiguant la patience de leurs parents par leur paresse et leurs retardements ; en leur faisant répéter plusieurs fois les mêmes ordres, en ne les recevant qu'avec des plaintes et des murmures. C'est pécher contre l'obéissance de ne vouloir faire que tel ou tel travail, à son choix ; de fréquenter, contre la défense des parents, des compagnies licencieuses, des maisons d'intempérance et de débauche ; de manquer aux offices et aux instructions de l'Eglise où on a été envoyé. C'est pécher de sortir la nuit sans permission, de ne point rentrer aux heures prescrites; de former des liaisons, des intrigues secrètes. De semblables révoltes, contre l'autorité paternelle, sont ordinairement fatales au repos et à l'honneur des familles, aboutissent à des établissements forcés, mal assortis qui font le tourment des pères et des mères, amènent les malédictions de Dieu. C'est Dieu lui-même, en effet, qui a prononcé cette sentence. Si un homme a un fils rebelle et insolent, qui ne veut se rendre au commandement ni de son père ni de sa mère et qui, en ayant été repris, refuse avec mépris d'y obéir, qu'il se saisisse de ce rebelle, qu'il le conduise aux anciens de la ville et à la porte où se rendent les jugements, et ils diront : Voici notre fils qui méprise nos remontrances ; alors le peuple le lapidera (*Deut.* 21). Si cette loi terrible n'est plus appliquée chez nous comme chez les juifs, Dieu n'a pas moins d'indignation contre les enfants chrétiens révoltés

contre l'autorité paternelle, et il saura toujours trouver moyen de les frapper de sa colère !

Néanmoins il *vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, dit la Sainte-Ecriture. Si les parents ordonnaient des choses contraires à la loi de Dieu, comme de voler, de causer dommage aux propriétés du prochain, de se venger de lui, de le calomnier, de manger gras les jours défendus, non seulement leur autorité est nulle alors, elle est odieuse et criminelle. Le devoir des enfants est de n'y point céder, d'y résister avec modestie et respect, de protester avec larmes et prières, qu'ils ne peuvent sacrifier leur âme au péché ; et souvent on a vu cette résistance ferme et généreuse d'enfants, toucher et ramener à Dieu des parents infidèles jusqu'alors. *Enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur, parce que cela est de toute justice* (*Eph.* 6). Voilà la loi de Dieu. L'ancien Joseph est un modèle admirable de cette obéissance parfaite. Son père Jacob lui dit un jour: (*Gen.* 37) Allez à la recherche de vos frères qui paissent mes troupeaux dans le désert, et voyez s'ils se portent bien. Je suis tout prêt, *præsto sum*, répliqua Joseph. Il savait pourtant très bien que ses frères étaient pleins d'envie et de haine contre lui ; que trouvant une occasion de malfaire de lui, ils ne la manqueraient pas ; mais par une obéissance généreuse, sans murmure, sans réclamation, il y va. Il ne s'était pas trompé. A sa vue, ils complotèrent de le mettre à mort ; finalement

ils le vendirent comme esclave à des marchands. Et Dieu se servit de sa prompte et aveugle obéissance pour le couronner de gloire, et le rendre gouverneur de l'Egypte, et le second dans le royaume de Pharaon.

L'obéissance d'Isaac fut encore plus héroïque (*Gen.* 22). Son père, avancé en âge, l'éveille avant le jour sous prétexte d'aller sacrifier avec lui sur une montagne éloignée ; la chose paraissait bien étrange, mais il ne dit rien. Après un voyage mystérieux de trois jours, Abraham le charge du bois qui doit servir à l'holocauste, et on arrive au lieu que Dieu avait désigné. Abraham y dresse un autel, y arrange le bois et y met son fils Isaac après l'avoir lié, puis il lève le couteau pour l'immoler, quand un Ange vient l'arrêter. Isaac était fils unique, n'ayant alors que vingt-cinq ans ; il pouvait se plaindre du silence gardé à son égard ; il pouvait résister et prendre la fuite ; mais il obéit sur-le-champ, parce que son père l'exige. Il sacrifie ainsi sa jeunesse, ses espérances, sa vie même à l'obéissance. Qui donc parmi les enfants des hommes sera jamais soumis à de pareilles épreuves ?

2° — Un dernier devoir des enfants envers leur père et leur mère, c'est l'*assistance*. Ils leur doivent d'abord *secours spirituels*, c'est-à-dire amour zélé et prières ferventes pour leur salut pendant leur vie, à l'heure de leur mort, après leur mort.

Il y a malheureusement des cas où les enfants sont obligés de redoubler de charité ; c'est lorsque des parents sans foi, sans religion, s'avancent avec indifférence vers l'éternité alors qu'ils ont tout à craindre des jugements de Dieu. Quoi ! ceux qui vous sont très chers, laissent inutiles, sous vos yeux, l'incarnation, la vie, la passion, le sacrifice, les sacrements, tous les mystères de l'amour de notre Sauveur pour leur salut ! Bientôt le Seigneur va prononcer la terrible et irrévocable sentence : *Retirez-vous de moi, maudits* ! s'ils ne se convertissent ; et point de pitié ni de larmes dans les enfants pour cet état effroyable ! La mort approche à grands pas ; alors encore on attend, on retarde, on retarde encore dans la crainte, dit-on, que les Sacrements n'effraient ces malheureux ; on a peur de Jésus-Christ leur Sauveur. N'est-ce point là une tendresse toute animale, ou plutôt une affection cruelle qui laisse tomber une âme dans l'abîme.

C'est un autre crime, un manque très coupable de charité, de ne point penser à eux, de ne point prier pour eux après leur mort. Combien de parents sont au purgatoire, y sont pour longtemps, en expiation des fautes commises envers leurs enfants, par excès d'amour trop naturel, d'indulgence coupable, de cupidité et d'ambition pour leur amasser des biens terrestres ! Et abomination qui crie vengeance au ciel ! beaucoup d'enfants les abandonnent, dans une insouciance mor-

telle, au milieu des flammes ! Ils ne demandent ni par leurs prières, ni par le saint Sacrifice de la Messe, pour ces âmes infortunées, le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix !

Enfin un devoir sacré est d'exécuter fidèlement et sans délai les dernières volontés des parents soit confidentielles, soit manifestées par un testament. Souvent les dons, les legs charitables et pieux des parents, à la mort, sont des dettes qu'ils ont voulu acquitter envers Dieu, envers le prochain. Ils ont voulu, par ces dispositions, racheter leurs péchés, restituer des biens mal acquis que les enfants possèdent et dont ils recueillent les fruits. N'est-ce point alors une infamie, une impiété sacrilège, de refuser de les exécuter ? Puis vous serez bien riches aussi d'avoir fait casser un testament dans les tribunaux, par envie, par sordide avarice. Et si vous parvenez à vos fins, quelque fois pour simples défauts de forme, les arrêts de la justice humaine vous garantiront-ils contre les décrets de l'incorruptible justice de Dieu ?

Mais n'oublions pas, en cette matière importante, que les parents ont droit, pendant cette vie, aux *secours temporels* de leurs enfants. Mon fils, dit l'Ecriture sainte, soutenez dans vos bras la vieillesse chancelante de votre père, ne soyez pas insensible aux gémissements de votre mère ; rendez-leur tous les services que vous en avez reçus dans votre enfance ; faites pour eux ce qu'ils ont fait pour vous (*Eccli.* 3 et 7). Ainsi on doit aux pa-

rents âgés, infirmes ou nécessiteux, les aliments, l'entretien, l'abri, les soulagements possibles dans leurs maladies. C'est pécher contre l'honneur filial de les laisser mendier leur pain, quand on peut faire autrement ; de leur laisser des vêtements usés, déchirés, malpropres ; de leur mesurer avec parcimonie le bois, la lumière ; de leur refuser le médecin, les médicaments ; de leur reprocher les dépenses que l'on fait pour eux, de s'impatienter des secours qu'on leur donne. C'est un crime de se plaindre qu'ils vivent trop longtemps, de contrister ainsi leur vieillesse, et de les conduire au tombeau au milieu des rebuts et des chagrins. C'est un crime de ne point les visiter au lit de la mort, sous prétexte de mécontentements particuliers ; de précipiter leurs funérailles comme pour s'en débarrasser au plus tôt ; enfin, de ne point rendre, par avarice, les honneurs convenables à leurs dépouilles mortelles.

Oh ! combien d'enfants se préparent un jugement redoutable pour n'avoir point compris ni accompli ce saint précepte : *Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longuement.* Ils sont, du reste, ordinairement maudits et malheureux dès ce monde. Au contraire, celui qui aime, respecte, révère ses parents, amasse des trésors, dit le Saint-Esprit. Le Seigneur exaucera sa prière ; il s'est engagé à le bénir sur la terre ; il le bénira et le couronnera de gloire et d'honneur dans la vie éternelle (*Eccli.* x). — Ainsi soit-il.

IVe Instruction

Devoirs des Parents :
1° — Pour la vie naturelle.

CONSERVATION. — ENTRETIEN. — AMOUR ÉGAL POUR TOUS LES ENFANTS.

Si quis suorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior.
Si quelqu'un n'a pas soin de sa famille, il a nié la foi et il est pire qu'un infidèle (1, Timot. 5, 8).

Lorsque nous exposons les devoirs des enfants à l'égard de leurs parents, ceux-ci sont d'accord avec nous : la loi de Dieu leur paraît belle, bonne et sainte ; cependant ce n'est qu'un côté de la loi. Beaucoup s'imaginent qu'il leur suffit de dire à leurs enfants : je suis ton père, je suis ta mère. Ils oublient que leurs enfants ont le droit de leur répondre : si vous êtes mon père, si vous êtes ma mère, montrez-le par vos soins vigilants, affectueux et chrétiens, pour mon corps et pour mon âme. Il y a donc réciprocité de devoirs ! Bornons aujourd'hui, mes Frères, notre religieuse attention aux devoirs du père et de la mère pour la vie naturelle de leurs enfants, et qui sont la *conservation*, *l'entretien*, l'affection *égale* pour tous.

1° — Les parents doivent à leurs enfants la *conservation*. Avant que l'enfant soit né, la mère est obligée à toutes les précautions nécessaires pour lui éviter tout accident fâcheux. Elle serait très coupable si elle s'exposait au danger de le perdre, en courant, en travaillant de force, en portant des fardeaux trop lourds, en se livrant à n'importe quel excès ; tout ce qui, de la part des parents, peut nuire notablement à la vie, à la santé, à la bonne conformation de l'enfant, est péché mortel. Une mère dont l'imprudence ou la scélératesse lui a procuré la mort, est coupable d'homicide, et, de plus, elle est frappée d'excommunication par les lois de l'Eglise. Quand l'enfant a vu le jour, les soins doivent redoubler pour un âge si tendre et délicat. Est-ce que tous les jours il n'en est pas un grand nombre qui ont contracté des infirmités pour le reste de leur vie par suite de la négligence, de l insouciance de leurs parents ? De plus, une mère chrétienne, en règle générale, ne doit pas confier son enfant à une autre nourrice, lui faire sucer un lait étranger : c'est contraire aux lois de la nature et de la religion ; que si cela est nécessaire, il faut choisir une nourrice honnête et de bonnes mœurs. Bien souvent il a été remarqué que les mauvais instincts ont pris germe dans les habitudes coupables des parents, dans le sang corrompu de la mère ou de la nourrice. Il faut voir ici comment le Seigneur se plaint de ces femmes dénaturées qui rejettent, négli-

gent, font périr ou abandonnent le fruit de leurs entrailles. Les dragons et les chiens sauvages, dit son prophète Jérémie, découvrent leurs mamelles et allaitent leurs petits ; les tigres se privent pour eux de nourriture et se font tuer en les défendant ; et parmi les filles de mon peuple il en est de cruelles comme l'autruche dans le désert : *Filia populi mei crudelis, quasi struthio in deserto* (*Lam. IV*). L'autruche est si cruelle, est-il dit au livre de Job, qu'elle se borne à pondre ses œufs sur le sable de la solitude, sans s'inquiéter si les passants ou les bêtes les écraseront. Que si ses petits, éclos par les rayons du soleil, viennent à crier, à la réclamer, elle est sourde à leurs cris plaintifs, comme si elle n'était pas leur mère (*Job*, 39). Et il y a des femmes qui sont à ce point l'outrage de la nature et la honte de l'humanité !

2° — Les enfants ont droit à *un entretien honnête*, selon leur condition : cette obligation est commune au père et à la mère, et doit être acquittée par les deux, alors même qu'il y aurait séparation de biens. On ne saurait excuser des parents qui refusent à leurs enfants les choses nécessaires à la vie. Contre ce devoir péchent les parents qui dépensent leur avoir en luxe, en débauches, en ivrognerie, dans une vie paresseuse. *C'est aux parents à amasser pour leurs enfants, et non point aux enfants à enrichir leurs parents*, dit l'apôtre saint Paul. Les parents péchent aussi contre ce

devoir d'un entretien honnête par prodigalité. Pourquoi donc exciter l'orgueil et la vanité des enfants, presque dès le berceau ? Pourquoi cette profusion de dentelles, de rubans de toutes couleurs qui ornent, ou plutôt qui déparent un si grand nombre de petits anges de la terre, quand avec cet argent si mal employé on pourrait faire tant de bien en leur nom, et attirer sur leur avenir les bénédictions du Seigneur ? Et que de mères, cependant, ne s'ingénient qu'à rivaliser avec les autres, qu'à dépasser les autres ! Education affreuse, qui jette en de jeunes cœurs le penchant à s'idolâtrer, à se montrer ! Beaucoup de jeunes personnes sont ainsi devenues victimes de la débauche, habituées qu'elles ont été à parer leurs corps, à ne jamais orner leurs âmes de piété, de modestie, de pudeur !

Pour les jeunes gens l'abus est le même ; toujours ils ont de l'argent, quelque fois à l'insu du père ; leurs fantaisies, leurs passions sont des lois auxquelles la mère ne cesse d'obéir. Ces enfants à qui on laisse tout faire, tout goûter, tout essayer, et qu'on nomme à juste titre *enfants gâtés*, ne sont propres à rien dans les écoles, dans les catéchismes, ni plus tard dans aucun emploi, dans aucune profession ; ils seront ineptes, licencieux, indociles, méprisés des hommes et de Dieu. N'a-t-on pas tous les jours sous les yeux des hommes désœuvrés, incapables de toute application sérieuse, ayant dévoré leur avoir et réduits à la mendicité ? Et les

malheureux souffrent horriblement de la disette de vin, d'eau-de-vie, de tabac, de tous ces besoins factices qui sont devenus une seconde nature, et que des parents sensuels et sans prévoyance ont laissé former, développer et grandir ! Oh ! que les parents y prennent garde ! que de bonne heure, ils plient leurs enfants à l'obéissance, à la discipline, au travail, à la sobriété. S'ils n'ont point de fortune à leur laisser, ils sont sûrs au moins qu'avec leurs bonnes habitudes, ils gagneront honorablement leur vie dans le monde. La discipline paraît amère à la nature ; cependant c'est l'arbre qui rapporte toujours à l'homme les plus beaux fruits.

C'est un autre péché des parents contre l'entretien honnête qu'ils doivent à leurs enfants, de ne pas les instruire selon leur condition, par sentiment d'avarice ; de les laisser sales, déguenillés, déchirés, quand ils peuvent faire autrement. Un grand nombre de familles ne sortent jamais de l'ornière, restent en des goûts grossiers et terrestres, n'ont aucune influence, aucune considération, parce que des parents avares ont craint de faire quelques dépenses, pour les cultiver et les polir. Et leurs enfants sont le jouet, la dérision, le rebut des populations, quand ils pourraient marcher avec honneur à leur tête !

3° — Enfin, si l'amour des parents ne doit point dégénérer en faiblesse, il ne doit pas davantage

tourner *en préférence* ; les enfants de la même famille ont droit à la *même affection*, car tous sont leur chair et leur sang, tous sont un dépôt sacré confié au même titre par le Seigneur. La préférence qu'on montre aux uns est une injustice pour les autres. Ah ! les parents qui tiennent à entretenir la paix et la concorde dans leurs familles, auront toujours une égale tendresse pour leurs enfants. S'ils agissent autrement, ils y sèment des haines, des jalousies, des querelles immortelles. Jacob aimait Joseph plus que tous ses autres enfants, dit l'Ecriture (*Gen.* 37). Il l'avait habillé d'une robe aux couleurs variées. Cette préférence allumait contre lui la haine de ses frères ; ils ne pouvaient parler de lui avec douceur. Ils finirent par s'en défaire en le vendant comme esclave à des marchands étrangers, et Jacob, pendant de longues années, fut abreuvé de deuil et de chagrin, en punition de son injuste préférence. Si donc un enfant a plus de part à l'affection paternelle ou maternelle, il faut que les autres comprennent que cette prédilection lui est méritée, parce qu'il est plus vertueux, plus laborieux, plus réglé ; que c'est à sa meilleure conduite qu'il doit plus d'estime et de faveur. Et cependant parfois, quel renversement scandaleux ! Il y a des enfants vertueux que les parents supportent à peine, pour quelque difformité extérieure, quelque défaut corporel, ou même uniquement parce qu'ils sont pieux, vertueux ; et il en est de vicieux, de corrompus à qui tout est permis ; à eux

les louanges et les faveurs, parce qu'ils ont plus de langue, de jactance, de grâce ou de santé corporelle. N'est-ce point là préférer le plomb grossier de la chair à l'or pur et solide de l'âme ?

Pourquoi Dieu ne prescrit-il pas formellement les devoirs des parents à l'égard de leurs enfants, aussi bien qu'il dit à ceux-ci : *Honore ton père et ta mère*, demande saint Chrysostome? Ah ! reprend aussitôt ce grand docteur de l'Eglise, c'est que Dieu lui-même crée et commande ces devoirs au fond des cœurs par la voix de la nature. Donc pères et mères, n'imitez point l'autruche dont je parlais tout à l'heure, n'abandonnez pas vos enfants à la merci de leurs instincts ; mais n'imitez point non plus le singe qui parfois étouffe ses petits à force de caresses. Quand un enfant a de la santé, et que dès son jeune âge il est dirigé par une main vraiment paternelle, maternelle, il fait de son corps ce qu'il veut ; mais tous ceux qui sont livrés à eux-mêmes, à leurs caprices, à leurs vices, ils les portent au tombeau : à moins de miracle de la grâce, ils ont peine à croire que la vertu, la chasteté, la crainte de Dieu puisse exister dans les autres. Vous aimez que la pièce de monnaie qui est en votre pouvoir conserve l'effigie du prince, dit saint Augustin ; mettez au moins autant de zèle à conserver en vos enfants l'image et la ressemblance de leur Créateur et Sauveur. — Ainsi soit-il.

Ve Instruction.

Devoirs des parents : — 2° Pour la vie spirituelle des enfants

Education chrétienne — Excellence de l'ame.

Si quis suorum curam non habet, fidem negavit et est infideli deterior.

Si quelqu'un n'a point soin de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle (1 Timot. 5).

Les devoirs des pères et mères pour la vie naturelle et corporelle de leurs enfants sont la conservation, l'entretien honnête, l'égalité d'affection pour tous. Mais l'enfant n'est pas que matière, il a une âme immortelle sans laquelle le corps n'est que boue et poussière. Jésus-Christ a épousé l'Eglise, et il demeure avec elle pour la durée des siècles, afin d'avoir par elle des âmes destinées à louer, à bénir la Trinité sainte dans l'éternité. Le mariage des chrétiens a le divin privilège d'être la ressemblance de cette union de notre Sauveur avec son Eglise. Jésus-Christ en a béni le lien, afin que la chaste fécondité de cette alliance multiplie toujours dans le monde le nombre des enfants de Dieu ; divine destinée des époux chrétiens, que le Psalmiste célébrait ainsi : Une famille nombreuse est une bénédiction du ciel ; c'est une récompense que le fruit des entrailles. *Merces fructus ventris : ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum* ; et

saint Paul ajoutait : La femme fidèle sera sauvée par la génération des enfants. Ces devoirs sacrés sont, hélas ! plus que jamais la risée, le mépris de certaines alliances impies et impures ; mais si Dieu est patient, il trouvera toujours moyens dans les trésors de sa justice, de châtier tout attentat aux lois de la nature, aux lois de son Evangile. Aujourd'hui, mes Frères, parlons de la dette la plus redoutable des parents envers Dieu, de leur dette de l'*Education chrétienne* de leurs enfants

C'est à Dieu, mes Frères, que nous appartenons tous ; c'est de lui que nous tenons la vie, le sentiment, le mouvement. *Mes enfants,* disait la mère des Machabées, *je ne sais comment vous êtes apparus dans mon sein* ; *ce n'est point moi qui vous ai donné la vie ni l'âme* ; *ce n'est point moi qui ai distribué et arrangé vos membres dans leur merveilleuse harmonie*, *c'est le Dieu du ciel.* C'est de vous, Seigneur, continue saint Augustin, que l'enfant a reçu l'être. A son corps vous avez donné les sens, la forme et la grâce ; à son âme le talent, le génie. Pour le corps, pour notre vie mortelle Dieu a crée l'air, l'eau, le feu, la lumière, les fleurs, les fruits, les animaux, toutes les richesses, toutes les séductions, toutes les harmonies de ce monde ; il a rendu toutes les créatures tributaires de nos besoins et de nos plaisirs, et la terre entière, même depuis le péché, est encore remplie de sa miséricorde. Mais c'est sur l'âme surtout que Dieu a

concentré toutes ses complaisances. Et si les parents doivent veiller avec soin à la conservation, à l'entretien de la vie corporelle de leur enfant, qui leur fera comprendre le zèle actif, permanent qu'ils sont tenus d'apporter à la sanctification, au salut de son âme ! — L'âme, c'est la fille de Dieu, c'est la sœur des Anges ; elle est belle, elle est noble, elle est ravissante parmi les créatures, comme le Séraphin parmi les vermisseaux. Admirable chef d'œuvre que cette âme de l'homme ! dit saint Augustin ; c'est elle qui anime le corps, en dirige les membres, en modère les instincts. Elle règne d'ailleurs sur ce monde. Combien d'arts brillants elle a inventés ! A quels prodiges dans les tissus des vêtements, dans la construction des édifices, son génie n'est-il point arrivé ? Quels progrès dans l'agriculture et la navigation ! Quelle perfection, quelle imagination dans ces vases de toute forme, dans cette multitude de tableaux et de statues ! Quelle adresse et quelle ruse pour prendre et pour dompter les animaux farouches ! Que d'espèces de poisons, d'armes et de machines inventées par l'âme de l'homme contre l'homme, ou comme remèdes et secours appelés à défendre ou à réparer la vie humaine ! Quelle variété de signes et au premier rang les paroles et les lettres destinées à communiquer et à persuader nos pensées ! Quelles séductions la poésie, la musique et la voix ont-elles oubliées pour charmer l'oreille ! Et ce n'est là qu'un simple

abrégé des facultés de l'âme. Que ne serait pas cette noble nature, si l'immense péché du premier homme ne l'eut condamnée aux misères et aux ténèbres de cette vie? (*Cité de Dieu,* XXII, *ch.* 24).

Cependant la foi seule nous en découvre la grandeur et le prix ! Vous trouvezdans la boue du chemin, une perle, un diamant ; un habile artiste la déclare de grande valeur ; vous restez émerveillé. Jésus-Christ est le créateur de l'âme ; il l'a vue enfoncée dans la boue du péché, dégradée par les souillures du démon. Néanmoins il l'a aimée au point de quitter le ciel, ses félicités, ses gloires, afin de descendre jusqu'à elle ; il l'a rachetée au prix de sa vie, de son sang. Il a prêché son Evangile afin de lui montrer le chemin qui mène à lui ; contre les défaillances et les fatigues du voyage, il a ouvert pour elle une fontaine intarissable de grâces dans les Sacrements ; il l'a recommandée à Marie sa mère bien-aimée, et à la garde de ses Anges. Il connaît le prix des âmes ; pouvait-il mieux nous en montrer la divine excellence, que par toutes ces industries d'un amour incompréhensible ? Apparaissant un jour à sainte Catherine de Sienne, il daigna lui montrer une âme détachée de son corps ; la sainte était comme perdue en extase devant tant d'éclat et de majesté. N'avais-je pas raison, dit alors la voix du Sauveur, de venir ici bas pour elle, et de la racheter même par ma mort sur la croix ?

Et cette âme d'une grâce, d'un prix inestimable,

elle est immortelle, elle est appelée à la gloire sans fin des cieux. Quelle parure de la terre ne pâlit devant la robe d'éclatante blancheur qu'elle doit y revêtir ? Quelle harmonie de nos fêtes est autre chose qu'une triste plainte, qu'un chant de l'exil, auprès des cantiques de la Jérusalem céleste, la mère et la patrie de cette âme ? De là cette grave parole de notre Sauveur : *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme?* Vous l'entendez, pères et mères : l'âme qui vous est confiée, l'âme de votre enfant, l'emporte de l'infini sur la gloire et les richesses du monde entier. Auprès de cette âme sa fille bien-aimée, J.-C. vous constitue ses vicaires, ses représentants. Il vous a laissé dans le mariage, un réservoir de grâces, afin de vous aider à la rendre digne de régner dans les cieux. Quelle immense responsabilité? D'ailleurs, ouvrez l'Evangile ; sa prédilection touchante pour les enfants ne suffit-elle pas à vous faire comprendre la grandeur de votre devoir ! S'il les rencontre sur les chemins, il les prend dans ses bras, les embrasse et les bénit avec effusion de tendresse. La volonté de mon Père est qu'aucun de ces petits ne périsse, dit-il, malheur à celui qui les scandalisera, qui sera pour eux une cause de péché ; il vaudrait mieux pour lui être précipité dans la mer, une meule de moulin au cou. Et il aimait à redire : *Laissez venir à moi les enfants, ne les empêchez pas de venir, car le royaume des cieux leur appartient !* Hélas !

mes Frères, est-ce qu'il n'y a pas des parents qui scandalisent leurs enfants par leurs propos et par leurs exemples ? Est-ce qu'il en est beaucoup pour se dire : L'enfant que Dieu m'a donné est prince futur du royaume des cieux ; toute ma tendresse, toute ma religion doit être consacrée à le rendre digne d'y porter la couronne? Oui, tandis que l'ange du ciel veille invisiblement sur lui, vous êtes placés par Dieu près de lui, pour être ses anges visibles. Le portez-vous dans vos bras, au milieu des périls du chemin ; grandit-il à vos côtés comme l'enfant Jésus, en grâce et en sagesse ? Et si par votre faute vient à périr cette âme pour qui notre Sauveur s'est immolé sur l'autel de la Croix, ne criera-t-elle pas éternellement vengeance contre vous ? Enfin ce qui augmente la matière du jugement de Dieu sur les pères et les mères qui auront négligé l'éducation de leurs enfants, c'est que ceux-ci, devenus dans la suite chefs de famille, immoleront à leur tour, leurs fils et leurs filles aux démons ; ces générations corrompues dans leur source, iront grossissant comme les eaux d'un fleuve, qui après avoir désolé la terre par leur débordement, se précipiteront à flots dans l'abîme. Il n'est donc que très vrai que *celui qui n'a pas soin de sa famille, a renié la foi, est pire qu'un infidèle* !

Ah ! c'est avec raison que saint Augustin a pu dire que la plus riche aumône que le Seigneur puisse faire à un enfant, qui entre si faible et si

indigent dans la vie, c'est le cœur d'une bonne mère. Il est heureux, il doit à jamais en rendre grâces à Jésus-Christ, celui qui auprès d'elle a sucé avec le lait des premiers jours, le lait de la foi et de la vertu, et qui grandit pur et pieux auprès de parents craignant Dieu. Mais ils sont heureux aussi les pères et les mères dont le cœur se dévoue à assurer à leur famille l'héritage du Seigneur ; ils la préparent, ils se préparent eux-mêmes à chanter un jour ensemble, dans la fête du ciel, les miséricordes du Seigneur. — Ainsi soit-il.

VIe INSTRUCTION

Devoirs des parents pour la vie spirituelle

(Suite).

INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — CORRECTION

> *Educate filios in disciplina et correptione Domini.*
>
> Elevez vos enfants dans la loi et la correction du Seigneur (EPHES., 6).

On a dit avec raison, mes Frères, que le salut est bien plus difficile dans le mariage que dans le célibat chrétien. Un jeune homme, une jeune fille ont le malheur de pécher, de ne pas respecter la loi de Dieu : ils ne pèchent d'ordinaire que contre eux. Mais lorsque leur union a été consacrée de-

vant les autels, ils ont charge d'âme de tous côtés : charge de se sanctifier personnellement comme toute créature humaine ; charge de se sanctifier mutuellement : *la partie fidèle doit sanctifier l'infidèle;* charge de sanctifier leurs enfants. Et pour ne parler que des enfants, quel crime pour eux si, au lieu de les conserver dans la foi, dans la pureté, dans la crainte de Dieu, ils les ont laissé vivre et grandir dans le péché, dans le vice, et marcher ainsi vers la réprobation ! « Gardez votre baptême, dit l'Eglise à l'enfant sur les Fonts sacrés, observez les Commandements, afin qu'au jour où le Seigneur viendra, vous puissiez aller à sa rencontre et avoir part à la vie éternelle. » Et c'est à vous, pères et mères, à réaliser pour eux ce désir de l'Eglise ; la grâce baptismale vous est confiée en dépôt : vous êtes à la tête de la famille pour en être les sauveurs ou les assassins, les Anges ou les démons. Est-ce que cette pensée n'est pas effrayante à méditer pour vous ? Or, l'éducation chrétienne consiste à les *instruire* des vérités et des devoirs de la religion — et à les *corriger* de leurs défauts. Sujet des plus dignes de votre attention.

1° — *Elevez vos enfants dans la loi du Seigneur*, dit saint Paul. Ce n'est donc point assez à une mère d'avoir conçu son enfant pour la vie naturelle ; elle doit surtout le concevoir en son cœur pour la vie spirituelle. Elle le voue d'abord au Seigneur avant sa naissance, de manière qu'on

puisse lui appliquer en quelque sorte cette parole de l'ange à Marie : *Le fruit qui naîtra de vous sera saint et l'enfant de Dieu.* — Lorsqu'il a vu le jour, le soin le plus pressant des parents est de le porter au baptême, d'en faire le plus tôt possible d'un esclave du démon un ange de Dieu. Quel homicide spirituel si, par leur négligence, cet enfant si tendre venait à mourir, sans pouvoir jamais avoir entrée dans le royaume des cieux! Sa langue se délie, son cœur s'ouvre : tournez ses premières affections vers le ciel. Qu'il apprenne sur vos genoux à prononcer avec respect les noms bénis de Jésus et de Marie, à se munir du signe tutélaire de la croix; jamais une mère fidèle ne doit reposer son enfant dans son berceau sans former sur son front ce signe redoutable à l'ennemi de nos corps et de nos âmes. — Sa raison grandit : instruisez-le des mystères de la vie du Sauveur : sa naissance dans la crèche de Bethléem, le froid qu'il y endure, son indigence, ses privations, son exil en Egypte; sa vie de jeûnes, de prières, de persécutions; sa mort sur la croix, afin de nous rouvrir les cieux, ne sont-ils pas de nature à impressionner cette jeune âme que son innocence soulève vers Dieu? Veillez à ce qu'il récite attentivement et pieusement ses prières matin et soir; guidez-le de bonne heure aux offices de l'Eglise; parlez-lui de la sainteté de la Maison de Dieu, de la révérence avec laquelle on doit y prier. Que par vos soins et à l'exemple de l'enfant Jésus, il ne craigne pas d'y

venir malgré un peu de froid, de pluie, de chaleur. Redites-lui comme autrefois le religieux Tobie à son fils : *Nous sommes toujours riches, si nous craignons et servons Dieu tous les jours de notre vie* ; ou comme la reine Blanche à saint Louis : Tu sais, mon fils, combien grande est ma tendresse pour toi ; néanmoins, j'aimerais mille fois mieux te voir mourir à mes pieds que de te savoir coupable d'un péché mortel. — Oh ! non, il ne vous suffit pas de dire : J'enverrai soigneusement mes enfants à l'école, aux catéchismes. Les soins, le dévouement du pasteur pour les préparer à la première Communion sont presque toujours stériles sans vous, sans votre éducation domestique. Vous êtes leurs premiers pasteurs. Vivant constamment à leurs côtés, c'est à vous à leur inspirer l'intelligence et l'amour des choses de Dieu, comme ils apprennent à parler auprès de vous. Du reste, l'expérience confirme que le souvenir des instructions, des exhortations d'une mère pieuse a tant de charme et de puissance sur le cœur des enfants, que rarement les séductions du monde ou les orages des passions ont pu en détruire le sentiment. L'expérience est là pour redire à tous que la multitude des Saints ont dû à la religieuse éducation de leurs parents, d'aimer Dieu et de le servir, et d'arriver par eux à l'éternel bonheur des cieux !

2° — Un second devoir, c'est la *correction*. L'instruction chrétienne montre à l'enfant le chemin

qui conduit à son Père du ciel, mais il a des passions qui l'en détournent ; de là pour les parents le devoir de la correction. Corriger un enfant ne veut pas dire le maltraiter, le brutaliser ; mais par la douceur, la persuasion, puis par la fermeté au besoin, redresser ses mauvais penchants, régler la marche de ses passions, les soumettre au frein de la loi de Dieu. Elevez vos enfants dans la *correction* du Seigneur, *in correptione Domini*, ajoute saint Paul. Il en coûte parfois à la tendresse naturelle de résister aux cris, aux larmes, aux exigences des enfants. Cependant, malheur, malédiction même à vous, pères et mères, si vous obéissez à leurs caprices, si vous leur laissez la dangereuse liberté de vivre selon leurs instincts, de ne relever que d'eux-mêmes : ils ne seront alors que des enfants *gâtés*, incapables d'aucune vertu ; ils deviendront bientôt à charge à eux-mêmes ; ils seront le scandale des fidèles, la honte et le déshonneur des parents, ainsi punis par où ils auront péché. Et que veut dire ce jeune homme jureur, impie, obscène, débauché ; cette fille mondaine et sans respect d'elle-même, sinon qu'ils ont été élevés par des parents sans foi, ni cœur, ni âme ?

Je ne cesse de les réprimander, disent quelques-uns ; je leur fais journellement des reproches et ils ne m'écoutent pas. Ils ne vous écoutent pas ? Et vous ne voyez pas qu'en parlant ainsi, vous proclamez votre honte, votre indignité ? Et qu'avez-

vous fait, que faites-vous donc de l'autorité sacrée que Dieu a remise entre vos mains ? Si vous eussiez usé, au besoin, et dès leur plus tendre enfance, de la verge et de la correction, vous verriez avec contentement et gloire s'accomplir cette parole du Saint-Esprit : *L'enfant ne s'écartera point de la voie où, de bonne heure, on l'aura habitué à marcher.* Il ne suffit donc pas de menacer, de crier, de reprocher, il faut agir et contraindre à l'obéissance la volonté rebelle !

Héli était, dans l'ancienne loi, grand-prêtre du Seigneur, vénérable personnellement par sa religion et son âge. Il avait deux fils, Phinéés et Ophni, dont l'inconduite scandalisait tout Israël. Pourquoi, leur dit le vieillard, ces désordres que j'entends de vous ? Pourquoi ces crimes qui vous déshonorent devant le peuple ? Mais, dit l'Ecriture, ils méprisaient la voix de leur père (1 *Reg.* 2). Vous le voyez, mes Frères, ce père réprimande, reproche, mais parce qu'il s'arrête là, parce que par une lâche et coupable condescendance, il épargne la correction, il n'emploie point la verge, ces deux fils impies et pervers périssent dans une bataille ; le père, apprenant leur mort, tombe à la renverse de son siège et se brise la tête ; sa famille est maudite et s'éteint misérablement, ainsi que l'avait annoncé le prophète Samuel. Exemple terrible à méditer pour la foule des pères et des mères qui se bandent les yeux de l'âme, afin de ne pas voir la gravité de leurs devoirs. Etes-vous

tranquille à l'égard de vos enfants, demandait-on un jour à une mère de famille. Oh ! pour cela oui, répondit-elle avec assurance. Et son fils ne connaissait plus le chemin de l'église, il n'aimait plus les fêtes et les dimanches que pour scandaliser la paroisse ; et sa fille, sous ses yeux, avait perdu depuis longtemps, piété, pudeur et modestie. *Caïn, qu'as-tu fait du sang de ton frère Abel ?* dit le Seigneur indigné : il crie vengeance du fond de la terre jusqu'à moi. Pères et mères, que faites-vous du baptême et de l'image de Dieu gravée en l'âme de vos enfants ? Le sang de cette âme immolée par vous aux démons ne crie-t-il pas contre vous plus haut encore que celui d'Abel contre Caïn ? Pourquoi vos enfants ne disent-ils plus de prières ni matin ni soir ? Pourquoi leurs places sont-elles vides pendant les saints Offices ? Pourquoi tout après leur première communion sont-ils parjures à leurs serments solennels ? Pourquoi n'ont-ils plus à la bouche que le blasphème et la luxure ? Ah ! pourquoi, si ce n'est que vous n'usez pas de la sainte autorité que Dieu vous a confiée pour assurer le salut des âmes, et que par votre complicité le mal se fait, le vice et l'impiété débordent ? Plaignez-vous, alors, en attendant le jugement, de ce que les malédictions divines, dès ce monde, écrasent vos familles ?

Ah ! pères et mères, qui êtes soucieux de vos intérêts éternels, des intérêts éternels de vos enfants, imprimez-leur dès le matin de leur vie,

une direction chrétienne. Quelles saintes délices, et quelle gloire pour vous, si des jeunes âmes, les filles bien aimées de Dieu, sous la tiède haleine de votre foi et de votre amour, éclosent comme des fleurs de pureté et d'innocence, et embaument votre maison de leurs parfums ; si plus tard sous votre discipline, ils produisent des fruits d'honneur et de bénédiction ! Que par vos soins donc, par votre zèle, par vos prières, ils n'oublient jamais qu'ils sont des citoyens futurs du royaume des cieux, et qu'un jour avec vous, ils soient trouvés dignes d'y porter la couronne des élus. — Ainsi soit-il.

VIIe Instruction.

Devoirs des Parents, pour la vie spirituelle des enfants.

VIGILANCE. — BON EXEMPLE

Doce filium tuum et operare in illo. Instruisez votre enfant et mettez tous vos soins à le former (Eccli. 30, 13).

Le Saint-Esprit recommande avec instance aux enfants d'être dociles aux instructions de leurs pères, aux enseignements de leurs mères ; de toute évidence il suppose qu'ils sont paroles d'édification et de salut. Une tâche en effet de tous les jours, un devoir rigoureux imposé aux

époux, c'est de semer la parole de Dieu dans le cœur de leurs enfants ; c'est de leur inspirer la connaissance et l'amour de Jésus-Christ notre Sauveur, qui dès ce monde même, est pour nous la voie, la vérité, la vie, le vrai bonheur ! N'épargnez point la discipline à votre enfant ; c'est bien l'aimer que le châtier souvent, et à votre dernier jour, vous vous en réjouirez. Un cheval indompté devient intraitable, un enfant abandonné à sa volonté devient insolent. Courbez lui le cou tant qu'il est jeune, corrigez-le tandis qu'il est dans l'âge tendre, de crainte qu'il ne s'endurcisse dans le mal, qu'il n'attriste votre cœur et ne déshonore votre nom par ses désordres (*Eccli.* 30). Voilà, mes Frères, les paroles mêmes du Saint-Esprit ! Dans la loi ancienne, dit saint Jérôme, on était réputé sacrilège comme Caïn, si on osait offrir à l'autel une victime infirme, maladive, ayant quelque défaut. Pères et mères, quelle sera donc votre sentence au jugement, si vous avez laissé grandir vos enfants impies et impurs, lorsque votre devoir était de les offrir au Seigneur saints et sans tache ! Terminons aujourd'hui, mes Frères, par deux autres devoirs des parents, qui sont la *vigilance* et le *bon exemple*.

1° — *La vigilance.* — Elle consiste à ouvrir les yeux et les oreilles sur leur conduite, sur leurs démarches, sur leurs propos, sur leurs liaisons, pour en redresser les écarts ; à vous rendre compte par vous-mêmes, sur la manière dont ils accomplissent

la sanctification du dimanche et leurs devoirs religieux. Combien de parents ont la meilleure opinion de leurs enfants, tandis que s'ils les observaient de près, s'ils comparaient leur conduite avec la loi du Seigneur, ils rougiraient de honte et verseraient des larmes. Ils oublient que l'homme est porté au mal dès sa naissance, et que celui qui veut le faire, cherche les ténèbres! Je mettrais ma tête à couper pour garantir que mon enfant est pur et honnête, ont crié des milliers et des milliers de mères, et combien de têtes auraient pu être coupées! Et sous ce prétexte si souvent faux, de la vertu du jeune homme, de la jeune fille, on les laisse aller sans inquiétude, sans vigilance, dans les ténèbres, en toute sorte de compagnies; leurs passions ont été satisfaites à loisir quand ils rentrent! Quoi! dit un saint docteur, vous sauriez qu'un chemin est rempli de vipères, de serpents aux morsures venimeuses, vous en écarteriez avec alarme votre enfant; le monde est semé des pièges des démons; ils cherchent à dévorer, ils dévorent constamment de jeunes âmes, sachant bien que l'homme demeure presque toujours ce qu'il a été dès son adolescence, et vous êtes tranquilles quand ces âmes sont jetées au milieu de ces dangers mortels! Est-ce là remplir ce précepte du Seigneur : *Depositum custodi*; gardez-moi le dépôt que je vous ai confié, l'âme immortelle de votre enfant?

2° — Un autre devoir des parents, sans lequel les autres ne sont rien, c'est le *bon exemple*, c'est-

à-dire le respect des parents pour les Commandements de Dieu et de l'Eglise. Vous leur apprenez, je suppose, leurs prières, vous les envoyez régulièrement aux Offices, aux catéchismes, vous les reprenez de leurs défauts par une correction sévère ; c'est bien votre devoir, mais il est nécessaire que votre exemple leur soit une leçon vivante. La figure des enfants prend souvent les traits des parents ; mais leur âme reçoit encore mieux l'impression de leurs mœurs et de leurs habitudes. On ne saurait trop le redire ; la plupart des Saints le sont devenus, par les exemples de leurs pères, de leurs mères. Ma mère, dit saint Augustin, arrosait ses sages conseils de ses larmes et de ses prières, elle les nourrissait surtout *par ses exemples;* c'était une femme chaste, religieuse et sobre comme Dieu les aime. La mère de saint Bernard eut une famille nombreuse ; l'historien remarque que ses enfants avaient toujours les regards fixés sur elle, s'appliquaient à vivre et à prier comme elle. Quoique possédant une grande fortune, elles les nourrissait d'aliments communs ; elle faisait d'abondantes aumônes en leur nom ; toujours elle était à leur tête, aux Offices de la maison de Dieu et à la Table sainte ; tous furent Religieux, en vénération dans l'Eglise. Et voyez les sentiments d'un d'entr'eux qui avait respiré l'amour de Dieu sur le cœur de sa mère : c'était le plus jeune, nommé Nivard ; il jouait sur la place publique avec ceux de son âge, quand le dernier de ses frères vint l'embrasser

et lui dit : Adieu, Nivard, je vais rejoindre mes frères en religion : ainsi nous te laissons tous nos biens. Comment, dit l'enfant en pleurs, voilà le partage que vous me faites ; vous prenez le ciel et vous me laissez la terre ! Non, il n'en sera point ainsi, je veux la même portion que vous. En effet, quelque temps après, il se consacra à Dieu dans un monastère, y vécut et y mourut saintement comme ses cinq frères et sa sœur.

Saint Remy, l'Apôtre de la France, eut aussi le bonheur d'avoir saint Emilius et sainte Celinie pour père et pour mère ; sa nourrice, ses frères et ses sœurs sont honorés comme saints sur les autels. La vertueuse Suzanne, dans l'Ecriture, résiste courageusement aux poursuites et aux menaces de deux vieillards infâmes ; elle préfère une mort publique, ignominieuse ; et la Sainte-Ecriture ajoute que ses parents lui avaient *donné l'exemple d'aimer Dieu et ses lois* par dessus toutes choses. Oh ! combien d'enfants ne quitteraient point le Dieu de leur première communion, ou reviendraient bientôt à lui, si leurs pères et leurs mères marchaient sans reproche dans la voie des préceptes du Seigneur ! Que l'Eglise et les familles seraient belles ; que de chagrins, de scandales et de malédictions de moins, si les parents étaient les premiers à faire sur la terre la volonté du Père céleste comme on la fait dans le ciel ! Mais vos instructions, vos conseils seront toujours stériles, quand vous les démentirez par vos exemples.

L'enfant raisonne ; il compare vos leçons à votre conduite ; il se demande pourquoi, vous, créatures de Dieu, aussi bien que lui, vous voulez lui imposer des préceptes que vous n'observez pas. Il vous voit traiter la Prière, la Messe, les Sacrements, les choses les plus saintes avec indifférence, peut être avec mépris et blasphème. Alors il s'habitue à regarder la religion et tout le culte divin, comme un fardeau imposé à son âge, et dont il sera libre de se dégager plus tard. Est-ce qu'un blasphémateur peut empêcher son enfant de jurer? Est-ce qu'un homme obscène et grossier peut reprocher à son enfant des termes ignobles et grossiers? Est-ce qu'un profanateur du dimanche peut lui en inspirer le respect? Est-ce qu'un saint, à moins d'un miracle éclatant de la grâce, peut sortir de certaines familles? Non, mes Frères, et le Saint-Esprit l'a dit : *Tel père, tel fils.* Les païens ont dit de même : les vautours n'engendrent pas des colombes ! Hélas ! on se plaint partout qu'il n'y a plus d'enfance, plus d'enfants ; que ces fleurs gracieuses ne germent plus en nos régions désolées. Non, il n'y a plus d'enfants ; le vice vient les prendre sur les genoux de leurs mères pour les sacrifier aux démons. Il n'y a plus d'enfants ! l'innocence s'est envolée de l'âme de la jeune fille ; elle s'ennuie sous les ailes de la Reine des Anges, et vous la voyez jeter les roses de sa couronne de première communion, à toutes les boues, déchirer son voile à toutes les épines du chemin !

Quant au jeune homme, la candeur a quitté son front, le sourire ses lèvres ; le mal est venu ; il l'a flétri, glacé, vieilli avant le temps ! Il n'y a plus d'enfants ! Ils sont venus s'asseoir un jour au banquet céleste, et tout après on les entend se rire de nos mystères ; ils ont mangé le pain des Anges, et bientôt on les voit courir à des pâtures immondes ; ils sont sans respect pour les parents, ils ont des blasphèmes pour les Saints, ils en ont pour la Vierge immaculée, ils en ont pour Dieu. Mais, parents coupables ou imprudents, avez-vous veillé, avez-vous prié, réprimandé, corrigé ? Avez-vous sanctifié ces jeunes cœurs par vos leçons et par vos exemples ? A qui les avez-vous confiés ?

Ah ! pères et mères, comprenez bien la grandeur de votre mission, et par votre autorité, par le charme et la persuasion de vos paroles, par la bonne odeur de votre vie, sauvez l'âme de votre enfant. Quel malheur, quel crime, quelle cruauté, si par vous, à cause de vous, elle était perdue pour le ciel, pour Dieu, pour Jésus, pour Marie, pour les Anges, pour les biens éternels ! Oui, sauvez cette âme, ouvrez-lui le chemin de sa patrie ; ainsi vous gagnerez le repos de votre conscience ; vous gagnerez l'honneur et la gloire dans le monde, vous gagnerez l'affection et les louanges de vos enfants ; après votre mort, votre mémoire sera en bénédiction au milieu d'eux ; vous gagnerez les récompenses promises à l'homme qui craint le Seigneur et consacre son

cœur à la pratique de ses lois ; vous monterez au ciel où, vous retrouvant en famille, avec ces âmes sauvées par vous, prenant part avec elles au festin des noces de l'Agneau, vous chanterez avec elles ses louanges aux siècles des siècles — Ainsi soit-il.

VIII[e] Instruction

Devoirs des maîtres, des serviteurs,

Domini, quod justum est et œquum servis prœstate. Servi obedite Dominis, carnalibus, sicut Christo (*Eph.* 6).

Maîtres, rendez à vos serviteurs ce que demandent la justice et la charité. Serviteurs, obéissez à vos maîtres comme à Jésus-Christ !

Le quatrième Commandement : *tes pères et mères honoreras*, regarde non-seulement ceux qui nous ont donné le jour, qui ont le même sang que nous, mais toutes les personnes nous servant dans la vie de pères, de mères, c'est-à-dire nos Maîtres, nos Supérieurs temporels ou spirituels ; tant il est vrai que Dieu désire ne voir dans la société humaine, qu'une grande famille. Et que la terre serait encore belle et tranquille, si cette loi de sagesse divine y était respectée ! Mais comme les parents ont des devoirs à remplir envers leurs enfants et les enfants envers leurs parents, il y a aussi obligations réciproques entre les Maîtres et

les Serviteurs. A commencer par les Maîtres, saint Paul leur dit : *Rendez à vos serviteurs ce que demandent la justice et l'équité* (*Colos*. IV, 1).

1° — Le premier *devoir* des maîtres est de traiter leurs serviteurs avec une *bienveillance affectueuse* ; ceux-ci, en effet, sont leurs semblables selon la nature, ils sont leurs frères en Jésus-Christ, et si pauvres qu'ils soient, ils sont pétris du même limon que les rois : après un éclat passager sur la terre, à la mort, l'âme du prince est pareille à l'âme du dernier des indigents. Ainsi donc, il n'est point permis de les accabler de menaces, d'injures, de rebuts ; d'exiger d'eux des travaux au-dessus de leurs forces. *Maîtres*, dit saint Paul, *sachez que vous avez comme eux un Seigneur dans le ciel, qui n'a de préférence pour personne.*

2° — Les Maîtres sont obligés de payer exactement le *salaire* de leurs ouvriers ; c'est la stricte justice, c'est la loi de Dieu : les payer en totalité, sans délai, au terme convenu ; la sainte Ecriture recommande de ne pas le différer au lendemain. Celui qui prive un malheureux d'un pain gagné à la sueur de son front, continue-t-elle, est semblable à celui qui donne la mort. C'est pécher aussi contre la justice de vouloir des ouvriers au-dessous du prix commun, de profiter quelquefois pour cela de leur détresse : industrie coupable et malhonnête qui veut se faire un gain, un plaisir de la misère des autres. — Outre le salaire, la jus-

tice réclame pour le serviteur une *nourriture suffisante. Vous ne fermerez pas la bouche au bœuf qui travaille*, dit saint Paul ; à plus forte raison à votre semblable qui vous donne ses bras et son dévouement. La charité réclame, en plus, des égards, des secours particuliers pour des serviteurs usés dans la maison par des services de longues années, ou devenus infirmes par suite d'un accident, d'une chute, d'une maladie ; l'occasion ne sera jamais plus favorable pour se montrer généreux et adoucir la dureté de leur condition, par le baume de la douceur et de la bienfaisance. Il y a dans l'Evangile un touchant modèle de cette tendresse fraternelle, c'est le Centenier. Il s'intéresse avec zèle à la santé de son serviteur, et il accourt auprès de Notre-Seigneur, le priant de le guérir (*Math.* 8).

3° — Les Maîtres sont obligés *de maintenir la religion* de leurs serviteurs, de les presser, d'en remplir les devoirs, de leur en donner le temps et la facilité, sous peine de péché mortel. *Celui qui n'a pas soin du personnel de sa maison*, dit saint Paul, *a renié la foi, il est pire qu'un infidèle.* Devoir odieusement négligé de nos jours dans certaines familles, où le serviteur est regardé comme une simple bête de somme. Et on se récrie contre la démoralisation de la classe ouvrière ! Et ce sont souvent des patrons, des maîtres sans religion, sans entrailles, qui leur ont enlevé la foi, la crainte de Dieu ; n'ont laissé en leur place que

l'envie, la haine, des appétits sauvages ! Un maître chrétien comprendra toujours qu'il remplace le père, la mère, auprès de ses ouvriers, de ses serviteurs ! Il y en a qui disent avec impudence : Est-ce que je paye des ouvriers, des domestiques pour aller à l'Eglise ! Eh ! bien, oui, certainement, votre devoir est de les y envoyer aux jours et au temps prescrits par la loi divine : il le faut de toute nécessité pour votre salut, pour leur salut. Vos droits sur une créature humaine ne pourront jamais passer avant les droits de Dieu. En s'engageant à votre service, ces pauvres travailleurs n'ont pu renoncer à l'obligation d'être chrétiens ; ils n'ont pu vous promettre de vous vendre leur âme ; vous ne pouvez exiger d'eux leur damnation !

4° — Les Maîtres, vu qu'ils ont la responsabilité de pères et de mères, doivent *veiller sur* leurs serviteurs, c'est-à-dire s'intéresser en conscience de leur conduite, de leurs mœurs, des compagnies qu'ils fréquentent. Si les serviteurs sont de sexe différent, qu'ils prennent garde aux liaisons coupables ; qu'ils écartent de leurs maisons toute personne suspecte, capable de corrompre leurs propres enfants ; malheur, hélas ! qui n'est pas inoui, qui n'est pas rare !

5° — Mais pour avoir de bons serviteurs, il faut surtout prêcher *d'exemple*. L'exemple d'un supérieur est toujours d'une impression puissante sur les inférieurs pour le bien ou pour le mal. Voyez

dans les villes industrielles : quand les patrons sont impies, mauvais, les ouvriers sont mauvais, et, aux jours d'émeute, ils s'avancent comme un seul homme au meurtre, au pillage. On leur a dit : *plus de Dieu*, et ils répondent : *ni Dieu ni maître*. Si donc les maîtres tournent en dérision le culte divin, les choses saintes, ils seront les premières victimes de leurs dérisions sacrilèges. Dès lors qu'un homme n'a plus la crainte du Seigneur, pourquoi craindrait-il d'envahir le bien d'autrui, particulièrement des riches, surtout s'il a l'espoir d'être inconnu ou impuni dans ce monde ? Mais quel crime bien plus grand encore si un patron, un maître misérable contraint le serviteur, la servante à violer les lois de Dieu et de l'Eglise : au lieu du nom sacré de père, ne mérite-t-il pas celui de monstre et de démon digne de toute la colère du Seigneur ?

II° — *Les devoirs des Serviteurs* sont réciproques envers leurs maîtres.

1° — Ils doivent *respecter* leurs maîtres, c'est-à-dire les traiter avec honneur et déférence dans leurs propos et leurs procédés. C'est pécher contre cette loi, d'éclater contre eux en injures, en imprécations ; de les diffamer par la médisance et la calomnie ; de divulguer les secrets de leurs maisons, de nuire à leur honneur, à leur fortune, à leur crédit !

2° — Ils doivent les servir *avec fidélité*, c'est-à-dire ne leur faire aucun tort, aucune injustice.

et ne pas tolérer qu'il leur en soit fait dans leurs propriétés, dans leurs animaux. Un serviteur, un ouvrier est tenu en conscience de cultiver les terres, de soigner les troupeaux, d'exécuter les travaux, de conserver les meubles, de ménager les dépenses, d'écarter tout préjudice pour son maître, comme il le ferait pour lui-même ; son maître ne s'est engagé à lui payer un salaire qu'à cette condition. Il pèche contre la fidélité en perdant un temps considérable au repos, au jeu, en des conversations prolongées et inutiles ; en travaillant pour lui-même, en dehors du temps convenu; en grossissant les comptes des objets achetés, afin d'en retenir le surplus ; en détournant de l'argent sous prétexte qu'il n'est point assez payé. Ses engagements, avant d'entrer en service, sont chose sacrée. Et d'ailleurs à quoi aboutissent d'ordinaire ces injustices secrètes? A se faire découvrir et flétrir de honte ; en tout cas il faudra restituer et faire pénitence, sinon point de pardon ni de salut. *Serviteurs*, dit saint Paul, *obéissez à vos maîtres selon la chair, dans la simplicité de votre cœur comme à Jésus-Christ même* ; *ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont les yeux sur vous, servez-les avec affection comme servant le Seigneur* (*Eph.* 6). Que si des serviteurs, des servantes avaient perverti des enfants de leurs maîtres par de mauvais discours, par de mauvaises actions, par de mauvais livres, oh ! c'est alors surtout qu'il vaudrait mieux pour eux n'être pas

nés, ou avoir été précipités dans la mer avec une meule de moulin au cou !

3° — Les Serviteurs doivent *obéir* à leurs maîtres en tout ce qui n'est pas contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise, exécuter, selon leurs ordres, tous les travaux en leur pouvoir. Mais s'il arrivait qu'un maître sans conscience voulût les rendre complices de ses vols, de ses impuretés, de ses vengeances, les forcer à des travaux défendus le dimanche, à manquer à la Messe, à manger gras les jours d'abstinence, ils devraient résister courageusement, chercher à servir d'autres maîtres plus honnêtes, plus respectueux de l'inestimable liberté de conscience : *Craignez avant tout*, dit Notre-Seigneur, *Celui qui peut perdre votre corps et votre âme pour l'éternité.*

Voilà brièvement, mes Frères, le Commandement de Dieu pour les maîtres et les serviteurs. En le respectant, l'autorité devient sage, équitable, paternelle ; c'est Dieu qui commande ; l'obéissance devient douce et fidèle, parce que ce n'est plus à l'homme, mais à Dieu que l'inférieur obéit. En le respectant, c'est la probité, la confiance, l'affection, le dévouement réciproque ; c'est l'union des cœurs qui fait le charme et le bonheur de la famille. Et c'est parce qu'on ne s'en soucie pas en nos temps mauvais, que l'enfer paraît déchaîné sur nous. Ce sont des dépits cruels, des jalousies ardentes, des vengeances terribles ; l'émeute éclate, le sang coule, la société tremble sur ses fondements. Mais

la loi de Dieu ne se plie pas aux passions des hommes, et Jésus-Christ, notre Sauveur, nous jugera tous sur ses enseignements immortels. Oh ! puissions-nous, grands et petits, supérieurs et inférieurs, mériter de l'entendre nous dire au sortir de ce monde : Arrivez, bon serviteur, fidèle servante, entrez dans la joie de votre Seigneur. — Ainsi soit-il.

CINQUIÈME COMMANDEMENT

Première Instruction

Homicide. — Ses espèces (*Suicide. — Duel*). **Sa grièveté.**

Non occides.
Vous ne tuerez point (Exode xx, 12).

Etait-il nécessaire, mes Frères, que Dieu nous fît ce Commandement de ne point tuer notre prochain ? La voix de la nature, le cri de la conscience suffisaient, semble-t-il, pour inspirer le respect de la vie de nos semblables, et l'humanité n'aurait jamais dû se trouver déshonorée par le meurtre et l'assassinat. Cependant il n'en est point ainsi : le sang humain ne cesse d'être versé à flots sur la terre depuis Caïn, qui tua son frère Abel. Souvent même, l'homme se montre plus féroce que

les animaux sauvages. Ce n'est donc point en vain que Dieu, notre Père céleste, protège notre vie, le premier de nos biens naturels, contre la fureur sanguinaire des méchants, par ce Commandement : *Vous ne tuerez point.* Bornons-nous aujourd'hui à quelques réflexions sur l'*Homicide*, sur ses *Espèces*, sur sa *Grièveté.*

Le cinquième Commandement défend tout meurtre *injuste*. Je dis injuste, car il est bien des circonstances où il est permis et même nécessaire. De nos jours, des hommes, aveuglés par les idées révolutionnaires, et les francs-maçons essaient d'abolir la peine de mort, même à l'égard des scélérats. Mais la loi de Dieu ne se plie point ainsi aux caprices des impies. S'il a dit : *Vous ne tuerez point*, il a ajouté : *Vous ne laisserez point les méchants en vie* (*Exode* XXII). *Ce n'est point en vain*, dit saint Paul, *que le prince porte l'épée* (*Rom.* 13), et la peine de l'épée, c'est la mort. C'est donc par l'autorité de Dieu que les magistrats prononcent et font exécuter la sentence de mort contre les grands criminels. De même le soldat, dans la mêlée, à moins que la guerre ne soit de toute évidence impie, injuste, peut porter la mort dans les rangs ennemis ; mais, même en temps de guerre, la bataille finie, mettre à mort des soldats inoffensifs, désarmés, n'est plus qu'un lâche assassinat. Il est permis encore à tout homme de frapper à mort un voleur introduit furtivement, pendant la nuit, dans une habitation. Il nous est permis à tous de

frapper et de blesser à mort un injuste agresseur qui cherche lui-même notre mort, notre destruction. Enfin, on ne peut blâmer une femme honnête frappant à mort un misérable qui cherche à l'outrager dans sa pudeur, si elle est réduite à ce moyen extrême pour repousser sa brutalité.

Mais, en dehors de là, ne vous imaginez pas, mes Frères, qu'il n'y a pour violer ce Commandement que ces êtres odieux qui ôtent la vie à leurs frères par le fer, le feu, l'eau, le poison, la violence. Sont coupables d'homicide tous ceux qui y prennent part directement ou indirectemnt ; qui le commandent, le favorisent, l'approuvent, l'encouragent. — C'est un homicide bien commun en nos jours de dépravation morale, de la part de certaines femmes ou filles, de faire périr le fruit de leurs entrailles, par des manœuvres infernales ! Crime énorme contre le corps, contre l'âme d'un pauvre enfant, qu'on prive ainsi de la grâce du Baptême, et qui ne verra jamais Dieu dans son royaume. Aussi l'Eglise y attache l'excommunication, la plus grave de ses punitions. On n'excuse pas non plus d'imprudence homicide les parents, quand, par leur négligence, leurs enfants sont étouffés dans leurs lits, tombent dans l'eau, dans le feu ; sont écrasés par des voitures, par des machines, par des animaux ; s'empoisonnent ou se frappent d'armes dangereuses laissées entre leurs mains !

C'est pécher aussi par imprudence homicide de

se charger de fonctions délicates, d'exercer la médecine et la chirurgie, de prescrire des remèdes sans les talents et la science nécessaires. Combien par leur ignorance, leur présomption, leur état d'ivresse, leur brutalité, ont conduit au tombeau d'infortunés malades !

C'est pécher aussi grossièrement contre ce Commandement, de frapper avec brutalité de jeunes enfants, de leur refuser le nécessaire, de leur imposer des travaux au-dessus de leurs forces, d'en faire ainsi des êtres souffreteux, maladifs qui vivront misérablement, et périront avant l'âge. De même c'est pécher, de refuser à des parents, à des enfants, à des domestiques, les soins ou les médicaments dont ils ont besoin pour sauver ou prolonger leur vie. Les docteurs de l'Eglise rangent aussi au nombre des homicides ces hommes impitoyables à la misère des pauvres, des voyageurs nécessiteux, et qui les laissent mourir de froid, de faim, d'inanition. En ne les secourant pas, dit saint Ambroise, vous les avez tués.

C'est encore pécher grièvement contre ce cinquième Commandement, que d'exciter à la vengeance des cœurs déjà aigris par l'injustice ou l'outrage. Que si par suite de vos excitations, ils se sont laissés emporter à des violences meurtrières, vous êtes aussi coupables, aussi homicides qu'eux devant Dieu !

2° — *Suicide.* — *Vous ne tuerez point,* dit le Seigneur, vous ne vous tuerez point vous-même.

Seul, en effet, Dieu a le droit de vie ou de mort : *Tu es, Domine qui vitæ et mortis habes potestatem* (*Sap.* 16). Le *suicide* est le plus grand attentat possible contre son autorité sainte. Vous avez des épreuves, des revers, des mécomptes, des espérances trompées, des passions non satisfaites, des douleurs cuisantes ; c'est le sort ordinaire de l'homme en cet exil de la terre. Souvenez-vous que ces souffrances, chrétiennement supportées, produiront bientôt dans le ciel un poids immense de gloire. Recourez par la prière au Dieu de toute miséricorde et de toute consolation ; invoquez la douce vierge Marie, consolatrice des affligés, refuge des pécheurs, et votre âme sera réconfortée de paix, de résignation divine. En vous détruisant, malheureux, que faites-vous, sinon mourir dans le péché, vous jeter dans une éternité de tortures et de grincements de dents ? Ah ! Chrétiens, le grand Apôtre désire la dissolution de son corps pour être plus tôt avec Jésus-Christ ; les Saints ont soif de la vue, de la possession de Dieu : *Sitivit in te anima mea, Deus* ! mais par contre voilà parmi nous que la foi s'en va, la crainte de Dieu et de ses jugements disparaît; plusieurs sont possédés de la fureur d'être à Satan, et l'enfer s'élargit tous les jours pour engloutir les suicidés ! Quelle matière de plus lugubres tristesses pour les chrétiens qui s'intéressent aux âmes, à leur salut !

3° — *Duel.* — Quant au malheureux qui se bat en

duel, il commet soit contre lui-même, soit contre son frère un homicide éternellement irréparable ; l'un meurt dans le crime et l'autre y fait mourir ! Le Concile de Trente (*Session 25e*) inflige les peines suivantes à ceux qui se battent en duel : 1° l'*infamie*, en sorte que les duellistes sont irréguliers, repoussés des Ordres sacrés ; 2° la privation de la sépulture chrétienne pour celui qui meurt dans le combat ; 3° l'excommunication majeure encourue de fait, *ipso facto*, par les combattants, par les témoins, et par tous ceux qui ont conseillé ou favorisé cet affreux homicide. Ils sont *infâmes*, parce qu'ils sont en réalité lâches ; lâches en courbant leur orgueil sous le joug d'un préjugé barbare, qu'ils n'osent affronter ; lâches en se montrant esclaves des plus viles passions, de rancune, de vengeance, de jactance, de cruauté. Ils sont mauvais citoyens, en violant cette loi sacrée, qui défend de se faire justice à soi-même ; en jouant leur vie qui n'est point à eux, mais qui doit être à la société, à leurs épouses, à leurs enfants. Ils sont mauvais chrétiens ; ils renient leur baptême et leur Sauveur qui défend la vengeance et l'effusion du sang humain. Ah ! Chrétiens, la passion du duel est une des faces hideuses de la rage de Satan contre la pauvre nature humaine. C'est pourquoi le trop célèbre Rousseau lui-même a dit : « Gardez-vous de confondre le nom sacré de « l'honneur ; avec ce préjugé féroce qui met toutes « les vertus à la pointe d'une épée, et n'est

propre qu'à faire de braves scélérats. Cet affreux préjugé n'est qu'une opinion la plus barbare, la plus extravagante qui jamais entra dans l'esprit humain, savoir qu'un fourbe, un fripon, un calomniateur, un perfide, est civil, humain, poli, sitôt qu'il soutient cela le fer à la main, et qu'on n'a jamais tort avec un homme, parce qu'on le tue. Dites si les loups savaient raisonner, auraient-ils d'autres maximes? Je regarde le duel comme le dernier degré de brutalité où un homme puisse parvenir » (*Esprit de J. J. Rousseau*)

L'Eglise défend de donner la sépulture chrétiennes aux *duellistes*, aussi bien qu'aux *suicidés*. Quoi de plus juste que de priver des honneurs de la religion ceux qui sont morts en se moquant de ses lois. Ils ont renié leur mère, elle refuse de bénir leurs cendres et de veiller sur leurs tombeaux.

Enfin le cinquième Commandement nous défend de nous souhaiter la mort, de la souhaiter aux autres, fussent-ils nos plus grands ennemis ; il nous défend toute brutalité, toute violence, toute blessure ou mutilation d'un membre à nous ou à notre prochain ; ce crime devient plus grief à proportion des circonstances qui l'accompagnent, comme de frapper un père, une mère, un supérieur, une personne consacrée à Dieu ; d'empêcher le travail par les coups qu'on a portés, d'occasionner des maladies, des pertes de temps et d'argent !

Ah! mes Frères, détruire un homme, soi-même ou un autre ; détruire une vie qui est un miracle continuel de la puissance de Dieu et le chef-d'œuvre de ses mains ; une vie pour laquelle il a créé toutes choses, restauré toutes choses par son Incarnation et sa Rédemption ; une vie qu'il ne laisse sur la terre que parce qu'il attend d'elle plus de mérites, ou une pénitence qui la sauvera éternellement ; la précipiter dans la mort, sans qu'elle ait le temps de se reconnaître, et par là dans l'enfer ; peut-il y avoir un plus grand crime ? Aussi Dieu a-t-il dit : *Je demanderai compte de votre sang à quiconque l'aura versé* (*Gen.*, 9). Il dira toujours au meurtrier comme à Caïn, le premier de tous : *Le sang de ton frère crie vers moi de la terre* (*Gen.*, 4). Et c'est ici en particulier que la distinction est saisissante entre les deux cités qui partagent le monde : la cité terrestre qui est le royaume de Satan, et la cité de Dieu. Le prince de la cité terrestre, le démon rôde sans cesse pour dévorer ; il est l'ennemi de nos corps et de nos âmes ; partout où il règne, dans les pays idolâtres, il se montre altéré de sang humain, il veut des sacrifices sanglants, des victimes humaines ; c'est lui qui souffle la discorde, la guerre entre individus, entre familles, entre peuples divers ; et nous prions avec raison le Seigneur de nous délivrer de ses embûches, de la colère, de la haine, de la volonté perverse, ses filles ; tous ceux qui le suivent prennent le caractère de la bête, nous dit saint

Jean. Mais Jésus-Christ est le roi de la cité de Dieu ; écoutons-le, suivons-le avec amour et fidélité ; prince de la paix, il ne souhaite d'autre bien que la paix à ses disciples. Il nous crie : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ; apprenez de moi la miséricorde et le pardon des injures. On reconnaîtra que vous êtes mes disciples à votre charité mutuelle. Aimez vos ennemis, priez pour ceux qui vous persécutent, et vous serez les enfants de votre Père qui est dans les cieux. — Ainsi soit-il.

IIe Instruction

Scandale. — Ses espèces. — Sa grièveté.

> *Non occides, qui autem occiderit, reus erit judicio.*
>
> Vous ne tuerez point : quiconque aura tué sera condamné par le jugement (Matt, v. 20).

Il est défendu d'attenter à la destruction du corps humain, et Dieu qui l'a créé, s'est réservé sur lui le droit de vie et de mort. Mais il est un autre crime bien plus commun, bien plus grave, auquel personne, pour ainsi dire, ne prête attention, dont presque personne ne se confesse ou ne fait pénitence ; un crime contre lequel Jésus-Christ s'est le plus indigné, contre lequel il a lancé ses plus terribles malédictions, parce qu'il détruit directe-

ment l'œuvre de son Incarnation et de sa rédemption, c'est l'homicide des âmes, le *Scandale*, sujet des plus dignes de votre attention.

Scandale signifie littéralement une pierre que l'on met sur le chemin devant les pieds du voyageur pour le renverser ; ici ce sont les paroles, les actions, les omissions mauvaises en elles-mêmes, ou en apparence, qui donnent au prochain l'occasion de tomber dans le péché, d'offenser Dieu.

1° — Scandale de paroles, ces propos libres, déshonnêtes, ou chansons licencieuses, dans les assemblées, dans les festins de noces, dans les travaux des champs, dans les veillées, principalement en présence d'une jeunesse en qui bouillonnent des passions ardentes. Scandale de paroles, ces critiques, ces dérisions de la religion, de ses croyances, de ses mystères, de ses fêtes, de ses pasteurs ; ces propos sacrilèges, ces blasphèmes contre Dieu, la sainte Vierge, les personnes et les pratiques de piété. Ecoutez autour de vous : Dieu est trop bon pour damner les hommes ; c'est de tout temps qu'on a fait et ceci et cela ; il faut bien que jeunesse se passe ; on se ferait remarquer en n'imitant pas les autres : il suffit d'être honnête homme ! N'est-il point vrai qu'au langage du monde, la foi n'est nullement nécessaire ? que l'Evangile n'est qu'un épouvantail, et Jésus-Christ un imposteur qui ne tiendra pas plus à ses menaces qu'à ses promesses ? Scandale de paroles

encore que ces médisances, ces mauvais rapports qui allument les haines, les divisions, les querelles: c'est bien ici *que la langue est un monde d'iniquités*, selon la parole de l'apôtre saint Jacques.

2° — Scandale d'*actions*, toutes les fois que l'on offre au public l'exemple du mépris des Commandements, ou d'une vertu évangélique, surtout quand on en fait jactance et bravade. Scandale d'actions, de votre part, pères et mères, pour vos enfants, lorsque vous négligez la prière, la sanctification du dimanche, les Sacrements; lorsque vous les conduisez ou leur permettez d'aller aux maisons de débauches, aux rendez-vous nocturnes; lorsque vous introduisez ou conservez en vos maisons de mauvais livres, de mauvais journaux, des tableaux ou des gravures immodestes. Pourraient-ils vivre comme des Anges s'ils ne voient chez vous que les œuvres du démon, s'ils n'entendent dans la famille que le langage de l'enfer ? Et ne serait-il pas à désirer pour eux n'être point nés de vous, si vous ne leur avez donné la vie du corps que pour donner à leurs âmes, la mort éternelle ?

On doit regarder comme coupables de scandale: 1° Ceux qui ont l'habitude de blasphémer ; — 2° ceux qui publient des ouvrages contraires à la religion, à la foi catholique et aux mœurs ; — 3° ceux qui vendent ou donnent à lire ces ouvrages à toute sorte de personnes ; — 4° ceux qui composent, qui jouent ou qui apprennent des pièces

de théâtres, dans lesquelles on ne respecte ni les pratiques de la religion, ni la sainteté du mariage, ni la vertu ; - 5° Les artistes, peintres, sculpteurs dont les œuvres blessent les lois de la décence et de la modestie ; — 6° les modistes qui exposent certains modèles sur lesquels on ne peut arrêter la vue ; — 7° les femmes immodestes dans leurs costumes ; - 8° les filles mondaines, qui par leurs légèretés et leurs complaisances, sont causes de toute sorte d'impuretés ; — 9° les magistrats, les supérieurs qui par charge, doivent réprimer les désordres, et qui les autorisent ou les tolèrent.

Du reste le scandale déborde partout, autour de nous, et de là cette parole de notre Sauveur, l'Agneau divin : *Malheur au monde, à cause de ses scandales* ! (*Matt.* 18). C'est ce monde qui nous porte sans cesse à désobéir aux Commandements de Dieu et à ses conseils, et qui fait de notre terre un lieu si misérable de lutte et d'exil. Il dessèche le cœur de l'homme, il ferme ses oreilles, il aveugle ses yeux, il corrompt son goût, il lui lie les mains en tout ce qui regarde Dieu ; il assiste le démon dans ses attaques contre nous, il travaille avec une exécrable ardeur contre la grâce et les Sacrements ; il nous fait perdre de vue le ciel en ne parlant que de la terre. Aussi voyez la foule devenue son esclave ; c'est une vie sans Dieu, une méconnaissance de Dieu, un mépris continuel et tranquille des droits de Dieu, un insolent amoindrissement du respect et du culte qu'il a droit

d'attendre de nous ; enfin c'est une vie terrestre, égoïste, sensuelle, sans aucune habitude surnaturelle ! Et ce monde qui donne et respire le scandale, qui le jette à flots continus, affecte de son côté de se scandaliser de rien, de ce qui est indifférent, permis et même louable. Ainsi, qu'une personne consacrée à Dieu, ou pieuse, ait quelques travers, commette une faute, une imprudence, une simple apparence du mal, il tressaille d'allégresse ; il colporte et il grossit ce malheur ou cette apparence avec la rapidité de l'électricité ; il cherche des taches dans les âmes les plus pures, afin de s'autoriser en sa perversité ! *Jean est venu,* disait Jésus-Christ, *ne buvant ni ne mangeant, et ils l'ont traité de possédé ; le Fils de l'homme est venu mangeant et buvant, et ils l'ont appelé Samaritain.* Il n'est point possible de contenter ce monde maudit ; de nos péchés véniels, il fait des mortels ; de nos péchés de fragilité, il fait des péchés de malice (*saint François de Sales*). C'est le scandale des Pharisiens qui affectaient d'être blessés dans leur religion par la doctrine et les miracles de Jésus-Christ. Si donc par charité, nous dit saint Paul, nous sommes obligés parfois de nous abstenir de paroles, d'actes, de démarches légitimes, comme de manger de la chair aux jours permis, pour ne pas scandaliser les âmes faibles et ignorantes, on peut très bien braver les critiques des mondains, dont le scandale est pharisaïque ; s'il est très vrai que *malheur est à celui qui donne le scandale,* on

peut ajouter : malheur à celui qui prend et reçoit le scandale, parce qu'il est presque toujours méchant, jaloux, orgueilleux comme les Pharisiens.

La vraie religion, dit saint Jacques, consiste à se conserver pur de la corruption du siècle présent, car ce n'est point en vain qu'on le compare à une mer orageuse; ses passagers n'échappent aux naufrages qu'en s'attachant au bois de la croix, à Jésus-Christ, notre Sauveur, qui nous jugera non point selon les dires ou les coutumes des hommes. mais selon son Evangile. Combien d'âmes généreuses l'ont ainsi compris en chantant avec le prophète : *J'ai pris la fuite au désert, j'ai établi ma demeure dans la solitude*! Heureux d'avoir ainsi suivi les attraits de la grâce, qui les préservait de la contagion du siècle ! *Felices nemorum pangimus incolas* !

Ah ! mes Frères, le scandale ne saurait être trop maudit. Par *rapport à Dieu*, il diminue le nombre de ses serviteurs et des élus de sa Maison sainte ; il blesse au vif le cœur de Jésus-Christ, en perdant des âmes qu'il a rachetées à si grand prix : il aigrit et contriste le Saint-Esprit, en rendant stériles ses lumières et ses inspirations. Par *rapport au prochain*, le scandaleux est pire que l'assassin des grands chemins : celui-ci ne détruit qu'un corps mortel ; lui dépouille une âme immortelle de la grâce, de l'amitié de Dieu, de ses droits au ciel, et la précipite dans l'abîme des tortures éternelles ! *Par rapport au scandaleux lui-même*,

il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût pas né : les suites de ses scandales peuvent être incalculables, et il en est qui ont damné des milliers et des milliers d'âmes. Tel est le cas des mauvais parents : ils ouvrent une source empoisonnée de générations ; tels sont les mauvais livres ; tels sont les chefs d'hérésie. Hélas ! que d'âmes arrachées au sein de l'Eglise par Luther, Calvin, Henri VIII, par exemple ! A quel jugement ces misérables ont-ils pu s'attendre au tribunal de Jésus-Christ ? Quoi, en effet, de plus difficile à réparer que le scandale ? Un célèbre hérétique, Béranger, avait séduit un grand nombre d'âmes et les avait infectées d'hérésie. Sur la fin de sa vie, il est touché de Dieu, il abjure ses erreurs, il se convertit. Tout à coup, au moment de mourir, il s'agite, il se trouble, il s'effraie. Au prêtre qui l'assiste et lui dit d'espérer en la miséricorde de Dieu, il répond : j'ai bien confiance que Dieu aura égard à mes larmes, et qu'il oubliera mes péchés personnels, mais les péchés que j'ai fait commettre aux autres, me les pardonnera-t-il ? Malheureux ! il me semble que les âmes que j'ai perdues m'attendent pour demander vengeance contre moi ! Il me semble que Jésus-Christ fait retentir au fond de mon âme cette voix qui m'épouvante : Où sont tels et telles que tu as perdus ? Ce fut avec peine qu'on put lui rendre un peu de calme pour le passage de la mort au jugement.

Recueillons-nous donc, mes Frères, demandons-

nous aussi s'il n'est point une âme, plusieurs âmes qui nous attendent, au sortir de ce monde, pour nous accuser devant Dieu ! Examinons-nous pour nous demander s'il n'est personne, époux, épouse, enfants, ouvriers, voisins, amis que nous avons mis, que nous mettons sur le chemin de l'enfer. A quoi bon nous aveugler, nous étourdir ! Dieu sera fidèle en toutes ses paroles. Oh ! écoutons Notre-Seigneur nous disant : *Que votre lumière luise devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres*, vos bons exemples, *ils en rendent gloire à votre Père qui est dans les cieux* (*Matt.* 5). Bienheureux, en effet, ceux qui ne laissent pas souiller leur âme dans le chemin, et qui marchent fidèlement dans la loi du Seigneur ! Bienheureux en ce monde, bienheureux du bonheur et des joies de Dieu même, dans l'éternité. — Ainsi soit-il.

IIIe Instruction

Pardon des injures.

Nulli malum pro malo reddentes. Mihi vindicta, ego retribuam.

Ne rendez à personne mal pour mal ; c'est moi qui vengerai les outrages qui vous seront faits (Rom. xii).

Tu ne tueras point : Homicide point ne seras de fait ni volontairement, tel est le cinquième Com-

mandement de Dieu. *Homicide* ne veut pas dire seulement ôter la vie du corps par l'assassinat, ou la vie de l'âme par le scandale, mais meurtrir, déchirer un homme. Ainsi il est défendu de le frapper, de le blesser, de le mutiler, et par là même de l'injurier, de l'outrager, de lui souhaiter du mal, de lancer contre lui des imprécations. Ce Commandement défend en particulier la vengeance ou passion de rendre le mal pour le mal. En d'autres termes, l'oubli, *le pardon des injures*, y est rigoureusement ordonné.

Le pardon des injures est un des points les plus graves de la morale évangélique ; une foule de personnes abandonnent les Sacrements sous prétexte de haine; une foule se damnent pour n'avoir point compris ou accompli ce devoir. Quelques réflexions préliminaires sont nécessaires pour en montrer le sens et la portée.

1° — Il ne faut point confondre la haine avec le ressentiment ou peine intérieure que nous éprouvous tous à la suite d'une injure, d'une injustice. La haine, c'est la volonté, le désir de rendre le mal pour le mal ; elle n'est jamais permise. Mais de même que personne ne peut nous obliger à ne ressentir aucune impression douloureuse, quand on nous brise un membre, qu'on nous le brûle, de même la loi de Dieu n'oblige pas à n'éprouver aucune peine à la suite d'un outrage, d'une injustice, d'une cruauté ; c'est même d'ordinaire impossible

à la nature. Ainsi la haine est défendue, mais non le ressentiment !

2° — Il est très permis d'avoir de l'aversion, de la haine pour la méchanceté, la perfidie, la violence. David a dit : *J'ai haï les impies d'une haine parfaite.* Jésus-Christ poursuivait de son indignation, de ses anathèmes, l'orgueil et l'hypocrisie des Pharisiens. Saint Paul ne cesse d'invectiver contre les impies, les luxurieux, les ivrognes ; contre tous ceux qui outragent l'honneur de Dieu ou du prochain. Mais en détestant la perversité cruelle ou ignoble de leurs cœurs, nous devons plaindre et aimer leurs âmes immortelles, rachetées comme les nôtres par Jésus-Christ, et qui sont en proie à une méchanceté infernale qui les conduit à la réprobation.

3° — Il est très permis de défendre devant les hommes, nos biens, notre honneur, notre réputation ; de forcer nos ennemis à réparer leurs torts, à nous demander pardon, alors même que cela les humilierait, abaisserait leur crédit, leur fortune ; l'iniquité ne doit profiter à personne. Seulement veillons à ne point passer les bornes d'une défense légitime, à ne point nous laisser aller au sentiment de la haine, à la passion sauvage de nuire et d'écraser.

4° — Voici l'obligation du pardon des injures dans toute son étendue. C'est un devoir pour nous de pardonner *intérieurement* à nos ennemis ; *extérieurement*, quand ils demandent à se réconcilier.

Nous devons souhaiter que Dieu leur pardonne leurs péchés, les délivrent, par sa grâce, de ce fonds de méchanceté qui les porte à imiter les démons, dont la passion est de nuire et de détruire. Nous devons leur souhaiter les biens éternels, les comprendre dans les prières générales que nous adressons au Seigneur pour tous les membres de son Eglise ; il est même très excellent d'en faire de particulières à leur intention, à l'exemple de Notre-Seigneur. Mais il n'est point exigé d'humiliation de notre part ; il n'est point exigé non plus que nous établissions des relations d'amitié avec des hommes que nous savons lâches, traîtres, méchants, hypocrites, et qui n'évitent le mal que parce que le pouvoir et les occasions leur manquent ; la prudence n'est point contraire à la charité.

Ces réflexions posées, j'entre dans le cœur de mon sujet, et je dis, mes Frères, que Dieu *ne nous pardonnera pas si nous ne pardonnons nous-mêmes* ; ce sont les paroles de Jésus-Christ à ses disciples, au moment où il leur apprenait à prier ; et pour qu'il nous soit impossible de l'oublier, c'est le seul devoir pratique renfermé par lui dans sa prière : *Pardonnez-nous comme nous pardonnons* ! Le pardon des injures est ainsi un précepte inflexible pour tous les chrétiens ; mais si nous pardonnons, il nous pardonnera ; sa promesse y est engagée. Vous avez des ennemis ; quel homme n'en a point ? Le méchant en a par suite de sa perversité,

de ses vices. Le juste en a parce que sa vertu est une condamnation de la licence et de l'inconduite des autres, et aussi quelquefois, parce que le péché d'Adam a laissé dans sa personne, des travers, des imperfections. Or, votre ennemi, si mauvais, si violent qu'il soit, ne peut vous faire autant de mal que vous vous en faites à vous-même, si vous ne lui pardonnez pas. Il peut bien vous blesser, vous nuire dans votre corps ou dans vos biens, dans votre maison, dans vos animaux, dans votre honneur, dans votre famille ; il ne peut atteindre votre âme ; c'est vous qui la livrez à la torture en y laissant brûler la flamme cuisante de la vengeance. D'abord cette passion haineuse ne vous laissera aucun repos ; vous porterez en vous votre supplice, un serpent rongeur. Le bonheur de votre ennemi, sa vue, la vue de ce qui lui appartient, son seul souvenir, meurtriront votre cœur. Ensuite vous vous retranchez du troupeau de Jésus-Christ. *Si vous ne pardonnez point du fond de votre cœur, vous ne serez pas pardonnés*, vous serez bannis de la famille de votre Père céleste ; voilà la sentence de Jésus-Christ.

Votre ennemi est pervers, cruel, infâme, direz-vous. Interrogez donc votre conscience : oh ! que de fois vous aussi vous avez mérité la colère de Dieu. Néanmoins il consent à vous remettre toutes les fautes publiques ou secrètes de toute votre vie, si vous pardonnez à vos frères. Quelque amère que soit votre aigreur, pourrait-elle ne pas céder

à cette condition ? Rappelez-vous cet étang de feu, ce ver rongeur de l'éternité. Votre Dieu vous crie : Tu les as mérités, tu les mérites tous les jours encore par ton impénitence ; mais pardonne à ton frère et je te pardonnerai. Ainsi pour nous rendre ce devoir plus facile, il y attache une récompense inestimable, le pardon de nos péchés. Quel homme s'aimant un peu lui-même, ne profitera de ce trésor remis par Dieu entre ses mains pour payer ses dettes, et acheter l'éternelle félicité des élus?

2° — Mais ces paroles de la prière : pardonnez-nous *comme nous pardonnons*, nous rappellent aussi que nous serons mesurés comme nous aurons mesuré les autres. Si nous pardonnons peu et difficilement, il nous sera peu et difficilement pardonné ; si nous pardonnons généreusement, beaucoup d'iniquités nous seront remises. Le haineux, le vindicatif au contraire en prononçant ces paroles, prononce sa condamnation ; il s'ôte tout moyen de défense et de clémence. C'est comme s'il disait : Seigneur, je ne puis souffrir mon ennemi ; je voudrais le voir maudit, humilié, écrasé, anéanti. Eh ! bien traitez-moi comme je voudrais le traiter moi-même ; ne me pardonnez que comme je le pardonne. N'est-ce point une imprécation affreuse, plutôt qu'une prière? Que l'homme qui entretient donc la passion de vengeance en son cœur, prenne garde à lui. Est-il un plus grand malheur que de ne pouvoir élever son âme vers Dieu, sans proférer contre soi des malé-

dictions terribles ? Cette considération doit suffire, mes Frères, à un chrétien pour l'amener à pardonner sincèrement, universellement toutes les injures. Que si votre ennemi ne se corrige pas, ne se réconcilie pas, persévère dans sa malice, au moins vous aurez fait votre devoir, et le Dieu de la paix vous reconnaîtra, vous bénira comme ses enfants.

Ah ! sans doute, il est dur à notre nature, à notre amour-propre de plier devant l'iniquité insolente, d'imiter notre Sauveur qui priait pour ses affreux bourreaux, et ne maudissait point quand il était maudit ; mais nous pouvons trouver toute grâce nécessaire à l'accomplissement de nos devoirs, dans la foi et la prière. Qu'il sera bien plus dur encore de tomber entre les mains de notre Dieu, trahi, méconnu par nous pendant notre vie, et de ne pouvoir trouver miséricorde auprès de lui ! Or, *jugement sans miséricorde à celui qui n'aura pas fait miséricorde.* Bientôt, mes Frères, nous ne serons plus au nombre des vivants, et nous serons vite délaissés, oubliés de nos amis, de nos parents de la terre ; ils seront plus froids pour nous que la pierre de nos tombeaux ; mais nous en avons la promesse : notre charité à supporter les méchants, notre indulgence à les pardonner, nous méritera à la mort l'indulgence de Notre-Seigneur : *Bienheureux les miséricordieux*, nous crie-t-il dans son sermon sur la montagne, *parce qu'eux-mêmes obtiendront miséricorde.* — Ainsi soit-il.

SIXIÈME COMMANDEMENT

Première instruction

De la Luxure

Non mœchaberis.
Vous ne commettrez point d'impureté (Exode, 20).

Luxurieux point ne seras de corps ni de consentement, nous dit l'Eglise traduisant ainsi la parole de Dieu. — *Tu ne seras pas luxurieux de corps*, c'est-à-dire tu ne profaneras point ta chair par des actions indécentes, impures. — *Tu ne seras pas luxurieux de consentement*, c'est-à-dire ni en ton esprit ni en ton cœur, en t'arrêtant volontairement à des pensées, à des désirs contraires à la pureté.

Le Seigneur, mes Frères, a donné des lois à toutes les créatures animées ou inanimées, à l'air que nous respirons, au feu qui nous réchauffe, à l'eau qui nous abreuve, aux plantes, aux arbres qui nous nourrissent, aux animaux qui nous servent, aux oiseaux, aux poissons, à l'insecte, à la fleur du chemin, au soleil, à la lune, à cette armée des astres qui roulent leurs masses énormes dans les espaces du firmament, sans se heurter dans leur course. Et l'homme que la Trinité divine a créé à son image, qu'elle a établi roi de ce monde ; l'homme près de qui les Anges ont reçu l'ordre de

veiller, afin de conserver son âme dans l'innocence; l'homme dont la chair est consacrée, dès son entrée dans la vie par le baptême, et plus tard par les autres Sacrements, par le corps et le sang de Jésus-Christ lui-même, l'homme seul aurait fait exception, il n'aurait pas reçu de lois convenables à sa grandeur? Non, mes Frères, il n'en est point ainsi et la *pudeur* qu'on a définie : *la plus belle des craintes après la crainte de Dieu,* est protégée par le sixième Commandement, tout après le Commandement qui protège la vie humaine, dont elle est le trésor, la gloire et la joie !

Saint Jean, le disciple vierge, et que Notre-Seigneur pour cela aimait de préférence, raconte au livre de l'Apocalypse (17e) qu'il vit dans ses révélations, une femme assise sur une bête monstrueuse qui avait sept cornes. Elle tenait à la main une coupe d'or, remplie d'abominations ; sur son front était écrit en gros caractères : *Mysterium*, mystère. Cette femme, ajoute le saint Apôtre, était l'Impureté, la grande mère des fornications de la terre.

Elle a sept cornes avec lesquelles elle porte la mort dans les âmes ; ce sont les sept espèces d'impuretés, que toujours on doit désigner en confession, parce que les circonstances de personnes et de lieux en changent l'espèce et la grièveté.

1° — La première espèce est la *fornication*, le péché commis avec une personne qui n'a aucun lien de mariage ou de vœu. A ce péché se rattachent les

familiarités, les libertés, les conversations, les chants qui font rougir une âme honnête et chaste. Saint Paul répète à plusieurs reprises que les fornicateurs sont impitoyablement rejetés du royaume des cieux !

2° — La deuxième espèce se nomme *stupre*, *stuprum* en latin, c'est déshonorer avec violence une vierge, infliger à sa pudeur une flétrissure irréparable.

3° — La troisième espèce est l'*inceste* ou péché avec une parente jusqu'au quatrième degré.

4° — La quatrième espèce est l'*adultère*, crime contre le mariage et la famille, en horreur chez toutes les nations. La loi de Moïse ordonnait de lapider, d'écraser sous des pierres les adultères. A Rome, on les enfermait vivants en des sacs de cuir, et on les jetait ainsi dans des gouffres ou dans les flots de la mer. Les lois de l'Eglise des quatre premiers siècles leur imposaient une pénitence sévère de quinze années, avant de les admettre soit aux solennités religieuses, soit aux Sacrements.

5° — La cinquième espèce est le *Rapt*, ou enlèvement avec violence d'une personne qui refuse à se laisser déshonorer.

6° — La sixième espèce est le *sacrilège*, ou péché impur avec une personne consacrée à Dieu par des vœux — ou bien accompli dans l'Eglise.

dans un cimetière n'importe avec quelle personne.

7° — La septième espèce est le *péché contre nature*, tellement hideux qu'on ose à peine le nommer ou l'écrire.

Oh ! selon la parole de saint Jean, c'est vraiment une *bête monstrueuse* que l'Impureté. Elle s'attaque pour ainsi dire à tous les Commandements ; c'est une idolâtrie vivante, adorant la créature de préférence au Créateur ; elle livre à sa pâture devoir, honneur, temps, argent, famille, religion, paix de la conscience. Son esclave multiplie ses offenses à l'infini. Il y pense à chaque heure du jour avec délectation ; il y pense la nuit jusque dans ses songes. Il y fait servir et les facultés de son âme, et les facultés de son corps. Il se sert de sa raison pour concerter des intrigues, des parties de débauches ; de sa mémoire pour s'en représenter le souvenir ; de sa volonté pour s'y porter avec fureur. Il y offense Dieu par les *yeux*, en les arrêtant à des regards honteux ; par ses oreilles en les ouvrant à des propos ou chansons ignobles ; par sa bouche en la prêtant à des baisers, à des propos infâmes. *Il est chair animale* tout entier, selon la parole de l'Ecriture sainte. La loi ancienne avait des sacrifices qu'on nommait *holocaustes*, c'est-à-dire que le feu consumait, réduisait en cendres ; c'est l'image des victimes de la luxure ; elle les dévore tout entières ; combien

de jeunes gens des deux sexes ont vu leur adolescence, leur beauté, leur santé, les fleurs de leur vie, se flétrir dans ses feux impurs ! En combien d'âmes elle a tari la source des joies vives, de la paix, des nobles affections, de tout bonheur !

II° — Elle tient à la main *une coupe d'or;* elle cache en effet son infection sous les couleurs les plus brillantes ; elle sourit attrayante et séduisante comme l'éclat de l'or ; mais cette coupe, dit saint Jean, *est pleine d'abominations.*

La luxure est *abominable à Dieu le Père* ; il envoya le déluge pour l'anéantir. Afin d'en dépeindre son horreur, l'Ecriture emploie un terme énergique : *il s'est repenti*, dit-elle, d'avoir créé l'homme en le voyant si charnel. Pour l'ôter de sa vue, plus tard, il engloutit sous les flammes, puis sous les flots de la mer Morte, cinq villes infâmes de l'Orient ; et une autre fois, en châtiment de ce crime, il fit passer au fil de l'épée vingt-quatre mille hommes de son peuple.

Elle est *abominable* à Dieu le Fils ; il a voulu naître de la Vierge immaculée ; il a gardé le cœur de ses ennemis au point de ne jamais leur permettre de le calomnier de ce vice. Aussi s'était-il fait annoncer comme l'Epoux divin aimant à se reposer, à se promener parmi les lys, au milieu des cœurs ornés de la belle et blanche vertu de chasteté.

Elle est *abominable* au Saint-Esprit : beauté

spirituelle, amour sans tache, pureté par essence, cet Esprit divin abandonne, comme des égouts, les cœurs corrompus.

Elle est *abominable* aux Anges, car d'habitude, elle ne se commet qu'avec la perte de deux âmes qui leur sont bien chères. Oh! comme votre luxure attriste, enflamme d'indignation votre Ange gardien, et l'Ange gardien de la personne que vous portez au mal!

Elle est *abominable* aux yeux des hommes, et dans le monde, n'importe lequel, une jeune fille sans pudeur, par exemple, est toujours déconsidérée. Est-ce que çà et là vous n'entendez pas répéter, après vingt, trente, quarante ans : un tel, une telle en sa jeunesse, était infâme en ses propos, en ses actions? Oui, le monde si scandaleux pourtant, est le premier à jeter sans miséricorde la pierre, la boue, le mépris aux victimes du libertinage.

La luxure est *abominable* au luxurieux même ; quand il a satisfait sa passion, il est honteux de lui ; son âme, fille du ciel et sœur des Anges, se révolte de son abrutissement et lui crie : Tu es lâche, misérable, dégoûtant d'abjection.

III° — La luxure est *abominable dans ses conséquences*. Ce n'est point sans raison qu'elle porte au front : *mysterium*, mystère, car elle est un mystère, un abîme d'iniquités, de fourberies, de noires intrigues, de complots et de crimes téné-

breux. Tous ces infortunés qui ont succombé à ses tentations, qu'ont-ils recueilli, sinon déshonneur, déceptions, remords, maladies ignobles, soucis cruels, querelles, amers chagrins pour eux, pour leurs familles, époux, épouses, enfants, pères et mères ? A cette bête infernale en effet il faut toujours des cruautés, des larmes et du sang. Et souvent elle amène ses victimes devant les tribunaux et les cours d'assises, avec ses suites de meurtres, d'empoisonnements, de prisons, de peines infamantes. Malgré tant de tourments, la passion ne leur laisse aucun repos ; elle demeure ardente, insatiable, ne cessant de leur crier : Encore, encore ! Alors c'est l'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, la perte de la foi, l'impénitence finale. Vous rencontrez çà et là des hommes au front sombre et farouche ; la vue d'une croix, d'une église, d'une cérémonie religieuse, d'un prêtre ; la pensée de Dieu et des choses de Dieu les aigrit, et le blasphème sort écumant de leur bouche ; arrêtez-vous, examinez, interrogez : vous êtes certains d'être en présence de malheureux que le venin de la luxure a gâtés. Et que de confessions et de communions sacrilèges proviennent de ce vice destructeur, ou parce qu'on le cache, ou parce qu'on l'avoue sans contrition, ni ferme propos !

Jonathas disait autrefois : j'ai rompu le jeûne prescrit en mangeant un peu de miel sauvage de la forêt, et voilà que je suis condamné à mort.

Mais que de réprouvés s'écrient : j'ai goûté le miel sauvage d'un plaisir animal, et voilà que je suis tourmenté dans les flammes ; le temps de la pénitence n'est plus ; le feu et le soufre enflammé sont le partage des luxurieux, et la fumée de leurs tourments s'élèvera aux siècles des siècles (*Apoc.* 14). Oh ! c'est en cette matière qu'il faut méditer sur les fins dernières ; la mort qui réduira bientôt en poussière un corps de péché ; le jugement de Dieu qui décidera du paradis ou de l'enfer pour l'éternité. C'est en cette matière qu'il faut prendre exemple sur tant de jeunes gens, de jeunes filles, d'hommes et de femmes vénérables, qui ont vécu dans la continence, ou qui ont préféré le martyre à la perte de leur pudeur, de leur chasteté : c'est en cette matière qu'il faut recourir à la prière à laquelle Dieu a tout promis ; à la sainte Vierge mère de la grâce divine et refuge des pécheurs ; aux Sacrements où réside la vertu de Jésus-Christ. Dans cette lutte de la chair contre l'esprit, il faut, comme saint Augustin, tourner ses regards vers la chaste majesté de la continence, mère de générations de joies célestes, et qu'il entendait lui dire : Les vains plaisirs qui t'enchaînent, sont-ils comparables aux suavités de la loi du Seigneur ! Ici il faut, vaincre ou mourir, car nos corps sont les temples de Dieu, et Dieu perdra ceux qui les auront profanés ; mais Jésus-Christ a dit : *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.* — Ainsi soit-il.

IIe Instruction

Occasions d'Impureté à éviter.

Non mœchaberis.
Luxurieux point ne seras de corps ni de consentement.

Lorsque nous avons été baptisés, c'est sur notre corps que l'on a versé l'eau sainte qui a purifié notre âme. Lorsque nous avons le bonheur de communier, c'est par notre langue et par notre poitrine que notre Sauveur s'unit à nous. A la Confirmation, c'est sur notre tête que le Pontife étend ses mains en priant : c'est notre front qui reçoit l'onction du saint Chrême. Au moment où nous quitterons ce monde, le prêtre nous donnant l'Extrême-Onction, marquera de l'huile sainte nos yeux, nos oreilles, nos narines, notre bouche, nos mains, nos pieds. Enfin, si nous avons marché dans la justice et la sainteté, au dernier jour, notre corps ressuscitera glorieux, à l'image même du corps de Jésus-Christ, et réuni pour toujours à notre âme, il chantera avec elle dans le divin paradis, les miséricordes du Seigneur. Nos corps sont donc sanctifiés pour être ses temples ; nous devons les respecter comme nous respectons la maison de Dieu, en éloigner en particulier, toutes les occasions qui peuvent en souiller la chasteté, la pureté. Aucun sujet, mes Frères, soit pour vous, soit pour vos

enfants, ne peut être plus digne de votre sérieuse attention.

Saint-Paul nous dit de *fuir la fornication*, l'impureté (1 *Cor.* 6). Il ne dit pas : *combattez-la*, mais *fuyez-la*, écartez-vous bien loin d'elle, et tous les Saints à sa suite, ont redit que le grand moyen de vaincre, en cette matière, c'est la fuite.

1° — Fuyez *l'oisiveté*. Vivre sans rien faire, c'est courir à des tentations continuelles. Un païen a dit très bien que l'impureté est l'occupation des personnes oisives : c'est dans les eaux croupissantes que le serpent impur s'engendre et se nourrit. Aussi le Saint-Esprit décrivant le portrait de la luxure, dit que c'est une femme oisive et ne sachant rien faire (*Prov.* 6). De là cette maxime des Saints : Que le démon vous trouve toujours occupé !

2° — Fuyez les *spectacles*, autres sources d'impuretés. C'est sur les théâtres que le démon de la volupté étale ses pompes avec plus d'appareil et d'attraits séducteurs ; là tout respire la luxure : les intrigues, les maximes, la parure et la lubricité des acteurs, des actrices ; la peinture du vice représenté toujours comme intéressant, tandis que la vertu y est ridicule : c'est une fournaise de Babylone, la grande prostituée de l'Ecriture, allumée contre les enfants de Dieu. Ce danger, assez éloigné des campagnes, y pénètre cependant jusqu'à un certain degré. lorsque des baladins sans feu, sans lieu, sans Dieu, sans mœurs,

viennent les attirer à leurs charlataneries bouffonnes et indécentes. Un chrétien, un homme sérieux évite et fuit ces désœuvrés corrupteurs.

3° — Fuyez l'*Intempérance*, c'est-à-dire l'excès du boire et du manger, principalement l'ivrognerie. *La luxure est dans le vin*; *l'ivresse met en feu les passions*; *quiconque s'y laisse aller ne sera point sage* (*Prov.* 20). *Prenez garde de laisser appesantir vos cœurs par l'ivrognerie* (*Luc*, 21). *Ne vous plongez point dans le vin où réside la luxure* (*Eph.* 5, 18). L'expérience quotidienne est ici d'accord avec la Sainte-Ecriture pour proclamer que rarement un ivrogne est chaste et réservé ; il arrive presque toujours à des propos, à des chants qui révoltent les plus impudents. A ce point de vue, les cabarets les plus honnêtes sont souvent des maisons de dégradation et d'immoralité.

4° — Fuyez les *compagnies mauvaises*, et ici le champ de l'impureté s'agrandit. Ces compagnies sont d'abord les peintures, les tableaux représentant des nudités ; puis les livres impies et impurs. Oh ! qu'il est subtil, pénétrant, mortel, le poison répandu par des auteurs infâmes, dans les journaux, dans les romans, dans les histoires galantes, dans les poésies licencieuses et passionnées dont le monde est rempli. On spécule sur le scandale, sur la corruption du cœur humain, et on ne réussit que trop à éteindre la lumière de la foi et la crainte de Dieu, dans les vapeurs et dans les boues de la luxure. Des livres immoraux que l'on conserve,

que l'on propage, sont, ainsi que les tableaux indécents, des compagnies qui ne cessent de faire l'œuvre de Satan dans les âmes, en les pervertissant, et peut-être pendant plusieurs générations !

Fuyez les familiarités sensuelles, les libertés immodestes, les baisers folâtres qui ternissent la pureté, souillent l'esprit, amollissent le cœur ; fuyez les danses, les promenades, les rendez-vous, les entretiens seul à seule, dans les ténèbres ; c'est là que rôde le démon de la nuit. Une jeune personne qui ne craint pas de s'y trouver, oserait-elle encore réclamer la Vierge très chaste pour sa patronne et sa reine ? Peut-on oublier que notre chair est corrompue du levain du péché originel, et qu'un fruit gâté corrompt par son contact celui qui ne l'était pas ?

A plus forte raison faut-il fuir les sociétés où on ne respecte aucune pudeur dans les conversations. La parole obscène tombant dans un cœur faible, dit saint François de Sales, s'étend et se dilate comme une goutte d'huile sur le drap ; quelquefois elle saisit tellement le cœur qu'elle le remplit de mille pensées et tentations coupables. Car si le poison du corps entre par la bouche, le poison du cœur entre par les oreilles, et la langue qui le produit est vraiment meurtrière et digne des malédictions de Dieu et des hommes ! — Que si on ne peut éviter certaines sociétés des champs, des forêts, des moissons, des vendanges, qu'on n'oublie pas la recommandation de Notre-Seigneur

disant : *Veillez et priez*, car hélas, quand on s'y est mêlé, il y a grand danger d'en revenir moins homme, moins enfant de Dieu, moins ami de son Ange gardien.

Enfin fuyez les affections ou amitiés trop tendres. Toufe inclination pour une personne d'un sexe différent est suspecte et dangereuse ; on commence par l'esprit, on finit par la chair, dit saint Paul. Sainte Thérèse raconte d'elle (*Chap. 32 de sa vie*) qu'à l'âge de douze ans, son âme naturellement tendre, affectueuse, lui inspirait des inclinations, des sympathies vives pour certaines personnes. Il ne s'y passait rien de sensuel, ni d'immodeste ; tout ce qui aurait blessé la chasteté l'aurait révoltée. Toutefois, elle dit que Dieu lui montra plus tard la place qui lui était réservée dans l'enfer, si par la grâce de Jésus-Christ, elle ne se fût retirée des dangers où cette disposition de son âme la conduisait !

Le roi de France, François Ier, voulant porter la guerre en Italie, assembla son conseil d'Etat, afin de prendre son avis sur le chemin le plus favorable à son armée. Les uns indiquaient le passage par les Grisons, les autres par le Piémont, d'autres enfin par Marseille. Un fou, un bouffon de cour dissimulé derrière une tapisserie, avait tout entendu, et s'écria : Ils marquent bien le chemin par où on ira, mais personne n'a dit par où on reviendra ; conseil salutaire, car le prince fut prisonnier à Pavie et ne put rentrer qu'à [grande

peine en France. Les mauvais instincts de la nature déchue, les maximes, les mœurs, les scandales du monde, mille voix perfides appellent la foule au péché, à la débauche, à l'ivresse d'impures concupiscences ; mais à part la voix de l'Eglise, qui donc rappelle aux pécheurs les suites désastreuses de la luxure, qui leur dit comment ils en sortiront? Hélas, on en revient prisonnier, esclave abruti, incorrigible ; on y recueille l'inquiétude, le déshonneur, la ruine de la santé, de la fortune, la désolation pour soi et pour sa famille, la haine de Dieu ; puis c'est l'enfer éternel, une éternité de tortures pour un instant de sales voluptés ! On ne saurait donc trop redire après saint Paul : *Fuyez l'impureté* ! Fuyez-la dès votre enfance, dès votre adolescence. Réfugiez-vous auprès de Jésus, votre Frère divin, votre Sauveur. Si vous êtes victime de ce vice abominable, offrez-lui le sacrifice d'un cœur contrit et humilié ; représentez-lui que vous êtes péché, corruption par vous-même ; que lui seul est saint, pur, innocent, pouvant relever le pauvre pécheur de la boue du chemin : *De stercore erigens pauperem* ! Tu t'appuies sur toi-même, tu chancelles et cela t'étonne, dit saint Augustin ; jette-toi hardiment dans les bras de Jésus ; ne crains pas, il ne se dérobera pas pour te laisser tomber; il ouvrira ses bras pour te recevoir, et il te guérira (*Conf.* 8, 11). — Réfugiez-vous auprès de Marie conçue sans péché, Vierge bonne et puissante qui ne cesse d'écraser la tête au serpent. Auprès de

Jésus, auprès de Marie, on est toujours heureux, parce qu'on s'y conserve doux, pur et chaste ; belle est la vie, belle est la mort, belle, heureuse et triomphante est l'éternité. — Ainsi soit-il.

SEPTIÈME COMMANDEMENT

Première Instruction

Espèces diverses de voleurs.

Non furtum facies.

Vous ne commettrez point de vol (Exode, 20, 15).

La propriété, mes Frères, est bien attaquée de nos jours, mais Dieu, par le septième Commandement, la prend sous sa protection suprême, nous ordonne de la respecter : *Tu ne voleras pas*, tu ne prendras pas le bien d'autrui. A part les malfaiteurs de profession, les repris de justice, ce Commandement est hautement approuvé par la foule ; c'est pour ainsi dire le seul respectable dans le monde. Quand on a crié bien fort : Je n'ai ni tué ni volé, on se croit quitte envers Dieu, on se proclame honnête homme. Cependant on ne saurait trop le répéter, les six Commandements de Dieu qui précèdent, sont d'un ordre plus relevé que le septième,

et les violer est une faute d'un caractère plus sacrilège. Ces biens de la fortune, même légitimement acquis, et que Dieu défend de dérober, ne sont à nous que passagèrement ; nous n'en sommes les fermiers que pour quelques jours, quelques années ; nous ne sommes même jamais sûrs de les conserver dans notre famille. Et bien que tout le monde crie contre les voleurs, il est certain que les trois quarts des hommes volent et trompent l'autre quart. Oh ! combien d'âmes, par cupidité des biens temporels, ont perdu les biens éternels ! l'enfer ne cesse d'élargir ses abîmes pour y engloutir la foule des voleurs ! *Biens d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient* ; c'est-à-dire, tu ne prendras pas le bien d'un autre sachant qu'il ne t'appartient pas — et si tu l'as pris, tu ne le retiendras pas. C'est sur ce péché de vol, d'injustice, si commun dans le monde, que je commence à vous entretenir aujourd'hui.

Ceux qui prennent injustement le bien d'autrui, sont innombrables :

1° — En premier lieu les *voleurs*, nom vulgaire donné aux scélérats qui pratiquent le vol sur les grands chemins, à main armée, ou dans les ténèbres, dans les forêts, et dépouillent le prochain avec violence. Sont de la même classe, ces êtres dégradés, d'une laideur cruelle, qui peuplent les tribunaux, les cours d'assises, les prisons, pour avoir escaladé les murailles, brisé les clôtures, saccagé les maisons, en y enlevant argent,

bijoux, vêtements, aliments. On peut donner le même nom à tous ceux qui abusent de leur autorité, de leur crédit, de leurs forces, et contraignent les petits, les inférieurs à leur céder leurs biens ou leurs travaux à vil prix. Ce sont les *usuriers*, qui profitent de la détresse de leurs frères, pour leur prêter à des intérêts exagérés ; les *maris*, qui usent de menaces envers leurs femmes pour en extorquer des donations ; les *faussaires*, qui fabriquent de la fausse monnaie, de faux billets, de faux titres, ou altèrent les véritables. Ce sont les *laboureurs*, qui anticipent sur leurs voisins, en creusant les sillons, en fauchant, en moissonnant les récoltes, ou qui cultivent mal les terres de ceux qui leur en confient le soin. Les *fermiers*, qui laissent dépérir les terres de leurs propriétaires, faute de les entretenir convenablement; qui vendent à part les pailles, les engrais, contre les engagements des contrats ; qui ne paient pas exactement, et manquent de bonne foi dans leurs comptes. Les *moissonneurs*, *faucheurs*, *vignerons*, qui gâtent ou dérobent les récoltes, remises à leur conscience ; les *pêcheurs* qui dévalisent les étangs ou les rivières louées ; les *meuniers*, qui prennent grains et farines au-delà de leurs droits ; les *cabaretiers*, qui falsifient leurs vins, emploient de fausses mesures, donnent à boire à des mineurs, entretiennent des chefs de famille, ivrognes et débauchés, et les aident à engloutir le bien de leurs femmes et de leurs enfants.

Ce sont, dans un autre ordre, les *chirurgiens et médecins* qui prolongent à dessein les maladies. exploitent leurs malades par des salaires odieux, et s'enrichissent de la misère humaine ; les *huissiers*, les *greffiers*, les *notaires*, qui embrouillent volontairement les affaires et surchargent leurs notes. Ce sont les *maraudeurs*, qui pillent les champs, les vignes, les vergers ; les *enfants* qui enlèvent l'argent de leurs parents, pour leurs débauches ; les *domestiques* infidèles qui se paient de leurs mains, sous prétexte que leur salaire est trop modique, ou qui, du bien de leurs maîtres, font des dons secrets aux voisins, aux voisines, afin de s'en faire des amis, des amies ; ce sont certaines *femmes* qui prodiguent les dépenses à l'insu de leurs maris, ou malgré les dettes de leurs maisons qu'elles savent bien ne pouvoir être payées ; ce sont les *veufs* des deux sexes, qui cachent des effets aux inventaires au détriment de leurs propres enfants ; les *emprunteurs* de mauvaise foi, ayant l'intention de ne pas rendre ou sachant qu'ils ne pourront rendre ! Ce sont ces *ouvriers* qui ne font point consciencieusement les ouvrages qu'on leur a confiés, qui enflent leurs comptes, emploient de mauvaises matières, retiennent pour eux une partie des étoffes ou des objets qu'on leur a donnés à travailler. Ce sont ces *personnes* odieusement avares, qui reçoivent l'ordre, la recommandation pressante d'une personne au lit de la mort, de faire des legs, des restitutions, et qui

n'exécutent que partiellement ou point du tout ces volontés sacrées. Enfin, dit le Catéchisme, ce sont tous ceux qui prennent publiquement ou secrètement le bien qui ne leur appartient pas !

II° — Ceux qui prennent injustement le bien du prochain sont les *trompeurs*. Tromper le prochain, c'est employer la fraude, la ruse, le mensonge dans les contrats, les marchés et autres affaires sans qu'il s'en aperçoive : c'est le péché, en particulier, des commerçants, et il est très multiplié.

1° — On trompe dans la *qualité*, quand on vend comme bon, comme neuf, comme venant d'une contrée en renom, des objets manquant de toutes ces qualités. Un marchand est tenu, en conscience, de faire connaître les défauts cachés de l'objet qu'il vend, lorsque ces défauts le rendent dangereux, inutile, très inférieur en valeur, et cela quand même il ne serait pas interrogé. Le péché commun, ordinaire, contre les règles de la justice, est celui des gens qui fréquentent les foires, les marchés, et qui abusent de la bonne foi ou de l'ignorance des acheteurs. Ainsi c'est tromper de vendre comme bon un animal vicieux, qui a des cas redhibitoires ; de chercher l'obscurité pour écouler des marchandises avariées, défectueuses, ayant perdu une grande partie de leur valeur.

2° — On trompe dans la *quantité*, par *faux* poids, *faux* nombre, *fausses* mesures.

3° — On trompe dans le *prix*, lorsqu'on vend à un taux excessif, bien au-dessus de la valeur ou du cours, et qu'on abuse de la crédulité ou de la simplicité de l'acheteur. — On trompe quand on se dédit d'un marché, parce qu'il y a baisse ou hausse au moment fixé pour la livraison ; le prix convenu est chose sacrée devant la justice. — Et à tous ces artifices, on ajoute le mensonge, les serments redoublés ; et quand par tant de moyens impies et injustes, on a pu réussir, on est content de soi, on s'applaudit, on s'endurcit dans une iniquité prolongée, en grossissant une fortune de rapines. — Finalement, on s'en va les mains vides de bonnes œuvres, mais pleines d'iniquités devant le Dieu qui a en abomination fausses balances, faux poids, toute fraude et injustice !

Voici, en effet, les enseignements de l'Eglise sur cette matière : — 1° Voler par violence, fourberie, ruse, usurpation, pour la valeur de *cinq à six francs*, est péché mortel, selon les docteurs les plus larges ; — 2° voler à une personne pauvre ou à un manœuvre, ses instruments de travail, est un péché grief à proportion de ce qu'on lui prend, et de ce que l'on l'empêche de gagner ; — 3° voler une chose sainte, ou n'importe quoi dans un lieu saint, ajoute au vol le cachet du sacrilège ; — 4° le vol devient plus grave à raison de l'intention. Ainsi vous ne prendriiez qu'un sou à la fois, avec

le dessein de vous faire une grosse somme par ces vols souvent réitérés, vous péchez mortellement chaque fois, parce que chaque fois votre volonté embrasse une matière importante et grave.

Ah ! mes Frères, quand on considère la concupiscence fiévreuse de la multitude pour la terre et les choses de la terre, pourrait-on ne pas s'effrayer du nombre des pécheurs contre ce Commandement : *Bien d'autrui tu ne prendras* ? Vraiment, en pleine société chrétienne, on est tenté de crier avec un païen célèbre : Soif exécrable de l'or, à quels forfaits n'entraînes-tu pas les mortels ! Combien tu fais de victimes ! Combien éblouis, aveuglés par toi, renoncent à Jésus-Christ pour adorer *Mammon*, l'idole des iniquités ! Le royaume des cieux est semblable à un homme occupé au négoce, et *qui cherche des perles*, dit l'Evangile (*saint Matt.*, 13), et le voleur, le fraudeur perd ces perles du ciel pour un peu de terre ou d'argent dont la mort va le dépouiller bientôt. Le malheureux ! il vend son âme immortelle au démon, pour *cinq à six francs* ! Que chacun de nous grave donc bien dans son cœur ces paroles du Saint-Esprit : *Bienheureux l'homme qui est resté sans tache, qui n'a point péché à cause de l'or, qui n'a point fixé son espérance dans l'argent et les trésors de la terre : il est digne de louanges, il a fait des prodiges en sa vie* (*Eccli*, 30) : sa mémoire sera éternellement bénie !

IIe Instruction

Péchés contre le septième Commandement

(*Suite*).

Non furtum facies.
Vous ne commettrez point de vol (Exode 20, 15).

A l'exception des malfaiteurs de profession qui ne vivent que de fraudes et de rapines, les hommes les moins religieux sont d'accord avec les chrétiens pour blâmer le vol, maudire les voleurs. La voix de la conscience s'unit à la loi divine disant : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse à vous-mêmes*. Or, où trouver ceux qui aiment qu'on leur prenne leur argent, leurs maisons, leurs propriétés, les fruits de leurs jardins, de leurs vignes ? Le vol est donc injuste, criminel : c'est pourquoi la providence de Dieu, toujours admirable de sagesse pour assurer l'ordre et le bonheur des sociétés, le condamne et le rejette inexorablement de son royaume. Mais il y a bien des manières de voler, et, en dehors de celles que nous avons signalées, il est une quantité de procédés, de manœuvres, d'artifices de mauvaise foi qui se rattachent au vol, qui sont de véritables injustices, parce que le prochain y est lésé dans ses biens : sujet très pratique et très grave à méditer.

1° — On pèche contre le septième Commande-

ment quand, après avoir pris le bien du prochain, *on le retient, on ne le restitue pas* ; le péché se renouvelle chaque fois qu'on y pense, sans vouloir le rendre : c'est l'amour du mal qui persévère ; — 2° c'est pécher contre ce Commandement de *ne pas payer ses dettes*. Ce qu'on vous a prêté pour vous obliger n'est point à vous ; la reconnaissance aussi bien que la justice vous obligent à le rendre : vous péchez mortellement si vous ne payez pas. Cette iniquité court les rues de nos jours. On veut jouir, on veut paraître, et pour satisfaire son ambition, sa vaine gloire, son luxe, ses appétits de débauche, on dépense sans compter. On emprunte alors ; on est flatteur, obséquieux près du prêteur ; on ne tarit pas de promesses, de louanges à son égard. Hélas ! très souvent, c'est pure hypocrisie, car on n'a pas envie de rembourser, ou on sait bien qu'on ne remboursera pas. Finalement, loin de payer sa dette, on use de ruses et de stratagèmes pour ne pas la payer, et on insulte le prêteur En certaines maisons, on recourt à des faillites, à des banqueroutes frauduleuses, et quand elles sont liquidées, on fouette avec éclat les chevaux de sa voiture pour éclabousser les créanciers dépouillés ! Pauvre justice humaine ! où est-elle alors ! Mais voilà la voix de Dieu qui crie : *Ni les voleurs, ni les hommes de rapines n'entreront point dans mon royaume* (1, *Corint.*, 6). En effet, est-ce que ces scélérats, ces voleurs aux ruses infâmes, pourraient habiter au milieu de la

brillante assemblée des Anges et des Saints, dans la Maison de Dieu ?

3° — On pèche contre ce Commandement en ne rendant point *un dépôt*. Une personne amie va voyager, s'absenter ; elle a des raisons de craindre qu'on ne lui dérobe son argent, ses titres, ses bijoux, son linge ; elle vous en confie la garde, la conservation ; mais voilà que la cupidité vous tente ; vous refusez de remettre ce dépôt quand il vous est réclamé, ou vous niez l'avoir reçu ; c'est retenir le bien du prochain, en ajoutant la trahison à l'iniquité ; c'est violer les droits sacrés de la bonne foi et de l'amitié. Dieu et les hommes pourraient-ils ne pas avoir en horreur et en malédiction, cette scélératesse !

4° — On pèche contre ce Commandement en ne rendant pas une *chose trouvée. Elle réclame son maître* ; la justice et la charité s'unissent pour demander qu'on le recherche ; si après diligence on n'y est point parvenu, on donne aux pauvres ou aux œuvres pies ce qu'on a trouvé, à l'intention du propriétaire. Si l'objet en vaut la peine, on consulte un directeur sur la destination qui doit lui être faite.

5° — Il y a un péché, hélas ! très fréquent, très commun où bien des âmes s'aveuglent et périssent, c'est de participer aux injustices des autres : — 1° en les commandant ou en les conseillant. Ainsi vous envoyez des membres de vos familles voler, ravager des propriétés d'autrui ; vous conseillez

des procès ruineux, vous empêchez une bonne œuvre ; — 2° on péche en consentant à l'injustice ; par exemple c'est un juge qui donne sa voix contre le droit, dans un procès ; c'est un père, une mère, qui laisse faire ses enfants, quand ils se livrent à la rapine ; — 3° on péche en applaudissant à l'injustice, ce qui est l'encourager ; — 4° en exerçant le rôle de recéleur, c'est-à-dire en recevant, en cachant, en achetant, en débitant, en aidant à débiter des objets volés ; — 5° en prenant part au vol par accord, société, partage ; en fournissant les instruments pour l'accomplir ; — 6° en gardant le silence quand on a le devoir de parler ; péché des domestiques, des commis, des gardes, qui par complaisance, par respect humain, laissent ravager, détruire, piller ce qui est confié à leur vigilance. Ils sont traîtres à leurs engagements, coupables du dommage, et ils en répondront devant Dieu !

II° — On péche non seulement contre le septième Commandement en dérobant le bien du prochain, en ne payant pas ses dettes, en participant aux injustices des autres, mais quand, sans lui rien prendre, on *lui fait tort dans ses biens*, ou quand on l'empêche d'en acquérir légitimement. C'est le péché des *plaideurs de mauvaise foi*. Il y a des hommes méchants, haineux, jaloux qui suscitent des *procès*, uniquement pour molester le prochain. Ils se disent : quand même il gagnerait, il sera toujours forcé à des démarches, à des

soucis, à des pertes de temps et d'argent ; je vais l'appeler devant les tribunaux ; procès monstrueux où la charité et la justice sont également outragées. C'est le péché des *bergers*, des gardiens de bétail, qui, livrés aux amusements, au sommeil, le laissent parcourir et ravager les prairies, les vignes, les champs ensemencés. C'est le péché des *maraudeurs*, qui, outre leur rapine, cassent des arbres, des vitres, renversent des clôtures. Cest le péché des *ouvriers* qui laissent périr le bien des personnes qui les paient pour en avoir soin ; des *doméstiques*, qui ne soignent pas les animaux de leurs maîtres, les brutalisent, les blessent dans leurs emportements, les mettent hors de service, et sont cause qu'ils souffrent et périssent. C'est le péché des *voituriers*, qui, pour ne pas se gêner, ou ne pas déprécier leurs propriétés, passent et repassent avec leur attelage sur les propriétés voisines. C'est le péché des *haineux*, des *envieux*, qui dégradent les maisons, les instruments de travail, les usines, les champs, les récoltes des autres. C'est le péché des *langues* envenimées qui, par leurs critiques, leurs médisances, leurs calomnies, enlèvent aux ouvriers leurs pratiques, font manquer des établissements, des emplois, des alliances. Qui pourrait compter toutes les iniquités que l'ennemi des hommes leur inspire, afin de posséder leurs âmes en ce monde et dans l'éternité ?

Ainsi vous causez au prochain du dommage

en ses biens pour dix, quinze, vingt francs, c'est absolument la même indélicatesse, la même injustice que si vous lui voliez cette somme, puisqu'en réalité vous l'en privez, vous lui en ôtez la propriété, la jouissance. Prendre, retenir, endommager le bien d'autrui, c'est toujours damner votre âme. Direz-vous qu'il ne vous en revient rien : votre cupidité, en effet, n'en profite pas ; mais vous avez satisfait par là d'autres passions non moins criminelles : la méchanceté, l'envie de nuire, la vengeance, la cruauté : il vous en reste le péché et la haine de Dieu. Oh ! combien de coupables contre ce Commandement dans les divers états de la société ! Combien vantent leur honneur, leur probité, et qui devant Dieu sont noirs et hideux d'injustices ! A quelle foule la conscience crierait, si on voulait l'interroger : Tu serais révolté si on te faisait ce que tu fais à ton prochain ; si on blessait, ainsi que toi, à ton égard, l'équité, la bonne foi, la religion ; et tu t'aveugles, et tu t'endors ! Cependant Dieu est juste, et il rendra à chacun selon ses œuvres. A son jugement il redira : *Tu ne commettras point d'injustice. Les voleurs et les ravisseurs du bien d'autrui n'ont point d'entrée en mon royaume* ! Ah ! Seigneur, vous l'avez dit, *celui-là habitera en votre tabernacle, et se reposera sur votre sainte montagne, qui marche dans l'innocence et pratique la justice* (*Ps.* 14). *Celui qui a les mains innocentes et le cœur pur, recevra la bénédiction du Seigneur !* — Amen !

IIIe Instruction.

Restitution. — Sa nécessité. — A qui restituer.

Justus Dominus et justitiam dilexit.
Le Seigneur est juste et il aime la justice (Ps. 10).

Pour un très grand nombre d'hommes, mes Frères, voler à Dieu ses droits, son honneur, lui refuser l'amour et l'adoration que lui doit toute créature raisonnable, ce n'est rien. Mais les voler personnellement, anticiper sur leurs biens, leur enlever quelques fruits, voilà ce qui les emporte, allume leur colère, les porte à des clameurs d'indignation, de malédiction. Et souvent ces défenseurs ardents de leurs propriétés, vivent du produit de fraudes adroites de leur part ou de la part de leurs parents ; ils ont attenté de plusieurs manières aux droits du prochain, endommagé ses biens ; leur conscience est parfois chargée d'injustices, car les pécheurs contre le septième Commandement de Dieu sont innombrables. Que s'ils échappent ici-bas à l'infâmie, au châtiment des lois, ils n'échapperont pas à la justice incorruptible du Seigneur. En effet, mes Frères, les voleurs, les trompeurs, les usuriers, tous ceux qui ont causé du dommage au prochain, sont rigoureusement tenus à le réparer et à rendre ce qu'ils ont dérobé. C'est le grave devoir de justice sur lequel j'appelle toute votre attention.

1° — *Il faut restituer.* — Cette loi de restitution était sévère chez le peuple de Dieu. *Si quelqu'un,* était-il dit au livre de l'Exode (22), *a volé un bœuf ou une brebis, s'il a tué ou vendu ces animaux, il en rendra cinq pour un !* Il rendra *cinq fois plus* ; ah ! c'est que la justice de Dieu est terrible, accablante contre les voleurs, contre les hommes de mauvaise foi et d'iniquité. Cette restitution est absolument nécessaire au salut ; point de miséricorde possible pour le malfaiteur qui ne rend pas ce qu'il a pris, ou ce qu'il a fait perdre. De là le mot célèbre de saint Augustin : *Non remittitur peccatum ni restituatur ablatum* : restitution ou damnation. En effet, il n'en est point de ce péché comme de tout autre ; il ne suffit pas de s'en confesser, de s'en repentir ; il y a obligation avant tout de réparer les torts, les injustices, par une restitution pleine et entière ; ainsi par exemple, sur cent francs vous ne rendez que quatre-vingt-dix francs, vous demeurez coupable et larron devant Dieu. L'obligation est si étroite et si serrée, qu'il n'y a ni évêque, ni pape, ni concile qui puissent en dispenser. L'Eglise qui a pouvoir d'absoudre, de délier les nœuds les plus serrés, les serments, les vœux les plus solennels, et les péchés les plus énormes, ne peut délier personne de cette obligation. Et non seulement celui qui a fait tort et dommage, mais tous ceux qui ont coopéré, participé à l'injustice, sont rigoureusement tenus à la restitution !

Il faut donc restituer et *sans délai* : *Le bien*

d'autrui ne retiendras; ce devoir presse en tout temps, à toute heure, de sorte que vous êtes dans l'habitude du péché, que vous renouvelez votre péché, chaque fois que la pensée vous poursuit de payer vos dettes, de réparer et de satisfaire, et que vous ne le faites pas, ayant pouvoir de le faire.

Il faut restituer *sans délai*, parce que plus vous différez, plus vous augmentez votre dette, puisque vous devrez rendre non seulement le principal, mais les fruits, les intérêts qui proviendront de vos retardements !

Il faut restituer *sans délai*; autrement vos aumônes, vos prières, vos œuvres spirituelles sont stériles et sans fruit pour vous. Vous savez en effet que toutes nos bonnes œuvres faites en état de péché mortel n'ont aucun mérite pour le ciel ; elles peuvent bien nous aider à nous convertir ; mais la récompense qui y serait attachée, si nous étions en état de grâce, est perdue.

Il faut restituer *sans délai*, car vous ne pouvez recourir aux Sacrements sans sacrilège. Si le prêtre vous disait : Je t'absous, Jésus-Christ répondrait : Je te maudis, je te condamne. Rends ce que tu dois : *restitution ou damnation*. Si vous receviez la sainte Eucharistie, Satan entrerait dans votre cœur, comme dans le cœur de Judas, avare et voleur !

Il faut restituer *sans délai*, parce que la vieillesse qui tempère toutes les autres passions, ne fait qu'aggraver l'attachement à l'argent. Les biens

de la terre sont gluants, dit saint Bernard ; ils se collent si facilement en nos mains, qu'il est difficile de les en séparer ; il en demeure toujours quelque chose, en sorte que sur cent personnes obligées à restituer, il y en a bien quatre-vingt-dix qui ne le font pas ou ne le font pas entièrement.

Il faut restituer *sans délai*, parce que si la grâce de Dieu vous touche aujourd'hui, demain peut-être le démon reviendra à la charge pour vous endurcir, vous porter à différer, à changer de volonté ; alors il vous attachera plus fortement à vos possessions illégitimes ; il vous tiendra ainsi des années sur la pente de l'enfer, et il vous y entraînera irrévocablement si vous êtes surpris par la mort.

Il est dit dans l'Evangile, de Zachée, qu'ayant été receveur public des impôts, il avait restitué au quadruple de ce qu'il s'était approprié injustement. Et Notre-Seigneur, entrant chez lui, dit ces paroles : *C'est aujourd'hui le salut pour cette maison*. Si donc il n'eut pas restitué, sa maison ne se serait pas sauvée, aurait été réprouvée. *Ah! malheur à toi*, dit un prophète, *malheur à toi qui, par une damnable avarice, as élevé ta maison*; *toutes les pierres de ses murailles crieront vengeance contre toi. Vœ! quia lapis de pariete clamabit* (*Habacuc,* 2, 9).

2° — Mais à qui restituer ? De toute évidence à celui à qui on a fait tort, ou à ses héritiers : à chacun le sien. Quand, après des recherches sérieuses, vous ne retrouvez ni le maître ni les

héritiers, le devoir est de convertir en aumônes, en œuvres de piété et de charité, les valeurs injustes. Dans l'embarras, consultez un directeur éclairé qui dégagera votre conscience de toute inquiétude, et gardera le secret.

Mais si on n'a pas de quoi restituer? Alors c'est de s'humilier devant Dieu, le premier propriétaire des biens de ce monde, et lui offrir le désir sincère de restituer; puis employer tous les moyens possibles pour y parvenir, c'est-à-dire se gêner, travailler, se retrancher toute superfluité. Que si on ne se refuse rien, si on se jette en des prodigalités pour sa table, ses plaisirs, sa parure, tandis qu'on doit, on persévère dans son injustice. On ne peut tromper le Seigneur, ami et protecteur de la justice; il n'a promis sa paix qu'aux hommes de bonne volonté,

Que ces grandes vérités, mes Frères, sont saisissantes et propres à écarter toute tentation d'injustice; il faut en effet la réparer, restituer, et ainsi il n'en reste aucun profit, même matériel; ou bien si on ne répare pas ses torts, on est perdu sans ressource. Oh! comme vous réjouissez Satan de vous faire sa proie pour si peu de chose! C'est comme si vous lui disiez : Je t'engage et je te cède mon âme; je renonce pour toi au repos de ma conscience, à mon héritage des cieux, à l'amitié des Anges et des Saints, pourvu que je jouisse d'une rapine, que je ne paie pas mes dettes, que je poursuive un procès injuste, que j'aie le plaisir

sauvage de chagriner mon prochain, mon ennemi! Quoi, vous vendez ainsi votre âme, l'image de Dieu, la sœur des Anges, la reine des créatures terrestres ; âme que Jésus a estimée plus que sa propre vie, que son sang, et dont il a dit : *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il souffre le moindre dommage à son âme*? Cependant, mes Frères, on ne saurait trop le redire, une très grande foule d'âmes périssent pour violation de ce septième Commandement, car si les injustices sont communes, les restitutions sont rares. Accoutumez donc vos enfants à l'horreur du vol et de la compagnie des voleurs ; accoutumez-les aux nobles sentiments de l'honneur, de la probité, au travail, à la sobriété, car la paresse, l'ivrognerie, la débauche conduisent à la passion de l'argent, puis au vol, à la rapine, et de crimes en crimes à la prison, et même plus loin souvent. *Oh! qu'il est préférable à l'homme juste d'avoir peu, plutôt que les richesses des pécheurs*, nous dit le Saint-Esprit (*Ps.* 38). *Bienheureux ceux qui ne se laissent point attacher le cœur aux biens de ce monde*, ajoute Jésus-Christ, *à eux le royaume des cieux* (*Matt.* v). — Ainsi soit-il.

✝

HUITIÈME COMMANDEMENT

Première Instruction

1° Faux témoignage ; — 2° Mensonge.

Non falsum testimonium dices (*Exode*, 20).
Faux témoignage tu ne diras ni mentiras aucunement.

Le huitième Commandement de Dieu traite des péchés de la langue, qui sont innombrables. Ecoutons l'apôtre saint Jacques, nous disant : Une étincelle de feu embrase une grande forêt ; la langue aussi est un feu d'enfer qui brûle au milieu de ce monde ; elle est toujours inquiète, toujours en mouvement ; elle est pleine d'un venin mortel ; c'est un monde d'iniquités ; il n'est point possible de compter, d'exprimer les péchés dont elle est la source empoisonnée ! Elle engendre le blasphème, le parjure, le mensonge, la médisance, la calomnie, l'injure ; elle excite les divisions, elle répand l'hérésie, les mauvais conseils, les propos impies et licencieux. *Si quelqu'un ne pèche point en parlant, il est un homme parfait !* (*Jac.*, 3). Arrêtons d'abord aujourd'hui notre attention, mes Frères, sur le *faux témoignage* et le *mensonge*.

1° — *Le faux témoignage* : c'est une déclaration faite en justice contre la vérité. Lorsque vous êtes appelés devant un tribunal civil ou religieux, l'accusé, fût-il votre plus grand ennemi, dire contre lui autre chose que la vérité, que ce qui vous est connu, est un crime énorme ; fût il votre ami, mentir devant les juges pour le favoriser, est un péché mortel. Le faux témoignage, hélas ! est assez commun, et on le reproche particulièrement aux habitants de la campagne. Parce que un tel, une telle est du voisinage ou de la parenté, par camaraderie, par injuste amitié, par crainte, on lève la main ; c'est-à-dire on prête serment, on prend à témoin le Dieu vivant qui jugera toutes nos œuvres, qu'on dira la vérité, et on la cache, on la trahit par un affreux parjure ! C'est un péché mortel, en effet, que le faux témoignage : 1° *Contre la vérité.* Un faux témoin la blesse par un mensonge en des circonstances solennelles ; il ment impudemment en face de Dieu, et devant des hommes revêtus de son autorité pour la défense des justes et la punition des méchants. — 2° C'est un péché mortel contre la *justice.* Il trompe les juges établis pour la rendre ; il dirige leur jugement et leur sentence contre un droit sacré ; il fait perdre une cause à celui qui devait la gagner ; il la fait gagner à celui qui devait la perdre ; il sauve un coupable, il immole un innocent. — 3° Il pèche mortellement contre la *religion.* Il appelle comme témoin de sa parole le Dieu de

toute sainteté, de toute vérité ; il confirme son mensonge par l'autorité de ce nom saint et terrible ; d'un acte solennel de religion tel qu'est le serment, il fait un odieux sacrilège ; trois grands crimes sont ainsi renfermés dans la seule déposition du faux témoin. Aussi le Saint-Esprit déclare-t-il qu'il ne restera point impuni, *qu'il périra pour ses mensonges* (*Prov.* 19). C'est bien ici que *sa langue est remplie d'un venin mortel, qu'elle est un monde d'iniquités* (*Jacob*, 3). Oh ! si jamais vous êtes appelés en justice, qu'aucune considération humaine ne vous empêche de dire la vérité. Repoussez avec horreur, comme une noire infamie, toute proposition, tout présent qui tendrait à vous corrompre, car par un faux témoignage, vous vous exposez à tous les châtiments de Dieu et au mépris des hommes. C'est Dieu, en effet, qui a fixé la preuve par témoins comme la règle des tribunaux humains : *toute sentence sera décidée*, nous dit-il au Deutéronome, *par la déposition de deux ou trois témoins* ; *que si on reconnaît qu'un faux-témoin ait calomnié son frère, vous l'exterminerez du milieu de vous* (*Deut.* 19). Ah ! témoins, pesez la gravité solennelle et religieuse de votre appel en justice ! De votre témoignage dépendent l'honneur, la ruine, le chagrin, la désolation, la vie, parfois, de vos frères !

Le roi Achab était un tyran cruel qui prétendait que tout plierait à ses volontés. Un homme juste, nommé Naboth, refuse cependant de lui vendre

sa vigne. Alors ce roi impie, excité par les conseils de sa femme Jézabel, corrompt deux faux témoins qui accusent Naboth d'avoir blasphémé contre Dieu et le roi : la loi punissait de mort ce blasphème. L'infortuné Naboth fut condamné, malgré son innocence, et lapidé hors des murs de la ville. Achab, triomphant, s'avançait sur son chariot, prendre possession de la vigne de sa victime, lorsque le prophète Elie vint à sa rencontre et lui dit, de la part de Dieu : *Voici ce que dit le Seigneur : en ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lècheront votre sang ; ils mangeront aussi les chairs de Jézabel* (3 *Reg.*, 21). Et cette prédiction s'accomplit à la lettre. — L'Eglise frappe d'excommunication les faux témoins, et leur crime est un cas réservé au tribunal de la pénitence ; — la loi civile les condamne à la prison et parfois aux travaux forcés ! — Lorsqu'on a sur la conscience un faux témoignage, il ne suffit point de s'en repentir et de s'en confesser, il faut encore réparer le tort qu'on a causé. Il y a, par exemple, dommage pour cent francs ; de toute nécessité pour le salut, cent francs sont à restituer : *restitution ou damnation !*

2° — Un second péché défendu par le huitième Commandement est *le Mensonge*. Le mensonge est une parole dite contre sa pensée avec intention de tromper. Si on croyait la chose comme on la dit, quoiqu'elle ne soit pas telle, ce ne serait pas un mensonge, mais une erreur involontaire. Men-

tir est parler autrement qu'on pense, assurer comme fausse une chose qu'on sait être vraie ; comme vraie, une chose qu'on sait être fausse ; l'essence du mensonge est l'intention d'égarer, de tromper le prochain.

Le mensonge prend différents noms selon les motifs qui portent à mentir :

Si c'est pour rendre un service à soi-même ou aux autres, il se nomme *officieux*. Si c'est pour plaisanter, on le nomme *joyeux ;* et s'il ne passe point les bornes de la plaisanterie, et ne trompe personne, ce n'est plus qu'une récréation, un passe-temps de société ; si c'est pour nuire au prochain, on le nomme *pernicieux* : il s'appelle de son vrai nom *calomnie !*

Le mensonge qu'on avance à dessein de tromper, d'induire en erreur, est toujours péché : 1° Il blesse la souveraine véracité de Dieu qui a en abomination la duplicité, la fausseté, les lèvres menteuses ; — 2° il blesse les droits de la société ; comment s'entendre lorsqu'il n'y a plus de bonne foi ? Est-il possible d'être sans tourment, sans inquiétude quand on se trouve en relations avec un fourbe, un menteur, un imposteur ? Il vaut mieux avoir affaire à un voleur qu'à un menteur, a-t-on dit ; — 3° le menteur se nuit à lui-même devant les hommes, qui le méprisent justement ; devant Dieu qui le repousse loin de son royaume, avec Satan, l'ange des ténèbres et des fourberies !

Ananie et Saphire parmi les premiers chrétiens, viennent mentir avec audace à saint Pierre lui-même ; ils sont frappés successivement d'une mort subite et mystérieuse, qui remplit d'une sainte horreur du mensonge l'Eglise naissante ! Le mensonge, en effet, est un péché mortel quand il outrage grièvement la religion, les mœurs, la justice et l'honneur !

Un prêtre de Saint-Nicolas-de-Port, près de Nancy, fut arrêté pendant la révolution de 93, et traduit devant le tribunal criminel. Le président, qui voulait lui sauver la vie, lui fit cette question : Vous ne connaissez sans doute pas la loi qui condamne à mort tout prêtre catholique trouvé sur le territoire de la République? S'il eut répondu qu'il ne la connaissait pas, il était sauvé ; il aima mieux mourir que de se rendre coupable de ce léger mensonge, et il répondit sans hésiter : Je la connaissais, mais il m'était pénible de voir tant de pauvres âmes mourir sans les secours de la religion et je me suis exposé. Il fut exécuté le jour même, mais il pouvait dire en toute confiance : O Dieu de vérité, qui nous avez rachetés, je remets mon âme entre vos mains : *In manus tuas, Deus veritatis, commendo spiritum meum* ! Comme cet exemple et bien d'autres condamneront cette foule de fourbes et de menteurs, qui passent leur vie à mentir, même sans aucun prétexte, sans aucune apparence de justification possible !

Cependant on n'est pas toujours obligé de révé-

ler la vérité à d'importuns questionneurs : Avez-vous payé vos dettes? Est-il vrai qu'on a demandé votre fils, votre fille en mariage ? Avez-vous gagné ou perdu dans cette entreprise ? On peut répondre oui ou non selon les circonstances pour signifier ainsi aux curieux que cela ne les regarde pas. Cette règle est même de rigueur pour les personnes tenues au secret par profession ! Ainsi quelqu'un va se confesser et ne veut pas qu'on le sache, pour des raisons particulières. Par une odieuse curiosité on vient demander au prêtre : Vous avez confessé un tel, une telle ? il doit répondre non, c'est-à-dire, je ne le sais pas pour vous en rendre compte.

Il y a six choses que le Seigneur déteste, et de ce nombre *est le menteur et le faux témoin* (*Prov.* 6). Comment Dieu pourrait-il aimer le menteur, lui qui est la vérité, la sainteté par essence, la source de toute pureté ? Il a dit qu'il considère comme criminel celui qui jure en vain son saint nom. Alors n'aurait-il point en horreur le faux témoin qui abuse de cet auguste nom devant les tribunaux, pour soutenir l'injustice et le crime ; pour trahir la probité et la charité ; pour faire triompher la haine et la vengeance ? L'homme qui craint Dieu sera toujours sincère en ses paroles, fidèle à ses promesses, afin de pouvoir dire aussi en toute confiance à sa mort : *O Dieu de vérité qui m'avez racheté, je remets mon âme entre vos mains.* Ainsi soit-il.

IIe INSTRUCTION.

Jugement téméraire. — Sa grièveté.

Non falsum testimonium dices (EXODE, 20).
Faux témoignage tu ne diras ni mentiras
aucunement !

Nous avons reçu de Dieu, mes Frères, un don merveilleux qui nous distingue des animaux : *la parole* ; par elle, l'homme bénit son Créateur et publie ses louanges et sa gloire ; par elle il forme et entretient avec ses semblables des relations à la fois utiles et douces ; sans la parole, que deviendraient les sociétés ? Mais depuis le péché d'Adam la langue, hélas ! comme toute la nature humaine, est *remplie d'un venin mortel* ; elle ne cesse de le distiller en blasphèmes, en impiétés, en erreurs, en libertinage, en haines, en dissensions. Il n'est donc point surprenant que Dieu, père et sauveur de l'homme, ait mis un frein à cette langue, monde d'iniquités, par ce Commandement : *Faux témoignage tu ne diras ni mentiras aucunement.* Ainsi bannit-il de la société la défiance, la dissimulation, l'hypocrisie, le mensonge ; il y maintient la vérité. la confiance, la bonne foi. Le huitième Commandement défend toutes les injustices qu'on peut faire au prochain par parole, et même par la pensée, qui est une parole intérieure du cœur, selon le prophète : *qui loquitur veritatem in corde suo*

(*Ps*. 14). Aussi lui attribue-t-on la défense du *jugement téméraire*, que presque toujours on manifeste dans la conversation.

1° — On commet un *jugement téméraire* contre le prochain, lorsque, sans preuves, sur de simples apparences, même sans motif, on le juge coupable de quelque faute, ou de mauvaise intention. On a égaré un objet dans la maison, quelqu'un y est entré : de suite, sans preuve, on l'accuse de l'avoir dérobé. Du dégât a été commis dans vos propriétés, vous en rejetez le crime sur tel ou telle, parce qu'ils sont vos ennemis. Cette personne a de la piété ; elle fréquente l'église, les Sacrements : vous dites que c'est par hypocrisie. Cette autre est très serviable, elle aime à faire plaisir, c'est un besoin de son cœur : vous lui supposez des intentions perverses, de l'intérêt, de la bouffonnerie. Deux personnes se sont vues : vous prétendez que c'était pour causer contre vous, pour tramer des complots, pour faire mal ; voilà des jugements téméraires. Sur quel droit vous fondez-vous pour noircir ainsi l'âme de vos frères ? Ah ! dit Jésus-Christ, ne jugez point ainsi selon les apparences : *nolite judicare secundum faciem* (*Saint-Jean,* VII) Le jugement téméraire est appelé par saint Bonaventure, une peste infecte qui éloigne Dieu de nous ; par saint Augustin, le poison de la charité : et saint Thomas, le docteur angélique, le déclare péché mortel, en matière grave, quand il est volontaire et bien délibéré. Si ce n'est, en effet,

qu'une imagination fugitive, une première pensée à laquelle on renonce dès qu'on s'en aperçoit, ce n'est pas un péché, même véniel. De même si on ne juge pas, si on n'a qu'un simple soupçon, équivalent à dire : cela pourrait être, je crains que cela ne soit ; il n'y a pas non plus péché, quoiqu'il soit dangereux de s'arrêter à ce soupçon sans motif. Il n'est permis à personne de se prononcer que sur ce qui est visible, évident, qu'on ne peut absolument cacher. Vous entendez un blasphémaleur vociférer comme un démon contre Dieu ; vous voyez un homme brutaliser sa femme, ses enfants ou tomber d'ivrognerie dans le chemin ; de toute évidence, ce n'est pas jugement téméraire de le dire blasphémateur, brutal, ivrogne dans le cas présent. Et encore, sur ce point, saint Bernard nous donne un avis bien salutaire : excusez l'intention, dit-il, si vous ne pouvez excuser l'œuvre. Supposez qu'il a agi par ignorance, par surprise, par grande fragilité. Que si l'action est si perverse qu'elle ne puisse être justifiée, attribuez-la à quelque violente tentation et dites-vous : que serais-je devenu moi-même au milieu d'une tentation aussi pressante ? (*Serm.* 41, *in cantic.*)

2° — Oh ! le jugement *téméraire* est coupable, d'abord parce qu'il envahit le domaine de Jésus-Christ et usurpe son office ; lui seul, en effet, a été *établi de Dieu juge des vivants et des morts* (*Act.* x, 42). Seul il a la science pour connaître les choses telles qu'elles sont, pour ne pas se tromper ni

être trompé ; il sonde les reins et les cœurs, il voit à nu nos plus secrètes volontés, et il juge sans passion, sans préoccupation, sans acception de personnes. Et vous, sans preuves, sans témoins, sur une parole injuste ou sur un faux rapport, vous osez condamner votre frère qui peut-être est très innocent ! — Le grand-prêtre Héli dans l'Ecriture (1 *Reg.*, 1), voyant la dévote mère de Samuel prier avec larmes et gestes extraordinaires, jugea qu'elle avait bu avec excès, et rien n'était plus faux : c'étaient des peines intérieures très cuisantes qui donnaient une expression extérieure très vive à sa ferveur, à ses désirs ardents d'être exaucée.

Vous direz peut-être : Cette personne donne lieu à nos jugements défavorables par ses faiblesses antécédentes. Mais qui vous dit qu'elle n'est pas changée, convertie ? Le Pharisien disait de sainte Madeleine : *Elle est pécheresse* ; jugement faux et téméraire ; elle ne l'était plus. Ce Pharisien ajoutait de Jésus-Christ lui-même : S'il était prophète, il ne se laisserait point approcher par cette femme ! Autre jugement téméraire, car Jésus-Christ était plus que prophète, il était Dieu, et parce que son divin regard voyait dans le cœur de Madeleine une piété sincère, une conversion parfaite, il se laissait aborder d'elle (*Luc*, VII).

Mais supposons que le prochain est toujours pécheur à présent ; qui vous donne le droit de le juger témérairement ! Est-ce qu'il est permis de

voler même un voleur? Et qui vous dit que la grâce de Dieu n'en fera pas un vase d'élection, comme il fit de saint Paul? Il sera peut-être un jour dans le ciel par sa pénitence, tandis que vous en serez exclus pour votre manque de charité.

2° — Le jugement téméraire est *coupable*, parce que la principale malice d'un péché, d'un acte blâmable, vient de l'intention du prochain, et qu'il nous est impossible de la connaître et de l'apprécier pour en prononcer une sentence.

Il est *coupable*, parce que chacun de nous a plus que matière à juger sa vie, sa conscience, sans entreprendre de juger son prochain : *Si nous nous jugions nous-mêmes,* dit l'Apôtre, *nous ne serions pas jugés.* Pourquoi tant nous intéresser de la paille qui est dans l'œil de notre frère, et si peu de la poutre qui est dans le nôtre? Pourquoi nous occuper des pierres et des mauvaises herbes de son jardin, et si peu de nettoyer, de cultiver le nôtre? Est-ce que les fleurs et les fruits aimés de Notre-Seigneur, y sont en abondance à proportion des rosées de sa grâce?

Le jugement téméraire est *coupable*, parce qu'il procède de l'orgueil. Les uns s'imaginent que plus ils rabaissent la vertu d'autrui, plus ils relèvent la leur : *je ne suis pas comme le reste des hommes*, disait le Pharisien du temple. D'autres n'ont pas cet orgueil manifeste, mais une certaine complaisance à considérer le mal d'autrui pour savourer et faire savourer le bien contraire dont ils se croient

doués. D'autres, pour se flatter, s'excuser eux-mêmes, pour adoucir les remords de leurs consciences, jugent fort volontiers que les autres sont vicieux du vice qu'eux-mêmes ont contracté ; leur étant avis, dit saint François de Sales, que la multitude des criminels rend leur péché moins blâmable. Toutes choses paraissent jaunes à ceux qui ont la jaunisse. Les fous s'imaginent que tous les autres leur ressemblent, dit le Saint-Esprit (*Eccl.* x, 3. — *Vie dévote*, 3e *partie, ch.* 26e).

Il est vrai que plusieurs jugent témérairement par légèreté, par irréflexion. Ainsi saint Paul et saint Barnabé, étant arrivés à l'île de Malte, après avoir été battus par un orage (*Act.* 28), firent du feu sur le bord de la mer pour se sécher ; une vipère qui était dans le bois qu'on mettait au feu, sentant une chaleur extraordinaire, se jeta sur le bras de l'Apôtre, et les païens disaient entr'eux : Ces voyageurs sont des impies ; la vengeance du ciel les poursuit par terre et par mer. Mais, voyant que le bras de saint Paul n'enflait pas, ils tombèrent dans une autre extrémité, en se prosternant aux pieds des Apôtres et en voulant les adorer comme des dieux. Néanmoins, presque toujours c'est l'égoïsme et le manque de charité qui portent au jugement téméraire. Ainsi, souvent l'on critique des habitudes que l'on prend en bonne part dans les personnes que l'on aime ; d'où vient cette différence d'interprétation ? *La charité ne pense pas le mal*, et craint de le rencontrer ; elle s'en détourne

et le dissimule. L'abeille, dit encore saint François de Sales, fait du miel des fleurs les plus amères, et la cantharide fait du venin des plus douces. Etes-vous abeilles ou cantharides devant Dieu ?

Tournez les yeux sur vous-mêmes, nous dit l'Imitation de Jésus-Christ, et gardez-vous bien de juger les actions des autres. En jugeant les autres, on se fatigue en vain ; le plus souvent on se trompe, et on se rend coupable de bien des fautes, tandis qu'en s'examinant soi-même, en se jugeant, on travaille toujours avec fruit (*Imit.* 1er, 14). Un saint abbé du mont Sinaï dit que de son temps (680), il y avait un Religieux assez négligent pour le jeûne ou les Offices de nuit ; cependant au lit de la mort il était serein, joyeux. Et comme on lui demandait pourquoi, après avoir été si imparfait, il ne tremblait point à cette heure où les plus grands Saints ont frissonné de crainte ; c'est, répondit-il, que Notre-Seigneur a dit : *Ne jugez pas et vous ne serez pas jugé.* Il est vrai que je me suis quelquefois exempté des exercices de la communauté ou par peu de santé, ou par négligence ; mais j'endurais avec patience les mépris qu'on faisait de moi ; je ne jugeais personne, j'excusais les fautes de tous ; de là ma confiance en la miséricorde de Dieu (*Lejeune*). Et nous aussi, mes Frères, *ne jugeons point et nous ne serons pas jugés* ; *ne condamnons point et nous ne serons pas condamnés* (*Luc*, VI, 37). — Ainsi soit-il.

IIIe Instruction

Médisance. — Sa gravité. — Ses conséquences funestes.

Detractores Deo odibiles.
Les médisants sont détestés de Dieu (Rom., 1, 30).

Prendre plaisir à remarquer les paroles, les actions, les démarches du prochain pour les blâmer, les juger mauvaises, sans preuves, sur de légères apparences, n'est plus l'aimer, mais le traiter en ennemi. Si votre cœur était charitable, dit saint François de Sales, une action eut-elle cent visages, vous ne la verriez que sous celui qui est le plus beau. Ainsi se conduisit saint Joseph à l'égard de Notre-Dame ; ainsi fit le Sauveur sur la croix. Ne pouvant excuser entièrement le crime de ceux qui le crucifiaient, il en affaiblit au moins la malice, en alléguant leur ignorance. Mais un péché de langue qui est au premier rang pour nuire au prochain, c'est la *médisance* : qui ôterait les médisances du monde, en ôterait une des plus grandes causes des péchés qui le ravagent (*Vie dévote, 3e partie, ch.* 27).

Médire signifie mal dire, mal parler. La *médisance* consiste à raconter, sans nécessité, les fautes, les faiblesses secrètes et inconnues du pro-

chain. Je dis *sans nécessité*, car ce n'est plus médire, si on a des raisons sérieuses et charitables de les révéler, pour *son bien* d'abord. Ainsi vous savez qu'un enfant de bonne famille fréquente de mauvaises compagnies, tient des discours honteux, entretient des liaisons coupables ; ce n'est plus médisance, mais œuvre de charité de prévenir les parents pour arrêter le désordre et le scandale. De même si on avertit les maîtres de l'inconduite de leurs domestiques. — Ce n'est point médisance de faire savoir à un honnête homme les fraudes et les artifices d'un fourbe, qui va le tromper. — Puis il est question d'un mariage, d'une somme à prêter, d'un serviteur à introduire chez vous ; si on vous déclare avec circonspection et sous le secret, le vice, le défaut qu'il vous importe de connaître, sans aller au-delà, ce n'est plus médisance, mais service inestimable qui vous est rendu. Les méchants, les hommes vicieux n'ont qu'à se plaindre d'eux-mêmes, s'il faut révéler ainsi leurs iniquités, leur perfidie pour en garantir les bons. A plus forte raison, ce n'est point médisance de déclarer le crime quand le *bien public* y est engagé ; ainsi dénoncer un incendiaire, un malfaiteur, indiquer leur retraite. Enfin ce n'est point *médisance* de révéler les défauts d'autrui quand on y est contraint pour la sauvegarde de son honneur, de ses biens ; charité bien ordonnée commence par soi-même, dit saint Paul. On peut donc se justifier d'une calomnie en montrant à nu la malignité du

calomniateur, en faisant ressortir la fourberie d'un voleur, d'un faussaire ; seulement il faut veiller en ces cas délicats, à ne pas passer les bornes d'une défense légitime.

II° — *Gravité de la médisance.* — Hors ces cas, médire du prochain en matière grave, faire connaître des fautes secrètes qui peuvent lui causer de graves dommages, est un péché mortel. L Ecriture sainte `ne cesse de le redire : *L'Esprit de sagesse*, dit-elle, *ne laissera pas impunies les lèvres du médisant* (*Sag.* 1, 6). *Celui qui médit en secret du prochain est semblable au serpent qui mord à la dérobée* (*Eccl.* x). Saint Paul déclare hautement *que les médisants ne posséderont pas le royaume de Dieu, qu'ils sont dignes de la damnation éternelle* (1 *Cor.* 6 — *Rom.* 1, 30). Nous cesserons d'être étonnés de la grandeur de ce crime, après quelques considérations.

1° — La médisance est essentiellement *opposée à l'esprit* de Jésus-Christ et de son Evangile. *On reconnaîtra que vous êtes mes disciples*, a-t-il dit, *à la charité que vous aurez les uns pour les autres* ! La médisance déchire cruellement cette charité divine ; elle se fait une joie mortelle des faiblesses et des chutes de ses frères, elle sème la haine et la discorde autour d'elle. Après une médisance où vous avez décrié, noirci, défloré leur réputation, osez donc dire encore à Dieu : *Je vous aime de tout mon cœur, et j'aime mon prochain comme moi-*

même par rapport à vous ! La médisance est si contraire à la charité qu'on décide en théologie qu'on peut taire au confessionnal une circonstance qui pourtant change l'espèce du péché, si elle en faisait connaître le complice, alors qu'on ne peut faire autrement, comme en s'adressant, par exemple, à un prêtre étranger, inconnu.

2° — La médisance est odieuse en *son principe*, car elle a ordinairement sa source en toutes sortes de passions lâches et méprisables. Quelqu'un vous a désobligé ou vous le pensez ; vous avez conçu aversion et haine contre lui ; il y a du fiel en votre cœur, il se répand sur votre langue ; alors vous découvrez ses fautes, vous les exagérez, vous décriez sa vertu, sa réputation ; plate et impie *vengeance !* Ici c'est la *cupidité* qui porte à la médisance ; elle s'attaque à des personnes du même état, de la même profession afin de s'en attirer les pratiques. Là on médit par odieuse envie, jalouse du bonheur, de la bonne renommée, des vertus du prochain. Ailleurs la médisance est inspirée par le *libertinage* d'un cœur corrompu, qui est charmé de rencontrer des pareils, de trouver des scandales, de les découvrir, de les augmenter, comme pour endormir ses remords, et se croire moins odieux lui-même !

III° — La médisance est très coupable, très désastreuse dans ses *conséquences*. Le larcin en matière grave, est un péché mortel, personne n'en

doute. La médisance est un larcin des plus injustes et des plus dommageables, car la réputation est plus précieuse que les grandes richesses, dit le Saint-Esprit : *melius est bonum nomen quam divitiæ multæ* (*Prov.* 22). En effet, quel homme de cœur n'aimerait mieux qu'on lui coupât sa bourse, qu'on mît le feu à sa maison, qu'on ruinât sa métairie, sa ferme, que de faire naufrage de son honneur ? Et le médisant le lui ravit par le débordement de sa langue. Il le tue par un triple homicide, a dit un orateur chrétien. Nous avons en effet trois sortes de vies : la vie naturelle, qui est l'union de l'âme et du corps ; la vie spirituelle ou l'union de la grâce sanctifiante avec l'âme ; la vie civile ou notre bonne renommée, au milieu de nos concitoyens : et le médisant vous ôte quelquefois la première, souvent la seconde, toujours la troisième.

1° — S'il vous décrie dans les maisons où vous gagnez votre vie, il fait croire que vous êtes infidèle de la main, de la langue ; alors on vous renvoit, on vous prend le pain qui nourrissait vous et votre famille. Par suite de médisances on a vu manquer des établissements, puis des amitiés ont été brisées, des ménages troublés ; — 2° il vous ôte souvent la vie de la grâce ; on vous rapporte ses mauvais propos contre vous, vous en concevez de la haine, de la vengeance, peut-être mourrez-vous dans cet état mortel de rancune et d'aigreur. N'eut-il pas mieux valu pour vous, qu'il vous eût

plongé un couteau dans le cœur? — 3° et quand cela ne serait pas, il vous fait mourir de la troisième mort, en vous enlevant votre honneur ; il vous rend la société humaine inabordable ou ennuyeuse.

Et qui ne sait que la médisance est comme le ruisseau dont les eaux grossissent à mesure de leur cours ; elle passe de bouche en bouche, de maison en maison, se noircissant de plus en plus : et voilà le prochain diffamé dans toute une ville, dans toute une contrée. Enfin ce qui est déplorable, plusieurs en perdent la grâce de Dieu, en l'écoutant volontiers, en participant ainsi au péché. S'il y a vingt personnes dans la compagnie pour la recevoir avec plaisir, ce sont vingt personnes qui se mettent en état de damnation, car, disait saint Bernard, le médisant et celui qui l'écoute portent également le diable sur eux, l'un dans la bouche, l'autre dans les oreilles. *Quiconque consent au mal, dit saint Paul, est aussi digne de mort que celui qui le fait* (*Rom.* 1, 32).

On prétend se justifier en disant qu'on n'a rien fait connaître qui ne fût vrai ; rien répété, qu'on ne l'eût entendu de côté et d'autre ; mais justement la médisance est cette vérité qui n'est pas bonne à dire, qui blesse la loi de Dieu, la charité ! Une proche parente, qui vous est chère, s'est déshonorée sous les yeux de votre voisin : seriez-vous de bonne humeur s'il allait divulguer sa

faute ? Voudriez-vous pour vous-même que votre Ange gardien racontât en public, sur votre compte tout ce qu'il en sait de vrai ?

Oh ! s'il nous faudra rendre compte d'une parole inutile qui ne nuit à personne, que sera-ce de ces paroles de médisance qui remplissent l'âme du prochain d'amertumes, sèment d'épines tous ses chemins, ruinent son honneur et sa réputation ? Nul ne peut entrer au ciel avec le bien du prochain, et la réputation en est le plus précieux : comment pourrons-nous le restituer, si nous sommes coupables de ce larcin ? Les anciens avaient à ce sujet un bel apologue : L'eau, le feu, la réputation ou Renommée, convinrent d'un signe pour être reconnus, si jamais ils se séparaient. L'eau dit : je serai là où il y aura des roseaux ; le feu dit : je serai où on verra de la fumée ; mais la Renommée dit : tenez-moi bien, car si vous me perdez, vous ne me retrouverez plus (*Lejeune*). Voyez donc, mes Frères, le dommage causé au prochain par une langue médisante, et au médisant lui-même ; car Jésus-Christ nous dit qu'au jugement *nous serons mesurés comme nous aurons mesuré nos frères !* Ainsi, ne faisons médisance ni directement, ni indirectement : nous serons bien assez chargés devant Dieu de notre fardeau personnel. Aimons l'union, la concorde, la paix, afin de mériter d'être appelés au bonheur des enfants du Dieu de paix : *Beati pacifici quoniam filii Dei vocabuntur !* — Ainsi soit-il.

IVe Instruction

Calomnie. — Mauvais rapport. — Réparation.

Non falsum testimonium dices (Exode 20).
Faux témoignage tu ne diras ni mentiras aucunement !

L'homme est capable par sa nature de dompter, et il a dompté en réalité toutes sortes d'animaux : les bêtes de la terre, les oiseaux du ciel, les reptiles et les poissons de la mer ; mais nul homme ne peut dompter la langue, dit l'apôtre saint Jacques (*Jac.* 3). Le Saint-Esprit, mes Frères, nous donne des avis très salutaires pour en réprimer les désordres. Il veut que nous pesions toutes les paroles de notre langue comme dans une balance ; que nous la maîtrisions par un frein comme une bête sauvage ; que nous la renfermions derrière une porte solide armée d'une forte serrure ; que nous appliquions un sceau à cette serrure, de manière qu'elle ne puisse être ouverte par une fausse clef ; et comme on pourrait rompre le sceau pour crocheter la serrure, il ordonne de placer une sentinelle à ses côtés afin d'en empêcher les approches. Toutes figures destinées, mes Frères, à bien nous faire saisir les dangers, les fautes, les méfaits désastreux de la langue. Après avoir appelé votre attention sur le faux témoignage, le mensonge, la médisance, terminons par la *calomnie* et le *mauvais rapport*.

1° — La médisance dit la vérité, la *calomnie* dit faux ; c'est un mensonge, une invention préjudiciable au prochain, c'est une accusation contre lui de fautes qu'il n'a point commises : péché bien plus énorme et plus odieux que la médisance ; il blesse non seulement la religion, la charité, mais la justice et la vérité. Si parfois les blessures de la calomnie se guérissent, il en reste des cicatrices ; si elle ne peut brûler, elle noircit ; il en reste toujours quelque chose, disait Voltaire, qui s'y entendait. Et la calomnie est très commune, peut-être même autant que la médisance. Du reste, ce sont deux sœurs : il y a peu de médisances où la calomnie ne vienne se greffer ; presque tous les bruits scandaleux qui courent dans le public contre la réputation du prochain ont le cachet de la calomnie. Le premier qui a parlé n'a dit qu'un mot, n'a fait qu'une conjecture ; le second exagère et donne la chose comme certaine ; un troisième affirme que c'est vrai, et donne des détails inouïs, absolument faux. Et voilà une conjecture, un soupçon, passant de bouche en bouche, devenant un fait certain, flétrissant odieusement la réputation d'un innocent. Et l'auteur de ces désordres, quoique très coupable, s'admire comme un prodige, comme un personnage important. Quelle iniquité monstrueuse ! Or, mes Frères, on calomnie non seulement par le mensonge formel, mais encore quand on augmente le mal, qu'on en dit plus qu'il n'y en a, qu'on y mêle des réflexions

malignes, pleines de mépris et d'une joie sauvage. Notre-Seigneur a dit que ce monde est le royaume de Satan, et la calomnie y est une de ses œuvres d'une scélératesse infâme. C'est Satan qui, dès le commencement, a commis la plus audacieuse, la plus grossière calomnie : il a osé dire à la première femme que c'était par envie que Dieu lui avait défendu de manger le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Aussi parmi tous les péchés dont il est le père, c'est celui de la calomnie qui lui a donné son nom de *diable*, qui signifie un *calomniateur*; point de différence dans la sainte Ecriture, entre un calomniateur et un serpent d'enfer. Et le pieux David en redoutait particulièrement les morsures : *Non calumnientur me superbi. — Ne tradas me calumniantibus me* !

2° – Enfin, le *Mauvais rapport* est encore un péché de langue non moins détestable, ni moins contraire à la charité que la médisance et la calomnie : il est de la même famille. Il consiste à rapporter à quelqu'un le mal que d'autres ont dit ou fait contre lui, et cela sans nécessité, et même avec l'intention perverse d'amener des querelles et des inimitiés. C'est le rôle des bouffons, des flatteurs qui vont redire aux absents, avec un air de bienveillance et de protection, une parole malsonnante qu'ils ont entendue, très souvent en la dénaturant ; c'est aussi le péché ordinaire des ouvriers, des ouvrières, qui vont porter leur travail de maison en maison et racontent ce qui se passe

dans les familles. Et le motif qui les porte à ces récits mauvais, c'est de fâcher, exaspérer, envenimer la personne à qui ce rapport est fait. Avertir le prochain de veiller sur lui parce qu'on lui dresse des embûches, le prémunir contre un danger sérieux ; prévenir les officiers publics de complots contre l'ordre et la société, dévoiler les malfaiteurs, c'est devoir de charité. Mais faire des rapports uniquement pour brouiller, diviser, peut-être pour toujours, des amitiés étroitement unies, c'est faire office de démon ; c'est attirer justement sur soi le mépris des hommes et les malédictions de Dieu dont il est dit : *Le Seigneur tient en abomination ceux qui sèment les divisions entre les frères*. Oh ! combien la langue est parfois *pleine d'un venin mortel* ! De combien de querelles, de discordes et de crimes elle est cause dans le monde ! L'Ecriture en cite un exemple mémorable et bien tragique (I *Reg.*, 21-22) : David fuyant Saül qui le persécutait, et pressé de la faim, eut recours à Achimelech, en la ville sacerdotale de Nobé. Ce saint prêtre lui donna un pain sacré. Un flatteur détestable, nommé Doeg, vint raconter à sa manière le fait à Saül. Ce prince l'ayant fait venir lui dit : Pourquoi avez-vous conjuré avec David contre moi ? Achimelech répondit : Il n'y a personne qui vous soit aussi fidèle que David ; mais votre serviteur n'a rien su de ce que vous me dites contre lui. Saül repartit : Vous mourrez présentement vous et toute votre maison. Et par

son ordre le cruel calomniateur Doeg massacra Achimelech, et avec lui quatre-vingt-cinq autres prêtres ; de plus il passa au fil de l'épée tous les habitants de la ville, hommes, femmes, enfants. Horrible carnage par suite d'un rapport, d'une calomnie !

3° — Or, mes Frères, on oublie trop ce précepte rigoureux de la loi de Dieu qui oblige à réparer les préjudices et les dommages causés par la médisance, la calomnie et les mauvais rapports ; et cependant *restitution ou damnation* !

Si c'est une *calomnie*, le calomniateur doit se rétracter, c'est-à-dire, déclarer qu'il s'est trompé, qu'il s'est laissé emporter à dire une fausseté, par légèreté, colère, haine, jalousie. Le prochain, en pareil cas, a droit à sa réputation aux dépens de la sienne. De plus, il doit prier la victime de sa calomnie de le délier de l'obligation de restituer, car il doit réparer non seulement son honneur, mais payer les dommages survenus par sa calomnie. Sans ces conditions, pas un seul prêtre, pas même le souverain Pontife, ne peut validement l'absoudre de son péché. Sa méchanceté doit retomber sur lui, être expiée par lui !

Quant au *médisant*, ou à l'auteur de *mauvais rapports*, il ne peut réparer ses torts en se rétractant, puisqu'il n'a dit que la vérité ; ce serait mentir et il n'est jamais permis de mentir. Comment s'y prendre alors ? La chose est très

embarrassante. Il saisira toutes les occasions de dire du bien de ceux dont il a médit ; il leur témoignera une estime particulière, leur rendra tous les services en son pouvoir ; il s'efforcera par toutes les industries de la charité de détruire la mauvaise opinion qu'il a donnée. Cette difficulté presque insurmontable de réparer les désastres des coups de langue, devrait suffire à tout cœur chrétien pour lui en inspirer l'horreur.

4° — Terminons en rappelant que c'est un grand péché d'écouter avec plaisir la médisance, la calomnie et les mauvais rapports ; c'est s'en rendre complice par méchanceté, curiosité coupable, par mépris de la justice et de la charité. Quand donc on se trouve en présence de personnes qui se livrent à cette intempérance criminelle de la langue, si on leur est supérieur, le devoir veut qu'on les reprenne, qu'on leur impose silence. Si on est leur inférieur, il faut se retirer de leur société ; ou si ce n'est point possible, garder un silence désapprobateur. Que le médisant, dit saint Jérôme, apprenne à se taire devant vous, en voyant de quel visage mécontent vous l'écoutez !

On ne saurait trop le redire, mes Frères, la langue est *un monde d'iniquités* ; le huitième Commandement de Dieu est très fréquemment violé ; et combien d'âmes sa violation emporte aux enfers ! Et on ne s'en inquiète pas. Après des

médisances, des critiques violentes, des calomnies atroces, on ne les répare pas ; on reçoit les Sacrements, même la divine Communion, sans les réparer ; *pénitents et confesseurs* d'une déplorable et injuste indulgence, les emportent au jugement de Dieu ! Ah ! souvenons-nous, mes Frères, de la loi de charité qui nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, qui nous défend de faire ou de dire contre lui, ce qui nous révolterait si c'était fait ou dit contre nous ! La langue est un de nos plus nobles organes ; mais comme toute notre pauvre nature humaine, elle a été empoisonnée d'un venin mortel. Ecoutons donc saint Paul nous prémunissant contre ses tentations : ne donnez point entrée au diable, dit-il aux Ephésiens, renoncez au mensonge, parlez à votre prochain dans la vérité. Que toute aigreur, toute colère, toute crierie, toute médisance, toute méchanceté soit bannie d'entre vous ; édifiez-vous par des psaumes et des cantiques spirituels, par l'action de grâces à Dieu ; chantez ses louanges et ses bénédictions. Ainsi mériterez-vous d'unir vos voix aux voix des Anges et des élus, et de chanter éternellement ses miséricordes. — Ainsi soit-il.

NEUVIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENTS

Unique Instruction

Désirs illégitimes contraires à la pureté, à la probité.

De corde exunt cogitationes malæ.
C'est du cœur que proviennent les mauvaises pensées (Marc. vii).

Dieu a soin, mes Frères, de nous rappeler à tout instant, dans la Sainte-Ecriture, qu'il est le Maître : *ego Dominus* ; Maître du ciel et de la terre, Seigneur auguste de toute créature. Il est donc Maître de l'homme, Maître de nos âmes aussi bien que de nos corps. Voilà pourquoi il veut, dans les deux derniers Commandements de sa loi, que nos pensées et nos désirs lui soient soumis aussi bien que nos actions. Et ici combien il se montre au-dessus des législateurs de la terre ! Ils ne peuvent atteindre que l'acte extérieur, punir que le délit évident et public ; là se borne leur pouvoir ; la pensée, le désir, le complot du crime leur échappent. Mais le Seigneur ne proscrit pas seulement l'action coupable, il pénètre en souverain dans les profondeurs de l'âme et va y étouffer le mal dans son germe, jusque dans le *désir*, jusque dans la *pensée* ; de là

les deux derniers Commandements du Décalogue.

1° — *Neuvième Commandement.* — Le sixième Commandement nous défend toute sorte d'actes contraires à la pureté ; le neuvième va plus loin ; il défend toute pensée, tout désir qui blesserait cette vertu délicate. D'ailleurs, nous dit Jésus-Christ, c'est du cœur que sortent les *mauvaises pensees*, les *adultères*, les *fornications* (*Marc*, VII) ; de ce cœur jaillit la source de tous les dérèglements de la vie. Afin donc d'arrêter le crime dans son principe, le Seigneur nous dit : *Tu n'auras point de désirs impurs* ; il réprouve ainsi, il condamne pensées, imaginations, représentations, souvenirs portant à la luxure ; tout cela est péché à son regard divin, dès qu'il est volontaire, adopté, consenti par la volonté.

Oui, un désir impur accompagné du consentement, quand même il ne serait suivi d'aucun effet, est un péché ; il est consommé dans le cœur ; s'il n'est point extérieurement commis, c'est que l'occasion et les moyens manquent, et Dieu qui sonde les cœurs, y voyant cette volonté corrompue, révoltée contre sa volonte sainte, en est irrité, indigné. Oh que de péchés dans les âmes enivrées d'une passion charnelle ! Que de crimes du cœur et de l'imagination dans une jeunesse qui n'a plus le frein de la crainte de Dieu ! Péchés dans ses projets, dans la recherche des occasions, dans les

rendez-vous, dans les intrigues secrètes, alors même qu'elles ne réussiraient pas ; péchés habituels pendant des mois et des années ! Quel compte à rendre à Dieu !

Une simple pensée mauvaise peut être un péché, si on y donne occasion, et si on s'y arrête volontairement. Si on y donne occasion : par exemple, vous jetez les yeux, sans réserve, sur des objets ou des personnes qui vous inspirent ces pensées ; vous lisez de mauvais livres, vous fréquentez les spectacles, les danses, les compagnies licencieuses; vous vous exposez au péril, c'est donc par votre faute que vous y périssez. Mais une pensée, une imagination va vous chercher, vous obséder en votre solitude, au milieu de vos travaux, même au milieu des exercices de la vie chrétienne ; si elle vous est désagréable, elle n'est plus volontaire ; alors ce n'est plus qu'une tentation à laquelle ont été exposés les plus grands Saints. En y résistant par la vigilance, par la prière, par un acte d'amour de Dieu, elle devient une victoire à laquelle est promise la couronne de vie. Il y a grande différence, dit saint François de Sales, entre *sentir* la tentation et y *consentir* ! Notre-Seigneur sait bien de quelle argile nous sommes formés ; il sait bien que la chair combat contre l'esprit, et pour ses enfants de bonne volonté, il ne permet pas que la tentation soit au-dessus de leurs forces. Saint Paul, dans le tourment de la tentation, demandait d'être délivré de ce corps de mort, et une voix céleste lui répon-

dit que la victoire lui viendrait par la grâce de Jésus-Christ. A nous donc de crier avec les Apôtres battus par l'orage : *Seigneur, sauvez-nous, nous allons périr*; *Seigneur, hâtez-vous de nous secourir*! Notre Père qui êtes aux cieux, *ne nous laissez pas succomber à la tentation, délivrez-nous du mal*!

II° — DIXIÈME COMMANDEMENT

Socialisme.

Biens d'autrui ne convoiteras, pour les
avoir injustement!

C'est-à-dire, tu ne désireras pas d'avoir les biens du prochain par des moyens injustes, de le prendre, de l'usurper. Ainsi des larrons s'approchent d'une maison pour la dévaliser ; des enfants forment le projet d'aller voler des fruits dans les jardins, et il se trouve quelqu'un qui les en empêche ; le péché d'injustice est néanmoins accompli dans leur volonté, et c'est matière de confession.

En défendant le désir illégitime du bien d'autrui, ce Commandement oblige par conséquent de le rendre quand on le possède injustement, en sorte que si on peut restituer, et qu'on ne restitue pas, on reste dans l'habitude du péché, dans l'amour de l'iniquité. Ainsi quelle multitude de péchés dans les mauvais payeurs et les détenteurs injustes des biens du prochain !

Pèchent contre ce Commandement tous ceux qui

combinent des moyens frauduleux ou violents, pour usurper les biens d'autrui ; tous ceux qui abusent de sa détresse, pour s'emparer de ses terres, de ses propriétés à vil prix, bien au-dessous de leur valeur ; tous ceux qui se réjouissent des guerres, des calamités publiques, afin de vendre très chèrement et de s'enricher pour ainsi dire, des larmes et du sang des malheureux. Il faut mettre au même rang ces héritiers avides, ces enfants dénaturés qui souhaitent la mort de ceux dont ils attendent les biens ; désirs parricides qui méritent les malédictions de Dieu et des hommes !

Enfin par ce Commandement sont solennellement condamnées ces doctrines stupides et funestes qui, de nos jours, portent des foules aveuglées à croire qu'on va *partager les biens* ; qu'on pourra prendre sans scrupules, champs, forêts, maisons, richesses à ceux qui les possèdent à titre légitime. Le *socialisme* n'est qu'une doctrine d'envie et de rage infernale que Dieu réprouvera toujours : c'est le rêve des ruinés de mœurs et de religion, qui pensent n'être au monde que pour jouir sans rien faire, et qui voudraient renverser les plans de la divine Providence. Oh ! malheur sans doute aux mauvais riches, mais malheur aussi aux voleurs de fait ou de désir. L'honnête travailleur aura toujours horreur de ces théories sauvages qui désolent les sociétés modernes, et les ébranlent jusque dans leurs fondements ; il se fera une tâche d'améliorer sa position par son travail, par

son économie et sa conduite régulière ; il aura ainsi pour lui le vrai bonheur, la joie d'une conscience droite, et les bénédictions divines, selon cette promesse de Jésus-Christ : *Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît* !

Plus on étudie la loi de Dieu, mes Frères, plus elle apparaît belle, chaste, immaculée ; elle convertit les âmes, elle donne la sagesse aux enfants, et à tous plus d'intelligence qu'aux vieillards délaissés à eux-mêmes. Tout en nous montrant le vrai, le seul chemin de la vie, elle nous inonde des plus pures, des plus vives joies de ce monde, et toujours ils seront éternelle vérité ces chants pieux du Prophète : *Paix abondante, Seigneur, pour tous ceux qui aiment votre loi*! *Il est heureux l'homme qui craint le Seigneur et se dévoue à la pratique de ses Commandements ; la gloire et les richesses seront dans sa maison* ; seule la loi de Dieu enfin élève l'homme et le conserve dans sa noblesse de Roi des créatures de ce monde. Ceci apparaît en particulier dans les deux derniers Commandements. Cœur de l'homme, nous y dit notre Dieu, tu es à moi ! Je suis ton Créateur, je suis ton Père ; je te défends tout désir déréglé qui te ferait souffrir et souffrir les autres. Je te défends jusqu'à la pensée des péchés de la chair ; en te dégradant, ils ne te laisseraient dans l'âme que le remords, la honte, le désespoir !

Je te défends le désir illégitime des biens

d'autrui ; désir *inutile*, car il n'avance rien, ne contribue en rien à ta fortune, et ne peut que te rendre les privations plus amères ; désir *dangereux*, car si tu l'entretiens, il peut allumer en toi la passion fiévreuse de le posséder, même par la ruse et la violence !

Ainsi donc, étouffer dans l'homme la cupidité des choses terrestres, l'empêcher de se dégrader et de se rendre malheureux ; préserver la société des injustices et des fraudes ; y établir la paix, la confiance, la charité, voilà ce que Dieu veut par ses deux derniers Commandements. *Béni soit-il donc de ce qu'il a visité son peuple, de ce qu'il nous a donné la grâce de pouvoir marcher dans la sainteté et la justice tous les jours de notre vie ! Il nous a révélé la science du salut ; il nous a éclairés au milieu de nos ténèbres mortelles, il a dirigé nos pas dans le sentier de la paix.* Observons ses Commandements, et nous vivrons. — Ainsi soit-il.

†

LE MONT DES OLIVIERS

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

Première Instruction

Unité. — Autorité. — Divinité divine de l'Église.

Euntes... docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.

Allez, instruisez toutes les nations... apprenez-leur à faire ce que je vous ai commandé (Matt., 28).

Notre-Seigneur Jésus-Christ avait dit n'être pas venu détruire la loi, mais la perfectionner. En effet, il prêcha au monde son sublime Evangile, qui l'emporte de l'infini sur l'ancien Testament ; il institua les Sacrements, fontaines de grâces toujours ouvertes à la purification et à la sanctification des âmes, puis il mourut sur la croix pour notre rédemption. Ressuscité glorieusement, il apparut à diverses reprises, pendant quarante jours, à ses Apôtres, les confirmant dans la foi, leur donnant

l'intelligence des Ecritures, leur annonçant l'établissement de son Eglise et ses destinées dans le monde. Enfin les ayant rassemblés, *sur le mont des Oliviers*, avant de remonter aux cieux, il leur adressa ces paroles solennelles : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; allez donc, et instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à faire ce que je vous ai commandé ; et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du temps* (*Matt.*, 28). Ainsi, mes Frères, Jésus-Christ quittant la terre, laisse à ses Apôtres la mission de continuer son œuvre de salut dans toutes les générations futures, et de nous instruire des devoirs qu'il a tracés dans ses prédications évangéliques ; de là *les Commandements de l'Eglise*. Avant de les expliquer, il est bon de nous arrêter brièvement sur quelques vérités fondamentales :

1° — D'abord l'Eglise de Jésus-Christ est *Une* ; il n'a qu'une épouse chaste, immaculée ; les autres sont des adultères. Qu'il n'y ait qu'une seule Eglise comme il n'y qu'une foi, un baptême, un Dieu Père de tous, rien n'est plus clair, plus formel dans l'Ecriture, Sur toi je bâtirai *mon Eglise*, et non mes Eglises, dit-il à saint Pierre. Le Saint-Esprit a établi les Evêques pour gouverner l'*Eglise* de Dieu qu'il a acquise au prix de son sang. Il aime *son Eglise* et il s'est livré pour elle. L'*Eglise* du Dieu vivant est la colonne et le fondement de

la vérité. Qui ne voit que multiplier l'Eglise, comme le font les hérétiques, c'est attenter à l'œuvre même de Jésus-Christ, rompre et anéantir l'unité pour laquelle il a prié, *ut omnes unum sint* ; amener la guerre dans le monde des âmes, aboutir au désordre, à l'incrédulité, au néant? Aussi saint Paul nous dit qu'il a *donné ses Apôtres pour qu'ils édifient son corps, dans l'unité d'une même foi, de manière que nous ne soyons pas flottants et emportés çà et là à tout vent d'opinions humaines* (*Eph.*, 4). C'est donc une erreur grossière, une impiété, de prétendre que toutes les religions sont bonnes ; c'est insulter à Notre-Seigneur et à sa divine parole !

2° — Cette Eglise de notre Sauveur est composée par lui, de ses Apôtres et de leurs successeurs ; c'est à eux qu'il a dit : *Allez, instruisez les nations, je serai avec vous jusqu'à la fin des siècles.* C'est pourquoi saint Paul écrivait aux Ephésiens : Vous êtes les citoyens de la cité des Saints et de la Maison de Dieu ; *vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres et des prophètes, Jésus-Christ demeurant la pierre angulaire de l'édifice* (*Eph.*, 2, 20). Mais Notre-Seigneur ne pouvait oublier qu'il faut un chef à une société, une tête à un corps. Or, saint Pierre ayant un jour confessé hautement la divinité de son Maître, Jésus-Christ lui avait répondu : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume

des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel; tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel (*Matt.*, 16). Les *portes de l'enfer* désignent les puissances infernales, les sectes impies, les schismes, les hérésies. Les *clefs* sont le symbole de l'autorité et du gouvernement; le pouvoir de *lier et de délier* est le caractère de la magistrature; tout cela est donné à saint Pierre et à ses successeurs, afin d'assurer la solidité et la perpétuité de son Eglise.

De plus saint Pierre a reçu de Notre-Seigneur pleine autorité et infaillibilité pour enseigner et diriger les Pasteurs et les fidèles, car il lui a dit aussi : *Pais mes agneaux et mes brebis*, sois le pasteur de tous. Satan a désiré de vous cribler tous comme on crible le froment, *mais j'ai prié pour toi, Simon Pierre, afin que ta foi ne soit jamais en défaut*; *à toi d'y confirmer et d'y affermir tes frères* (*Luc*, 22). Et comment pourrait-il les confirmer dans la foi, s'il n'y était ferme et infaillible lui-même? Ainsi, dit saint Cyprien, c'est sur un seul qu'il bâtit son Eglise, à un seul qu'il confie son troupeau. Il est vrai qu'après sa résurrection, il a conféré à ses Apôtres une égale puissance; mais l'unité est le point de départ, et la primauté est donnée à Pierre, pour montrer au monde qu'il n'y a qu'une Eglise, une seule chaire de vérité!

3° — Cette Eglise qui nous enseigne a pour

chef, directeur, inspirateur Jésus-Christ lui-même : *Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle* ! Promesse divine qui nous assure que notre divin Sauveur parle et parlera toujours par l'organe de son Eglise; qu'il conservera toujours, sans naufrage, la barque de Pierre, à travers les flots orageux. Le Pape et les Evêques n'y sont que ses vicaires, ses représentants. Si Pierre baptise, c'est Jésus-Christ qui baptise; si Judas baptise, c'est Jésus-Christ qui baptise; il nous faut toujours les considérer comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères. Oh ! retenons bien cette parole : *Tout pouvoir m'a été donné : allez donc*... c'est comme s'il disait : L'entreprise dont je vous charge est bien au-dessus de vos forces, mais allez sans crainte ; je vous investis de ma puissance ; enseignez les mystères de la foi, administrez les Sacrements, expliquez les préceptes de mon Evangile ; nul ne pourra vous dépouiller de cette autorité qui est la mienne, ni se l'approprier : *je suis avec vous jusqu'à la consommation du siècle.* Quelle consolation pour le chrétien, quel repos pour son esprit, quelle assurance pour sa foi, au milieu des persécutions et des hérésies !

Puisque Jésus-Christ a dit indéfiniment à saint Pierre : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis* (*St Jean*, 21), il s'en suit que quiconque ne reconnaît pas Pierre pour son pasteur, n'est pas du

nombre des agneaux ou des brebis de son bercail; celui qui abandonne la chaire de Pierre sur laquelle est bâtie l'Eglise, n'est plus dans l'Eglise ; *nul homme ne peut poser un autre fondement que celui qu'a posé Jésus - Christ lui - même* (1 *Cor.*, 3).

Jésus-Christ a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise* (*St Luc*, 10). Certainement c'est un grand péché de mépriser Jésus-Christ, c'est renoncer au salut, puisque nous n'avons pas d'autre nom en qui nous puissions être sauvés que son nom adorable ; c'est donc un grand péché de mépriser son Eglise et ses préceptes ; y désobéir en matière grave et importante, est un péché grave et mortel ; c'est se rendre semblable aux païens et aux publicains, à qui sont fermées les portes des cieux !

Ainsi lorsqu'on se permet de travailler les jours de Fêtes réservées, de ne pas les sanctifier par l'assistance à la Messe ; lorsqu'on manque à son devoir pascal, ou qu'on mange des aliments gras les jours défendus, c'est le même péché que si on manquait grièvement à un Commandement de Dieu. Il y a cependant une différence : les Commandements de Dieu étant de droit naturel et divin, demeurent immuables comme Dieu lui-même ; les Commandements de l'Eglise sont des règlements sages et vénérables de discipline, qui se plient aux circonstances de nécessité ; c'est ainsi qu'elle

accorde des dispenses aux malades, aux voyageurs, aux ouvriers, aux indigents, à tous, au temps de Carême !

C'est donc avec raison et en toute confiance que nous disons : *Mon Dieu, je crois fermement tout ce que croit et enseigne votre sainte Eglise* ! Mais c'est avec grande déraison que les impies et les incrédules nous crient : « L'Eglise enseignante, Pape et Evêques, est composée d'hommes mortels, fragiles, sujets à l'erreur et aux misères humaines. » Et cela, mes Frères, est très vrai. Il y a des Evêques, peut-être même des souverains Pontifes en enfer, et c'est une preuve de la divinité de l'Eglise. Si ses chefs, en effet, n'avaient que leur nature humaine et leurs faiblesses pour la diriger et la soutenir, il y aurait longtemps qu'elle aurait croulé comme toute institution humaine : elle aurait disparu même plus tôt, ayant contre elle le monde et l'enfer. Mais ne séparez jamais l'Eglise de son assistance divine, de Jésus-Christ avec elle. Quiconque l'abandonne est un profane, un étranger, un ennemi; il ne peut avoir Dieu pour père, puisqu'il n'a pas l'Eglise pour mère. Elle seule conserve à Dieu les enfants qu'elle engendre par son baptême; seule elle possède les clefs du royaume des cieux. Puissions-nous par notre respect et notre obéissance, mériter qu'elle nous en ouvre les portes, qu'elle nous introduise aux tabernacles éternels. — Ainsi soit-il.

IIe Instruction

Fêtes — Leur sanctification

Euntes... docete eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.
Allez, apprenez aux nations à faire ce que je vous ai commandé (Matt., 28).

L'Eglise, mère de nos âmes, n'enseigne rien d'elle-même, mes Frères ; elle nous commande seulement d'accomplir ce que Jésus-Christ a commandé. Nous ne serions plus chrétiens, si nous pouvions oublier les mystères de ce divin Sauveur pour nous hommes et pour notre salut ; si nous restions indifférents au bonheur de la sainte Vierge et des Saints du ciel, qui ont été, qui sont nos frères et nos sœurs ; de là ce précepte : *Tu sanctifieras leurs fêtes.* — Dieu, dès le commencement du monde, ordonna de sanctifier le septième jour. L'Eglise a fixé pour cela le dimanche, et le Sacrifice de l'autel, étant l'action la plus sainte de la Religion, la plus capable d'honorer Dieu, l'Eglise nous dit : *Les dimanches Messe entendras et les fêtes pareillement!* Notre-Seigneur a institué les Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; il y a obligation rigoureuse à chacun de nous d'y recourir pour y trouver la rémission de nos péchés et le pain de la vie éternelle ; de là les Commandements : *Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an* ; *ton*

Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement! Enfin l'Evangile nous prêche avec instance la mortification de nos corps, de nos mauvais penchants ; il prêche renoncement, sacrifice, pénitence, sous peine de mort ; alors, pour y satisfaire, l'Eglise nous impose certains jours de jeûnes et d'abstinences. Ainsi donc en obéissant à ses lois, c'est à Jésus-Christ lui-même que nous obéissons, c'est sa voix divine que nous écoutons. — Il n'y a a plus en France que quatre Fêtes de commandement ou d'obligation : *Noël, l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint* ; les autres ne sont que de dévotion, si elles ne sont pas célébrées un dimanche. Prêtez votre attention, mes Frères, au peu que je puis dire sur ces *Fêtes* et sur leur *sanctification.*

1° — Dieu avait ordonné dans l'ancienne loi, des fêtes, des jours solennels destinés à graver dans son peuple le souvenir des époques mémorables et des merveilles qu'il avait opérées en sa faveur. Ainsi la fête de *Pâques* qui signifie *passage* ; c'était en mémoire de la sortie d'Egypte, parce que la nuit qui la précéda, un Ange avait mis à mort tous les premiers nés des maisons des Egyptiens ; il avait *passé* au contraire les maisons des Hébreux, sans y entrer, parce qu'elles étaient rougies à leurs portes du sang d'un Agneau immolé, par ordre de Dieu, et appelé pour cette raison l'*Agneau pascal* ! — C'était la fête de la *Pentecôte*, en mémoire et en action de grâces de la loi donnée à Moïse, à pareil jour, qui était le cin-

quantième de la sortie d'Egypte. — C'était la fête des *Tabernacles* ou *Scénopégie*, c'est-à-dire fête des Tentes, parce qu'elle se célébrait sous des pavillons ou tentes de verdure, en souvenir de l'habitation des Israélites, sous des tentes de voyageurs, dans le désert. Il y en avait aussi d'autres moins importantes. Dans le monde, du reste, on fête ainsi l'anniversaire d'une naissance, d'une alliance, d'une victoire, d'un grand évènement.

L'Eglise alors aurait-elle pu demeurer indifférente, nous laisser nous-mêmes indifférents à l'égard des prodiges de la miséricorde de Dieu sur nous ? Elle a donc dû instituer des fêtes en mémoire de l'Incarnation et de la Rédemption, en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie et des Saints, qui, après les épreuves et les combats de la vie, chantent leurs victoires et leur délivrance devant le trône de Dieu. Ainsi c'est *Noël* ou la naissance du Fils de Dieu sur la terre, dans le dénûment absolu et les pleurs ; c'est la *Circoncision* où il prend l'adorable nom de Jésus, en versant les prémices de son sang ; c'est l'*Epiphanie* où il appelle les nations païennes, assises dans les ombres de la mort, à son admirable et salutaire lumière ; c'est *Pâques*, avec les jours qui l'accompagnent, pour nous redire l'institution de la sainte Eucharistie, la mort sur la croix de Notre-Seigneur et sa résurrection glorieuse ; c'est l'*Ascension*, où il remonte aux cieux en nous laissant ces paroles d'ineffable consolation : *Je vais à mon Père qui est*

aussi votre Père, à mon Dieu qui est votre Dieu ; je vais préparer vos places ; c'est la *Pentecôte*, la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres et sur nous-mêmes ; c'est la *Fête-Dieu*, où les peuples chrétiens de la terre s'unissent aux légions du ciel pour entourer la divine Eucharistie des pompes de leur culte d'amour et d'allégresse. Est-ce que l'Eglise aurait encore été notre Mère, si elle eut négligé ces jours solennels, ces anniversaires si propres à exciter en nous foi, reconnaissance, justes et vives jubilations ?

Quant à la sainte Vierge, que serions-nous sans elle? C'est l'Eve nouvelle, vraie mère des vivants. Elle s'est associée à Jésus-Christ, au milieu des tortures et des déchirements de son âme, pour l'œuvre de notre rédemption ; l'Eglise devait donc l'associer à lui dans son culte, ses Offices et ses chants. Et la voilà qui la bénit en sa joie sous des appellations qui paraissent même ne convenir qu'au Sauveur : Nous vous saluons, ô vous, notre vie, les charmes et l'espoir de notre vie : *vita, dulcedo, et spes nostra* ! On dirait en ses Litanies, qu'elle est impuissante à lui redire ce que son nom sacré renferme de consolation, de bonheur et de gloire ; à louer ses droits à l'amour de Dieu et à l'amour des hommes. Tout ce qu'il y a de plus délicat et de plus brillant dans la nature, tout ce qu'il y a de plus distingué dans les arts, et de plus relevé dans la grâce, est employé par elle pour exprimer sa vénération et sa confiance. C'est donc

à juste titre qu'elle a semé son année liturgique de fêtes de Marie, nous rappelant sa nativité, sa vie, sa mort, son Assomption, nous retraçant ses joies, ses douleurs et ses gloires !

Enfin, pour les Saints qui ont été ce que nous sommes, le lien de charité qui nous unit à eux n'est point brisé par la mort ; il est bien plutôt resserré dans les sereines et saintes régions de la charité ; pourrions-nous donc ne pas triompher de leurs triomphes, ne pas nous réjouir de leurs joies ? Voilà pourquoi encore les fêtes en leur honneur !

II° — Pour sanctifier ces fêtes, il faut méditer sur leur objet, puis imiter, invoquer.

C'est une fête de Notre-Seigneur, Noël par exemple ; considérons ce qui se passe à Bethléem : Marie, Joseph, rejetés des hôtelleries, retirés dans une étable, ouverte aux frimas, à l'inclémence de l'hiver et de la nuit ; Jésus y naissant, enveloppé de quelques langes, n'ayant d'autre lit qu'une crèche ; les Anges qui viennent l'adorer, annonçant aux Bergers que nous n'avons d'autre Sauveur que lui. Est-ce que nous pourrons refuser notre cœur à Celui qui pleure et souffre ainsi pour nous ? Est-ce que nous pourrons encore être orgueilleux devant tant d'humiliations ; avares devant une telle pauvreté ; sensuels devant tant de mortifications ? C'est ainsi que toutes les fêtes sont remplies de leçons touchantes, saisissantes, élevant nos âmes de la terre vers les cieux.

Célébrons-nous une fête de la Sainte-Vierge ? Considérons sa piété précoce, sa prudence, sa fuite du monde, sa patience et sa résignation dans les épreuves les plus cruelles, sa pureté, sa modestie, puis sa clémence unie à sa puissance pour nous secourir. Jetant les yeux sur ce miroir de justice, prenons exemple de ses vertus pour les imiter autant que le peut notre infirmité humaine, et élevons nos cœurs vers son trône, jusqu'à ce qu'elle ait pitié de nous !

Que si c'est la fête d'un Saint, d'une Sainte, elle nous appelle aux pieds des autels, afin de remercier Dieu de les avoir couronnés dans son royaume éternel. La Messe alors est de notre part offerte à Dieu à leur intention comme notre hostie de louanges et d'actions de grâces. De plus, on fait mémoire, en cet Office, de leurs vertus, de leurs mérites ; c'est pourquoi nous les prions aussi de présenter cet auguste Sacrifice en notre faveur, de le rendre propice à nos misères, salutaire à nos corps et à nos âmes ; ils sont les amis de Dieu, et il tient à les honorer quand ils intercèdent pour nous. — Mais en ces solennités des Saints, l'Eglise semble nous dire : Vous les voyez tressaillir dans la gloire des cieux ; ils n'y sont point parvenus sans travail ; ils ont pratiqué telle et telle vertu ; eux aussi ont dû combattre et vaincre ; parfois ils ont subi des défaillances, des défaites même, et ils ne se sont rachetés que par la pénitence. Etant comme eux les citoyens futurs de la cité de

Dieu, imitez-les, suivez leurs traces, et comme eux vous aborderez au port. Pourquoi ne pourriez-vous pas ce qu'ont pu et ceux-ci et celles-ci ? Du reste, dans leur charité ils ont le désir ardent de vous être secourables : invoquez-les, jetez-vous dans leurs bras, et vous ne succomberez pas ! Oh ! combien d'âmes l'invocation des Saints, l'invocation de la Sainte-Vierge en particulier, a sauvées des dangers du siècle et transférées au royaume bienheureux !

Mais, hélas ! mes Frères, ne voyez-vous pas comment le démon a pris la place de Dieu dans un grand nombre de nos fêtes ? Les plaisirs profanes, les danses, les cabarets, les batailles, les querelles, l'ivrognerie, la débauche : voilà l'attrait des foules. Une fête patronale, en particulier, est attendue avec une fiévreuse ardeur, non point pour prendre modèle sur le Saint, pour implorer son assistance, mais parce qu'il y aura, là, exposition de vanités, de parures, de jouissances sensuelles et voluptueuses ; parce que les fêtes impies et impures et les pompes de Satan l'emporteront sur le culte religieux. O bienheureux amis de Dieu, ô Saints du ciel, comme on vous insulte sur la terre ! Ah ! mes Frères, ranimons notre foi à l'approche de nos fêtes ; sanctifions-les par les Sacrements, par l'assistance pieuse à la Messe, par notre union de prières avec l'Eglise ; appliquons-nous le fruit des Mystères de Notre-Seigneur et les mérites de ses Saints ; combattons

avec eux et comme eux le bon combat, car *nul ne sera couronné qu'il n'ait bien combattu.* — Ainsi soit-il.

IIᵉ Instruction.

Assistance à la Messe. — A la Messe de paroisse. — Pourquoi ?

> Les dimanches, Messe entendras, et les Fêtes pareillement.

Rappelons brièvement, mes Frères, au sujet de ce Commandement, l'excellence du Sacrifice de la Messe : rien n'est plus vénérable ni plus digne de la majesté de Dieu. La victime qui est offerte et s'offre elle-même pour nous, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, Pontife saint, innocent, immaculé. La Messe est à la fois notre sacrifice *d'adoration*, attestant le droit suprême de vie et de mort de Dieu sur nous, puisque pour nous il s'y réduit en état de mort et d'anéantissement comme il était sur la croix ; c'est notre sacrifice *d'action de grâces*, pour tous les dons de sa miséricorde. Pourrions-nous avoir une offrande comparable à présenter à Dieu, comme son Fils bien-aimé, objet de toutes ses complaisances ? C'est un sacrifice *d'expiation* de nos innombrables péchés, puisque là, sur l'autel, *est ce corps livré pour nous, et ce sang versé pour nous et plusieurs en rémission des péchés !* C'est un sacrifice de *propitiation*, de

demande ; toutes nos prières doivent être faites au nom de Jésus-Christ, par Jésus-Christ ; et à la Messe il est notre médiateur direct ; il supplie en faveur de son peuple par la grande voix de ses plaies et de son sang. Quand le prêtre célèbre, dit l'Imitation, il honore Dieu, il réjouit les Anges, il édifie l'Eglise, il procure secours aux vivants, repos aux morts, et il se rend lui-même participant de tous les biens (*Imit.* IV, 5). L'Eglise ne pouvait donc oublier le saint Sacrifice comme exercice principal de la sanctification des dimanches et des fêtes. Aussi nous a-t-elle donné ce Commandement d'une obligation rigoureuse, sous peine de péché mortel : *Les dimanches Messe entendras et les fêtes pareillement !*

Aucune des fêtes de l'ancienne loi n'était célébrée sans sacrifices, dont la valeur était de figurer la victime sainte de nos autels. La voici au milieu de nous, mes Frères, cette victime auguste, cette chair de Jésus-Christ broyée par les douleurs de sa Passion, ce sang sacré qui coula au Calvaire sous le pressoir de ses souffrances : c'est l'Agneau sans tache immolé pour expier les péchés du monde ; et c'est à son Sacrifice que l'Eglise nous appelle aux dimanches et aux fêtes. Adorable mystère ! les Anges le révèrent dans un saisissement profond ! Ah ! quand la cloche en annonce l'heure solennelle, pères et mères, chefs de maisons, accourez à cette source vive et intarissable de toute bénédiction ; répondez à cette invitation du Prophète : *Venez,*

réjouissez-vous en Dieu, notre Sauveur ; chantez ses hymnes en sa Maison sainte ; glorifiez-le par vos actions de grâces, car il est le Dieu de toute suavité et sa miséricorde est éternelle (*Ps. 99*) !

Il n'est pas d'obligation rigoureuse d'assister à la Messe de paroisse, mais c'est l'esprit, c'est le désir de l'Eglise, et ses raisons sont nombreuses !

1° — Cette Messe se dit pour les paroissiens, pour les pères, les mères, les enfants, les serviteurs ; ce sont les besoins divers du corps et de l'âme, du temps et de l'éternité de chacun, que le Pasteur remet à l'autel à côté du prix de notre rédemption ; c'est votre Messe, votre Sacrifice à vous, mes Frères. Eh ! bien, tandis qu'il prie et sacrifie pour vous, en votre nom, vous fuyez, sans raison sérieuse, vous allez dans une autre Eglise, vous vous mêlez à un autre troupeau ; ne perdez-vous pas ainsi la meilleure part des bénédictions que la Messe de votre Pasteur eût attirée sur vous ? Oh ! mes Frères, rien de plus chrétien que l'esprit de paroisse, que l'amour de votre paroisse ; c'est votre véritable maison commune, parce qu'elle est la Maison de notre Père à tous. C'est là qu'il nous régénère dans le baptême ; là qu'il nous apprend la science du salut dès notre enfance et nous purifie de toutes nos fautes ; là, sa table est toujours dressée pour nous réconforter du pain des Anges ; là il bénit et consacre les alliances ; là il demeure nuit et jour en son tabernacle à cause de nous et pour nous. On est chez soi dans l'Eglise

de sa paroisse, et on aime à l'appeler *notre Eglise*, l'Eglise qui est à nous. Et quoi de plus beau, après les travaux divers de la semaine, que de voir toutes les familles n'en faisant plus qu'une, demandant au Père de tous, au Sauveur de tous, le pain quotidien, et d'un concert unanime envoyant vers lui, leurs hommages, leurs vœux, leurs chants d'allégresse et d'espérance ! *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère*, a-t-on dit. La voilà votre patrie première, la plus digne de vos affections, toujours pleine de charmes, de souvenirs touchants, d'émotions saintes. La seule vue du clocher de la paroisse natale, attendrit l'exilé, le pèlerin, le soldat, le matelot de retour d'un long voyage ; là se retrouve l'histoire de nos ancêtres, notre histoire à nous, toute notre vie chrétienne ; et quand nous partirons de ce monde ce sera là encore que s'élèvera la voix divine du Sacrifice, implorant pour nos âmes, le rafraîchissement, la lumière et le repos du ciel. Méritons-nous alors d'être aussi favorablement exaucés, si Dimanche et Fêtes, jours de nos réunions sacrées, nous portons ailleurs des prières séparées, des prières de déserteurs de la maison paternelle, et cela par caprice, par calcul de paresse ou de sensualité ; peut-être par aversion pour le Pasteur et ses instructions, toujours par manque d'édification ?

II° — L'Eglise, en effet, désire en second lieu qu'on assiste à la Messe de paroisse parce que les paroissiens y apprennent leurs devoirs de la

bouche de leur Pasteur. Dieu en vous l'envoyant, l'a chargé de vous instruire de votre religion : il a pour cela des grâces d'état : tout autre que lui, fut-il plus éloquent, n'a pas ainsi que lui auprès de vous l'assistance du Saint-Esprit; il connaît sa paroisse, ses dangers, ses besoins, ses scandales; à lui d'y appliquer avis et remèdes salutaires ; et c'est ordinairement à la Messe de paroisse qu'il donne ses instructions. Il est tenu en conscience d'y prêcher la parole de Dieu, parce qu'il y a obligation pour vous de l'entendre. Et souvent hélas ! sa voix ne frappe que les colonnes et les murailles du temple ; votre place y est vide. C'est ainsi que l'ignorance crasse, l'ignorance aveugle de la religion fait d'affreux ravages dans les âmes, et que l'Ange des ténèbres y remplace l'Ange conducteur. En manquant ainsi à votre Messe de paroisse, vous négligez l'affaire très essentielle de votre salut. Est-ce là une faute légère? Que pourrez-vous répondre au Seigneur de votre ignorance si volontaire et si coupable.

Et ne dites pas que vous connaissez suffisamment la religion. Ah ! mes Frères, on ne la connaît jamais assez, et un Prophète gémit de la désolation de la terre, parce que, dit-il, on ne la médite pas. Votre pasteur à l'Eglise la médite pour vous ; il vous rappelle à la connaissance, à l'amour de vos devoirs, au désir des biens célestes. Sa parole est celle que Jésus-Christ jeta dans le monde pendant sa vie publique, qu'il envoya ses Apôtres

prêcher à toute créature ; parole qui a la vertu d'éclairer, de toucher, de convertir, de consoler, et qui a renouvelé la face de la terre. C'était peut-être à telle ou telle instruction que le Seigneur avait attaché la grâce de votre conversion ; vous y manquez par votre faute ; cette grâce de salut sera perdue pour vous !

III° — On reçoit à la Messe de paroisse la faveur de l'*Aspersion*. La propriété de l'eau est de laver, celle du sel qu'on y mélange, est de préserver de la corruption. Cette aspersion d'eau bénite qui précède l'Office, représente aux Fidèles la pureté de conscience qu'ils doivent apporter aux saints mystères de l'autel ; elle leur redit que plus leurs cœurs seront purs, plus leurs prières s'élèveront en odeur de suavité vers le trône des miséricordes. De plus cette aspersion a la vertu de remettre les péchés véniels, surtout quand on s'inspire des sentiments de cette invocation : Seigneur, vous m'arroserez avec de l'hysope ; vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige ; ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde : *Asperges me hyssopo et mundabor* ! Autre grâce de perdue quand on perd la Messe de paroisse !

IV° — Enfin on distribue le *Pain bénit*, à la Messe de paroisse ; mangé par tous dans la maison de notre Père céleste, il nous redit que nous sommes tous frères et sœurs en Jésus-Christ, et que nous attendons tous de lui le même héritage, le même festin des noces de l'Agneau. Dans les

temps heureux où les fidèles communiaient chaque jour, le pain bénit était inutile, puisque la divine Eucharistie était l'aliment de tous. Le pain bénit pour nos temps si pauvres en foi, en ferveur, est le symbole de cette fraternité évangélique qui doit nous unir sur la terre, jusqu'à ce que nous soyons réunis dans l'indéfectible charité de Dieu. Ainsi l'Eglise rapproche les petits et les grands, les riches et les pauvres, les met au même niveau comme au jour où il n'y aura plus qu'une seule cité, composée d'âmes rachetées dans toutes les conditions de la vie. On efface encore devant Dieu, les taches de ses fautes vénielles, quand on mange le pain bénit avec les sentiments d'une charité sincère pour le prochain, pour toute la famille chrétienne !

Ah ! Chrétiens, aimons notre Eglise, sa décoration, ses Offices, ses solennités ; c'est notre maison de prières ; c'est la maison de nos joies, de nos jours les plus chastes, les plus purs ; notre maison de refuge, de consolation, d'espérances. Le démon lui-même nous apprend à l'aimer ; lorsqu'il est déchaîné dans les troubles populaires, dans les guerres civiles, dans les persécutions, c'est contre le temple catholique qu'il porte sa rage pour le fermer, le piller, le profaner, le détruire. Aimons de tout notre cœur, l'Hôte divin qui s'y fait le compagnon de notre pèlerinage et notre victime si miséricordieuse. A l'heure surtout où s'offre pour nous tous le Sacrifice de son corps et de son sang,

accourons mêler nos hommages et nos chants aux hommages et aux chants des Anges prosternés en tremblant, autour de son autel ! Portons à ses pieds pour qu'il les regarde d'un œil favorable, les douleurs de l'Eglise, les tribulations des familles, les soucis des parents, les dangers des enfants, les misères des peuples, les gémissements des prisonniers, les angoisses des orphelins, les alarmes des mariniers, le désespoir des pauvres, des malades, des délaissés, les pleurs des veuves, l'agonie des mourants, la détresse des défunts (*St-Anselme*). Supplions-le enfin de nous entourer tellement de sa miséricorde et de sa protection, que nous arrivions un jour, à ce temple divin, qui ne connaît plus ni tristesses, ni larmes, ni cris de douleur, mais où retentit le cantique sans fin, l'*hosanna* de la fête éternelle. — Ainsi soit il.

IVe INSTRUCTION.

Confession nécessaire. – A quelle époque ? – A qui ? – Bienfaits de la Confession.

> Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.

Dans l'Evangile, Notre-Seigneur adressa un jour à ses Apôtres ces paroles solennelles : (*Matt.* 18.) *En vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* Et après sa résurrec-

tion : comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. Recevez le Saint-Esprit : *les péchés seront remis à ceux à qui vous les aurez remis ; ils seront retenus à ceux à qui vous les aurez retenus* (*St-Jean*, 20). Dans sa miséricorde adorable, notre Sauveur ne met aucune limite aux péchés à pardonner, ni pour le nombre ni pour la grièveté, lorsque les pénitents sont animés de saintes dispositions. C'est à ce Sacrement que l'Eglise nous appelle par ce Commandement : *Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.*

1° — Par ces paroles, Notre-Seigneur Jésus-Christ établit ses Apôtres *juges* des consciences ; à leur tribunal, il y aura des péchés à pardonner, des péchés à ne pas pardonner. Ce pouvoir extraordinaire, dans une matière si grave et si sacrée, doit donc être exercé avec une grande discrétion, avec pleine connaissance de cause. Quels sont les péchés, quelles sont les dispositions du pénitent et ses résolutions ? Le prêtre ne peut les connaître que par la Confession, autrement sa sentence serait aveugle, partiale, arbitraire. C'est ainsi que la Confession se trouve non-seulement de précepte, mais d'institution divine.

2° — Jésus-Christ a établi ses ministres juges *nécessaires* des âmes. On s'est toujours confessé, et de plus, on a toujours regardé la Confession comme l'unique moyen d'obtenir la rémission des péchés ; il serait même contraire au bon sens qu'il y en eût un autre. Si on pouvait rentrer en grâce

avec Dieu sans la Confession ; s'il suffisait, par exemple, de s'humilier en sa présence, de lui avouer ses fautes dans le secret de son cœur, de jeûner, de faire une aumône, de visiter une église, qui donc se serait jamais confessé ? Qui voudrait aller déclarer des péchés honteux, cachés, s'il lui était libre de ne pas le faire, et qu'il puisse en obtenir pardon sans cet aveu humiliant et si pénible à la nature ? Dès lors, que deviendrait ce pouvoir étonnant, confié à ses Apôtres, de remettre ou de retenir les péchés, puisqu'il resterait sans effet et sans honneur dans le monde? Ne serait-ce pas une dérision de leur avoir donné les clefs du royaume des cieux, si on pouvait y entrer sans qu'il soit ouvert par leur ministère ? C'est donc par l'ordre de Jésus-Christ notre Dieu, notre Sauveur, notre Juge à tous, que nous sommes obligés de confesser nos péchés ; et le Concile de Trente a justement déclaré, que le Sacrement de pénitence est aussi nécessaire à ceux qui tombent dans le péché mortel après le baptême, que le baptême lui-même à ceux qui ne sont pas régénérés (*Session* 14e, *Ch.* 2e).

3° — Quand doit-on se confesser ? La foi répond : toutes les fois qu'on a perdu la grâce sanctifiante par un péché mortel. Dans les temps heureux de nos ancêtres où les Sacrements étaient très fréquentés, il n'y avait d'autre règle pour chacun, que la voix de la conscience et le souci du salut. Mais le relâchement s'étendant dans l'Eglise

comme une contagion pestilentielle, le Concile général de Latran, au XIIIe siècle (1215), ordonna que tout fidèle de l'un et l'autre sexe, parvenu à l'âge de raison, se confesserait au moins une fois, chaque année. Ainsi, il y a péché mortel à s'écarter, pendant plus d'un an, de la Confession, pratiquée à travers les siècles depuis Jésus-Christ.

4° — A qui se confesser? Le Concile répond : *A son propre prêtre,* c'est-à-dire à son Curé. Bien que les prêtres aient reçu, dans leur ordination, le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, ce pouvoir est suspendu ; il ne peut s'exercer validement que sur des personnes pour lesquelles ils auront reçu une juridiction : autrement leur absolution serait et sacrilège et sans aucune valeur. Un Evêque même ne peut validement confesser dans un diocèse autre que le sien, s'il n'y est autorisé par l'Evêque du lieu. C'est un article foi décidé par le saint Concile de Trente.

La coutume qui fait droit aujourd'hui, est que chaque fidèle, pour sa confession annuelle, peut s'adresser à tout prêtre approuvé, et les Evêques, dans leurs mandements, ont soin d'autoriser cette faculté. Mais, hélas ! on abuse de cette liberté comme de toute autre. Plusieurs cherchent ailleurs, en dehors de leur Curé, un confesseur plus large, plus indulgent ; ils se déguisent et s'enveloppent auprès d'un inconnu. Ils redoutent la direction de leur pasteur, son exactitude, sa juste fermeté. Il s'opposerait à des habitudes criminelles,

scandaleuses, à des désordres, et on veut y persévérer. Alors où est le repentir, le ferme propos? Avec de telles dispositions, ne vaudrait-il pas mieux s'abstenir, puisque l'absolution est nulle et sacrilège, et de plus qu'à la Table sainte on unira Notre-Seigneur au démon, on le livrera aux insultes de Satan! Oh! mes Frères, nul de nous ne peut tromper Dieu, se moquer impunément de Dieu, et la joie de la conscience ne sera jamais que pour les cœurs droits!

5° — Remarquons cette expression, *au moins une fois l'an.* Le désir de l'Eglise est ainsi bien marqué de nous voir assurer la pureté, la paix de notre âme par une confession plus fréquente. N'est-ce pas, en effet, l'exposer à une perte éternelle, que de la laisser des mois et des mois dans la boue et la corruption du péché, dans la haine de Dieu et la puissance de Satan? — Un jour, un missionnaire commença ainsi sa mission: « En » arrivant au milieu de vous, mes Frères, j'ai eu » sous les yeux un spectacle déchirant. Un jeune » homme traversait précipitamment la place pu- » blique; sa voiture est brisée; le malheureux a » tous les membres meurtris et peut mourir d'un » instant à l'autre. On s'approche, on le plaint, on » s'intéresse à son sort, on parle de recourir au » médecin. — *Un médecin*? s'écrie-t-il, *à Pâques,* » *un médecin*! Vous jugez de l'étonnement des » spectateurs; ils croient son esprit aliéné » (*Moitrier*). Eh bien! mes Frères, cet insensé, c'est cha-

cun de nous, si notre âme, étant blessée à mort par le péché, nous attendons à Pâques pour lui rendre la guérison, la vie ! Quoi ! sur douze mois, oser en vivre cinq, dix, onze, en état de damnation éternelle ! N'est-ce pas un aveuglement, une folie lamentable ? Est-ce que nous voudrions courir un risque pareil pour notre vie, pour notre fortune ? Il est donc sage celui qui, après une faute grave, n'attend pas le terme fixé par l'Eglise ; il ne sera en repos qu'autant qu'il sera rentré dans ses droits d'enfant de Dieu, par une confession salutaire ! *Que sert à l'homme de gagner le monde entier s'il vient à perdre son âme ?*

Ah ! mes Frères, la vue d'un confessionnal, que le démon entoure de si sombres terreurs, devrait nous faire pleurer de reconnaissance. Notre-Seigneur pouvait-il se montrer plus indulgent ? Après un péché mortel, nous méritons l'enfer, c'est-à-dire des supplices inouïs, éternels, sans adoucissement. Il pouvait mettre à notre pardon telle condition qu'il aurait voulu, et nulle n'aurait été trop dure ; et voilà qu'après un humble aveu, dans un secret inviolable, à un ministre qui lui-même a besoin de miséricorde, nous recevons la grâce de l'absolution ; le démon sort de notre âme, l'enfer est fermé ; puis, à quelques pas plus loin, la Table sainte, gage du festin des noces de l'Agneau, est dressée devant nous ! Gloire donc, éternelles actions de grâces à Jésus, père des miséricordes et de toute consolation ! Aussi c'est à la Confession

qu'est dû ce qui se conserve de foi, de pureté, de dévouement, de crainte de Dieu dans le monde ; c'est à elle que recourent Prélats, Prêtres, Religieux, Religieuses. Tous les enfants de l'Eglise, qui ont le sentiment et le zèle de leur salut, accourent à cette fontaine de sanctification, laver la robe de leur âme dans le sang de l'Agneau. Et on ne pourrait en citer un seul, une seule qui, après une confession fidèle, ait dit : J'en ai du regret. Au contraire, toutes les consciences alarmées, rongées de remords, qui sont allées se décharger en ce divin tribunal, en sont revenues soulagées, ivres d'un bonheur céleste, répandant parfois des larmes d'une douceur ineffable. — Enfin, dernier trait de la clémence divine, nous pouvons recourir à l'absolution, non pas une fois, dix fois, mais toujours. Un cœur contrit est toujours une offrande agréable à notre Dieu ; il accueille toujours avec joie un cœur repentant et humilié. A chacun de nous donc de redire le chant pieux du Prophète, après nos confessions : O mon âme, bénis le Seigneur, et que toutes mes facultés intimes louent son saint nom ! O mon âme, n'oublie jamais les grâces qu'il t'a faites ! Il te pardonne tes offenses, il guérit toutes tes langueurs, il rachète ta vie de la mort, il te couronne de ses miséricordes ; il remplit tes désirs de l'abondance de ses biens ! O mon âme bénis le Seigneur, chante une hymne de louanges à son saint nom (*Ps.* 102). — Ainsi soit-il.

Ve Instruction

Nécessité des Pâques — En sa Paroisse. Communier plus souvent — Humblement.

Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.

Longtemps après sa mort, Notre-Seigneur avait annoncé à ses disciples le miracle de la sainte Eucharistie. *Je suis le pain vivant descendu du ciel, afin que celui qui en mange ne meure pas, et le pain que je donnerai c'est ma chair... Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour* (*Saint-Jean*, 6). Fidèle à sa promesse, le Jeudi Saint, veille de sa Passion, il nous laissa la réalité, il institua le divin Sacrement. Après avoir mangé avec ses Apôtres l'Agneau pascal qui était sa figure, il prit du pain dans ses mains vénérables, rendit des actions de grâces, et l'ayant béni, il le rompit, et le leur donna en disant : *Prenez et mangez : ceci est mon corps*. Et recevant le calice, après avoir rendu grâces, il le leur donna en disant : *Buvez-en tous, car ceci est mon sang qui va être répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés*. (*Math.*, *26*). C'est appuyée sur ces paroles sacrées, que l'Eglise a publié ce Commandement à ses fidèles de tous les peuples et de toutes les nations : *Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement* !

Tout nous impose, mes Frères, la nécessité de la divine Communion. Dieu pour punir autrefois Pharaon qui broyait son peuple dans l'esclavage, ordonna à son Ange de passer pendant la nuit, dans les maisons des Egyptiens, et d'en mettre à mort tous les premiers nés. Mais il avait dit à son peuple par le ministère de Moïse: Vous immolerez en famille un agneau sans tache ; vous rougirez de son sang, les portes de vos maisons; je verrai ce sang ; et je vous épargnerai. Voilà bien la figure de notre doux Sauveur ! *Jésus-Christ notre pâque, a été immolé*, dit saint Paul : et pourquoi immolé, sinon pour être mangé par nous, sinon pour que nos âmes rougies de son sang dans la communion, soient préservées des coups de l'Ange de la mort ? Ecoutons, du reste, avec le plus profond respect, Notre-Seigneur lui-même : *Je suis le pain de vie, le pain qui donne la vie au monde ; en vérité, en vérité, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* A la participation de ma chair et de mon sang, est attaché le don de la vie éternelle et de la résurrection bienheureuse. Est-il possible, mes Frères, d'employer des affirmations plus solennelles, des expressions plus saisissantes pour déclarer la nécessité où nous sommes de prendre part au festin de sa chair et de son sang, si nous voulons assurer notre salut, notre bienheureuse immortalité ?

Mais voici le moment d'instituer cet auguste

Sacrement. Après la consécration du pain et du vin, il nous ordonne de communier par ces paroles : *Prenez et mangez : ceci est mon corps, qui sera livré pour vous. Prenez et buvez : ceci est mon sang, qui sera répandu en rémission des péchés !* Qu'est-ce à dire, mes Frères, sinon : recueillez les fruits de ma rédemption ? En effet, sa chair crucifiée pour nous, s'incorpore à notre chair ; son sang qui efface les péchés, se mêle à notre sang ; notre âme s'unit à l'âme du Rédempteur ; sa divinité nous pénètre, augmente, avive notre vie surnaturelle et la prolonge dans l'éternité même. *Qu'est-ce que l'homme, Seigneur, pour vous souvenir ainsi de lui, et reposer ainsi votre cœur divin sur son misérable cœur ?*

Les premiers chrétiens, pénétrés du désir de notre Sauveur, persévéraient chaque jour dans la communion (*Act.*, 2). Pendant des siècles, les fidèles fréquentaient la table du Seigneur au moins aux grandes solennités de l'année ; mais la foi diminuant, la charité se refroidissant en ce monde impie, l'Eglise, mère de nos âmes, porta cette loi : « Que tout fidèle parvenu à l'âge de discrétion reçoive avec respect, *au moins à Pâques*, la sainte Eucharistie, si toutefois le jugement de son propre prêtre ne l'autorise à s'en abstenir pour un temps. » Et la négligence de ce devoir est si coupable, qu'elle ajouta aussitôt : « Sinon qu'il soit privé de l'entrée de l'Eglise et de la sépulture chrétienne. » Menaces qui ne sont jamais pronon-

cées que pour des péchés très graves. Ainsi donc : *ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement !*

II° — C'est dans sa paroisse qu'il faut faire cette communion pascale. Le Concile général de Latran déclare que c'est le propre Curé qui peut autoriser son paroissien à la différer, et tel est l'usage et la doctrine catholique. Il convient, en effet, que les enfants d'une même famille se réunissent à la même table de leur église maternelle, pour y manger ensemble le véritable Agneau pascal, à l'exemple du peuple de Dieu. C'est l'esprit de Jésus-Christ qui demande que les brebis suivent leur pasteur et entendent sa voix. Que si, pour un motif plus ou moins louable, on porte ailleurs sa confession, comme cela est libre à tout fidèle, quel prétexte honnête aurait-on de ne pas communier de la main de son Curé, de ne pas édifier sa paroisse, de la déserter dans un acte principal de la vie chrétienne ? Il y a péché mortel, soit qu'on ne communie pas dans l'année, soit qu'on ne communie pas dans le temps prescrit, soit qu'on ne communie pas dans sa paroisse (*Gousset*).

III° — Arrêtons-nous, mes Frères, sur cette parole : *au moins à Pâques*, c'est-à-dire vous ne pourrez moins faire. Je voudrais bien, nous signifie ainsi l'Eglise, vous voir tous les jours à la table de mon Dieu ! Je voudrais bien que sa divine communion soit le pain quotidien de vos âmes,

comme le pain matériel est l'aliment quotidien de vos corps ; du moins venez souvent, venez à nos solennités, vous réconforter du pain des Anges, vous désaltérer aux sources des joies célestes ! Eh ! mes Frères, devrait-il y avoir lieu de presser, d'insister, lorsque notre Sauveur nous a laissé cette parole étonnante : *J'ai désiré d'un grand désir de manger ma Pâque avec vous !* lorsqu'après l'institution du saint Sacrement, il ajoutait : *Faites ceci en mémoire de moi* ; célébrez, communiez en souvenir de moi, de ma Passion, de l'amour brûlant de mon cœur pour vous ; n'oubliez pas ce Sacrement, ne le laissez pas stérile, inutile ? Et qu'a donc besoin de nous et de nos biens ce Roi du ciel et de la terre ? Devrait-il y avoir lieu d'insister pour nous-mêmes, qui craignons tant la mort, qui désirons si vivement la vie, l'honneur, la joie, lorsqu'à nos communions sont promises la vie sans fin, l'immortalité glorieuse ? C'est ici que les Saints s'écriaient dans leurs transports : O bon Jésus, qu'heureuse est l'âme qui peut vous recevoir pieusement, et goûter avec plénitude le bonheur de votre présence ! Qu'il est grand le Seigneur qu'elle reçoit ; qu'il est aimable l'hôte qu'elle possède. Que le compagnon, l'ami qui se donne à elle, est doux et fidèle ! Que l'époux qu'elle embrasse est beau, qu'il est noble et digne d'être aimé et désiré par dessus tout ce qui est aimable et désirable ! On ne saurait donc déplorer avec assez d'amertume la négligence et la tiédeur

de tant de malheureux qui, plongés dans la terre, la chair et le sang, s'éloignent de Jésus-Christ, l'unique espérance des élus, notre sanctification, notre rédemption, notre consolation ici-bas, et l'éternelle félicité des Saints (*Imit.*)

IV[e] — C'est *humblement* qu'il nous est ordonné de recevoir notre Créateur; et ce terme mérite aussi toute l'attention de notre foi. Nous communions *humblement*, mes Frères, si nous marchons à la sainte Table dans un sentiment profond de notre néant, de notre indignité, en présence de la majesté du Seigneur s'abaissant jusqu'à nous. Nous communions *humblement* quand, purifiés par une bonne confession, nous récitons du fond de nos cœurs ces prières : *C'est par ma faute, par ma très grande faute, Seigneur, que je vous ai offensé. Seigneur, je ne suis pas digne de vous recevoir en ma demeure, mais dites une seule parole et mon âme sera guérie* ! Nous communions *humblement*, en adorant en nous avec foi, tendresse, ferveur, l'âme de Jésus-Christ resplendissante de beauté, et son corps qui a été broyé, humilié, tourmenté pour nous jusqu'à la mort; en lui faisant amende honorable pour tous les outrages que l'enfer continue contre lui depuis sa Passion. Nous communions *humblement* en lui offrant nos pieuses actions de grâces, nos chants de reconnaissance et de louanges, ainsi que la bienheureuse Marie dans son *Magnificat* ! Nous communions *humblement* en lui portant nos résolutions d'écarter de

nous toute malice et iniquité ; tout ce qui blesse sa bonté, sa sainteté, et de consacrer à son service notre âme, notre corps, toutes nos facultés. Nous communions *humblement* en lui exprimant nos vœux, nos demandes, comme le pauvre à la porte du riche. Nos misères sont innombrables, incessantes, amères, douloureuses ; en nos communions, nous sommes auprès du trône de la grâce ; ne rien demander contriste le cœur si bon de notre Sauveur. *Il remplit de ses biens ceux qui en sont désireux ; il renvoie vides les orgueilleux qui se croient riches par eux-mêmes* !

Dieu avait planté dans le paradis terrestre l'arbre de vie dont les fruits devaient procurer l'immortalité à nos premiers parents, s'ils n'eussent point péché. Voici dans le jardin de l'Eglise l'arbre de l'Eucharistie : arbre de vie par excellence, car celui qui se nourrit de ses fruits sera ravi de leurs suavités et fort contre la mort même. Aussi le vrai chrétien ne s'attarde pas au terme éloigné de Pâques, pour venir se reposer à ses ombrages ; son cœur et sa chair même tressaillent de l'envie de s'unir au Dieu vivant. Il aspire à puiser en Jésus, paix que le monde ne peut donner, rénovation spirituelle, ivresses ineffables, très douces et confiantes espérances. S'appuyant sur sa miséricorde, il recourt à lui comme malade à son Sauveur, comme affamé et altéré à la source de vie, comme pauvre au Roi du ciel, comme créature à son Créateur, comme désolé à son tendre conso-

lateur! Ah! mes Frères, si nous comprenions le don de Dieu, son très saint Sacrement, quel souvenir touchant et fidèle nous conserverions de lui, non seulement dans nos Eglises, mais dans nos maisons, dans nos voyages, dans nos travaux des usines, des champs, des forêts! comme nous serions empressés à ses solennités! comme nous le bénirions tous les jours de notre vie! Les Saints étaient en défaillance en contemplant ce mystère d'immense charité. O Seigneur, Dieu des vertus, attirez-nous donc à l'odeur de vos parfums, rendez-nous chers vos Tabernacles et votre Table! Soyez notre viatique contre les défaillances et les tristesses de notre exil, jusqu'à ce que l'iniquité soit passée, jusqu'à ce que nous soyons arrivés à votre impérissable royaume! Là, nous ne verrons plus en énigmes et sous des voiles, comme dans l'infirmité du temps, mais face à face, dans la claire vue. Alors vous nous rassasierez à pleine bouche, ainsi que les Anges, de cette satiété merveilleuse qui ne connaîtra plus ni la faim ni la soif durant l'éternité. — Ainsi soit-il.

†

VIe Instruction.

Nécessité de la Pénitence. — Vertu du Jeûne.

Quatre-Temps, Vigiles jeûneras et le Carême entièrement.

Avant d'expliquer ce Commandement, il est bon, mes Frères, de nous arrêter sur des vérités qui lui donnent une autorité divine éclatante ; je veux parler de la *nécessité* de la Pénitence et de la vertu du *Jeûne.*

1° — Nous sommes pécheurs : *si nous affirmons ne point avoir péché, nous mentons, et nous nous séduisons nous-mêmes*, dit l'Apôtre. Ma vie m'épouvante, disait un Saint ; elle est ou coupable ou stérile, et dans les deux cas, elle est menacée de la damnation ! Oh ! oui, combien nous avons lieu de trembler, si nous avons conservé quelque crainte de Dieu et de ses jugements ! Péchés de malice, de faiblesse, de lâcheté, d'omission, d'ignorance volontaire ; péchés de pensées, de paroles, d'actions qui ont souillé tous nos sens, toutes nos facultés ; péchés de scandales ou dont nous avons été les complices ; péchés secrets ou publics, multipliés au-delà des cheveux de nos têtes, voilà notre vie. Exposons notre conscience devant le miroir des Commandements de Dieu et de son Eglise, et des devoirs de notre état. Ah ! Seigneur, si vous tenez un compte rigoureux de nos iniquités, qui pourra

subsister en face de vous? Or, tout pécheur est tenu à la Pénitence sous peine de mort. Saint Jean-Baptiste sort de son désert pour annoncer la venue du Messie ; il commence en criant aux foules : *Faites de dignes fruits de penitence*, car la cognée est déjà aux racines des arbres, et tout arbre qui n'aura pas porté de bons fruits, sera coupé et jeté au feu (*Luc*, 3). Notre-Seigneur paraît ; il insiste, il redit : *Si vous ne faites pénitence vous périrez tous sans distinction* (*Luc*, 13). Quiconque ne renonce pas à ses mauvais penchants, ne les châtie pas, n'est pas digne de moi. — Saint Pierre, saint Paul, saint Jean annoncent partout que Dieu réclame la Pénitence ; et le grand Apôtre, quoique brisé par les travaux, les persécutions, les souffrances inouïes de son apostolat, disait : *Je châtie mon corps, et je le réduis en servitude de crainte qu'après avoir prêché le salut aux autres, je ne sois moi-même un réprouvé* (1 *Corint.*, 9). *Tous ceux qui sont à Jésus-Christ*, écrivait-il aux premiers fidèles, *ont crucifié leur chair et ses appétits déréglés*. Ainsi voulez-vous n'être pas punis de Dieu, punissez-vous vous-mêmes, dit saint Augustin, car tout péché doit être expié par la pénitence en cette vie, ou livré aux flammes dans l'autre. Saint Chrysostome ajoute : Au temps du déluge, il n'y avait de salut possible que pour ceux qui se réfugiaient dans l'Arche ; il n'y a point non plus d'autre asile de salut pour le pécheur que la Pénitence ; l'impénitence est le seul crime que Dieu ne pardonne pas.

L'Eglise est donc bien fondée de nous imposer des pratiques de pénitence, et le *Jeûne* en particulier.

2° — Dès le commencement, Dieu, mes Frères, attesta son domaine absolu sur toute créature en défendant à nos premiers parents de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal; c'est, nous disent les saints docteurs, la loi d'abstinence la plus ancienne, ou plutôt la première de toutes celles que le Seigneur prescrivit à l'homme, et on a très justement remarqué que tant qu'Adam respecta ce *jeûne*, cette *abstinence*, il resta dans le paradis terrestre, et qu'il en fut expulsé dès qu'il la viola; sa sensualité amena sur lui et sur nous les malédictions qui nous accablent. Mais cette loi du *Jeûne* est bien plus nécessaire depuis la corruption originelle, depuis que l'homme, conçu dans le péché, est devenu comme un péché vivant. Il se porte toujours aux fruits défendus; alors Dieu, dans sa justice, lui interdit l'usage de ceux qui sont permis. Et cette privation, ce jeûne, n'est point seulement un remède contre le désordre et la débauche; il guérit nos plaies spirituelles, et nous rend les amis de Dieu. Si vous jeûnez sans ostentation, sans affecter une tristesse hypocrite pour surprendre l'estime des hommes, nous dit Jésus-Christ, votre Père céleste à qui rien n'est caché, vous en récompensera avec éclat (*Matt.*, 6).

Le *Jeûne* est donc une partie essentielle de la Pénitence. La prière est le sacrifice de notre âme à Dieu; par le jeûne notre corps lui-même devient

une victime vivante, sainte, d'agréable odeur à sa majesté. Les exemples en sont innombrables, saisissants dans l'Ecriture sainte. Avant de converser avec Dieu, Moïse et Elie s'y préparent par un *jeûne de quarante jours.* Daniel, après un *jeûne de trois semaines*, est favorisé des plus sublimes révélations. C'est par le *jeûne* que Judith et Esther méritent d'être les libératrices de leur patrie. Samson et Samuel durent le jour aux *jeûnes* de leurs mères. C'est par le *jeûne* que Sara fut délivré du pouvoir du démon. Lorsque les Princes du peuple de Dieu gémissent en des calamités, ont besoin d'un secours pressant du ciel, ils ordonnent des *jeûnes publics.* Les Ninivites ont provoqué la colère divine par leurs désordres. A la voix du prophète Jonas qui leur annonce la destruction prochaine de leur ville, ils rentrent en eux-mêmes, *ils jeûnent* rigoureusement, et Dieu leur fait grâce, leur ville est sauvée. David est pécheur et malheureux ; il s'humilie par un *tel jeûne que ses genoux fléchissent de défaillance,* et Dieu l'entoure de sa protection, de sa miséricorde !

La loi nouvelle va commencer. Saint Jean-Baptiste le précurseur paraît. Et quel jeûne, mes Frères, en celui que Notre-Seigneur a proclamé le plus grand des enfants des femmes ! Il renonce, dès son enfance, aux délices et aux joies du foyer paternel ; il se retire au désert pendant environ trente ans. Sa nourriture est composée d'un peu de miel sauvage et de sauterelles ; ses vêtements sont

un tissu très rude de poils de chameau ; et point d'abri contre les injures de l'air, point d'autre lit que la terre pour se reposer ! Et il était prévenu, dirigé par le Saint-Esprit qui l'avait sanctifié dès le sein de sa mère ! Notre Sauveur vient au milieu de nous : quelle pauvreté, quelle abstinence volontaire ! Mais contemplons-le seulement avant de commencer sa vie publique. Il immole sa nature humaine à un *jeûne effrayant de quarante jours et de quarante nuits, ne buvant ni ne mangeant.* Il est là dans un désert affreux, sans abri, exposé à la fois aux tortures de la faim et de la soif, et à l'inclémence des temps, Voilà, mes Frères, comment il expie la gourmandise d'Eve et de ses enfants, comment il nous déclare la nécessité de la Pénitence et du Jeûne ! Aussi tous les Saints l'ont entendu et compris ; tous ceux que l'Eglise honore ont été dévoués au jeûne, ou plutôt à des jeûnes austères toute leur vie, tellement que c'est un miracle que plusieurs aient pu subsister. Ainsi donc Jésus, le roi de gloire, source de pureté pour les Anges et les hommes, a épuisé le calice du jeûne jusqu'à la lie ; et nous, pécheurs de tous les jours, à qui il n'en a laissé que quelques gouttes à boire, nous murmurons, nous nous révoltons. Les breuvages les plus amers, le fer, le feu, nous trouvent dociles, quand il s'agit de la santé du corps, et nous répugnons au moindre sacrifice, pour guérir notre âme de ses blessures, et lui rendre, avec la grâce de Dieu, sa couronne

de gloire et d'immortalité. Ah! vous êtes exigeant, mon frère, dit saint Jérôme, si avec votre couronne de roses et de voluptés sensuelles, vous prétendez entrer au ciel à la suite de Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre dans sa soif, et couronné d'épines!

Hélas! mes Frères, nous ressemblons au voyageur de Jéricho dans l'Evangile, que des brigands ont laissé couvert de blessures, et à demi-mort sur le chemin; c'est à la miséricorde divine que nous devons de vivre encore. Elle veut bien accepter nos œuvres de pénitence et nos jeûnes, en paiement de nos dettes à sa justice; pouvons-nous reculer? Oh! méfions-nous de notre corps, *corps de mort*, nous dit l'Apôtre; l'intempérance, les excès du boire et du manger, aiguisent toujours ses mauvais instincts, et alors il accable l'âme du poids de sa corruption, et de la tyrannie de ses convoitises. C'est le Jeûne au contraire qui l'ennoblit, l'élève, lui donne des ailes pour planer par dessus les choses de la terre, jusqu'aux régions célestes. Et quand on voit la multitude des âmes saintes ou pénitentes, des religieux et des religieuses, des pieux séculiers, se livrer à de sévères pénitences, à des jeûnes héroïques presque toute leur vie; n'avons-nous pas lieu de rougir, de nous effrayer même, quand nous évitons les plus légères mortifications, les jeûnes insignifiants que nous prescrit l'Eglise; quand nous marchons au jugement sans avoir rien fait pour racheter nos offenses? Jeûnons donc, parce que nous avons

péché ; jeûnons pour ne plus pécher ; jeûnons pour attirer sur nous les grâces de Dieu ; jeûnons pour les conserver. Nos noces ne sont pas encore venues ; préparons-nous-y, en suivant notre divin Maître, en nous unissant à ses pénitences et à ses jeûnes. *Le monde se réjouira, et vous serez dans la tristesse*, nous a-t-il dit : *mais je vous reverrai et votre cœur sera dans la joie et personne ne pourra vous la ravir*. — Ainsi soit-il.

VIIe Instruction

Quatre-Temps, Vigiles jeûneras et le Carême entièrement.

Qu'est-ce que jeûner? — Qui doit jeûner? — Esprit du jeûne.

La loi de la Pénitence oblige, mes Frères, tous les enfants d'Adam, nous tous sans exception. Au titre de chrétiens, qui doit nous porter à nous rendre conformes à notre Sauveur, dont la vie fut une pénitence perpétuelle, nous joignons notre triste condition de pécheurs, et si en face de l'Evangile qui prescrit la mortification à l'innocence même, nous plaçons la multitude et l'énormité de nos fautes, combien cette loi nous paraîtra d'une obligation plus étroite et plus rigoureuse ! Mais, hélas ! si nous étions délaissés à nous-mêmes, ferions-nous cette pénitence ? L'Eglise

alors, pour nous préserver de cette négligence si funeste à notre salut, nous intime chaque année le précepte de la Pénitence ; elle le publie au son de la trompette avec un éclat si retentissant, que les oreilles les plus dures en sont émues. Elle fait plus que de nous en assigner le temps, elle nous en prescrit les pratiques, celles que Dieu, dans l'Ecriture, nous déclare lui être plus agréables, le *Jeûne* et l'*Abstinence* des viandes, compagne naturelle du jeûne. *Mais qu'est-ce que jeûner? Qui doit jeûner? Quel est l'esprit d'un jeûne chrétien ?*

I° — Le Jeûne renferme trois choses : la défense de faire plus d'un repas ; la défense d'y manger de la viande, et l'heure où l'on doit prendre part à l'unique repas.

1° — Jeûner c'est ne faire qu'un seul repas par jour, et le faire sans aucune viande, c'est-à-dire, en s'abstenant de la chair des animaux qui naissent et vivent sur la terre, et même de leur sang, de leur moëlle, de leur graisse. Ainsi jeûner le Carême entièrement, serait s'abstenir de toute chair, depuis le Mardi gras au soir jusqu'au matin du jour de Pâques, en ne faisant par jour qu'un repas en maigre. Nos pères dans la foi, ne rompaient le Jeûne qu'au coucher du soleil, se privant non seulement de toutes viandes, mais de poisson et de tout ce qui avait eu vie ; ils ne mangeaient rien non plus de ce qui provient immédiatement des animaux, comme œufs, laitage, beurre, fro-

mage ; leurs repas étaient composés d'aliments crus, de fruits ou de légumes secs, de noix, d'amandes ou choses pareilles. Ceci nous révèle déjà à quelle indulgence sont descendus nos Evêques, dans les adoucissements apportés au Jeûne du Carême.

La *Collation* qui s'est introduite depuis, n'est qu'une tolérance. L'Eglise l'autorise, soit à cause de la délicatesse plus grande des tempéraments, soit à cause de l'affaiblissement de la foi et de la dureté des cœurs ; mais elle doit être telle pour la qualité et la quantité des aliments, qu'elle ne puisse s'appeler un repas. La *quantité* de nourriture ne saurait être fixée par une règle précise ; tout homme de conscience en prendra ce qui est nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs. Quant à la *qualité*, il suivra les usages et les permissions de son diocèse.

L'*heure du repas* est encore de l'essence du Jeûne. Autrefois on ne mangeait, en Carême, que le soir, au soleil couché. Aux autres Jeûnes de l'année, le repas se prenait après midi, à l'heure de *nones*, c'est-à-dire vers trois heures, mais toujours après les Vêpres. Maintenant le moment du repas est avancé vers l'heure de midi ; voilà pour quoi, en Carême, on récite les Vêpres du bréviaire avant midi pour rappeler du moins l'ancien usage. Ainsi il y a infraction grave à la loi du Jeûne d'avancer son repas vers neuf ou dix heures du matin ; c'est tout à fait contraire à l'intention de

l'Eglise qui a déjà porté la condescendance à permettre à midi ce repas, qui ne se prenait autrefois que le soir. D'ailleurs cet abus nécessite toujours une collation plus forte, qui équivaut à un souper, et ce n'est plus jeûner !

II° — Qui est obligé à la loi du Jeûne? L'Eglise fixe à vingt-et-un ans accomplis l'obligation de jeûner, parce que c'est à cet âge ordinairement que le corps humain a pris son accroissement; jusque-là elle n'y oblige pas, de crainte d'altérer un tempérament non encore formé. Mais elle ne peut dispenser personne de la loi divine de la Pénitence. Son esprit est que les jeunes gens, les jeunes filles se souviennent toujours avant cet âge, qu'ils sont disciples de Jésus-Christ; qu'ils s'imposent des privations, par exemple, d'un peu de nourriture, d'un petit repas, de friandises; qu'ils s'interdisent tout divertissement profane; qu'ils mortifient leurs passions naissantes d'impatience, de désobéissance, de colère; c'est là un jeûne très agréable à Dieu et qui n'affaiblit pas le corps, tout en fortifiant l'âme. Mais à vingt-et-un ans, quiconque n'a pas d'empêchements légitimes est obligé, sous peine de péché mortel, à ce Commandement : *Quatre-Temps, Vigiles, jeûneras, et le Carême entièrement !*

Les empêchements légitimes du Jeûne sont : — 1° *la dispense*. Ainsi les Evêques dispensent d'une manière générale, d'une partie très considérable

de l'abstinence du Carême, et autorisent leurs Curés à dispenser leurs paroissiens qui sont dans un besoin réel ; mais les dispenses obtenues sous des prétextes faux et frivoles, sont nulles et n'exemptent pas de péché ; — 2° un empêchement plus ordinaire, c'est *l'impuissance physique ou morale*. Ainsi la maladie, la convalescence, la débilité du tempérament, mais faiblesse réelle, et non pas cette délicatesse égoïste, efféminée, qui prétend jeûner sans gêne, sans aucune mortification de ses appétits. Par la même raison, sont dispensées du Jeûne les femmes enceintes et les nourrices ; sont dispensés les vieillards qui ont dépassé soixante ans ; les personnes très pauvres dont la vie est un jeûne de chaque jour, et surtout la foule des ouvriers employés aux rudes travaux des champs, des forêts, des mines, des usines, des constructions ; les conducteurs des chemins de fer, les facteurs des postes, les soldats. Leurs travaux, leurs fatigues leur tiennent lieu de jeûne : jeûne très méritoire, s'ils voulaient les offrir à Dieu en esprit de pénitence, comme enfants d'Adam condamnés à arroser la terre de leurs sueurs !

Mais, en général, tous ces dispensés du Jeûne ne sont pas dispensés de l'Abstinence. Il faut un péril de santé, qui est très rare, pour être exemptés à la fois du Jeûne et de l'Abstinence. Ces dispensés s'aveuglent, s'ils se mettent au-dessus de toute loi de mortification ; s'ils pensent qu'il leur

est permis de boire et de manger à chaque instant, de prolonger leurs repas, de fréquenter les cabarets. *La paix*, ont chanté les Anges à Bethléem, *est pour les hommes de volonté bonne* !

L'Eglise, dans sa loi du Jeûne, n'a pas entendu défendre, en dehors des repas, l'usage des boissons qui servent de remède, de digestif, de rafraîchissement ; mais le devoir est d'en user modérément, autrement on agirait contre l'esprit de pénitence de la loi (*Gousset*).

III° — Comment rendre le Jeûne agréable à Dieu, le sanctifier ? — 1° C'est de jeûner avec le sentiment qu'on est pécheur, qu'on a besoin d'expiation ; c'est repasser dans l'amertume de nos âmes le souvenir de nos joies coupables, reconnaître, comme le prodigue de l'Evangile, que nous avons péché contre Dieu notre Père, et le prier d'agréer le sacrifice de nos cœurs contrits et repentants. Il est très salutaire alors d'unir nos peines, nos maladies, nos fatigues à Jésus pénitent, jeûnant ; car la vertu de ses mérites infinis peut seule les rendre méritoires, expiatoires ; — 2° l'Ecriture dit : *La prière est bonne, unie au Jeûne et à l'aumône.* La prière et l'aumône sont comme les deux aîles qui élèvent le Jeûne jusqu'au trône de Dieu ; c'est pourquoi l'Eglise redouble ses prières et appelle ses enfants avec plus d'assiduité que jamais aux pieds des autels, en temps de pénitence, particulièrement en Carême. — Mais

l'aumône délivre de la mort; de même que l'eau éteint le feu, elle éteint les péchés. Votre Jeûne est stérile, nous disent les Saints, si, en en ayant la faculté, vous ne secourez pas le pauvre. Ainsi les quêtes prescrites en Carême, pour œuvres pies, obligent en conscience !

Malgré le relâchement de la loi du Jeûne dans nos temps dégénérés, nous avons tous des péchés à expier, mes Frères, et le pardon n'est pas plus facile à en obtenir aujourd'hui que du temps de nos pères ; la justice de Dieu est immuable, reste la même. Nous alléguons nos faiblesses corporelles ; ce sont, hélas ! nos âmes qui sont faibles, pauvres en foi, en courage, en sacrifices, en désirs des biens célestes. Jeûnons du moins comme l'Eglise nous l'ordonne ; les mandements de nos Évêques, pour donner moins d'occasions au péché, ne laissent plus pour ainsi dire au Carême que son nom ; et cependant, combien de malheureux ne le respectent pas, même réduit avec tant d'indulgence ? Ils s'imaginent qu'il n'y a que les gens d'église, les Religieux, les Religieuses, qui soient obligés à faire pénitence, à jeûner. Pour eux, point de Quatre-Temps, de Vigiles, de Carême ; ils y boivent et mangent selon leurs caprices, selon leurs appétits ; ils en bravent la loi avec ostentation, avec un mépris impie. Ah ! mes Frères, nous sommes tous sur la terre pour préparer et assurer notre salut, et non point pour servir nos mauvais penchants, nos plaisirs Ayons pitié de notre âme ;

jeûnons d'esprit et de corps ; montrons-nous les serviteurs de Dieu par des *jeûnes fréquents*, nous dit saint Paul, et nous recevrons la couronne et les joies promises aux bons serviteurs. *Si nous souffrons avec Jésus-Christ, nous partagerons avec lui la gloire éternelle. — Ainsi soit-il.*

VIIIe Instruction

Quatre-Temps, Vigiles, jeûneras, et le Carême entièrement.

Un fait très remarquable, mes Frères, dans l'histoire, c'est que tous les païens, aussi bien que les diverses hérésies, attribuent une grande vertu au Jeûne, le regardent comme une partie notable de leur culte religieux. C'est ici l'instinct de la nature humaine, que le pécheur doit faire pénitence ; c'est l'antique tradition des patriarches qui s'est étendue chez tous les peuples idolâtres de la terre Ils avaient leurs jours de Jeûne qu'ils ne violaient jamais ; ils jeûnaient avant de consulter leurs oracles, avant d'offrir leurs sacrifices. Les disciples sensuels de l'impur Mahomet, les Turcs et Arabes de nos jours, observent strictement en particulier le Jeûne du neuvième mois, nommé *Ramadan*, et personne, pas même le Sultan, n'en est dispensé ; les malades qui ne peuvent jeûner ce mois, sont tenus de le faire

un autre mois ; ils ne boivent ni ne mangent entre le lever et le coucher du soleil. Les Juifs, aujourd'hui, comme du temps de leurs pères, observent très religieusement certains jours de jeûnes. L'Eglise catholique ne pouvait donc demeurer étrangère à cette grande loi de l'humanité coupable, et elle a porté ce Commandement : *Quatre-Temps, Vigiles, jeûneras, et le Carême entièrement.*

1° — *Les Quatre-Temps* sont des jeûnes que l'Eglise prescrit chaque saison, de trois mois en trois mois, le mercredi, le vendredi, le samedi d'une même semaine. Au *printemps*, c'est la première semaine de Carême ; en *été*, la semaine de la Pentecôte ; en *automne*, vers la *Sainte-Croix de septembre* ; en *hiver*, la troisième semaine de l'Avent. Ces jeûnes sont institués afin de consacrer par la Pénitence toutes les saisons de l'année ; de remercier Dieu des bienfaits qu'il répand en tout temps sur notre vie, et de lui demander de bons pasteurs, parce que c'est aux Quatre-Temps qu'on ordonne les Prêtres.

1° — L'Eglise nous appelle aux jeûnes des *Quatre-Temps*, afin de témoigner à Dieu notre repentir d'user indignement pour le péché, de ses créatures. Chaque saison, en effet, en variant nos jouissances, ne fait que trop varier nos péchés. Le *Printemps*, avec sa rénovation, son soleil, ses chants d'oiseaux, sa verdure, ses fleurs, ses parfums, devrait inviter notre âme à des cantiques

de joie et de reconnaissance vers Dieu : il nous dissipe au contraire ; il se passe sans que la foule s'unisse, même une seule fois, à la nature pour le remercier. L'*Eté* commence : des fruits de toute espèce se montrent à nos regards ; les moissons jaunissent : c'est la main de notre Père céleste s'ouvrant pour remplir tout être vivant de ses bénédictions ; mais voilà qu'au milieu de ces trésors de la terre, les riches se livrent à des voyages, à des amusements parfois criminels ; l'habitant des campagnes viole, par le travail, les jours consacrés au Seigneur ; ses temples sont désertés : on dirait que le cœur humain, plongé dans la matière, répugne à tout amour, à toute reconnaissance pour lui. Et en *Automne*, saison des récoltes, sont-ils nombreux ceux qui bénissent Dieu d'avoir fertilisé leurs campagnes, leurs prairies, leurs vignes, leurs vergers ?

L'*Hiver* arrive, saison morte où la nature est engourdie ; mais la Providence a pourvu à nos besoins : elle a rempli nos granges, nos caves, nos greniers ; et c'est alors que l'homme dans une cruelle ingratitude oublie son Dieu, se livre à l'intempérance, aux bals, aux festins, aux spectacles ! Quelle est la saison que nous ayons passée chrétiennement, ou plutôt quelle est celle où nous n'ayons tourné les dons de Dieu contre l'honneur et la gloire de Dieu ? Et nous ne pensons pas au compte à rendre. L'Eglise agit donc avec une prévoyance maternelle en nous rappelant l'obligation

de la Pénitence, en nous en prescrivant les œuvres et les jours, sans quoi nous ne porterions au tribunal de Dieu qu'une vie d'iniquités. Mais en même temps que l'Eglise nous invite à expier le passé, à offrir au Seigneur nos actions de grâces pour ses innombrables bienfaits, elle désire que nous apportions à ses pieds des résolutions d'une vie nouvelle ; que nous sollicitions ses miséricordes pour la saison qui va suivre. Oh ! disons bien à notre Père céleste que nous sommes ses mendiants, que de lui seul nous arrive notre pain quotidien ; implorons de lui la grâce de passer au milieu des biens temporels, de manière à ne pas perdre les éternels !

2° — Les *Quatre-Temps* sont institués pour demander à Dieu de saints Prêtres, parce que c'est alors qu'ont lieu les *ordinations*. Quand l'Eglise n'aurait que cette raison d'appeler ses enfants à la prière et au Jeûne, son Commandement ne serait-il pas bien fondé ? Les Prêtres, en effet, sont aussi établis pour être le salut ou la ruine d'un grand nombre, Quel spectacle à méditer, mes Frères ! Tandis que les pasteurs de toutes les sectes protestantes, les rabbins des juifs, sont en paix, ne voyez-vous pas l'impiété, l'hérésie, les sociétés secrètes s'acharner avec rage contre le prêtre catholique, le persécuter, tenter de le proscrire, de l'anéantir, de le supprimer ? Otez le prêtre, Dieu se retire avec lui : le Sacrifice cesse sur les autels ; les sources de la vie spirituelle, les Sacrements, se

tarissent ; les trois quarts des hommes tombent dans un état sauvage pire que celui de certaines tribus de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique. Satan a le champ libre pour égorger les âmes; il tressaille d'allégresse avec ses légions de l'abîme. Rien ne fut donc jamais plus digne des prières et des vœux des fidèles, que de demander à Dieu des Prêtres, de bons Prêtres, car, dit-on, lorsqu'il veut punir médiocrement les peuples, il leur envoie des grêles, des pestes, des famines ; mais lorsque sa colère déborde, il les prive de pasteurs, ou il leur en envoie d'indifférents, de mauvais !

II. – *Vigiles.* – On appelle Vigile ou veille, le jour qui précède une fête, parce que dans les temps de foi, nos pères *veillaient* la nuit à l'église, priant, chantant les louanges divines, comme cela se pratique encore la nuit de Noël. L'Eglise désire que la pureté de conscience soit notre principale disposition à honorer Notre-Seigneur, ses Mystères et ses Saints ; voilà pourquoi elle nous appelle, en leurs Vigiles, au jeûne, à la prière, aux Sacrements ; afin que purifiés, sanctifiés, nous soyons plus dignes de participer aux grâces attachées à leurs solennités.

III. — *Le Carême* a été institué : 1° pour imiter le Jeûne sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Avant de commencer sa vie publique, il se retira dans un désert très sauvage, très effrayant, n'ayant d'autre compagnie que les bêtes fauves,

sans abri pour se reposer ou se préserver des injures de l'air. Là, il crucifia sa chair par un jeûne absolu de quarante jours et de quarante nuits, ne mangeant ni ne buvant. Quelles tortures de faim et de soif, qui pourrait les imaginer ! Ainsi expiait-il l'intempérance d'Adam et de ses enfants ; ainsi nous criait-il de mortifier une chair de péché. C'est sur cet exemple divin que les Apôtres ont ordonné le jeûne du Carême. Sommes-nous encore chrétiens si nous désertons l'étendard de Jésus-Christ, notre chef; si nous murmurons contre les jeûnes, contre les abstinences si adoucies du Carême; si nous les repoussons par sensualité ou mépris impie? — Le Carême est destiné à nous préparer à la solennité de Pâques ; cette quarantaine est comme une grande Vigile à laplus grande fête de l'année, disait un saint Père. Nous la passons dans le jeûne et la prière, afin de vaincre le démon, de dompter nos sens, d'élever nos âmes, de les revêtir de la robe nuptiale pour le festin de l'Agneau pascal. Et comme Notre-Seigneur, avant d'instituer la sainte Eucharistie et de communier ses Apôtres, leur donna les instructions les plus touchantes, les plus sublimes ; comme il leur lava les pieds, signifiant ainsi que pour la divine Communion, il faut être pur des fautes les plus légères, voilà que l'Eglise crie : *Seigneur, ne nous traitez pas comme le méritent nos péchés* ! *Seigneur, ayez pitié de nous selon votre grande miséricorde ! Seigneur, créez en nous un cœur pur, n'éloignez pas*

de nous votre Saint-Esprit; elle multiplie ses instructions, y convoquant ses fidèles avec plus d'insistance que dans le reste de l'année !

Ah ! mes Frères, saint Basile, au quatrième siècle, disait : Il n'y a point de continent, point d'île, point de ville, point de nations où le jeûne du Carême ne soit publié. Les armées, les mariniers, les voyageurs, loin de leur patrie, s'en félicitent. Que personne donc ne se croie dispensé du jeûne. Eh bien ! n'est-ce pas de nos jours surtout qu'il faudrait le rétablir dans sa rigueur ancienne, pour expier le péché qui déborde au milieu de nous ? Regardez autour de vous ; Dieu est méconnu et comme étranger dans sa création ; Jésus, notre Sauveur, est injurié, délaissé, crucifié comme au Calvaire ; son Eglise est dans le deuil et dans les larmes ; la société est hideuse d'irréligion, de crimes, de scandales ; le suicide, l'immoralité, la débauche dévorent toutes les classes ; c'est le mépris de l'âme de l'enfant, le mépris de la sainteté conjugale, c'est l'absence de la foi, c'est une indifférence monstrueuse qui désole le zèle le plus apostolique. Quel moyen de détourner les tempêtes amoncelées par tant de crimes sur nos têtes ? Point d'autre que de faire notre paix avec Dieu, de ramener Dieu dans la société, dans la famille, dans les cœurs. *Convertissez-vous à moi, et je me convertirai à vous*, nous dit-il par son prophète (*Ezech.*, 36). La Pénitence est donc plus que jamais la nécessité de notre époque ; la loi du

Carême s'impose. Oh! en satisfaction de nos offenses, punissons-nous par la privation de quelques plaisirs, de quelques créatures, pour avoir trop abusé des créatures; unissons-nous de concert pour redire à notre Dieu : *Seigneur, épargnez-nous, Seigneur, soyez-nous indulgent. Nous vous en conjurons, Seigneur, écoutez-nous, conduisez-nous aux sentiments d'une sincère pénitence.* — Ainsi soit-il.

IXe Instruction

Vendredi chair ne mangeras ni le Samedi mêmement !

Nous sommes pécheurs, mes Frères, et par conséquent obligés de satisfaire par la Pénitence à la justice divine, puisque rien de souillé n'entrera dans la Jérusalem des cieux. Ouvrons en effet l'Evangile, les épitres des Apôtres, les écrits des Docteurs, la vie des Saints, tout nous y parle de la nécessité de la Pénitence pour le salut. Et Jésus-Christ notre divin modèle, ne nous dit-il pas par sa doctrine et par ses exemples : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez jusqu'au dernier?* Prétendre donc se sauver autrement, c'est désordre, impiété, folie. C'est pourquoi l'Eglise, dans sa prévoyance maternelle, effrayée pour nous des redoutables et

forcées pénitences de la vie future, outre le Jeûne des Quatre-Temps, des Vigiles et du Carême, nous impose chaque semaine, une sorte de demi-jeûne, *l'Abstinence de la chair*, laissant du reste libres les repas ordinaires, pourvu qu'ils soient en maigre : *Vendredi chair ne mangeras ni le Samedi mêmement* ! Voilà, mes Frères, la loi qui oblige tous les chrétiens, sous peine de péché mortel, en matière grave, comme tout autre Commandement.

L'Eglise a choisi le *Vendredi* pour cette abstinence, afin de compatir ainsi à la très douloureuse Passion de notre Sauveur le Vendredi-Saint. Chez les juifs, les enfants s'imposaient le jeûne aux anniversaires de la mort de leurs parents. Les Apôtres auraient-ils été moins religieux envers leur divin Maître, mort volontairement pour nous sur la croix, afin de nous fermer l'enfer, de nous rouvrir les cieux ? A chaque vendredi, c'est bien à chacun de nous à redire avec saint Bonaventure : Non, très pieux Sauveur, je ne serai pas ingrat envers votre sang ; vos plaies, vos meurtrissures seront toute ma vie gravées dans mon cœur ! Mais alors pourrions-nous donner à l'intempérance, à la sensualité, à la bonne chère cet anniversaire douloureux et sacré ? Quant *au Samedi*, c'est le jour où ce divin Rédempteur daigna subir les humiliations du sépulcre : nouveau motif de deuil et de pénitence pour ses disciples. Aussi nos pères, en ces grands jours de notre rédemption, ne se nourrissaient que d'herbes, de racines, de légumes secs

et de pain, avec quelques assaisonnements d'huile et de sel ; point de laitage, point de poisson ni de vin. Est-ce que nos abstinences du vendredi ou du samedi ne sont pas des ombres, en comparaison des austérités d'autrefois ? On ne peut pas dire que l'abstinence de la chair soit nuisible à la santé, puisque c'est dans les Ordres religieux, voués à la seule nourriture végétale, qu'on trouve le plus de vieillards, et que la médecine proclame la diète comme très efficace contre toute maladie. Mais si le péché est ici très facile à éviter, il est néanmoins très commun en nos temps malheureux! C'est bien au spectacle odieux du monde de nos jours, que l'homme de foi redit avec amertume la plainte du Prophète : *Le dépit me saisit en considérant combien d'impies, Seigneur, abandonnent votre loi*. On la viole par lâcheté, par basse gourmandise, par respect humain, par bravade impie ; c'est contre elle que Satan paraît surtout acharner ses esclaves ; et l'on croirait que saint Pierre l'avait particulièrement en vue dans cette exhortation : *Usez de sobriété et de vigilance parce que votre adversaire, le démon, cherche quelqu'un à dévorer* ! Hélas ! combien il en dévore en réalité parmi nous ! Le poisson vif, alerte et joyeux dans ses eaux limpides, se laisse prendre à l'amorce d'un ver de terre, d'une mouche ; on se dit qu'il est sot, qu'il est aveugle ; mais que dire des enfants de Dieu qui se laissent prendre dans les filets de Satan, qui perdent et les joies de la conscience et

le bonheur de leur âme immortelle pour un morceau de chair ?

L'abstinence de la chair a toujours été en honneur dans l'Ecriture ; les juifs cherchaient à se rendre agréables à Dieu en l'observant ; témoins Daniel et ses compagnons de captivité ; Elie, les Macchabées, saint Jean-Baptiste. Un de leurs plus illustres vieillards, Eléazar, se laissa condamner à la mort plutôt que de manger des viandes défendues. Le précepte qui l'impose aux chrétiens le vendredi et le samedi est très ancien ; saint Augustin et plusieurs Pères en parlent comme d'une pratique venant des Apôtres.

Cependant beaucoup de pauvres chrétiens de notre siècle, se récrient contre cette défense passagère d'aliments gras ; ils trouvent magnifique le protestantisme, religion toute humaine, toute favorable aux passions, et qui ne parle de pénitence ni en cette vie ni en l'autre. *Manger de la chair, ou n'en point manger,* disent-ils, *peut-il nous rendre agréables à Dieu?* Il est vrai que s'abstenir ou user de viande n'est pas mauvais en soi, puisqu'elle est la nourriture ordinaire de la plus grande partie de nos jours ; il en est de même de boire de l'eau ou du vin. Mais ne pas manger de viande, ne pas boire de vin par mortification, par union à Jésus-Christ, expiant en sa chair très pure, nos excès de sensualité, de gourmandise, de voluptés ; par obéissance enfin à l'Eglise, notre

mère spirituelle, est certainement un sacrifice de justice, montant vers Dieu en odeur de suavité. Jésus-Christ n'a-t-il point promis récompense à celui qui jeûne sans hypocrisie, sans ostentation ? N'a-t-il point dit qu'il y a des démons qu'on ne chasse que par *la Prière et le Jeûne* ? Or, l'abstinence est toujours un jeûne, qui soumet la chair à l'esprit, et réprime la volonté désordonnée de la chair et du sang.

Ce qui entre dans le corps ne souille pas l'âme, disent-ils encore. Mais pourquoi, en citant cette parole, n'y ajoutent-ils pas cette autre : *Quiconque n'écoutera pas l'Eglise sera à mes yeux comme un publicain, un païen*, rejeté du royaume des cieux ? Nous le savons bien tous, ce ne fut pas le fruit mangé par Adam et Eve qui les empoisonna ; ce fut leur mépris de la défense de Dieu ; et combien leur désobéissance fut amère à son cœur, nous le voyons par le torrent de misères, d'afflictions, de maux où elle nous a plongés. Certainement la chair n'est pas immonde en elle-même ; ce qui est immonde, impur, c'est la violation de la loi et la révolte contre l'Eglise. D'ailleurs si quelqu'un prenait votre bourse et la déposait en son tiroir, qui n'a aucun contact avec son corps, pensez-vous que sa conscience n'en serait pas souillée ? Pensez-vous que même au cas où il vous aurait dérobé vos pièces d'or, et les aurait avalées, cachées dans son corps, son âme resterait sans tache et sans souillure ?

La loi est donc formelle, obligatoire pour tous ; le nombre des prévaricateurs ne saurait en excuser la prévarication. Si pour de justes raisons on a permission de faire gras les jours défendus, on est coupable d'en user plus largement que ne l'exige le besoin. Pour sûreté de conscience, les ouvriers, les domestiques, les enfants de famille s'adresseront toujours à leurs Curés, à leurs Confesseurs.

La fête de Noël fait exception. Vu la joie que notre Sauveur apporte au monde par sa naissance, les aliments gras y sont permis le vendredi ou le samedi, si elle y arrive. Par la même raison, en plusieurs diocèses, on est exempté de l'abstinence tous les samedis depuis Noël jusqu'à la Purification.

L'infortuné Louis XVI, devenu le jouet de ses persécuteurs et détenu dans une étroite prison, avait l'âme navrée d'amertumes et broyée d'angoisses. Ses bourreaux se faisant une joie de vautours d'insulter à sa foi comme à sa personne, ne lui servirent que du gras, un jour de vendredi ; c'était bien le cas majeur d'une dispense ; mais sans articuler une plainte, il prit un verre d'eau et dit en souriant : Voilà mon dîner. Quel exemple, mes Frères, et combien de chrétiens il condamnera au jugement de Dieu !

Ah ! mes Frères, ne nous faisons point d'illusions, ayons pitié de nos âmes ! Les Anges à

Bethléem nous ont annoncé un Sauveur, *un*, nous n'en avons pas d'autre. Il est la sagesse infinie, il n'a pu se tromper, et le Prophète avait dit de lui qu'il choisirait le bien et réprouverait le mal. Or, il a choisi volontairement les privations, l'indigence, l'abstinence perpétuelle ; c'est donc là ce qu'il y a de meilleur et de préférable. Aussi les Saints l'ont bien compris ainsi. Ils ont servi Dieu dans la faim et la soif, dans le froid et la nudité, dans le travail et la fatigue, dans les veilles et les jeûnes. Quelle rude abstinence ils ont gardée ? Ils ne voulaient rien de ce que le monde offrait de séduisant ; ils prenaient à peine ce qui est indispensable à la vie. S'occuper du corps, même dans la nécessité, leur était pénible. Tels étaient les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, les Vierges, tous ceux qui ont voulu suivre les traces de Jésus-Christ (*Imit.*, 1, 18). Les hommes charnels, au contraire, n'ont de goût que pour les appétits de la chair, pour tout ce qui flatte les sens ; *mais cette prudence de la chair est une mort* (*Rom.*, 8), nous dit saint Paul ; et il ajoute : Les athlètes qui couraient dans la carrière, où un seul remportait le prix, se condamnaient pour cette couronne périssable, à la plus rude abstinence de toutes choses. Quant à nous, nous pouvons tous arriver au but, être déclarés vainqueurs, recevoir la couronne. Courons donc de manière à remporter cette couronne qui ne se flétrit pas. Soumettons la chair aux lois de l'Église, si faciles à suivre, si salutaires à l'âme. Que

sont nos abstinences, nos mortifications, comparées à la gloire, aux ivresses, aux délices incorruptibles que Dieu réserve à ses Disciples, dans sa maison sainte pour les siècles des siècles ! Ah ! Seigneur Jésus, miséricordieux rédempteur, ami fidèle et dévoué de nos âmes, daignez, par votre grâce, nous préparer au festin des élus. — Ainsi soit-il.

FIN

TABLE DES INSTRUCTIONS

I° — COMMANDEMENTS DE DIEU

Premier Commandement.

2e Commandement.

3e Commandement.

4e Commandement.

5e Commandement.

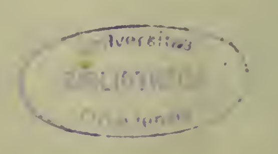
6e Commandement.

7e Commandement.

8e Commandement.

9e et 10e Commandements.

II[e] — COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE



Bar-le-Duc. — Imprimerie A. Curquet. rue de la Rochelle. n° 21 *bis*.



